HISTOIRE

DE LA

RESTAURATION

ET

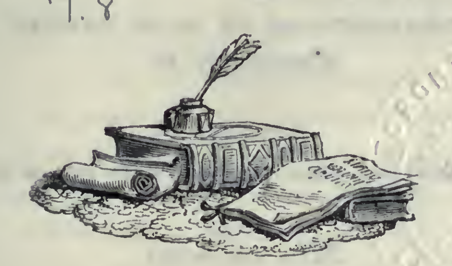
DES CAUSES QUI ONT AMENÉ LA CHUTE

DE LA BRANCHE AINÉE DES BOURBONS,

PAR UN HOMME D'ÉTAT.

Mon frère est impatient de dévorer mon règne; mais qu'il se souvienne que s'il ne change pas, le sol tremblera sous lui !

Paroles de Louis XVIII *à un de ses ministres.*



PARIS.
DUFÉY, LIBRAIRE-ÉDITEUR,
RUE DES MARAIS-SAINT-GERMAIN, N° 17.

MDCCCXXXIII.

LIVRE III.

AGITATIONS MINISTÉRIELLES

DU PARTI RELIGIEUX

ET ANTI-RÉVOLUTIONNAIRE.

RETOUR DE M. DE MONTMORENCY.
SA DÉMISSION.

ENTRÉE
DE M. DE CHATEAUBRIAND AU CONSEIL.

DÉCEMBRE 1822.

Le premier soin de M. de Montmorency, en arrivant du congrès de Vérone, fut de communi-

quer à ses collègues le résultat des conférences et les notes qui avaient été de concert arrêtées. Le pieux vicomte était plein d'un saint enthousiasme pour le noble caractère et les opinions des souverains et de leurs ministres : au lieu de jouer un rôle de modération et de ménagement, il avait exagéré la tendance des cours alliées en provoquant, pour ainsi dire, l'intervention armée en Espagne.

M. de Montmorency expliqua au conseil, et particulièrement à M. de Villèle, la nature des engagemens d'honneur qu'il avait contractés à Vérone ; il se dit en quelque sorte le ministre de la sainte-alliance, son porteur de pensées et de paroles. M. de Montmorency vit le roi le soir même de son arrivée ; et quand il entra dans le cabinet des Tuileries, Louis XVIII lui annonça avec une grâce étudiée qu'il l'avait créé duc : « Je suis content de vous, mon cousin, lui dit le roi, et je vous fais duc Mathieu. » Le ministre des affaires étrangères était alors très-protégé par la favorite ; et peut-être aussi cette élévation au titre de duc tenait-elle à la pensée de le dédommager, en lui ôtant son portefeuille.

L'audience fut très-longue et très-dévelop-

pée : le roi aimait à connaître toutes les intrigues des congrès, les petits secrets sur les intimités et les faiblesses des têtes couronnées ; et malheureusement M. de Montmorency n'avait pas cet esprit anecdotique de M. de Talleyrand, qui avait tant amusé Louis XVIII à l'occasion du congrès de Vienne. Le duc Mathieu ne manquait pas d'une certaine facilité d'expressions ; mais pur de tout scandale, il ne savait rien que l'extérieur des hommes et des affaires ; point de mots de femmes, aucune révélation de boudoirs. Le roi ne manifesta pas du mécontentement sur la conduite de son plénipotentiaire. M. de Montmorency lui rappela alors l'engagement pris de concert avec les souverains pour l'envoi au cabinet de Madrid d'une note concertée entre les quatre cours, laquelle pourrait être suivie du rappel de l'ambassadeur, au cas où l'Espagne ne ferait pas une réponse favorable. Louis XVIII ne répondit rien de bien précis à ce sujet ; on renvoya le tout au conseil. « Nous ne pouvons, dit-il, décider sur ce point qu'après une délibération sérieuse ; la chose est assez importante pour y réfléchir. » M. de Montmorency sortit un peu étonné de cette audience ; il ne s'était pas ima-

giné qu'on pût mettre en question une note arrêtée au congrès. Je dirai que telle était sa conviction et sa mission; car le duc Mathieu, avant d'être ministre du roi, était missionnaire du parti religieux; et ce parti voulait une intervention immédiate et armée.

M. de Villèle était effrayé des conséquences d'une guerre. Expression de l'opinion royaliste, il savait bien que cette opinion lui imposait, ainsi qu'à M. de Montmorency, la ruine de la révolution d'Espagne; mais ne pouvait-on pas tourner la question et éviter les hostilités? Chef du cabinet, ministre des finances surtout, M. de Villèle avait à juger et à défendre des intérêts plus sérieux que des fougues d'opinions; quelles seraient les conséquences d'une intervention? quelle impulsion de baisse n'allaient pas subir les fonds publics? comment ces hostilités seraient-elles prises en Angleterre? Ensuite la guerre imposait des dépenses extraordinaires, un accroissement de budget, et comment y pourvoir? Enfin, par-dessus tout, une raison politique: c'était le premier et le plus grand essai qu'on allait faire de la nouvelle armée; on savait que le drapeau tricolore, avec tous ses souvenirs, était au-delà des Pyrénées;

de vieux officiers allaient l'offrir à leurs camarades comme une glorieuse mémoire! N'y avait-il pas les chances non seulement d'une défaite possible, mais encore d'une défection pour le drapeau blanc? Les événemens de 1815 étaient encore là, présens à tous: était-on sûr de l'armée? Ensuite, quelle nation n'allait-on pas attaquer? quel territoire n'avait-on pas à franchir? En cas de malheurs, on avait la parole d'un appui de la sainte-alliance; mais cet appui, n'était-ce pas encore une espèce d'occupation de notre territoire? La circonspection de M. de Villèle et du roi par-dessus tout tenaient compte de ces difficultés que l'opinion royaliste ne voyait pas, parce qu'elle était enveloppée de ses idées de victoire.

Ce fut alors que le duc de Wellington revint à Paris à son retour de Vérone; on a dit quelle était la nature de ses instructions au congrès. Un *memorandum* de M. Canning ajoutait: « Le duc de Wellington pourra hautement déclarer à S. M. le roi de France que le gouvernement de S. M. B. a toujours été opposé à toute intervention étrangère dans les affaires intérieures de l'Espagne. Le gouvernement espagnol n'a donné aucun sujet de plainte à au-

cune puissance, et les défauts de la constitution sont un objet de politique intérieure dans laquelle aucune puissance ne peut s'immiscer. » Le duc de Wellington avait une immense influence sur l'esprit du roi Louis XVIII ; il le vit dans une longue audience qui se prolongea plus d'une heure ; S. G. se résuma en offrant la médiation officielle de l'Angleterre pour faire cesser les malheureux différens survenus entre la France et l'Espagne. Je n'ai pas besoin d'ajouter que les grands services rendus par le duc de Wellington à la famille régnante donnaient en France de l'ascendant à ses conseils ; il représenta au roi que, dans une guerre avec l'Espagne, on jouerait au hasard sa dynastie, et qu'en se prononçant contre l'intervention, il lui garantissait l'appui de l'Angleterre. Le roi fut très-frappé des paroles de S. G. ; il sentait aussi bien que le duc de Wellington tous les hasards d'une campagne. Louis XVIII avait une haute prudence dans le conseil ; il était même timide et n'aimait pas les partis tranchés. « Voyez M. de Villèle, lui dit-il ; il vous comprendra mieux que M. de Montmorency. » Le duc de Wellington eut donc une conférence avec le président du conseil, qui abonda tout-à-fait dans ses idées.

Mais il fallait aboutir à M. de Montmorency; le plénipotentiaire anglais remit au ministre des affaires étrangères une note officielle dans le sens d'une médiation offerte par l'Angleterre; il demandait l'explication précise des griefs dont la France avait à se plaindre contre l'Espagne, afin qu'on pût savoir sur quelle base la négociation pouvait s'ouvrir. M. de Montmorency répondit : « Que les causes des différens entre la France et l'Espagne n'étaient pas des causes de ce caractère distinct et précis qui admettent une définition exacte et spéciale; qu'un nouvel état de choses était formé par les relations de ces deux pays; que les opinions favorisées en Espagne étaient dangereuses aux États de S. M. T. C.; et que, dans le fait, telle était l'exaspération mutuelle, que la France aimerait mieux s'exposer à tous les inconvéniens de la guerre que de risquer l'autre alternative. » C'était bien vaguement répondre à une ouverture engagée dans des termes positifs; qu'était donc ce principe d'un droit d'intervention fondé sur ce que les *opinions* d'un gouvernement étaient dangereuses à un État voisin? singulier droit des gens en présence de chaque nationa-

lité indépendante ! Il régnait même un peu d'aigreur dans cette note; elle se sentait de la situation respective de M. de Montmorency et du président du conseil.

Les dissidences entre M. de Villèle et le duc Mathieu se manifestaient déjà non seulement dans le cabinet, mais en dehors. Le *Journal des Débats* avait commencé une violente polémique avec *la Quotidienne*, organe des royalistes, sur la question de la guerre; le *Journal des Débats* soutenait la nécessité de la paix; il déroulait avec une haute supériorité les dangers d'une tentative armée, les intérêts qu'elle pouvait compromettre et les hasards périlleux qu'elle pouvait entraîner. Ces articles étaient écrits par M. Bertin de Veaux. M. de Villèle en surveillait la rédaction et en corrigeait même les épreuves avec beaucoup de soin; *la Quotidienne*, sous l'influence des amis de M. de Montmorency, devenait chaque jour au contraire plus belliqueuse. M. de Villèle apercevait la question dans une sphère positive; il craignait les violentes secousses d'une guerre, et, s'il était gourmandé par l'opinion royaliste, il était soutenu par l'opinion publique, par la Banque, l'industrie et le commerce, avec lesquels il s'était mis en

rapport intime; les fonds publics étaient dans une situation précaire ; la bourse croulait sous les faillites; les royalistes marchaient néanmoins à leur but avec une ténacité remarquable ; ils agissaient par la cour, par l'église, par leurs journaux; ils cherchaient à imprimer autour du roi une espèce de mouvement belliqueux dans la garde et les officiers du palais.

Ce fut dans ces circonstances que M. de Villèle donna à sa correspondance particulière avec le comte de Lagarde, ambassadeur à Madrid, un caractère mystérieux et en dehors des délibérations du conseil. Le roi seul était dans la confidence; M. de Villèle invitait M. de Lagarde à faire tous ses efforts pour que le gouvernement espagnol modifiât lui-même la constitution. L'idée de Louis XVIII (elle le flattait infiniment, et M. de Villèle s'en était emparé) était de changer la constitution espagnole de telle manière qu'elle rentrât dans les proportions de la charte française avec la pondération des deux chambres, la prérogative royale étendue et forte, la nomination libre des conseillers d'Etat. Si ces concessions étaient faites par les cortès, le gouvernement français s'engageait à renoncer à toute intervention. M. de

Lagarde était invité à s'entendre avec sir Williams A'Court pour obtenir un plus heureux résultat à ses démarches. C'était là une intervention bien significative; mais elle ne s'appuyait que sur des conseils, et non point sur un mouvement armé. Cette correspondance ne put être long-temps ignorée de M. de Montmorency.

Les choses étaient arrivées à une solution inévitable; je rappelle que le ministre des affaires étrangères avait lui-même engagé sa parole au congrès de Vérone sur deux points : d'abord il avait arrêté une note conforme, quant à l'esprit menaçant et impératif, à celles des cabinets de Berlin, de Vienne et de Saint-Pétersbourg; ensuite, et au cas où cette note ne produirait aucun effet, la France devait, conjointement avec les cours sus-mentionnées, retirer son ambassadeur de Madrid. Le moment était arrivé d'exécuter cette promesse; les notes des trois puissances étaient parties; et la France, encore en retard, devait exposer les motifs qui l'empêchaient de tenir les engagemens pris par son plénipotentiaire. M. de Villèle prévit le coup, et se hâta de rédiger en opposition une note calme et peu significative qu'il soumit au roi dans un travail à part; elle fut approuvée

avec les modifications que Louis XVIII proposa lui-même, et devint en quelque sorte l'œuvre du roi. Ainsi en garde contre M. de Montmorency, M. de Villèle provoqua une discussion solennelle en présence de S. M. Dans ce conseil M. de Montmorency se hâta de présenter le modèle de sa note adressée à M. de Lagarde. Comme je l'ai déjà dit, ce document exprimait avec énergie les intentions des souverains rassemblés à Vérone, et était rédigé d'une manière encore plus belliqueuse peut-être que celle des trois puissances. La majorité des ministres l'appuya ; MM. de Bellune, de Peyronnet et de Clermont-Tonnerre se prononcèrent pour son envoi immédiat à la cour de Madrid. M. le duc de Bellune invoquait la situation morale de l'armée ; l'exemple de la révolution d'Espagne était très-dangereux pour la sûreté du trône en France; l'impression qu'elle avait produite sur l'esprit du soldat pourrait être nuisible à la tranquillité du pays ; il fallait agir par la force pour extirper cette fureur de révolutions militaires; l'armée française était dévouée; il en répondait. Une campagne la donnerait tout entière aux Bourbons. La tenir en observation était une chose non

seulement coûteuse, mais dangereuse; rien n'était plus disposé à se laisser aller à la corruption qu'une armée en repos; quand ils marchaient en avant, les soldats ne pouvaient trahir; tout était prêt dans son département ministériel; quelques sacrifices encore, et l'armée pouvait être sur le pied de guerre. M. de Clermont-Tonnerre appuya l'avis du duc de Bellune; il répondit de tout ce qui touchait les armemens maritimes. On était également prêt pour une démonstration navale et pour la protection des intérêts du commerce; à ces raisons générales auxquelles il adhéra, M. de Peyronnet ajouta des considérations parlementaires en face des chambres. « Il est impossible, dit le garde des sceaux, de ne pas prendre un parti fort et vigoureux; l'opinion publique nous y forcera, et c'est une concession indispensable à notre majorité; on ne peut se présenter devant les chambres sans avoir fini la question espagnole. » M. de Peyronnet avait raison; il voyait de haut et de loin l'esprit de la majorité. M. de Villèle avait laissé parler ses collègues; il eut pour toute réponse la note arrêtée dans le cabinet du roi; il l'appuya comme moins défavorable au parti de la paix. Selon lui, il ne fallait pas

brusquer une question qui touchait à de si hauts intérêts ; la note laissait tout en suspens, n'appelait la guerre que comme une dernière extrémité. M. de Villèle fut soutenu par M. de Lauriston, et avec moins de fermeté par son ami M. de Corbière ; enfin Louis XVIII trancha toute la difficulté en disant que la note de M. de Villèle exprimait avec plus de prudence les intentions de son cabinet. A cette manifestation de la volonté royale, M. de Montmorency parla de se retirer ; il exposa au roi qu'ayant engagé sa parole au congrès sur la rédaction des notes diplomatiques à M. de Lagarde, il ne pouvait sans parjurer son honneur rester plus long-temps dans un conseil qui s'écartait de la ligne tracée. Il ajouta : « Je supplie le roi d'agréer ma démission, et de croire à la peine que j'éprouve de ne pouvoir le servir plus long-temps. » La chose était ainsi prévue ; il ne fallait pas une grande portée d'esprit pour concevoir que M. de Montmorency, étant l'expression vivante des idées du congrès de Vérone, s'éloignerait des affaires du moment que la politique de la France se séparerait plus ou moins ouvertement des résolutions des souverains. La démission fut acceptée, et M. de Villèle chargé

par *interim* du portefeuille des affaires étrangères; les autres ministres qui avaient voté avec M. de Montmorency ne donnaient pas leur démission. M. de Villèle les retint, et il prit d'autant plus d'ascendant sur eux, qu'il avait fait un essai public et patent de ses forces sur l'esprit du roi. On vit bien dès lors que, président du conseil par le nom, il l'était également par le fait, et qu'il fallait désormais ployer sous la volonté de M. de Villèle.

La démission de M. le duc de Montmorency était une grande affaire, en face surtout de l'opinion royaliste; elle annonçait des intentions de paix, une sorte de rupture avec le parti qui avait porté le ministre des affaires étrangères au cabinet; et ce parti était puissant; il embrassait tout ce qu'on appelait la congrégation. La favorite protégeait également le duc Mathieu : M. Sosthènes de La Rochefoucauld était son gendre. Il fallut se rattacher à cette opinion par la promesse d'un ministère au duc de Doudeauville; on songeait déjà à la retraite de M. le marquis de Lauriston. En attendant, qu'allait faire M. de Villèle? se rapprocherait-il de la couleur de M. le duc de Richelieu? tenterait-il des ouvertures auprès de MM. Pas-

quier, Lainé, et de tous les hommes à nuances modérées qui penchaient pour la paix? La chose était impossible : cette opinion était en majorité à la chambre des pairs; mais les royalistes n'étaient-ils pas maîtres de la chambre des députés? ne dominaient-ils pas ses délibérations? D'ailleurs M. de Villèle sentait bien qu'il n'avait de force et de consistance que par le côté droit, et qu'il ne pouvait vivre que par lui; il chercha donc à se rapprocher de M. de Chateaubriand, qui, depuis l'origine de cette négociation, avait suivi les instructions modérées de M. de Villèle, et ne s'était pas prononcé au congrès d'une manière aussi forte, aussi décidée, aussi imprudente que M. de Montmorency.

La note de M. de Villèle à M. de Lagarde était rédigée dans l'intention de se concilier le parti modéré et d'entrer dans les voies de médiation offerte par l'Angleterre. Le ministre y exposait les causes de la révolution d'Espagne et le caractère que cette révolution avait pris; il démontrait la nécessité dans laquelle s'était trouvée la France de mettre à l'abri ses frontières : « Partie intégrante du congrès qui se réunissait à Vérone, ajoutait-il, la France a dû s'expliquer

sur les armemens auxquels elle avait été forcée d'avoir recours, et sur l'usage éventuel qu'elle en pourrait faire. Les précautions de la France ont paru justes à ses alliés, et les puissances continentales ont pris la résolution de s'unir à elle pour l'aider (s'il en était jamais besoin) à maintenir sa dignité et son repos. La France se serait contentée d'une résolution à la fois si bienveillante et si honorable pour elle; mais l'Autriche, la Prusse et la Russie *ont jugé nécessaire* d'ajouter à l'acte particulier de l'alliance une manifestation de leurs sentimens; des notes diplomatiques sont à cet effet adressées par ces trois puissances à leurs ministres respectifs à Madrid; ceux-ci les communiqueront au gouvernement espagnol, et suivront dans leur conduite ultérieure les ordres qu'ils auront reçus de leurs cours. Quant à vous, M. le comte, en donnant ces explications au cabinet de Madrid, vous lui direz que le gouvernement du roi est intimement uni avec ses alliés dans la ferme volonté *de repousser* par tous les moyens les principes et les mouvemens révolutionnaires; qu'il se joint également à ses alliés dans les vœux que ceux-ci forment pour que la noble nation espagnole trouve *elle-même*

un remède à ses maux; maux qui sont de nature à inquiéter les gouvernemens de l'Europe et à leur imposer des précautions toujours pénibles. Vous aurez surtout soin de faire connaître que les peuples de la péninsule, rendus à la tranquillité, trouveront dans leurs voisins des amis loyaux et sincères. En conséquence, vous donnerez au cabinet de Madrid l'assurance que les secours de tous genres dont la France peut disposer en faveur de l'Espagne, lui seront toujours offerts pour assurer son bonheur et accroître sa prospérité; mais vous lui déclarerez en même temps que la France ne se relâchera en rien des mesures *préservatrices* qu'elle a prises, tant que l'Espagne continuera d'être déchirée par les factions. Le gouvernement de S. M. ne balancera pas même à vous rappeler de Madrid et à chercher ses garanties dans des dispositions plus efficaces, si ses *intérêts* essentiels continuent à être compromis, et s'il perd l'espoir d'une amélioration qu'il se plaît à attendre des sentimens qui ont si long-temps uni les Espagnols et les Français dans l'amour de leurs rois et d'une sage liberté.»

Cette note n'était explicite sur aucun point des grandes transactions de Vérone; d'abord

elle semblait être l'expression d'un système tout préservatif et de défense contre la révolution espagnole. Mais quelles étaient ces *dispositions efficaces* dont on menaçait ensuite l'Espagne? quelles étaient ces améliorations qu'on lui imposait? Tout restait dans le vague; la note ne disait rien clairement. M. de Villèle se réservait toutes les chances et menaçait tous les partis. Des dépêches plus positives et secrètes disaient à M. de Lagarde de tout tenter pour éviter une rupture, et de joindre ses efforts à ceux de sir William A'Court pour obtenir une transaction honorable, l'acceptation d'une charte modifiée émanant de la puissance royale.

Les ouvertures faites à M. de Chateaubriand furent agréées sans grandes difficultés; c'était une alliance prévue et commandée. M. de Chateaubriand devait être le lien naturel entre la fraction monarchique de l'opposition et le ministère; c'était le seul nom qu'on pût opposer parmi les royalistes à celui de M. de Montmorency. La société et le salon de Mme de Duras, auxquels appartenait le noble pair, étaient une des influences puissantes dans le parti ultra. Je crois même que le changement de ministre qui éclata à l'occasion de la note au

comte de Lagarde remontait plus loin. J'ai quelque certitude qu'au départ de M. de Chateaubriand pour le congrès de Vérone, il avait été arrêté dans la pensée de M. de Villèle de renvoyer M. de Montmorency, qui le gênait, pour confier le portefeuille des affaires étrangères à une notabilité royaliste moins incapable et plus en harmonie avec la situation politique; et c'est dans cet objet qu'il prit la présidence du conseil; c'était un rapprochement curieux à faire! M. de Richelieu revenant du congrès d'Aix-la-Chapelle, avait été obligé de se retirer des affaires; maintenant c'était le tour de M. de Montmorency, revenant de Vérone. L'un recevait le cordon bleu et l'autre le titre de duc comme récompense de leurs services, et tous les deux sortaient du ministère. La cause de ceci était qu'en général les ministres s'engageaient trop dans les congrès, et qu'en rentrant en France ils trouvaient, soit dans l'esprit du roi, soit dans l'esprit de leurs collègues, une opposition aux résolutions prises à l'extérieur. Il y avait dans ces sociétés de haute diplomatie un je ne sais quoi d'attractif, et il était bien rare que l'esprit général du congrès ne dominât pas les opinions, même les plus prévenues.

Plus d'une fois les ministres anglais eux-mêmes partagèrent l'entraînement général vers les idées et les résolutions communes.

M. de Montmorency n'avait fait que passer aux affaires étrangères ; il ne laissa pas de traces. Ce ministre n'avait aucune des conditions qui constituent l'homme d'affaires et la tête politique. Il vivait dans un monde de piété, de méditations et de petites coteries en dehors de cette existence positive et matérielle avec laquelle seule on marche en administration. Sa retraite fut suivie de celle de M. Hermann, chef de la division politique, et qu'on pouvait considérer comme le faiseur de M. de Montmorency. Il s'était donc trop engagé dans le système de guerre pour rester au pouvoir sous l'empire de nouvelles idées ; sa division fut confiée au duc de Rozan, d'une capacité fort ordinaire, peu habitué au mouvement des affaires ; la vieille amitié de Mme de Duras pour M. de Chateaubriand protégeait son gendre, qui n'avait joué jusque là aucun rôle actif dans les transactions diplomatiques. Au milieu de ces révolutions de bureau, M. Bourjeot et M. d'Hauterive restèrent seuls debout avec les traditions de M. de Talleyrand. M. de Chateaubriand pro-

posa la division commerciale à M. Delalot, qui refusa par des motifs de santé; prétexte qui cachait dans l'honorable député le dessein de conserver sa liberté de parler à la tribune en opposition avec M. de Villèle. M. de Chateaubriand était arrivé au terme de sa noble et puissante ambition; il touchait à un ministère, et peut-être cette position élevée et soumise à toutes les investigations allait-elle révéler les parties incomplètes de ce caractère poétique! Sa brillante imagination se ploierait-elle aux exigences nouvelles de cette situation si compliquée? n'était-il pas à côté d'un homme fin, habile, qui le sacrifierait au besoin lorsque sa popularité royaliste serait usée? M. de Chateaubriand lui-même se résignerait-il à garder la seconde place dans un ministère, sans appui auprès du roi, trop supérieur aux intelligences de la chambre des députés pour y conserver un empire d'autorité et d'influence? Le noble pair ne fit pas toutes ces réflexions; il accepta le portefeuille; il le prit pour essayer le pouvoir, car même pour l'homme le plus désintéressé, il y a je ne sais quoi d'entraînant dans le maniement des affaires. Ces relations avec le pays qui s'occupe de vous, ce vaste théâtre

de la tribune et du cabinet, cet inappréciable bonheur de savoir le fond de la politique et de sortir du domaine des conjectures et des déclamations, tout cela est magique et séduit les esprits haut placés.

MOUVEMENT ROYALISTE POUR LA GUERRE D'ESPAGNE.

NÉGOCIATIONS A MADRID ET A PARIS.

JANVIER ET FÉVRIER 1823.

La nouvelle position prise par M. de Villèle ne lui donnait pas une plus grande puissance pour résister au mouvement de l'opinion royaliste qui poussait à la guerre d'Espagne; le président du conseil était avant tout l'expression de la majorité parlementaire; il fallait en subir les exigences capricieuses; or, je dois encore le rappeler, cette majorité était devenue tout à coup belliqueuse; tout royaliste sentait bouillonner son sang de chevalier et de

paladin; on imposait la guerre comme condition de subsides; dans toutes les sociétés politiques de cette opinion, au faubourg Saint-Germain, à la cour et jusque dans les sacristies, tout retentissait du bruit des armes; des souscriptions étaient ouvertes pour les réfugiés espagnols; le général Quesada était accueilli par tout ce que cette société avait de plus pur et de plus exalté; on saluait son dévouement; l'élégie pleurait pour le trapiste, et l'ode retentissante célébrait le courage un peu vagabond de l'armée de la foi; ces idées de religion, de moines, de croisades plaisaient au fanatisme chevaleresque d'une certaine classe de royalistes; il y a des temps où les partis veulent jouer leur *va-tout*, et le parti monarchique se trouva cette fois bien inspiré. Un emprunt ouvert par M. Ouvrard fut rempli presque sur-le-champ, des armes envoyées aux troupes de la foi. Le gouvernement fermait les yeux; il semblait prévoir qu'il serait tôt ou tard entraîné dans ce grand mouvement d'opinion, et que toute la diplomatie de M. de Villèle ne pourrait l'arrêter.

Il fallait pourtant arriver aux résultats parlementaires et connaître les sentimens de la

chambre ; un grand nombre de députés étaient déjà arrivés à Paris ; jamais la société Piet n'avait été plus brillante et plus nombreuse. M. de Chateaubriand avait fait sonder la contre-opposition de M. de La Bourdonnaye ; les deux réunions déclarèrent que la guerre d'Espagne était inévitable, et qu'on ne l'avait que trop retardée ; ces opinions étaient impérieuses, et pourtant M. de Villèle ne pouvait se résigner à toutes les chances auxquelles on allait exposer la monarchie et la France dans une expédition difficile. Afin de corriger un peu les vices de cette position, le ministère s'empressa de faire de hautes concessions aux personnes ; un remaniement de préfectures fut encore arrêté, et l'on fit rentrer un certain nombre de préfets renvoyés de l'administration publique après l'ordonnance du 5 septembre : c'étaient MM. d'Arbaud-Jouques, le marquis de Villeneuve, de Montureux, André d'Arbelles, Jules de Calvière, le marquis de Marnière de Guer, de Puységur et de Floirac. Le conseil d'État subit des modifications, toujours dans le même esprit ; le garde des sceaux comprit parmi les nouveaux conseillers MM. Forbin des Issarts, Bertin de Veaux ; le premier, un des députés les plus ardens et les

plus royalistes de la majorité; le second, ami de M. de Chateaubriand, et qui avait secondé puissamment dans le *Journal des Débats* les intentions de paix de M. de Villèle. M. de Peyronnet exclut du service ordinaire, non seulement les deux ou trois noms doctrinaires conservés, mais encore les hommes du ministère de M. de Richelieu, dont on s'était séparé complètement; M. Mounier ne fut pas même épargné; le conseil d'État présenta dès lors une grande majorité royaliste. Tout s'empreignait de cet esprit, et particulièrement l'instruction publique sous l'étreinte de M. de Frayssinous : tandis que le savant M. de Sacy se voyait obligé de donner sa démission du conseil royal de l'instruction publique, M. l'abbé Clausel de Coussergues, avec son esprit tout ardent de catholicisme et ses idées étroites de science et d'enseignement, le remplaçait dans ses fonctions d'Université.

Cependant ces concessions aux personnes n'apaisaient pas les royalistes; quand un parti est préoccupé d'une idée, c'est vainement qu'on chercherait à l'en détourner; il veut aller à ses fins, coûte qui coûte. Le cri de guerre était alors poussé par la droite, et c'est sans suc-

cès que M. de Villèle lui exposa les crises qui pourraient surgir, la baisse des fonds publics, les pertes du commerce; toutes ces considérations paraissaient secondaires; on voulait franchir les Pyrénées. Les négociations diplomatiques avaient alors plusieurs côtés: d'abord on négociait à Madrid; M. de Lagarde avait reçu l'ordre de communiquer à M. de San Miguel la note modérée et un peu obscure de M. de Villèle. Cette communication fut faite conjointement avec les notes des ministres d'Autriche, de Prusse et de Russie. Il fallait ne pas connaître le caractère espagnol, et je dirai presque le cœur humain, pour s'imaginer que de telles menaces faites publiquement à un gouvernement, quel qu'il fût, produiraient les résultats de conciliation. Les notes à peine connues et communiquées aux cortès, une grande fermentation se répandit dans les esprits. Des propositions étranges furent faites; cela devait être; une assemblée fière et généreuse ne pouvait entendre un tel langage. M. de Lagarde reçut encore des instructions secrètes pour chercher à amener les cortès à des modifications dans l'acte constitutionnel, ce qui aurait pour le moment contenté M. de Villèle.

Ces concessions étaient impossibles ; et loin de là, M. de San Miguel parla dans sa note en réponse à M. de Lagarde un langage hautain : « Ce n'était point une insurrection, disait-il, mais bien le vœu général de l'opinion, qui avait établi le nouvel ordre de choses en Espagne ; il n'était pas étonnant qu'il y eût des mécontens, conséquence de toute réforme qui corrige des abus ; l'armée d'observation que le gouvernement français maintient sur les Pyrénées, loin de calmer les désordres d'Espagne, ne servait qu'à alimenter les espérances des fanatiques qui ont poussé le cri de rébellion, en les flattant de l'espoir d'une prochaine invasion dans la péninsule. Les jours de calme et de tranquillité que le gouvernement de S. M. T. C. désirait pour la nation espagnole, n'étaient pas moins souhaités par elle; son gouvernement appréciait à leur juste valeur les offres que lui faisait S. M. T. C. ; mais il était persuadé que les moyens adoptés par la France ne pouvaient produire que des résultats contraires. Les secours que dans le moment présent le gouvernement français devrait donner au gouvernement espagnol seraient la dissolution de son armée des Pyrénées, la répression des factieux ennemis

de l'Espagne réfugiés en France, et l'animadversion marquée et décidée contre ceux qui se complaisaient à dénigrer de la manière la plus atroce le gouvernement de S. M. T. C.; les institutions et les cortès d'Espagne; dire que la France veut le bien-être et le repos de l'Espagne, et tenir toujours allumés les brandons de discorde qui alimentent les maux dont elle est affligée, c'est tomber dans un abîme de contradictions. « Au reste, disait la note en terminant, quelles que soient les déterminations que le gouvernement de S. M. T. C. jugera à propos de prendre dans ces circonstances, celui de S. M. C. continuera de marcher tranquillement dans la route que lui tracent le devoir et la justice de sa cause; et sans entrer dans l'analyse des *expressions amphibologiques* des instructions adressées au comte Lagarde, il concluait en disant «que le repos, la prospérité et tout ce qui augmente les élémens du bien-être de l'Espagne, n'intéressait personne plus qu'elle-même. Adhésion constante à la constitution de 1812, paix avec les nations et détermination de ne pas reconnaître le droit d'intervention d'aucune puissance, voilà la devise et la règle du gouvernement espagnol pour le présent et

pour l'avenir. » Il y avait du sang castillan dans cette réponse ; elle déjouait tous les petits moyens, tous les petits détours de M. de Villèle. Comment opposer des considérations méticuleuses, des termes moyens et salutaires même, à l'amertume de ce langage ?

La seconde négociation se faisait à Paris. Le ministère français avait refusé l'offre d'une médiation officielle de l'Angleterre, mais il n'avait point décliné la proposition d'une médiation amicale que M. Canning avait accueillie avec empressement ; sur la désignation du duc de Wellington, lord Fitz Sommerset reçut l'ordre de se rendre à Madrid, et de s'entendre avec sir William A'Court pour presser l'adoption d'un arrangement qui pût éviter les hostilités entre la France et la péninsule. Lord Fitz Sommerset avait laissé de longs souvenirs dans la guerre de délivrance sous le duc de Wellington ; M. Canning espérait que ses remontrances seraient écoutées dans les cortès. Un *memorandum* fut également remis par le duc de Wellington au nouveau plénipotentiaire ; le noble duc exposait « que les pouvoirs et prérogatives dévolus au roi d'Espagne, par suite du nouveau système, devaient lui donner toute faculté pour accomplir les de-

voirs que lui imposait la puissance dont il était revêtu; que, si la situation du roi n'était pas telle qu'elle devait être, s'il n'avait pas le pouvoir de se protéger lui-même, ni de protéger ceux auxquels il confie l'exécution de ses ordres, si enfin le roi n'était pas persuadé que le pouvoir qui lui est accordé par la loi a une latitude suffisante, l'Espagne ne serait jamais tranquille; il y aurait des insurrections perpétuelles, et le roi et son gouvernement demeureraient sans cesse dans un état mutuel de défiance. » Les liens de famille qui existent entre le roi de France et le roi d'Espagne, ajoutait le duc de Wellington, et l'intérêt qu'ils se portent naturellement, seront le sujet d'une irritation perpétuelle entre les deux pays aussi long-temps que la situation du roi d'Espagne ne sera pas ce qu'elle doit être, et tôt ou tard il en résultera la guerre ou l'invasion du pays le plus faible. Ainsi les Espagnols, qui désirent la paix et le bonheur de leur pays, doivent considérer les modifications à faire à leur constitution comme ayant pour but d'investir le roi de la puissance exécutive; ces modifications devraient se faire de concert avec le roi, ce qui ne laisserait plus aucun motif de désirer la chute du système établi.

S. G. pensait qu'il n'y avait aucune raison de différer ces modifications; car non seulement la France ne balancerait pas à retirer son armée d'observation, qui dès lors serait inutile; mais encore vraisemblablement le gouvernement français prendrait des mesures pour prévenir tout rassemblement de troupes anti-constitutionnelles sur ses frontières; par ce moyen, l'harmonie et les relations amicales entre les deux pays ne seraient point troublées. Il faut surtout que les Espagnols soient bien convaincus que toutes les sources de la prospérité de leur pays seront bientôt taries; ils doivent s'apercevoir que, dès à présent, ils n'ont plus ni commerce, ni revenus, que ni l'armée, ni les employés de l'administration publique ne peuvent être payés, et qu'ils ne peuvent négocier aucun emprunt, car aucun capitaliste ne veut faire passer de fonds en Espagne jusqu'à ce qu'il y voie prévaloir un système qui fasse espérer le rétablissement de la paix et du bon ordre. Tout Espagnol doit avouer que le temps est venu de faire ces modifications déjà désignées par les hommes doués de raison et de jugement, et regardées maintenant comme très-urgentes. »

Je crois que le ministre anglais se faisait il-

lusion sur la possibilité d'amener un arrangement; les choses étaient trop avancées de part et d'autre dans le sens de la guerre. Le duc de Wellington dut également demander à M. de Chateaubriand une explication sur ce qui touchait le Portugal et son gouvernement; je dirai plus tard quelle fut la réponse.

A mesure que le langage des cortès devenait plus fier et plus menaçant, les trois grandes cours de Russie, de Prusse et d'Autriche s'unissaient pour faire à la France les plus vives et les plus pressantes remontrances sur la nécessité de pousser vite et fort une solution des affaires d'Espagne; elles avaient appris avec déplaisir la retraite de M. de Montmorency, et Alexandre s'était positivement offensé de ce que la France avait envoyé une note séparée et rédigée tout-à-fait dans un autre esprit que le document de la sainte-alliance; il lui paraissait extraordinaire que la France ayant demandé la faculté de l'intervention armée, s'arrêtât en quelque sorte une fois cette autorisation obtenue; les notes des trois cours ne menaçaient pas d'une guerre au nord si on ne la faisait au midi, comme M. de Villèle le laissa échapper dans son inconcevable distraction de tribune,

mais elles pressaient la France de mettre un terme au bouleversement dont l'Espagne était le théâtre ; elles renouvelaient les offres d'appui et de secours, en cas surtout où ce grand effort amènerait en France des commotions nouvelles. M. Pozzo di Borgo fit à ce sujet des démarches puissantes ; il n'avait pas besoin d'agir avec tenacité ; alors le vent de la guerre soufflait ; il était partout ; il dominait dans les élémens qui composaient la majorité ministérielle.

La remise des notes des cours alliées n'ayant produit aucun effet à Madrid, les ministres des trois cours se hâtèrent de demander leurs passeports. Les expressions de leurs lettres étaient peu mesurées, particulièrement celles du ministre de Russie. On ne doit jamais menacer un grand peuple, car ces menaces lui font connaître qu'il n'est pas libre, et cela l'irrite. M. de Bulgari annonçait que « la note remise au gouvernement espagnol allait être publiée en Europe, afin que celle-ci prononçât entre les intentions des puissances qu'anime le noble désir du bien et un gouvernement qui paraît résolu à épuiser le calice des malheurs de l'Espagne. Quant aux déterminations qu'annonçait M. de San-Miguel,

toute la responsabilité pèserait sur la tête des personnes qui devaient en être considérées comme les seuls auteurs; et tant que ces personnes priveraient leur souverain légitime de sa liberté, tant qu'elles abandonneraient l'Espagne à tous les maux d'une sanglante anarchie; tant que par le moyen de leurs coupables intelligences elles pourraient étendre sur d'autres Etats les maux qu'elles ont accumulés sur leur patrie, la Russie ne pourrait conserver aucune relation avec des autorités qui tolèrent et même excitent de tels désordres. » Les réponses de M. de San-Miguel étaient commandées par un tel langage; elles furent plus que hautaines. Au ministre de Prusse, M. de San-Miguel répondait : « J'ai reçu la note que V. Exc. m'a envoyée; je me contente de lui assurer que les vœux du gouvernement de S. M. C. pour la félicité des Etats prussiens ne sont pas moins ardens que ceux qu'a manifestés S. M. le roi de Prusse pour l'Espagne. D'après l'ordre de S. M. j'envoie à V. Exc. les passeports qu'elle demande. » Au ministre d'Autriche, il disait encore : « J'ai reçu la note que V. Exc. a bien voulu m'adresser; je me borne pour le moment à lui répondre qu'il est fort indifférent au gou-

vernement de S. M. C. d'avoir ou de n'avoir pas de rapport avec la cour de Vienne. D'après l'ordre du roi, je vous expédie vos passeports. » Enfin il s'exprimait sans ménagemens et avec insolence à l'égard du ministre de Russie, car il lui disait : « J'ai reçu la note très-inconvenante que V. Exc. m'a envoyée. Je me borne, pour toute réponse, à lui déclarer qu'elle a abusé scandaleusement, peut-être par ignorance, du droit des gens, toujours respectable aux yeux du gouvernement espagnol. D'après l'ordre de S. M., je vous envoie vos passeports, espérant que V. Exc. sortira de cette capitale dans le plus court délai possible. »

C'était amener une rupture. Avait-on des armées et des ressources pour résister ? Les trois ministres quittèrent immédiatement Madrid ; ils avaient voulu entraîner M. de Lagarde, mais les instructions de celui-ci portaient : qu'il eût à s'entendre avec sir William A'Court et lord Sommerset pour amener, s'il était possible, un arrangement, et de ne quitter Madrid que lorsque toute voie aux accommodemens serait fermée. Cependant le corps diplomatique pressait une solution à Paris, et ce fut sur une note de M. Pozzo di Borgo que M. de

Villèle se détermina définitivement et à contre-cœur au rappel de l'ambassadeur. Dans une dépêche à M. de Lagarde, M. de Chateaubriand annonçait que le gouvernement espagnol rejetait toute mesure de conciliation; que non seulement il ne montrait aucun espoir de l'amélioration que l'on pourrait attendre des sentimens qui avaient pendant si long-temps uni les Espagnols et les Français, mais il allait même jusqu'à exiger que la France retirât son armée d'observation et expulsât les étrangers qui lui avaient demandé asile. La France n'était pas accoutumée à entendre un pareil langage, et elle ne le pardonnait à son auteur qu'en considération de l'exaspération qui régnait alors en Espagne. Quiconque mettait le pied sur le territoire français était libre et jouissait des droits d'une hospitalité inviolable; les victimes des commotions qui agitaient l'Espagne s'y étaient réfugiées et avaient été traitées avec tous les égards dus au malheur: « l'Espagne, continuait M. de Chateaubriand, s'est-elle conduite de la même manière envers la France? Non seulement elle a donné asile à des hommes coupables, condamnés par les tribunaux, mais encore elle leur a promis des

emplois dans ses armées. La confusion qui règne en Espagne actuellement est préjudiciable à quelques uns de nos plus grands intérêts. S. M. T. C. avait désiré que son ministre pût rester à Madrid après le départ des ambassadeurs d'Autriche, de Prusse et de Russie, mais ses derniers vœux n'ont pas été écoutés; sa dernière espérance a été déçue; le mauvais génie des révolutions préside maintenant aux conseils de l'Espagne; tout espoir est éloigné; comme l'expression des sentimens les plus modérés ne nous attire que de nouvelles provocations, il ne peut convenir, M. le comte, à la dignité du roi et à l'honneur de la France que vous restiez plus long-temps à Madrid. En conséquence, veuillez demander au gouvernement espagnol vos passeports pour vous-même et toute votre légation, et partez, sans perdre de temps, immédiatement après qu'ils vous auront été remis. » Une seconde dépêche précisait mieux encore la nécessité de demander les passeports; et cependant le ministre tournait un dernier regard vers la possibilité d'une négociation, objet des vœux de M. de Villèle! « Afin que les ennemis de la France, ajoutait le ministre des affaires étrangères, ne puissent

pas dire que vous avez quitté Madrid sans que votre gouvernement connût ce qui se passait; je dois vous dire que, pour rétablir l'ordre en Espagne et rendre la sécurité à la France et aux autres Etats du continent, il existe un moyen bien simple: tout sera fini le jour où Ferdinand VII pourra, de lui-même et de sa propre autorité, faire les modifications nécessaires dans les institutions; de plus, le roi notre maître est d'avis qu'il serait convenable de promulguer une amnistie pour tous les actes politiques depuis 1812 jusqu'au jour de la promulgation : ce nouvel ordre de choses serait sanctionné par le simple retour des ministres étrangers à Madrid. Cet heureux changement conserverait la paix entre la France et l'Espagne ; mais il est évident qu'il ne peut s'opérer tant que vous resterez à Madrid : lord Fitz Sommerset et sir William A'Court n'ont pas été plus heureux; votre présence, comme moyen de conciliation, est donc tout-à-fait inutile; au contraire, votre éloignement est nécessaire au maintien de la paix, puisqu'il peut seul autoriser le rassemblement d'une armée de cent mille hommes sur nos frontières; quand S. A. R. le duc d'Angoulême, qui doit les commander, se sera avancé à leur tête sur les bords de la

Bidassoa, le roi Ferdinand pourra se présenter sur la rive opposée. Les deux princes auront une entrevue qui sera peut-être suivie d'un traité de paix, de modifications constitutionnelles et de l'amnistie que désire Sa Majesté Très-Chrétienne. Alors non seulement notre armée sera retirée, mais nos soldats, nos trésors, nos vaisseaux seront à la disposition de l'Espagne. Le gouvernement français ne prétend imposer aucune forme de gouvernement à un peuple quelconque, mais il ne peut regarder comme légitimes et stables des institutions qui émanent d'un pouvoir illégitime. Le roi vous ordonne, M. le comte, de demander vos passeports et de quitter l'Espagne avec toute votre légation. »

C'était encore une grande illusion que de croire à ces négociations théâtrales sur les bords de la Bidassoa ; ce qu'on n'avait pu faire à Madrid, on ne pouvait le tenter au moment de l'entrée en campagne, lorsque les troupes seraient en présence et les dépenses accomplies.

Quand on apprit, à Paris, le rappel de l'ambassadeur français à Madrid, et par conséquent que la guerre était inévitable, un immense mouvement de baisse se fit sentir à la Bourse :

c'est ce que M. de Villèle avait craint; le commerce exagéra ses terreurs ; les journaux de l'opposition libérale, peignant les maux de la guerre, se complaisaient dans les descriptions de pillage par les corsaires, de la destruction de notre marine; ce n'était plus ces grandes peintures de nos gloires militaires de l'Empire, ces descriptions de batailles, les gravures niaisement larmoyantes du *Soldat laboureur ;* la paix était le premier des biens; la guerre était désenchantée de ses plus brillans prestiges: il y eut même des spéculations basées sur les terreurs exploitées. M. Périer, à la tête d'une compagnie, profita de ce premier mouvement de peur pour accaparer les sucres et les autres denrées coloniales, qu'il poussa à des prix exorbitans; on fit des bénéfices immenses sur la crédulité publique, et tout cela par patriotisme. En déduisant toutes les passions des partis, il y avait réalité dans les craintes du commerce; et n'était-il pas à redouter que les lettres de courses ne se multipliassent et ne couvrissent toutes les mers? Des députations arrivèrent de plusieurs villes industrielles : Bordeaux eut ses doléances. On fit des promesses de convois et de protection. Quant à la guerre,

on ne s'expliqua pas. M. de Villèle ne pouvait rien écouter, rien entendre; devait-il promettre la paix à la veille d'une rupture prochaine, et qui paraissait inévitable?

Tout se faisait à Paris pour la guerre : les bataillons de campagne étaient désignés, les ordres de départ accueillis avec le plus grand enthousiasme; il y a quelque chose dans les batailles qui plaît aux soldats; ils partaient en chantant pour les Pyrénées, où les troupes devaient se concentrer. Peu habitué aux gloires du drapeau blanc, le peuple voyait cette guerre avec inquiétude, et c'était vainement que les royalistes cherchaient à réveiller l'enthousiasme public. On avait besoin du succès pour le croire possible!

Cependant la session approchait : le discours de la couronne ne pouvait pas se taire sur la question de paix ou de guerre; il fallait que le conseil se prononçât; les dernières dépêches de M. de Lagarde ne laissaient plus d'espoir, quoique ce ministre voyageât lentement vers les Pyrénées, dans la volonté toujours déçue d'une conciliation. M. de Villèle ne pouvait se décider aux hostilités; mais la société Piet s'expliqua d'une manière si forte, si décisive,

que le président du conseil vit l'impossibilité de résister au torrent: le discours de la couronne dut parler de guerre. Toute la préoccupation de M. de Villèle fut dès lors de se servir d'expressions tellement mesurées qu'elles ne fermassent pas tout espoir aux conseils de modération; il fallait parler de guerre, et avec cela ménager la bourse, les intérêts du commerce, n'alarmer personne et contenter la majorité royaliste.

Ce discours fut discuté plusieurs jours, retouché, remanié; on ne s'y occupa que de la question d'Espagne; elle absorbait tout; aucune mesure législative ne fut préparée pour la session; on avait à y traiter de plus grands événemens et à subir un grand hasard. Le roi disait « que la situation intérieure du royaume s'était améliorée; et que l'action de la justice, sagement et loyalement exercée, avait mis fin aux complots et aux tentatives de révolte; il annonçait que le clergé allait être complètement organisé, et qu'un traité avec le Saint-Siége permettrait de restaurer l'Eglise de France; des économies dans les dépenses se feraient bientôt sentir; on avait déjà un excédant de 40 millions. » Le roi ajoutait cette phrase solennelle: « J'ai tout tenté pour ga-

rantir la sécurité de mes peuples et préserver l'Espagne elle-même des derniers malheurs; l'aveuglement avec lequel ont été repoussées les représentations faites à Madrid laisse peu d'espoir de conserver la paix. J'ai ordonné le rappel de mon ministre; cent mille Français, commandés par un prince de ma famille, sont prêts à marcher, en invoquant le Dieu de saint Louis, pour conserver le trône d'Espagne à un petit-fils de Henri IV, préserver ce beau royaume de sa ruine et le réconcilier avec l'Europe. Nos stations vont être renforcées dans les lieux où notre commerce maritime a besoin de cette protection; des croisières vont être établies partout où nos arrivages pourraient être inquiétés. Si la guerre est inévitable, je mettrai tous mes soins à en resserrer le cercle, à en borner la durée. Elle ne sera entreprise que pour conquérir la paix, que l'état de l'Espagne rendrait impossible; que Ferdinand VII soit libre de donner à ses peuples les institutions qu'ils ne peuvent tenir que de lui, et qui, en assurant leur repos, dissiperaient les justes inquiétudes de la France; dès ce moment les hostilités cesseront; j'en prends devant vous, Messieurs, le solennel engagement. J'ai con-

sulté la dignité de ma couronne, l'honneur et la sûreté de la France; nous sommes Français, et nous serons toujours d'accord pour défendre de tels intérêts. » Ce paragraphe sur la guerre était sagement rédigé; on y reconnaissait l'éloquente précision de M. de Chateaubriand tempérée par la modération de M. de Villèle. La couronne exposait les négociations entreprises; elle ne disait pas encore que la guerre aurait lieu; elle l'annonçait seulement comme possible; elle en circonscrivait les limites; elle faisait entrevoir l'espérance d'un système libéral pour l'Espagne émané de la volonté de Ferdinand. Ai-je besoin de dire que la majorité accueillit la pensée de guerre avec enthousiasme? Dès lors tout fut à la guerre : théâtres, feuilletons royalistes, armée, église, salons aristocratiques; on ne parla que de campagne, de Madrid, de cortès et du rappel de M. de Lagarde; les fonds publics se raffermirent, tant une question résolue porte avec elle-même sécurité!

L'ADRESSE SUR LA GUERRE D'ESPAGNE.

FÉVRIER 1823.

Le discours de la couronne soulevait la flagrante question de la paix ou de la guerre devant les chambres; les larges discussions qu'avaient provoquées les royalistes eux-mêmes lors de l'adresse de 1821, après laquelle le ministère Richelieu avait été renversé, ne permettaient pas de restreindre le cercle des débats; il fallait les subir avec toutes leurs récriminations et leur vivacité. MM. de Villèle et de Chateaubriand s'y préparèrent; ils étaient alors les chefs ostensibles du ministère et vivaient en assez bonne harmonie quoiqu'avec de grands contrastes de caractère: l'un sage, prudent, terre à terre et sans faste; l'autre d'une imagi-

nation brillante, mesurant poétiquement les questions politiques, aimant la représentation et l'apparat; tous deux alors dans les mêmes idées de modération à l'égard de l'Espagne et de son gouvernement; M. de Chateaubriand pourtant avec une couleur plus prononcée pour la guerre et se rapprochant ainsi de la contre-opposition.

Les deux chambres, devant lesquelles la discussion allait être portée, ne s'étaient point modifiées, et l'on pouvait s'attendre à une discussion sérieuse et profonde. Aux pairs, les nuances de MM. de Talleyrand, Molé, de Broglie, s'étaient entendues pour une tentative d'amendement sur l'adresse; on devait s'emparer des espérances de paix données par le roi pour démontrer tous les inconvéniens de la guerre et rembrunir le tableau de ses désastres. On se réunit dans une assemblée préparatoire; mais, dès cette première communication, les pairs de cette triple bannière durent s'apercevoir qu'ils seraient en minorité dans la chambre, car ni leurs collègus du système Richelieu, ni les cardinalistes, n'avaient voulu coopérer à l'opposition plus tranchée des auteurs de l'amendement. Il y avait pour cela plusieurs

raisons : d'abord, ils savaient que cet amendement déplaisait au roi, contrariait son système, et ils ne voulaient pas absolument rompre avec la couronne; ensuite, la position de M. de Villèle était telle, qu'il n'était pas impossible qu'il songeât à un rapprochement avec la fraction Richelieu; il ne fallait pas dès lors s'enlever toutes les chances d'une alliance raisonnable, dans le vain espoir de s'attirer la gauche, alors en minorité. La réunion du duc de Choiseul arrêta une rédaction d'amendement qui serait présenté par M. de Barante dans la discussion de l'adresse; si l'on parvenait à grouper autour de cet amendement une majorité compacte, c'était un nouveau coup de tactique contre les royalistes.

La commission désignée par les bureaux était tout entière dans le sens de la plus absolue prérogative royale. M. de Lévis fut chargé de la rédaction primitive; il avait été convenu entre les pairs de l'opposition que l'on ne discuterait pas l'ensemble de l'adresse, et qu'on attendrait l'amendement de M. de Barante, sur lequel le prince de Talleyrand, les ducs de Dalberg et de Broglie, les comtes Molé et Daru devaient prendre la parole. La rédaction du duc de Lévis était tout entière la paraphrase du discours de

la couronne, car elle disait « que la situation intérieure du royaume s'était sensiblement améliorée sous le gouvernement paternel des Bourbons; l'agriculture, l'industrie faisaient tous les jours de nouveaux progrès, tandis que la sécurité s'était accrue depuis qu'on avait vu la justice réprimer avec énergie les tentatives criminelles dont l'impunité augmentérait à la fois et l'audace et le nombre. Il appartenait au roi de délibérer *seul* sur la grande question de guerre ou de paix; il avait exercé cette haute fonction avec toute la maturité que demandaient des circonstances si graves. Les vertus du prince que le roi donnait pour chef à l'armée qui devait préserver l'Espagne d'une ruine imminente, et dont les suites seraient funestes à la propre tranquillité de la France, étaient un gage assuré que le roi présentait au peuple qu'il voulait dérober à l'anarchie. Pour nous, Sire, ajoutait M. de Lévis, certains de votre amour pour vos peuples, qui, si la guerre est inévitable, vous la fera resserrer dans le cercle le plus étroit; confians dans votre prudence, qui ne laissera échapper aucune occasion de conclure une paix honorable, nous recevons avec respect cette importante communication. »

Quand cette lecture eut été achevée, M. Pasquier, expression de l'opinion Richelieu, présenta un amendement ou plutôt une simple rectification ; il substituait cette phrase : « Tandis que la sécurité s'*accroît*, *lorsqu'on voit* la justice réprimer avec énergie les tentatives criminelles dont l'impunité augmenterait à la fois et l'audace et le nombre, » à cette autre: « Tandis que la sécurité s'est *accrue*, *depuis qu'on a vu* la justice réprimer avec énergie les tentatives criminelles dont l'impunité augmenterait à la fois et l'audace et le nombre. » M. Pasquier en prit occasion pour défendre le ministère dont il faisait partie; il le lavait du blâme que la phrase de l'adresse semblait faire peser sur lui. « Sous la précédente administration, disait-il, les jugemens du jury ont été aussi rendus avec conscience et honneur; il ne convient pas à la chambre d'ébranler ainsi l'un des plus fermes appuis de la tranquillité, l'autorité des jugemens, et de faire aux dépens du passé l'éloge du présent. » La modification demandée fut votée sans difficulté par la chambre. Toutes les nuances d'opposition se réunirent enfin lorsqu'il fut donné lecture du paragraphe sur l'Espagne; M. de Barante for-

mula son amendement : « Nous saisissons avec empressement le dernier espoir que V. M. semble encore conserver du maintien de la paix ; nous sommes assurés que le plus vif désir de votre cœur paternel serait d'épargner à votre peuple les calamités d'une guerre qui pourrait mettre en danger les plus chers intérêts de la patrie et compromettre le principe sacré de l'indépendance nationale, sur lequel reposent l'honneur et la sécurité du trône. » « N'était-il pas permis, disait M. de Barante, de compter sur le maintien de la paix ? car l'urgence de la guerre ne remonte qu'à une date récente, et par conséquent qu'il est facile d'écarter. Si nous ne pouvons éviter la guerre, au moins qu'elle ne soit pas fondée sur cette prétention contraire à toute justice, d'intervenir dans les affaires intérieures d'une nation, et de régler son gouvernement, prétexte impie, principe monstrueux qui troublerait sans cesse la paix du monde ! » Tandis que MM. de Talleyrand et Molé se disposaient à prendre la parole, M. de Ségur, par une faute de tactique qui détruisit toute l'économie des mesures de l'opposition, proposa un sous-amendement plus concis et d'une rédaction

moins parlementaire : « Nous sommes assurés que le plus vif désir de votre cœur paternel serait d'épargner à votre peuple les calamités de la guerre. » Cet incident bouleversa toutes les combinaisons jusque-là arrêtées. Le comte Daru prit la parole, et dans un long et verbeux discours, exposa tous les inconvéniens et les dangers de la guerre. Cette déclamation, trop développée pour faire impression, appela une réponse de M. de Villèle ; le président du conseil s'étonnait qu'au moment où le monarque venait *s'affliger* d'avoir perdu tout espoir pacifique, on proposât d'invoquer la paix de nouveau ; ce vœu pour l'éloignement de la guerre, outre qu'il était peu respectueux pour les décisions de S. M., était d'ailleurs très-impolitique et ferait peser sur la chambre des pairs une effrayante responsabilité ; les intentions de la France avaient dû changer lorsque les derniers événemens d'Espagne étaient venus révéler à l'Europe toute la gravité de la situation dans laquelle se plaçait ce pays, non seulement par rapports aux autres Etats en général, mais spécialement par rapport à la France. » Alors, par un de ces mouvemens de chambres inattendus, la discussion sur l'amendement fut fermée sans

que MM. de Talleyrand et Molé pussent se faire entendre; l'opposition se trouva ainsi dominée par le ministère. Il en résulta que même le sous-amendement de M. de Ségur fut rejeté. L'adresse telle qu'elle avait été rédigée par M. le duc de Lévis fut votée à une immense majorité formée des pairs Richelieu et de Bausset joints aux royalistes. J'ai dit les motifs qui empêchèrent toutes les nuances de l'opposition de s'entendre et de voter de concert l'amendement.

MM. de Talleyrand et Molé crurent nécessaire d'en appeler de cette majorité à l'opinion; ils publièrent leurs discours : tous deux reposaient sur les mêmes idées, ou, pour parler plus exactement, sur les souvenirs de l'Empire et de cette guerre d'Espagne, téméraire entreprise qui précipita la ruine de Napoléon. Les nobles pairs se trompaient de dates; ils confondaient les situations : la guerre d'Espagne sous l'Empire avait été entreprise contre l'opinion religieuse et populaire dans la péninsule; il s'agissait au contraire aujourd'hui de servir les idées et les préjugés des masses. Au reste, les hommes politiques doivent être sobres de ces paroles de prophète; elles les compromettent; l'art de deviner les événemens est péril-

leux; on avait prédit des désastres, et la guerre répondit par des succès. M. de Talleyrand avait pourtant pesé toutes les expressions de son discours, parce qu'il savait que dans sa position, parler c'était agir : «Il y a aujourd'hui seize ans, disait-il, qu'appelé par celui qui gouvernait alors le monde à lui dire mon avis sur une lutte à engager avec le peuple espagnol, j'eus le malheur de lui déplaire, en lui dévoilant l'avenir, en lui révélant tous les dangers qui allaient naître en foule d'une agression non moins injuste que téméraire; la disgrâce fut le prix de ma sincérité. Etrange destinée que celle qui me ramène, après ce long espace de temps, à renouveler auprès du souverain légitime les mêmes efforts, les mêmes conseils! Il m'appartient à moi, qui ai pris une si grande part aux événemens de la double restauration, qui par mes efforts, et j'ose le dire par mes succès, ai mis *ma gloire* et ma responsabilité tout entières dans ce renouvellement d'alliance entre la France et la maison de Bourbon, d'empêcher autant qu'il est en moi que l'ouvrage de la sagesse et de la justice ne soit compromis par des passions folles et téméraires! » Le discours de M. Molé partait d'un ordre d'idées moins person-

nelles, plus philosophique. « Quelle peut être pour la France, disait-il, l'issue d'une pareille lutte? On ira, dit-on, à Madrid; hélas! nous y sommes déjà allés! Une révolution s'arrête-t-elle, lorsque l'indépendance du peuple qui la subit est menacée! et n'avons-nous pas l'exemple de la révolution française, qui est devenue invincible quand sa cause est devenue celle de notre indépendance? D'ailleurs les partis font souvent les choses sans le vouloir, et chez eux les crimes sont quelquefois des nécessités! » Ces deux manifestations d'opinions excitèrent un vif mouvement dans le public; le roi en fut même très-sensiblement frappé; il n'aimait pas M. de Talleyrand; les services rendus à la restauration, et que le prince lui rappelait sans cesse comme un reproche, le blessaient. Cependant il dit à quelques uns de ses intimes : « Le discours du prince de Talleyrand me fortifie dans le système de M. de Villèle qui est de temporiser et d'éviter la guerre, si cela est possible. » Les royalistes attaquèrent MM. Molé et de Talleyrand; ils furent présentés comme des bonapartistes, expressions ruinées du système impérial. On les poursuivait avec plus d'acharnement qu'on n'attaquait les révolutionnaires eux-

mêmes. Au milieu de tout cela, quelque chose devait frapper les esprits ; c'était de voir dans l'opposition tous les hommes qui avaient concouru à la restauration de la dynastie, ceux même qui l'avaient servie avec le plus de dévouement. Faut-il en dire la cause? C'est qu'il ne s'agissait plus de la restauration, grand fait social qu'on s'efforçait d'altérer et de détruire, mais de la contre-révolution, étroite espérance de l'esprit de parti. Je crois que dès ce moment des ouvertures furent faites par quelques notabilités à M. le duc d'Orléans, pour les chances d'un avenir qu'on pouvait dès lors prévoir. Les ultrà jetaient l'opinion active de M. de Talleyrand et de ses amis en dehors de la restauration : là était un danger.

A la chambre des députés, la discussion devait s'asseoir sur un terrain tout nouveau. Aux pairs, en effet, le discours de la couronne ne s'était trouvé en opposition qu'avec la portion libérale de l'assemblée ; c'était une opinion fixe, dont le nombre et la force étaient constatés, qu'on avait à combattre et à réfuter ; mais aux députés la situation n'était plus la même : il y avait là non seulement l'opposition régulière patriote, mais déjà se formait, avec une ardeur

puissante et une haine infatigable, la contre-opposition de MM. de La Bourdonnaye et Delalot. Les uns voulaient la guerre immédiate et forte ; on aurait désiré que, toute affaire cessante, M. de Villèle eût porté une armée sur Madrid, comme si cent mille hommes se mouvaient avec la même facilité qu'un scrutin et des boules d'assemblées! Que de griefs contre le ministre, chef de majorité! Combien ces voix devaient être puissantes sur les royalistes! Ils savaient les petites affaires d'intérieur; ils connaissaient profondément le caractère de M. de Villèle, ses défauts, les affections intimes des royalistes; ils en suçaient les sympathies et pénétraient leurs sentimens. M. de Chateaubriand avait fait tout son possible pour amener une réconciliation : il avait démontré la nécessité pour le côté droit de se rapprocher contre l'ennemi commun, la révolution; les choses étaient allées trop loin pour qu'elle fût réalisable encore. La haine éclata dès la nomination de la présidence; 63 voix se portèrent sur M. de La Bourdonnaye et refusèrent leur appui à M. Ravez: c'était la force de la contre-opposition. Indépendamment de cette contre-opposition, M. Lainé avait cherché à former dans la

chambre un parti de paix et de modération ; il était en quelque sorte, parmi les députés, l'expression encore debout du ministère Richelieu. Il devait proposer un amendement concerté avec la pairie pour entraîner les ministres, s'il était encore possible, dans les voies de la paix. Enfin, l'opposition libérale devait déclamer contre la guerre, soit dans son but, soit dans ses résultats; résultats déplorables, puisqu'ils allaient priver un peuple de sa liberté! La commission de l'adresse, composée de MM. Lainé, de Cardonnel, Josse Beauvoir, Pardessus, Dudon, de Salaberry, Hyde de Neuville, d'Harcourt et de Puyvalée, écouta plusieurs projets; celui de M. Hyde de Neuville, ardente expression des royalistes belliqueux, obtint la préférence, et il disait : « Sous un gouvernement ferme et paternel, la situation intérieure du royaume ne peut que s'améliorer; la sagesse et le courage des magistrats, la *loyauté* des jurés, dont rien n'a intimidé la conscience, ont déjoué tous les complots, et les factieux ont perdu tout espoir d'impunité; c'est par le retour à la religion, à la légitimité, à l'ordre, que la France, jouissant enfin de la vraie liberté, montre à l'Europe comment les

malheurs publics se réparent. Destinée par la Providence à fermer l'abîme des révolutions, V. M. a tout tenté pour garantir ses peuples et sauver l'Espagne elle-même des suites funestes de la rébellion de quelques soldats parjures. Une aveugle obstination a repoussé les conseils du chef de l'auguste famille des Bourbons, et pouvons-nous voir sans alarmes les discordes qui déchirent ce pays voisin, et nous livrer aux dangers dont nous menacent les calamités qui l'affligent? Sire, nous sommes Français! aucuns sacrifices ne coûteront à vos peuples pour défendre la dignité de votre couronne, l'honneur et la sûreté de la France; c'est à nous de concourir de tous nos efforts à la généreuse entreprise d'étouffer l'anarchie, pour ne conquérir que la paix; de rendre la liberté à un roi de votre sang, d'assurer le repos de l'Espagne pour affermir celui de la France, et de délivrer du joug de l'oppression un peuple qui nous aida à briser nos fers, et qui ne peut recevoir d'institutions conformes à ses vœux et à ses mœurs que de son légitime souverain. Votre armée courageuse et fidèle, celle qui sut mépriser les lâches insinuations de la révolte, s'élance avec ardeur sous l'étendard des lis; à la voix de

V. M., elle ne prend et ne gardera les armes que pour maintenir l'ordre social et préserver de tout principe contagieux et désorganisateur notre pays et nos institutions. »

Les phrases de M. Hyde de Neuville étaient expressives; elles approuvaient ces sentences de mort provoquées contre des hommes coupables sans doute, mais qui n'en étaient pas moins Français; entendez-vous l'éloge du jury qui avait envoyé à la mort les quatre jeunes sergens de La Rochelle? Triste morale que celle des partis! et puis quelle ardeur belliqueuse contre les révolutions! La guerre d'Espagne dominait toutes les pensées de l'adresse!

C'est sur ce projet ardent, impitoyable, que la discussion s'ouvrit. MM. de La Bourdonnaye et Delalot attaquèrent vivement, non pas le ministère en masse, mais la *partie influente*, ainsi qu'ils l'appelèrent tous deux; M. de La Bourdonnaye surtout signala la marche du ministère comme empreinte d'hésitation et de faiblesse, et accusa le cabinet français de ses ménagemens pour la révolution d'Espagne. « Parcourons les actes de cette administration; qu'y voyons-nous? Pas une seule grande mesure, pas une pensée qui décèle de vastes conceptions;

un tel ministère a-t-il rempli les conditions qui pouvaient lui continuer la confiance de la chambre? — Eh quoi! ajouta M. Delalot, aujourd'hui nous avons été accusés de vouloir une guerre de fanatisme, nous avons été accusés publiquement; cette accusation est partie d'un journal semi-officiel dont les articles se rédigent sous la main d'un certain ministre; en vain le niera-t-on, le fait est public, et je n'ai pas besoin d'en dire davantage pour faire connaître et le journal et le ministre. Eh bien! c'est par eux qu'une partie de cette chambre est depuis trois mois signalée à la haine des citoyens; et pourquoi? parce qu'il convenait à ce ministre de négocier à Madrid, de négocier avec ceux qu'il appelle aujourd'hui les chefs de la révolte; il lui convenait alors de laisser sans protection deux choses sacrées, la foi et le malheur; il fallait que dans le même temps où l'Espagne voyait les défenseurs de son roi opprimés et livrés au fer de leurs oppresseurs, il fallait qu'en France tous ceux qui partageaient les sentimens de ces généreuses victimes fussent immolés à la dérision publique. — On nie le droit d'intervention, dit M. de Kergorlay, je le défends au contraire dans toute son étendue; ce n'est pas seulement

pour l'Espagne et son repos que nous ferons la guerre, mais pour nous-mêmes, pour notre propre sûreté.—L'aveu est précieux, dit le général Sébastiani; qu'allez-vous faire en Espagne? Vous allez y conquérir le pouvoir absolu pour nous le rapporter en France; et qui vous oblige à cette guerre? la contre-révolution. » Alors, au milieu d'une improvisation mal réfléchie, M. de Villèle, pour se justifier, laissa échapper cette phrase imprudente : « Nous sommes dans l'alternative d'attaquer la révolution espagnole aux Pyrénées, ou d'aller la défendre sur le Rhin. » Assertion fausse, car les choses n'étaient pas arrivées à ce point : les trois puissances avaient fait des remontrances, présenté quelques notes pour presser la France d'exécuter ses engagemens; mais il n'y avait rien au-delà; on n'avait point menacé de la guerre; on ne l'aurait point faite. «Je demande, s'écria le général Foy, que la chambre prie le roi d'aviser à ce que jamais, par les chances de la guerre, ou sous prétexte d'alliance et de secours, les troupes étrangères n'entrent sur notre territoire; ce qu'on nous a dit pourrait le faire craindre; la France respire à peine depuis la dernière invasion; n'allons pas gâter ce que nous avons si

difficilement obtenu. Enfin tout se dévoile ; le ministère faisait une guerre occulte, souterraine depuis un an à la nation espagnole ; et tout à coup cette guerre s'est manifestée en éclats et en menaces ; ces éclats, ces menaces, est-ce l'Espagne qui les a provoqués ? Mais la situation de ce pays est la même qu'en 1820 et 1822 ; et l'on peut bien dire que jamais révolution n'a été accompagnée de si peu d'excès ! Il y a donc quelque cause secrète qu'il est difficile de bien saisir, et que le président du conseil nous a révélée. »

Il était facile de prévoir qu'une opinion de répugnance contre la guerre serait exprimée par la gauche ; l'attitude qu'avait prise en toute circonstance cette fraction de la chambre, les sympathies qu'elle avait laissé éclater pour la révolution espagnole indiquaient sa ligne de conduite ; mais qu'allaient faire les deux centres ? Le centre gauche devait suivre l'opinion de gauche un peu modifiée : M. Duvergier de Hauranne s'en fit l'expression ; il proposa un amendement au projet d'adresse : « La chambre, disait-il, ne renonçait pas encore à tout espoir du maintien de la paix, l'objet de tous ses vœux, comme aussi la source des

prospérités de la France. » Ai-je besoin de dire que, dans l'état des opinions de la chambre, cet amendement devait être fortement repoussé? Il le fut en effet par une puissante majorité. Restait l'opinion plus timide du centre droit; ce centre savait la répugnance de M. de Villèle pour la guerre; il essaya de la seconder; M. Lainé se fit le faible défenseur du parti de la paix. Son amendement répondait à la pensée de la couleur Richelieu à la chambre des pairs, avec laquelle il s'était intimement lié. M. Lainé n'avait pas remarqué que dans les grands froissemens de partis, les centres disparaissent, et que la presque totalité du centre droit s'était fondue dans la droite en cette circonstance. L'amendement qu'il proposa fut encore repoussé par une majorité décidée à la guerre.

On avait une adresse, une adresse brûlante et belliqueuse, et qui, par conséquent, devait plus embarrasser la politique précautionneuse de M. de Villèle que la servir; comment négocier encore, lorsque la chambre demandait à grands cris que l'on marchât et que l'on rétablît le roi absolu sur son trône? Toute la circonspection du président du conseil était déjouée par cette majorité de guerre; son attitude ti-

mide, embarrassée à la tribune, avait révélé ses véritables opinions; cette inconcevable phrase qu'il avait laissé échapper, les menaces de la sainte-alliance qu'il avait annoncées en présence de la chambre, tout cela avait un peu miné son crédit; il eût été à l'aise si, en présence d'une autre majorité, il avait pu remanier son ministère et rester dans des opinions mieux en harmonie avec son caractère, et je dirai presque avec la position des affaires. Des propositions lui furent faites par le parti Richelieu et le centre, mais la chose était impossible: il fallait dissoudre la chambre; et qui pouvait promettre une majorité dans ce grand mouvement électoral? Ici M. de Villèle se montra dans l'attitude d'un homme politique qui n'était pas son maître: personnellement opposé à une mesure, il s'y laissait pousser comme malgré lui. Un autre ministre aurait donné sa démission; M. de Villèle n'était pas pour ces partis tranchés: il se réservait de conjurer les événemens.

PRÉPARATIFS DE LA GUERRE D'ESPAGNE.

ADMINISTRATION MINISTÉRIELLE.

FÉVRIER A AVRIL 1823.

M. de Lagarde quittait Madrid, après avoir renouvelé d'inutiles efforts auprès des cortès pour arriver à un changement dans la constitution et la ramener aux proportions de la charte française; il existe à ce sujet une correspondance infiniment curieuse aux affaires étrangères. Pour bien comprendre la position de M. de Villèle, on doit surtout pénétrer dans ces mystérieuses et intimes confidences; il est constant que si les moindres concessions avaient été faites par les cortès, d'après les instances

communes de sir William A'Court et de lord Fitz-Sommerset, M. de Lagarde ne devait pas abandonner Madrid; M. de Villèle aurait cherché à ne point engager la guerre; il y avait là un prétexte, il l'aurait saisi. Les cortès demeurèrent inflexibles; on les avait placées dans une fausse position; comment une assemblée politique, un gouvernement qui se respecte auraient-ils pu céder à des menaces publiques et retentissantes en Europe? Les notes des trois puissances rendaient toute négociation impossible; les cortès devaient-elles négocier en présence de telles injonctions? M. de San-Miguel alla trop loin, il eut de l'impertinence; tel est le caractère des esprits de révolution; toute concession leur paraît impossible, et puis ils perdent leur cause par ces entêtemens; car enfin qu'est devenue la péninsule? Après avoir épuisé toutes les voies de conciliation, M. de Lagarde traversa lentement l'Espagne dans l'espérance d'un dernier retour vers des idées de modération; il n'arriva à Paris que dans la soirée du 27 février. Il avait fidèlement suivi les instructions de M. de Villèle; il était dépositaire de ses secrets : on avait besoin de son silence. Dans cette position, le

président du conseil dut solliciter de Louis XVIII un haut témoignage de royale gratitude ; M. de Lagarde fut élu à la dignité de pair de France ; on voulait par là témoigner surtout qu'on était satisfait de sa conduite modérée à Madrid. M. de Villèle eut plusieurs conférences avec l'ambassadeur français ; il prit une connaissance approfondie de la situation de l'Espagne, situation qu'il ne connaissait qu'imparfaitement d'après les rapports exagérés des membres de la régence d'Urgel. Il sut aussi la force réelle que les Espagnols pourraient opposer, au cas d'une invasion armée ; M. de Villèle témoigna également à M. de Lagarde toutes les difficultés de sa position en présence d'une chambre qui voulait à toute force la guerre.

Les négociations continuaeint à Paris ; on avait reçu à Londres le discours de la couronne de France. Il avait produit une fâcheuse impression ; lord Stuart reçut ordre de déclarer au cabinet français que « si, d'après le sens naturel de ce discours, la nation espagnole devait consentir à une modification de sa constitution, non à cause des défauts qu'elle peut offrir, mais parce qu'elle n'est pas émanée originairement de la couronne, il était évident

qu'aucun Espagnol ne pouvait consentir à entendre parler seulement d'une modification à cette constitution, et qu'aucun homme d'État anglais ne pouvait également soutenir et favoriser une semblable proposition. Le gouvernement britannique se hâtait donc de faire connaître à la cour de France ces sentimens, en déclarant en même temps que si tel était le but où l'on tendait, l'Angleterre ne pouvait plus faire un seul pas communément avec le cabinet français pour arriver à un but de pacification; que le principe par lequel agissait le gouvernement français ne pouvait être ni recommandé ni suivi par M. Canning ni par aucun autre ministre quel qu'il fût, car il blessait les fondemens mêmes de la constitution de la Grande-Bretagne; que dès lors ce pays ne pouvant l'accepter pour lui-même, il était dans l'impossibilité de le proposer aux autres. La France allait-elle se donner comme modèle à suivre par les autres nations? la parenté entre les dynasties de France et d'Espagne imposait-elle aux Espagnols l'obligation d'adopter le même gouvernement?»

Sir Charles Stuart vit plusieurs fois M. de Chateaubriand; il lui demanda une explication posi-

tive sur l'objet de sa note ; M. de Chateaubriand lui répondit «que le caractère et l'esprit qui dominaient dans le discours du roi de France était très-propre à faire céder les Espagnols sur les points désirés par les deux puissances. » Le ministre des affaires étrangères rassura l'ambassadeur anglais sur le sens qu'on pouvait attacher aux paroles du roi de France; il déclara que, « quelle que pût être l'interprétation attachée aux expressions de S. M. par ceux qui étaient déterminés à considérer toutes les mesures proposées par la cour de France, comme les moyens de rétablir le gouvernement absolu en Espagne, il ne pourrait jamais croire que les communications qui avaient eu lieu avec le cabinet anglais eussent été mal comprises au point d'autoriser de telles suppositions; il n'hésitait pas d'admettre que, afin de donner de la stabilité à quelques modifications du système actuel de gouvernement en Espagne, et de donner à la France des assurances suffisantes pour justifier la discontinuation de préparatifs hostiles, le roi d'Espagne devait y participer et consentir ces modifications, et qu'un changement qui résulterait d'un entier accord entre le roi Ferdinand et les cortès

serait considéré comme devant faire attendre les modifications indispensables à la sécurité des États voisins; que le gouvernement français serait non seulement satisfait de voir par de tels actes le gouvernement constitutionnel établi en Espagne; mais encore, sans attendre d'autres preuves de la sincérité du gouvernement espagnol, il considérait ces actes comme donnant des raisons suffisantes de *suspendre* ses armemens, et de renouer les relations avec les deux pays sur le pied où elles étaient. » M. de Chateaubriand n'entrait dans aucun détail sur la nature des actes auxquels il faisait allusion; mais il fit comprendre qu'il s'agissait du projet d'accorder au roi la nomination d'un conseil d'État, et de lui donner le pouvoir de délibérer d'après le principe qui constitue le sénat américain, de même que des dispositions réglementaires sur le montant du cens à exiger pour rendre un candidat éligible à la seconde chambre ou chambre représentative.

On voit quel était le but de toutes les interventions du ministère français. Il ne voulait pas plus la guerre avant qu'après le départ de M. de Lagarde; sa prétention, un peu

puérile, était de donner la charte française ou quelque chose de semblable ; il intervenait pour fixer les formes intérieures du gouvernement espagnol, prétention inouïe dans les annales diplomatiques. Qu'était-ce, en effet, autre chose que d'imposer un gouvernement à l'Espagne? M. Canning, qui cherchait à ramener la question à des intérêts positifs, et qui voulait surtout repousser l'idée d'un droit fondé sur la parenté trop étroite des Bourbons, communiqua à M. de Chateaubriand un article d'un traité secret conclu entre la France et l'Angleterre en 1814, et par lequel l'Espagne et la France renonçaient aux anciens liens du pacte de famille. Cet article était ainsi conçu : « S. M. C. s'engage à ne participer à aucun traité ni engagement avec la France, de l'espèce et de la nature de celui connu sous la dénomination de *pacte de famille*, ni d'entrer dans aucun arrangement qui aurait pour motif ou pour but d'attaquer l'indépendance de l'Espagne. » De là M. Canning concluait avec justesse que la France ne pouvait invoquer aucun droit particulier d'intervention fondé sur les intérêts de famille.

Une difficulté plus importante portait princi-

palement sur le Portugal. Ici l'Angleterre était spécialement engagée par des traités; le *casus fœderis* pouvait être invoqué : quelle allait être la conduite de la France à cet égard? M. de Chateaubriand chargea M. de Marcellus, secrétaire d'ambassade à Londres, d'assurer positivement à M. Canning « que, si le gouvernement français était forcé de déclarer la guerre au gouvernement espagnol, ce n'était point pour établir et défendre des théories politiques, mais seulement parce que la sûreté immédiate de la France et ses intérêts essentiels étaient compromis par la situation intérieure des affaires d'Espagne; que la France n'étant, sous aucun rapport, dans la même position vis-à-vis le Portugal, il n'y avait aucun motif plausible d'engager le gouvernement portugais à renoncer à ses relations de paix et d'amitié. La France espérait qu'elle n'aurait jamais à repousser une injuste agression, ni à faire une guerre défensive qui n'aurait d'autre prétexte de la part de ceux qui la susciteraient que la promulgation d'un principe sur lequel est fondée la loi politique de la France. Les mêmes instructions furent données au chargé d'affaires de France à Lisbonne, pour qu'il eût

à faire de semblables déclarations au gouvernement portugais. »

Au reste, toutes les paroles de M. Canning, dans cette difficile négociation, n'avaient qu'un but, qu'elles ne dépassèrent pas : il désavouait le principe invoqué par la France; il ne voulait prendre aucune part à l'intervention, mais il se bornait à des plaintes; point de menaces positives. L'Angleterre devait se tenir mécontente et neutre, et voilà tout. Sir William A'Court continuait ses bons offices pour amener, s'il était possible, une conciliation; il ne quitta point Madrid, suivant son rôle de pacificateur. Les cortès ne cédèrent en rien. J'ajouterai que, dans toute cette négociation, il y eut de la part de M. Canning plus de forfanterie que de volonté d'empêcher les hostilités par une démonstration armée; sa pensée était de maintenir sa majorité au parlement et sa popularité en Angleterre.

Tout était à la guerre à Paris; l'armée filait vers les Pyrénées, et le duc d'Angoulême, appelé à un poste d'honneur, s'occupait de la composition de son personnel militaire. Ici, à quels hommes la restauration allait-elle confier son drapeau ? pouvait-elle entièrement s'abandonner à

des chefs vieillis sous l'émigration ou à cette légion de gentilshommes que la restauration avait subitement enfantés dans les grades de l'armée ? Tel était l'ascendant de la civilisation et des nouvelles idées, que le succès de la lutte qui allait s'engager contre elles ne pouvait être confié qu'aux enfans de la révolution et de l'empire. Je dois dire à l'éloge de l'armée que, sauf quelques malheureuses et rares exceptions, elle se maintint fidèle à la nouvelle dynastie, depuis la mort de Napoléon surtout. Et d'ailleurs il y a dans le principe de l'obéissance militaire un lien puissant qu'on ne brise que devant quelques uns de ces noms prodigieux comme Napoléon. Le général appelé à un poste de bravoure ne l'abandonne point, et c'est en se pénétrant de cette noble idée que le duc d'Angoulême choisit son état-major et ses chefs de corps. Un premier travail fut soumis au généralissime par le duc de Bellune, ministre de la guerre; il comprenait de vieux généraux unis à quelques fortunes d'émigration et de malheur; c'était la grande fusion qu'on voulait opérer sous la tente, et dont parla plus tard M. de Chateaubriand. Le duc d'Angoulême n'y fit aucune objection; il choisit d'abord le comte

Guilleminot pour son chef d'état-major; c'était un officier général fort instruit, très-capable de diriger un ensemble d'armée et de donner ces ordres précis et complets qu'entendait si bien le maréchal Berthier sur un champ de bataille. Le général Guilleminot devait acquérir plus tard la haute confiance de M. le duc d'Angoulême; tous les choix d'officiers généraux étaient parfaitement faits; on y comptait les maréchaux duc de Conégliano, vieux débris de nos batailles en Catalogne; le duc de Reggio, le brave d'avant-garde; les lieutenans-généraux Molitor, Canuel, Tirlet, Curial, Roussel d'Hurbal, Bourck, Conchy, Pamphile-Lacroix, Dode de la Brunerie, Castex, Domon et Obert. En entourant le duc d'Angoulême des noms militaires de l'empire, le parti royaliste ne voyait pas que, par l'influence qu'ils allaient exercer sur l'esprit du généralissime, le parti préparait un ordre de choses peu favorable aux vieux intérêts qu'il voulait réveiller par la campagne d'Espagne; et qu'ainsi, en luttant contre la révolution, il allait mettre le pouvoir dans les mains de ses plus glorieux enfans. M. le duc d'Angoulême n'avait qu'une portée d'esprit très-courte; il avait de l'honneur,

de la franchise et cet engouement de la gloire militaire que son entourage pouvait si facilement exploiter. En flattant l'amour-propre du généralissime, en comparant sa petite taille à celle du géant dont ils avaient suivi l'aigle, ils pouvaient absorber sa confiance et le diriger dans leurs desseins. Le général Guilleminot eut bientôt conquis un tel ascendant qu'il alarma le duc de Bellune; le maréchal put prévoir que dans un terme très-prochain le département de la guerre tomberait dans les mains du major général tout-puissant sur l'esprit du chef de l'armée française. Le parti royaliste voyait aussi avec peine ce haut ascendant du général Guilleminot, d'un homme dont les opinions avaient toujours été modérées et même libérales; il dut dès lors inventer tous les moyens de le perdre pour lui substituer un chef de sa confiance. Le général Guilleminot connaissait toutes ces menées; il savait contre qui il avait à lutter, et de là cette rivalité menaçante entre lui et le ministre de la guerre. Le général était dans un poste trop important pour que le pouvoir ne lui restât pas en définitive. Que fit dès lors le parti royaliste? il se décida à le compromettre par un de ces coups qui lui étaient fami-

liers; et, sur un ordre concerté entre la police de MM. Franchet et Delaveau, M. de Lostende, aide de camp du général Guilleminot, fut arrêté comme prévenu de conspiration : il s'agissait, je crois, d'un paquet de cocardes tricolores qui lui était adressé. Les rapports soumis au conseil étaient tels, qu'on n'hésita point à nommer un nouveau major-général. M. de Villèle, pour se débarrasser du duc de Bellune et tout à la fois pour exposer sa responsabilité, lui confia ce titre de major-général avec ordre du roi de se porter aux Pyrénées; les royalistes triomphèrent un moment. M. de Bellune ne quittait le ministère de la guerre que par *interim*, il en gardait le titre et réunissait celui de major-général. Le portefeuille fut instantanément confié au vicomte Digeon, le plus dévoué des serviteurs de MONSIEUR. Le vicomte Digeon ne pouvait être un obstacle à M. de Villèle; dans le conseil, c'était une voix obéissante; il était lié avec la majorité de la chambre; on se proposait, si M. de Bellune gardait le titre de major-général, de donner définitivement le ministère de la guerre au vicomte Digeon. Toutes les dispositions étaient faites pour arriver à ce résultat; M. de Villèle craignait M. de Bellune,

plus puissant sur l'opinion royaliste que lui-même; le dévouement du maréchal pour la guerre d'Espagne avait agrandi son crédit sur la majorité; M. de Villèle cherchait dès lors à le compromettre; il y réussit et s'en débarrassa.

On s'imagine bien que le général Guilleminot fut profondément blessé de la conduite du ministre de la guerre; il fit partager ses ressentimens au duc d'Angoulême; et lorsqu'il fut constaté que la conspiration dénoncée était sans importance et ne touchait en aucune manière au major-général, M. le duc d'Angoulême exigea qu'il reprît le poste de confiance qu'il lui avait donné. Dès ce moment le général Guilleminot et le duc de Bellune devinrent irréconciliables; la perte politique du maréchal fut jurée; le général Guilleminot en avait tous les moyens; il dominait l'esprit de M. le dauphin; et d'ailleurs tout avait été organisé si confusément sur les Pyrénées pour les vivres et les transports *, qu'on put faire croire que rien n'avait été préparé; on avait mille ressources pour accuser

* On avait fait de cette administration des vivres une affaire de congrégation et de parti : le plus grand nombre des employés avaient été improvisés sur de pieuses recommandations.

M. le duc de Bellune ; le maréchal avait inspecté tous les corps, rempli tous les services ; mais ces services étaient-ils suffisans pour mettre une armée de cent mille hommes en campagne ? Ceci donna lieu aux marchés Ouvrard, affaire d'état-major que j'aurai plus tard à révéler.

Au milieu de ces heurtemens d'opinion et des hésitations que faisaient naître la guerre d'Espagne, il faut se garder de croire que le conseil des ministres fût parfaitement d'accord sur toutes les questions politiques. Le président du conseil prenait un ascendant trop puissant sur le roi pour que ses collègues n'en fussent pas blessés ; l'ancienne obéissance et la camaraderie bourgeoise de M. de Corbière avait ses emportemens, sa mauvaise humeur, ses petites inquiétudes, ses entêtemens surtout ; M. de Corbière ne cessait pas d'être l'ami de M. de Villèle, mais un ami boudeur difficile à conduire et à calmer. M. de Peyronnet avait rendu des services aux royalistes, et, pour chercher un appui contre la puissance ministérielle de M. de Villèle, il s'était plus particulièrement jeté dans ce que j'appellerai la fraction religieuse et de boudoir, qui trouvait son expression à Saint-Ouen et à Montrouge. M. de Lau-

riston ne s'était jamais séparé de M. de Villèle, il restait avec son système de modération et de tempérament; on lui réservait d'ailleurs un commandement dans l'armée d'Espagne. M. de Clermont-Tonnerre avait du crédit sur la congrégation, mais il n'existait que par M. de Villèle. Il n'y avait donc de véritables ministres importans, parce qu'ils étaient l'expression de partis politiques, que M. de Chateaubriand et le duc de Bellune; ceux-ci vivaient en méfiance de leurs collègues; on ne leur disait pas tout, et ils ne disaient pas tout eux-mêmes. M. de Chateaubriand surtout se plaignait déjà des *à-parte* que M. de Villèle avait avec ses amis politiques du conseil de ces chuchotemens d'embrasures de croisées, de ces causeries intimes, qui indiquaient qu'on n'avait pas une absolue confiance dans le ministre des affaires étrangères; M. de Chateaubriand s'en alarmait. Louis XVIII ne l'aimait pas; il ne lui avait jamais pardonné ses vives attaques contre M. Decazes, et ces mots *le pied lui a glissé dans le sang* ne sortaient pas de sa mémoire; et puis, c'était une petite haine littéraire de l'auteur du *Voyage à Coblentz* contre l'auteur de *l'Itinéraire de Paris à Jérusalem;* le noble caractère de M. de Chateaubriand

n'avait jamais pu se ployer aux petites intrigues d'antichambre et de favorite, qui auraient racheté auprès du roi la puissance et l'éclat d'une trop grande réputation; d'ailleurs ce n'était que fastes, que pompes au ministère des affaires étrangères; les fêtes somptueuses de M. de Chateaubriand accablaient les petites réunions bourgeoises du président du conseil. Mme de Villèle ne pardonnait point les féeries de l'hôtel de la rue des Capucines; tout le monde s'occupait à Paris de M. de Chateaubriand; et l'on ne parlait du président du conseil qu'à la chambre et à la Bourse. J'ajouterai que la générosité du caractère de M. de Chateaubriand lui conservait même de la popularité aux affaires. Par suite d'une triste mesure, M. de Magalon avait été conduit comme un malfaiteur à Poissy; le ministre s'intéressa pour lui faire obtenir sa liberté; il tenait à honneur de protéger les gens de lettres; il multipliait les pensions, les récompenses; il craignait l'épigramme; et par le ton de politesse et de courtoisie qu'il apportait dans ses discussions, même avec ses ennemis, il cherchait à ramener une dissertation polie sans injures; avec cela fastueux, conservant toute la supériorité du talent, écrivant avec ce

bonheur de mots et de pensées une dépêche et un article du *Journal des Débats ;* correspondant avec M. Canning, dont personne n'appréciait plus les hautes vues et n'enviait plus la popularité ; dédaignant un peu trop le matériel des bureaux, le personnel d'administration, chose essentielle à savoir pour un ministre; plein de faiblesse et de laisser-aller pour tout ce qui touchait aux hommes, aux opinions et aux antécédens; ministre le moins propre par conséquent à devenir la main dirigeante d'un parti, d'un parti implacable qui demandait des destitutions, des places, et ce système de persécution et d'exclusion auquel le haut esprit du ministre des affaires étrangères ne pouvait s'associer.

A côté de cette poétique figure de M. de Chateaubriand, placerais-je l'administration de M. de Corbière, caractère tout-à-fait en opposition avec les mœurs glorieuses et les habitudes brillantes de son noble collègue? Le ministère de l'intérieur était divisé en trois départemens principaux, confiés, ainsi que je l'ai rappelé, à MM. Franchet, Capelle et Lourdoueix. Je défendrai la probité de M. Franchet, et je n'adopterai pas d'ignobles calomnies contre un

pieux caractère; mais, homme d'église et d'intrigues, esprit de congrégation et de sacristie, il imprima à la police de M. de Corbière un je ne sais quoi de tracassier et d'inquisitorial. On ne se sépare pas de ses opinions; la police devint religieuse; elle pénétra dans la vie privée, elle tourmenta l'indifférence; tout fut soumis en France à une espèce de surveillance sacerdotale. Dans la seconde division, M. Capelle servit l'impulsion générale; il avait l'instinct de ce qui pouvait convenir au parti royaliste; toute destitution sollicitée vivement par les hommes influens de cette opinion fut accordée; préfets, sous-préfets, secrétaires généraux, tout fut donné aux sollicitations religieuses et monarchiques; aussi, peu de plaintes de parti s'élevèrent contre lui : n'était-il pas d'ailleurs l'ami de MONSIEUR? M. de Lourdoueix fut également entraîné par ce torrent; les lettres, toujours libres et un peu républicaines, dûrent se faire pudibondes et sujettes; l'ode, le poème épique et l'histoire, tout dut moduler les bienfaits de Louis XIV et de saint Louis; heureuse la poésie qui pouvait devenir féodale, chanter les vieux droits tombés et adorer les trois races! Pour se montrer fort, le

pouvoir devint taquin et tracassier; on ôta des brevets d'imprimeur avec fracas; on arracha les professeurs de leur chaire; l'école de médecine fut brisée parce qu'elle n'était pas assez religieuse; ceci convenait au caractère de M. de Corbière; bon homme au fond, mais esprit rancunier, il contribua à dépopulariser tout-à-fait le ministère de l'intérieur. L'administration, qui se montrait si mesquine, devint aux yeux du peuple comme un instrument hostile qui allait contre sa haute destination, celle de protéger tous les droits et la prospérité publique. On ne sait pas assez le mal qu'a fait aux principes du gouvernement et d'ordre cette opinion populaire que l'administration est l'ennemie des intérêts; de quelle difficulté cette opinion enracinée n'entoure-t-elle pas le gouvernement? La presse injuste y contribua sans doute, mais le pouvoir y mit lui-même la main hautement. Restait le ministère de la justice; et ici également le caractère superbe, indomptable de M. de Peyronnet s'opposait à ce que le gouvernement obtînt cette popularité, puissance immense dans le système représentatif, parce qu'elle est une force morale. M. de Peyronnet, excellent administrateur, avait la

main rude et dure pour tout ce qui touchait aux actes extérieurs de la puissance royale; un avocat demandait-il à plaider en dehors de son ressort, M. le garde des sceaux le refusait; et cela quel objet pouvait-il avoir? quels résultats monarchiques se proposait-on? le scandale était-il évité? à quoi bon toutes ces petites rigueurs? J'ai toujours compris les coups de force qui peuvent avoir un résultat, un succès; mais les tracasseries contre un pays, contre une opinion, pourrait-on dire à quoi cela sert, si ce n'est à aigrir les esprits et à préparer de plus grandes et de plus fortes résistances? Tel fut un peu le caractère des dernières années de la restauration; on n'osa quelque chose de violent, un coup d'État enfin, que lorsqu'on eut préparé le pays à la résistance, et alors la restauration tomba, faible qu'elle s'était faite, devant l'opinion géant. Si de cette administration je passe à l'instruction publique, quel petit système confié à de petits hommes! Sous prétexte de religion, on établissait une espèce d'enquête dans chaque collége; l'intervention épiscopale amenait le désordre dans des localités; aucun chef d'institution n'était sûr de son établissement. Les inspecteurs généraux de

l'université ne se bornaient plus à cette large et sérieuse surveillance des études ; ils faisaient des rapports d'église, des espèces de billets de confession, à la suite desquels on prononçait la destitution d'un professeur ou la fermeture d'un collége : qui ne se souvient de Sorrèze ! Ces moindres circonstances, naturellement exagérées, étaient exploitées par les journaux. La restauration, ce grand fait social, s'avançait dans le discrédit et l'impopularité.

VOTES
DE SUBSIDES DE GUERRE POUR L'ESPAGNE.

MARS ET AVRIL 1823.

TOUTE entreprise militaire appelle un vote de subsides, et rien n'est plus parlementaire que de ramener sur ce terrain la grande question de la paix ou de la guerre; cela se pratique ainsi en Angleterre. En France, les partisans absolus de la prérogative royale admettaient ce haut contrôle des chambres pour les subsides; le ministère aurait vainement voulu l'éviter; les ressources de l'année, l'excédant même du budget, ne pouvaient répondre aux besoins du service extraordinaire. La guerre est si coûteuse dans les temps modernes! C'était surtout une des

causes qui éloignaient M. de Villèle d'une invasion en Espagne; il sentait que cette charge nouvelle imposée au trésor devait déplorablement influer sur le crédit public; il s'y résigna, mais à contre-cœur. D'après quelles combinaisons allait être réglé le nouveau budget? recourrait-on à un emprunt? s'abandonnerait-on aux ressources présumables de l'exercice? Le premier parti était plus simple; mais au milieu de la crise à quel taux se négocierait cet emprunt? pouvait-on s'abandonner tout-à-fait aux ressources ordinaires? « Les circonstances sous lesquelles allaient être faites les recettes et les dépenses de l'exercice 1823, dit M. de Villèle, imposaient l'obligation de prévoir la diminution que pourront éprouver les premières et de pourvoir à l'augmentation que recevront inévitablement les secondes; il est impossible de prévoir avec exactitude les besoins extraordinaires, puisqu'ils dépendent des événemens, et il serait contraire à l'intérêt du pays de publier à l'avance le détail des armemens auxquels le gouvernement devra se livrer: nous avons donc pensé que dans de telles circonstances, notre devoir était de nous borner à demander aux chambres un crédit supplé-

mentaire de 100 millions, dont le ministre des finances ne fera usage que pour satisfaire aux besoins extraordinaires; une création de 4 millions de rentes ajoutés aux 40 millions d'excédant que vous avez sur les budgets précédens, complètera pour 1823 les moyens de satisfaire aux besoins extraordinaires de cet exercice; quant au budget de 1824, il présente un excédant des recettes présumées sur les dépenses de 3 millions 544,000 fr. En résumant la position financière, on trouvait déjà 43 millions à imputer sur les 100 millions demandés en crédits supplémentaires. » Elle n'était pas mauvaise cette situation du trésor; on pouvait entreprendre une grande expédition militaire sans autre ressource que ses revenus ordinaires, et sans grever sa dette de plus de 4 millions de rentes! M. de Villèle continua néanmoins de témoigner sa répugnance pour une expédition dans la péninsule. « Après avoir fait tous nos efforts pour éviter la guerre, disait-il dans ce lucide exposé, n'en exagérons pas les fâcheuses conséquences; si elle a lieu, la prospérité de la France doit, sans doute, éprouver quelque ralentissement dans sa marche par suite des circonstances actuelles; mais elle ne reculera pas,

et ses députés peuvent, je crois, partager avec nous cette confiance. » Il y a ceci de remarquable que M. de Villèle ne se départit jamais un seul moment de ses opinions opposées à l'intervention armée. Le président du conseil voyait alors beaucoup la haute banque. Il était en rapport intime avec M. Laffitte. Personne plus que M. de Villèle n'appréciait sa sagacité et son expérience dans les grandes opérations financières : il le consultait également sur la position politique, et M. Laffitte partageait cette opinion de malheurs et de catastrophes qui devaient, disait-on, accompagner la guerre d'Espagne.

A cette loi de finance M. de Villèle avait joint une seconde mesure tout à la fois de budget et de politique sur la dotation de la chambre des pairs. Que se proposait donc M. de Villèle par ce projet? Etait-ce une menace à la chambre des pairs, hostile au système ministériel? En tenant le glaive suspendu sur chaque existence de pairie, en remaniant l'économie des dotations, appelait-il à son secours toute la partie tremblante et intéressée de la chambre haute? Par ce projet, M. de Villèle remuait toute la pairie; c'était son but; mais n'était-il pas à craindre qu'une fois ce premier moment

de terreur passé, et les dotations affermies par une loi, la pairie ne devînt plus indépendante et que l'arme ne tournât précisément contre le ministère qui l'avait fournie? Pour le moment c'était une menace, et c'était tout ce qu'on voulait; il fallait appeler des votes au ministère. Par le nouveau projet on créait une rente perpétuelle de 3 millions 600,000 fr. pour être toujours affectée à la dotation de la chambre des pairs; une somme de 800,000 fr. était applicable aux dépenses annuelles de la chambre; le surplus était divisé en pension de 12 à 24,000 fr. que le roi accorderait à son gré par ordonnance royale. Ces dotations étaient irrévocables et transmissibles avec la pairie, mais seulement jusqu'à concurrence de 12,000 fr., par ordre de primogéniture de mâle en mâle, en ligne directe et légitime; à la mort des pairs dotés de plus de 12,000 fr., le roi disposait de la portion non transmissible de leur dotation, ainsi que de la dotation des pairs qui viendraient à décéder sans descendance mâle directe et légitime; dans les six mois qui suivraient la publication de cette loi, les pensions que recevaient les membres de la chambre des pairs devaient être converties en do-

tations de 24,000 fr. pour ceux qui jouissaient d'une pension annuelle de pareille somme, et en dotations de 12,000 fr. pour ceux dont la pension actuelle était au-dessous de 24,000 fr.; ces dotations étaient fixées aux conditions de reversibilité et de transmission. On conservait les pensions des anciens sénateurs qui n'étaient pas membres de la chambre des pairs, ainsi que celles des veuves non remariées de ces anciens sénateurs; on pouvait même en accorder de nouvelles.

Par le projet de M. de Villèle, la chambre des pairs allait être abandonnée en quelque sorte au libre vote de la chambre des députés, à cette majorité haineuse qui ne pardonnait rien à la pairie, ni son éclat, ni son talent; l'élite de Paris et les sommités politiques et administratives étaient aux prises avec le petit esprit de province, les étroites capacités de clochers. C'était une expiation de ses doctrines modérées qu'on voulait lui faire subir! Qui ne se souvient de tout ce que publièrent alors les royalistes contre la pairie? Certes, une pairie dotée par des pensions de 12,000 fr. n'avait rien de puissant et de territorial; mais il y avait une cause plus immédiate de haine et de répro-

bation. Alors commencèrent à se discuter des projets de partis sur la chambre haute; les uns voulaient des pairs viagers; d'autres en multipliaient le nombre à l'infini, et chaque année le roi appellerait par lettres closes un tiers ou un quart de ses membres. Il est curieux de remarquer que tous les partis triomphans ont cherché à démolir la pairie, parce que l'éclat des talens, la force de la fortune, de la terre ou des services donnent de l'indépendance, et que l'indépendance est importune aux partis : ils secouent les résistances comme une gêne.

A la chambre des députés, M. de Martignac, désigné dans la pensée de M. de Villèle pour accompagner le prince généralissime comme commissaire civil, fut chargé du rapport sur les crédits extraordinaires : il exerçait déjà un grand ascendant sur la chambre. Je ne sache rien de plus spirituel et en même temps de plus léger que son rapport : on n'eût jamais pensé qu'il se fût agi de finance et de demande de subsides au pays. « La commission, disait-il, a dû rechercher quelles étaient les circonstances extraordinaires qui rendaient la prévision de nouveaux besoins nécessaire; il lui a été facile de les reconnaître. Tous les rap-

ports diplomatiques ont cessé entre la France et l'Espagne; cent mille français sont prêts à marcher; des préparatifs militaires se font avec activité des deux côtés des Pyrénées, et la guerre se montre imminente à tous les yeux; c'est dans cette situation que le gouvernement du roi vous demande des secours supplémentaires, et votre commission m'a chargé de vous le déclarer : aucun de ses membres n'a pensé qu'il fût possible de repousser une semblable demande. Personne ne conteste qu'une guerre, même juste, ne soit un malheur, et que le secours qu'on vous demande ne puisse nuire à notre prospérité financière; nous ne cherchons point à le dissimuler aux yeux de la France : nous lui dirons seulement que le sacrifice qu'on attend d'elle est nécessaire comme la seule garantie qui reste à la légitimité contre la révolte, à l'ordre contre l'anarchie, à la liberté contre la licence. Au surplus, la seule question qui doive nous occuper se réduit aux termes les plus simples : des circonstances graves et extraordinaires exigent des dépenses extraordinaires et indispensables : la demande d'un crédit supplémentaire est donc naturelle et légitime; la somme réclamée est dans une juste proportion

avec les besoins présumables, et le mode proposé se rattache d'une manière convenable à notre système financier. » C'était là plutôt de l'esprit que de la raison, une harangue royaliste qu'un discours parlementaire; il était singulier qu'on réduisît la question des subsides sur un terrain tellement étroit que la chambre ne pût examiner l'opportunité de la guerre et remonter à la cause des différens avec l'Espagne. Ici l'opposition se produisit encore comme sur l'adresse, c'est-à-dire en deux fractions séparées : la contre-opposition de droite et l'opposition de gauche fondues avec le centre gauche. « Ne nous étonnons pas, s'écria M. Royer-Collard, de ce que la guerre d'Espagne soit si profondément impopulaire en France; ce ne sont pas seulement les sacrifices qu'elle exigerait qui attristent notre généreuse nation, elle saura bien les supporter ces sacrifices, elle irait même au-devant dans une cause qui serait la sienne; mais elle sent que cette guerre se fait contre elle et sur son territoire, et qu'à chaque victoire elle reperdra les batailles qu'elle avait déjà gagnées; non, elle n'a point été conçue dans la pensée royale, une guerre qui blesse la dignité héréditaire de la nation, et qui semble rétracter

les principes de la charte; elle appartient tout entière à un parti qui, n'ayant jamais compris la restauration que comme un châtiment, s'est constamment appliqué à la faire tourner à l'humiliation de la France. — C'est une calomnie, répondit M. de La Bourdonnaye; mais refuserai-je au gouvernement du roi les subsides qu'il demande pour commencer la guerre? ou accorderai-je aux ministres qui ne la veulent pas de nouveaux moyens de poursuivre leur système funeste, de modifier la constitution des cortès, de faire triompher une faction, en imposant à un roi captif et à une nation asservie une charte qu'ils repoussent également? Puis-je accorder de nouveaux subsides pour commencer la guerre à des hommes qui s'y sont constamment opposés? à M. de Villèle qui a compromis l'avenir de la campagne en la retardant autant qu'il était en lui? S'il ne s'agissait simplement que des hommes et du ministère, mon vote ne serait pas douteux; mais repousser le crédit ce serait non seulement voter contre le système ministériel, mais encore contre la guerre; ce serait maintenir la révolution et la faire triompher; dans un tel péril, il faut accorder les moyens pour sauver

la civilisation menacée. — Ah! si c'était contre une invasion du nord que vous portassiez vos armes, s'écria M. Delessert, faisant allusion aux paroles de M. de Villèle, la guerre serait nationale et légitime, et nos efforts s'uniraient aux vôtres pour repousser l'ennemi commun; mais la guerre que vous voulez faire à l'Espagne menace et notre commerce intérieur et nos possessions à l'étranger, ainsi que les riches cargaisons de nos armateurs; oui, pour tout autre guerre, le commerce n'éleverait pas des plaintes si amères; jamais les négocians français ne mettront leur intérêt à côté de l'indépendance nationale; et, braves Espagnols, s'écria M. Delessert, vous serez appuyés des vœux de tous les Français amis de la liberté! ce ne sont pas eux qui veulent porter chez vous le pouvoir absolu. — Non, le ministère n'a pas voulu la guerre, ajouta le général Foy; non, le président du conseil n'est pas un partisan de la guerre; il partage sur ce point l'opinion de mes amis: mais nous sommes dans des positions différentes; et moi, assis dans les conseils de la couronne, je ne me résignerais jamais à une guerre injuste, eussé-je l'arrière-pensée de la pousser avec mollesse et de saisir les occa-

sions de la terminer; et quelle guerre surtout! Toutes les chances sont contre la France, sa prospérité et sa liberté; et puis, que de dangers dans ce pays où une génération armée alla s'engloutir sous le grand empire! Plût à Dieu que j'eusse le droit de me complaire dans un avenir plus rasssurant! Vieux soldat, je ne puis me défendre de faire des vœux pour l'honneur de nos armes, alors même que leur emploi est désavoué par le sentiment national. Citoyen, je pleurerai sur une guerre de parti, sur une guerre où sont forcés de mentir à leur destinée mes anciens compagnons d'armes et cette noble et jeune génération qui, nourrie dans l'amour de la liberté, était si digne de combattre un jour les véritables ennemis de la France! — Oui, répondit M. de Villèle, le gouvernement français ne fait la guerre que parce qu'il ne pouvait plus rester en paix avec l'Espagne avec honneur et avec sécurité; oui, le président du conseil n'a rien négligé pour assurer la durée de la paix; il a tout tenté pour éviter la rupture des relations politiques; ce n'est qu'à regret que nous voulons la guerre; mais elle est indispensable: l'état de guerre est préférable à une paix qui n'est pas une paix; l'état

de guerre est le seul parti qui nous reste, c'est la position où nous a placés la révolution espagnole. — Eh bien! moi je vote contre une guerre, répliqua M. Bignon, qui n'est pas plus politique qu'elle n'est juste, qui est un opprobre pour la France, par cela seul qu'elle lui est commandée par une influence étrangère, et qui est un danger imminent pour notre indépendance et pour l'intégralité même de la monarchie, puisqu'elle doit amener des troupes étrangères sur le territoire français. » Les débats étaient vivement engagés; les accusations accablaient le cabinet, et le ministre des affaires étrangères ne s'était pas fait entendre encore; M. de Châteaubriand préparait de longue main son discours. C'était presqu'un début oratoire; il devait retentir en France et en Europe. « J'ai à examiner plusieurs questions, dit le noble pair: 1° le droit d'intervention, comme étant la base de tous les raisonnemens; 2° le droit de parler des institutions qui peuvent être utiles à l'Espagne; 3° le droit des alliances et les transactions de Vérone; 4° quelques objections diverses. On nie le droit d'intervention, continua M. de Chateaubriand : je crains que mes honorables adversaires aient mal choisi

leur autorité. L'Angleterre, disent-ils, nous donne un grand exemple en protégeant l'indépendance des nations; eh! mon Dieu, lisez la fameuse déclaration de novembre 1793, et vous verrez si la Grande-Bretagne, lorsque ses intérêts essentiels ont été compromis, n'a pas dérogé au principe que l'on invoque en son nom aujourd'hui; l'Angleterre disait qu'elle agissait de concert avec ses alliés, et on nous ferait un crime d'avoir des alliés! l'Angleterre promettait secours aux royalistes français, et on trouverait mauvais que nous protégeassions les royalistes espagnols! l'Angleterre soutenait qu'elle avait le droit d'intervenir pour se sauver elle et l'Europe des maux qui désolaient la France, et nous, nous ne pourrions nous préserver de la contagion espagnole! Je vous parle de l'Angleterre, parce que mes adversaires nous l'opposent à tous momens dans leurs discours improvisés, écrits et imprimés. Il faut être juste : quand l'Angleterre publia sa déclaration, Marie-Antoinette et Louis XVI n'étaient plus; il est vrai que Ferdinand n'est encore que prisonnier dans son palais, comme Louis XVI l'était dans le sien, avant d'aller au Temple et de là à l'échafaud. Je ne veux point calomnier les

Espagnols, mais je ne veux point les estimer plus que mes compatriotes. La révolution espagnole n'a-t-elle pas pris la nôtre pour modèle? La France révolutionnaire enfanta une convention, pourquoi l'Espagne ne produirait-elle pas la sienne? Nous qui avons eu cette terrible maladie, pouvons-nous en méconnaitre les symptômes, et n'avoir pas quelques alarmes pour les jours de Ferdinand? Direz-vous qu'en avançant le moment de l'intervention, on rend la position de ce monarque plus périlleuse; mais l'Angleterre sauva-t-elle Louis XVI en différant de se déclarer? L'intervention qui prévient le mal n'est-elle pas plus utile que celle qui le venge? C'est déjà trop dans le monde que le procès de Charles Ier et celui de Louis XVI: encore un assassinat, et on établira par l'autorité des précédens une espèce de droit de crime et un corps de jurisprudence à l'égard des peuples contre les rois! J'espère qu'on ne nous opposera plus l'exemple de l'Angleterre au sujet de l'intervention. Qui ignore que les révolutionnaires d'Espagne sont en correspondance avec les nôtres? Ne nous menace-t-on pas de faire descendre le drapeau tricolore du haut des Pyrénées! ne connaissons-nous pas les des-

seins, les complots et les noms des coupables échappés à la justice qui prétendent venir à nous sous cet uniforme des braves qui doit mal convenir à des traîtres! Et une révolution qui soulève parmi nous tant de passions et de souvenirs ne compromettrait pas nos intérêts essentiels! » Ici des murmures se firent entendre. « Vous parlez de l'indépendance des États, je m'étonne que l'on confonde l'indépendance avec l'isolement; une nation cesse-t-elle d'être libre, parce qu'elle a des traités? ses traités sont-ils onéreux ou humilians pour la France? non; s'est-il même agi de donner passage à des troupes étrangères sur le territoire de la France? jamais. Je suis tranquille aujourd'hui sur le sort de ma patrie; ce n'est pas au moment où la France a retrouvé les armées qui ont si glorieusement défendu son indépendance, que je tremble pour sa liberté! La France n'abandonne point un système pacifique par choix, mais par nécessité. Si elle est forcée de recourir aux armes, c'est pour sa propre sûreté, et non, quoi qu'on en dise, pour rétablir l'inquisition et le despotisme; elle ne déclare point la guerre à des institutions; ce sont ces institutions qui lui font la guerre, c'es sa vieille

ennemie sous le manteau espagnol qui la provoque; c'est la révolution qui, s'attachant aux pas des Bourbons, cherche une seconde victime. Quant aux ministres, dit en terminant M. de Chateaubriand, ils ne cesseront de désirer la paix, de l'invoquer de tous leurs vœux, d'écouter toute proposition compatible avec la sûreté et l'honneur de la France; mais il faut que Ferdinand soit libre; il faut que la France sorte à tout prix d'une position dans laquelle elle périrait bien plus sûrement que par la guerre. N'oublions pas que si la guerre avec l'Espagne a, comme toute guerre, ses inconvéniens et ses périls, elle aura pour nous un immense avantage : elle nous aura créé une armée, elle nous aura fait remonter à notre rang militaire parmi les nations; il manquait peut-être quelque chose à la réconciliation complète des Français, elle s'achèvera sous la tente : les compagnons d'armes sont bientôt amis, et tous les souvenirs se perdent dans la pensée d'une commune gloire. Le roi, ce monarque si sage, si paternel, si pacifique, a jugé que la dignité et la sûreté de la France lui faisaient un devoir de recourir aux armes après avoir épuisé les conseils; il a remis la garde du

drapeau blanc, avec une généreuse confiance, à des capitaines qui ont fait triompher d'autres couleurs. Eh bien! ils lui rapprendront le chemin de la victoire, il n'a jamais oublié celui de l'honneur. » Il était poétique et plein de pensées élevées, ce discours; mais répondait-il à la question? Quel était donc ce droit d'intervention illimité? et puis quelles chétives causes de guerre! des petits outrages à nos frontières, des violations de territoire qui s'étaient en tout temps produites aux Pyrénées; des menaces de la presse plus violente en Angleterre, des rassemblemens de réfugiés français qui n'étaient qu'un rendu pour les réfugiés espagnols et pour l'armée de la foi : était-ce là des causes de guerre? Il fallait aller plus franchement, et dire que l'on faisait la guerre au profit de la contre-révolution. « Croyez-vous, s'écria M. Manuel, que ce soit en portant la guerre dans la péninsule que vous calmerez les troubles qui ravagent ce beau pays? Si l'esprit révolutionnaire est dangereux, l'esprit de contre-révolution l'est-il moins? Les révolutions qui marchent en avant peuvent commettre des excès, mais au moins en allant en avant on arrive. Vous voulez rétablir le pouvoir absolu, vous

voulez que les amis de la liberté soient proscrits, persécutés, livrés aux tortures, car vous ne l'ignorez pas, c'est sur de simples notes administratives qu'en ces temps de désastres les victimes sont vouées au supplice! Vous nous proposez de faire le sacrifice de nos armées pour rétablir, non pas la paix, mais pour entretenir une guerre continuelle. La nation espagnole ne restera pas sous le joug; qui lui garantira l'exécution de la constitution que Ferdinand lui donnera? La Prusse en avait promis une à ses sujets, on en avait promis aussi à l'Italie; Ferdinand n'a rien promis; il n'est pas à présumer qu'il fera mieux que ceux qui étaient engagés par des sermens solennels; le gouvernement de Ferdinand aura des injures à venger, car il était terrible, il était atroce! Calmerez-vous la guerre civile par la guerre étrangère? sera-t-il possible de voir la fin des troubles de l'Espagne tant qu'on donnera de nouvelles forces aux vaincus? Si vous voulez sauver les jours de Ferdinand, ne renouvelez pas les circonstances qui ont traîné à l'échafaud *ceux qui vous inspirent un si vif intérêt!* C'est parce que l'étranger est intervenu dans la révolution française que Louis XVI a été précipité.

Ce qui a fait le malheur des Stuarts, c'est la protection de la France qui les a mis en opposition avec l'opinion publique, qui les a empêchés de chercher un appui dans la nation. C'est quand les malheurs de la famille royale en France attirèrent l'attention de l'étranger, que la France révolutionnaire, sentant qu'elle devait se défendre par des forces nouvelles et une énergie nouvelle..... »

A peine cette phrase était-elle terminée, qu'une violente explosion de cris *à l'ordre!* partit du côté et du centre droits; tous les membres de cette partie de la chambre se levèrent spontanément, et déclarèrent ne vouloir plus siéger avec un homme qui faisait l'apologie du régicide; vainement le président tenta d'obtenir le silence; on se parlait, on se pressait; les interpellations les plus vives étaient adressées à M. Manuel; des cris indécens de *chassez-le! à la porte!* se firent même entendre : chose triste à dire, tous les députés de la droite, debout, demandaient à grands cris l'expulsion immédiate de M. Manuel!

EXPULSION DE M. MANUEL.

MARS 1823.

Il n'est pas de despotisme plus étroit, plus implacable que celui de la majorité d'une assemblée; supposez-la dominée par une opinion ardente comme une croyance, profondément pénétrée d'une nécessité, elle frappe d'une main stupide sans calculer la portée de ses coups; elle se venge, et voilà tout. Je ne prendrai pas la défense de M. Manuel; la tribune fut trop souvent pour l'orateur une espèce de pugilat corps à corps contre la restauration. J'aime par-dessus tout les convenances; la France n'était pas habituée, comme en Angleterre, à ces paroles enflammées qui frappent non seulement les ministres, mais encore plus

haut. M. Manuel était souvent sorti de toute mesure; la chambre s'était contentée de le rappeler à l'ordre : on ne s'explique donc que par le caprice d'une majorité violente cette exclusion de M. Manuel, coup d'Etat contre la minorité vaincue.

En principe, une assemblée a la police sur ses membres ; elle peut les rappeler à l'ordre ou les punir : cette jurisprudence existait dans le parlement anglais ; elle avait été invoquée dans toutes les assemblées politiques : à la constituante, par la voix puissante de Mirabeau ; à la législative, à la convention, d'une manière sanglante : ce n'était pas une question légale à résoudre ; mais une affaire d'utilité et de convenances à décider. A quoi aboutissait une poursuite contre M. Manuel ? quel intérêt en retirait la majorité et le trône qu'elle prétendait protéger exclusivement ? L'opposition était-elle tout entière concentrée dans M. Manuel ? éteignait-on cette expression puissante d'opinion publique ? Je le répète, la majorité fit une faute, une faute d'autant plus malheureuse, que la chambre se donna gratuitement un vernis d'oppression et de despotisme : quand on est les plus forts, il n'est pas nécessaire de

le montrer par des caprices, mais par de grands actes qui aboutissent à quelque chose.

Les paroles imprudentes de M. Manuel avaient excité une déplorable effervescence dans la chambre. « Cette phrase est d'une horrible clarté! » s'écria M. Hyde de Neuville. « C'est un vœu de mort pour Ferdinand! » ajouta, avec un haut degré d'exaltation, M. Forbin des Issarts. Ici, M. Hyde de Neuville s'écria encore : « Il faut venger la France! — Le règlement s'oppose à ce que vous ayez la parole, dit avec quelque calme M. Ravez. — Il n'y a pas de règlement possible dans un cas qui n'a pas été prévu, répondit le marquis de la Caze ; la chambre, dans une circonstance aussi grave, doit imiter la conduite des tribunaux et juger sans désemparer. — Oui, oui, ajouta M. Dudon, il faut juger l'indignité. » Et pendant ce temps, M. Manuel lorgnait, avec assez de dédain, une majorité furieuse. « L'indécence de son maintien ajoute à l'horreur de ses paroles, » dit M. de Croï-Solre. « Nous protestons contre le député de la Vendée, » répliqua M. Dussumier-Fonbrune. Le désordre allait toujours en s'accroissant, et M. Ravez se couvrit. « Retirons-nous dans nos bureaux; nommons une commission sur-le-champ pour punir

le factieux ;» et le côté droit s'écoule en masse dans ses bureaux. Une commission est à l'instant nommée, tant il est dans l'impatience de montrer son omnipotence et sa force de majorité! Le but de la commission était d'indiquer à la chambre les moyens répressifs pour empêcher de se reproduire le scandale donné par le député de la Vendée. M. Forbin des Issarts ne put attendre ce résultat, et, dans son impatience, il formula une proposition : « Il vient de se présenter, s'écria-t-il, un cas au-dessus de tous les règlemens, parce qu'aucun règlement n'a pu prévoir que la chambre serait jamais exposée à ce qu'un orateur vînt la condamner à subir, que dis-je? voulût la lier au point d'entendre prêcher à une tribune française des maximes et des doctrines qui tendent à justifier le régicide; la chambre des députés a la confiance de la nation; elle doit y répondre, elle doit manifester son vœu dans une circonstance aussi grave, elle doit se hâter d'expulser de son sein M. Manuel! — Oui, il faut l'expulser dès ce moment, à tout jamais! » répéta le côté droit.

La gauche avait aperçu toute la portée d'une telle démarche, qui ne tendait à rien moins

qu'à priver la discussion de cette liberté de feu, de cette indépendance séditieuse de tout dire; elle n'avait plus que sa parole retentissante pour émouvoir les masses, que l'inviolabilité du député pour protéger ses desseins; les abandonnerait-elle? Cette première tentative de la majorité ne supposait-elle pas un système contre la minorité? Dans cette position complexe, les amis de M. Manuel, blâmant un emportement intempestif, l'engagèrent à écrire une lettre à M. Ravez pour expliquer la pensée d'une phrase qu'on n'avait pas laissé achever : c'était un moyen d'écarter la question d'indignité, un motif d'excuse qu'une majorité raisonnable eût accepté; mais le côté droit, implacable, s'écria tout entier, lorsque le président manifesta l'intention de lire le papier que lui avait remis M. Manuel : « Point de lettres! point de lettres! » Quelques voix même firent entendre ce cri : *à bas le révolutionnaire!* Et quoi de plus révolutionnaire que ces cris eux-mêmes dans une assemblée? Il n'y avait plus moyen de faire entendre la voix de la raison à la majorité hors d'elle-même : *l'exclusion! l'exclusion!* tel était son vote ou plutôt son vœu de fureur.

On aurait pu croire que la réflexion calmerait ce mouvement désordonné d'une majorité irritée ; il n'en fut rien : quand les partis sont profondément aigris, lorsqu'ils croient leurs affections et leur honneur blessés, ils deviennent intraitables, toute raison est bannie; ils vont à leurs fins sans prendre garde à la justice, à la haute raison, à la politique. Les royalistes furent sourds à tout accommodement, et le lendemain M. de La Bourdonnaye demanda lui-même l'exclusion de M. Manuel. Il avait plusieurs motifs pour cette démarche : il servait ce mouvement passionné qui entraînait l'assemblée; ensuite M. de La Bourdonnaye était bien aise de dominer la majorité sur une de ses propositions, et de l'habituer ainsi à se grouper autour de lui. « Jamais, s'écria le fougueux orateur, je n'ai senti davantage combien peut être quelquefois pénible l'accomplissement d'un rigoureux devoir. Conduit à cette tribune par la nécessité d'opposer à un grand scandale une réparation éclatante, ce n'est que malgré moi que je vous rappellerai des expressions d'autant plus affligeantes qu'elles ne nous ramènent à l'époque la plus douloureuse de notre histoire que pour nous

en présenter l'apologie la plus criminelle. Une haute juridiction sur ses membres appartient à la chambre; elle a le droit de punir les fautes graves, les délits ou les crimes commis dans son enceinte : c'est à raison de cette haute juridiction que je crois de mon devoir de traduire devant vous M. Manuel, député du département de la Vendée, à raison du discours qu'il a prononcé dans votre dernière séance. Défenseurs des pouvoirs de la société, vous ne souffrirez pas qu'une attaque contre le premier, contre le plus auguste de tous ces pouvoirs, demeure impunie; défenseurs des libertés publiques, vous ne souffrirez pas qu'on abuse à ce point de la première de toutes, de celle qui protége les autres, de la tribune nationale. Convaincus des funestes effets d'une trop longue indulgence, vous éloignerez de la tribune celui qui n'a pas craint de faire devant vous l'apologie du régicide, l'apologie de ce forfait qui, soulevant en un instant la Vendée, enfanta tout à coup une armée de héros; qu'il cesse d'être député, d'être le représentant de cette contrée à jamais célèbre par sa fidélité; qu'il jouisse à ce prix, pour la dernière fois, de l'inviolabilité que ce titre lui assure, et que

votre décision reste à jamais déposée dans vos archives, comme un monument élevé pour prévenir le retour de pareils attentats. — Je m'oppose à la mesure violente qui vous est proposée, dit M. Etienne avec un accent de haute modération, parce que je suis convaincu qu'une prévention fatale a pu seule exciter la scène qui a affligé hier tous les vrais amis du gouvernement représentatif. Et comment n'avez-vous pas voulu permettre à M. Manuel de finir sa phrase! comment lui avez-vous refusé, après le rappel à l'ordre, le droit d'être entendu, que lui accorde votre propre règlement! Et non contens d'avoir foulé aux pieds vos lois intérieures, vous nous proposez de violer toutes les lois les plus sacrées : vous voulez frapper sans entendre, vous voulez refuser à un de vos collègues la justice qu'obtient le plus obscur des malfaiteurs, dépouiller le député des garanties et des droits du citoyen! Prenez-y garde, agir de la sorte ce n'est pas juger, c'est proscrire! En frappant un de vos membres, vous vous frappez vous-mêmes; vous êtes accusateurs et juges; vous immolez tout à la fois le droit de défense, les lois, la justice et la liberté!
—Où la chambre a-t-elle puisé le droit, s'écria

M. de Girardin, de prendre en considération une proposition qu'on n'avait pas le droit de lui faire, une proposition qui est l'ouvrage d'une faction ? Avez-vous oublié que la charte vous met au-dessus des passions, et irez-vous suivre la route tracée par une commission insurrectionnelle ? Si vous ne voulez pas abuser d'un droit d'usurpation, vous devez passer à l'ordre du jour. —Et pourquoi la chambre, répondit M. Delalot, n'aurait-elle pas le droit de prendre la proposition en considération ? Aucune assemblée publique ne peut vivre sans honneur ; et si quelque circonstance extraordinaire vient compromettre son existence par un endroit si sensible, je soutiens qu'elle tire de la nécessité même le droit d'écarter le péril qui la menace. »

La question était ainsi pleinement et hautement engagée ; mais entendrait-on M. Manuel ? Quelques membres s'étaient prononcés contre ; mais la majorité vit trop d'inconvenance dans une telle résolution : on décida que le député accusé pourrait se défendre. Dès lors, le côté gauche voulut faire de cette défense une dernière manifestation de principes. Le discours de M. Manuel fut concerté et lu en comité. On savait qu'il n'avait pas la parole toujours me-

surée et qu'il compromettait souvent ses amis. « Je ne monte à cette tribune, disait M. Manuel, ni avec l'espoir ni avec le désir de conjurer l'orage qui se forme contre moi; je ne prends la parole que pour constater notre indépendance, car c'est un acte de tyrannie que je n'ai provoqué en aucune manière. On a trouvé l'espèce de crime qui m'est imputé dans une phrase qui est sortie de ma bouche; cette phrase préparait le développement d'une idée que j'émettais; vous n'avez pas voulu m'entendre; mais aviez-vous le droit de m'empêcher d'expliquer ma pensée ? Le règlement porte que la parole doit être accordée à un orateur après qu'il a été rappelé à l'ordre, et cependant la parole ne m'a pas été donnée; je vous le demande, est-ce en de pareilles circonstances que vous pouvez avoir la prétention d'interpréter une phrase qui n'a point été terminée? J'ai été appelé dans cette chambre pour faire mon devoir; j'ai rempli fidèlement mon mandat. Si je continue à y siéger, je ne me départirai pas de la ligne que j'ai suivie; je désavoue d'avance toute expression qui serait inconvenante ou qui tendrait à soutenir des doctrines qui ne sont ni dans ma pensée ni dans mon cœur; mais tout

ce que j'ai dit jusqu'à ce jour je suis loin de le récuser. Au reste, disait en terminant M. Manuel, mes intentions sont pures; vous voulez me repousser de cette tribune, que justice soit faite! Je sais que les passions sont partout les mêmes; et si j'étais capable de me laisser dominer par un esprit de vengeance, je m'écrierais: Victime de vos fureurs, je laisse à vos fureurs le soin de me venger. » C'était là une grande prophétie d'avenir, une leçon pour les partis. Hélas! sous quelle puissance ont succombé les royalistes, si ce n'est sous leurs propres passions?

Le gouvernement était fort embarrassé: s'associerait-il aux coups de folie de la droite? Certes, il sentait toute la portée du précédent qu'on allait poser; mais pouvait-il se départir de la majorité, qui faisait sa vie et sa force? Laisserait-il à M. de La Bourdonnaye la gloire et le profit d'un triomphe? ceci n'eût pas été habile. M. de Villèle vint donc déclarer à la tribune que le conseil des ministres partageait l'indignation de la chambre sur les paroles de M. Manuel et s'associait à sa pensée. Dès lors il n'y eut plus qu'un cri: « M. de La Bourdonnaye, dit-on de toutes parts, formulez votre

proposition! — La voici, répondit le député de Maine-et-Loire : je propose d'exclure M. Manuel du sein de la chambre, à raison du discours qu'il a prononcé dans la dernière séance; discours qui a compromis l'honneur du caractère de député et la dignité de l'assemblée. » Elle fut vive et longue cette discussion. Une grande partie des membres du côté et du centre gauche y prirent part. « Non, dit M. de Sainte-Aulaire, M. Manuel n'a pas mérité en fait ce qu'en droit la chambre n'a pas le pouvoir de prononcer contre lui; vous allez faire votre coup d'Etat. — Majorité insensée! s'écria M. Royer-Collard, vous allez rendre les députés destituables comme les agens du gouvernement, avec la différence que les uns sont destitués par le pouvoir qui les nomme, tandis que les députés seront destituables par la majorité contre laquelle ils ont été nommés. — Ce n'est pas seulement M. Manuel que vous frappez de cette mesure, reprit le général Foy, c'est aussi le collége électoral qui l'a nommé, c'est aussi la chambre en masse; j'espère, pour l'honneur de la France, que l'horrible scandale de cette discussion cessera enfin. » A ces vives apostrophes le côté droit opposait sa masse iné-

branlable. « Nous voulons user d'un droit que personne ne peut nous contester, et dans l'exercice duquel nous avons déjà mis trop de circonspection, répétaient les orateurs royalistes; il importe à l'honneur de la chambre d'exclure les membres indignes. » Alors M. Manuel prit une dernière fois la parole : « Je déclare que je ne trouve point de juges dans cette chambre, je n'y vois que des accusateurs; aussi c'est moins un acte de justice que j'éprouve qu'un acte de vengeance; appelé dans cette enceinte par la volonté du peuple, je ne puis en sortir par la volonté de ceux qui n'ont pas le droit de m'en exclure. » C'était une copie de Mirabeau, un rhabillement de la grande phrase à M. de Dreux-Brézé. Tout cela ne frappa point la chambre; elle était décidée à son coup d'Etat; elle le fit. M. Manuel fut exclu pendant la durée de la session.

La condamnation de M. Manuel, légale quant au fond, n'était qu'une faute, je le répète; elle fut l'occasion d'un grand scandale, et déjà l'opinion n'était-elle pas assez irritée? Le lendemain, d'après le conseil de ses amis, M. Manuel se rendit à la séance de la chambre, comme si son expulsion n'avait pas été prononcée. C'é-

tait une certaine manière de braver la majorité, de ne pas reconnaître sa souveraineté parlementaire. Je crois qu'on voulait frapper un grand coup et parler aux masses; cette fois les masses ne répondirent point. Je demande quelle dut être l'irritation du côté droit lorsqu'il aperçut M. Manuel au milieu de ses séances, le lendemain de son expulsion. « Le voilà encore! le voilà encore! s'écria-t-on de toutes parts.—J'invite M. Manuel à se retirer, dit M. Ravez. — J'ai promis de ne céder qu'à la violence, répliqua M. Manuel: aujourd'hui je tiens parole. — Le président ne le souffrira pas; je suspends la séance pendant une heure, et j'invite les députés à se retirer dans leurs bureaux. Je vais donner les ordres nécessaires pour faire sortir M. Manuel. Huissiers, invitez M. Manuel à sortir de la chambre. » Les invitations furent inutiles; M. Manuel, environné du côté gauche, resta dans son banc. M. Ravez commençait à être fort embarrassé de son rôle; allait-il recourir à la force armée? Mais cette force armée, entrant au sein de la chambre, serait-elle passivement obéissante en face de la représentation nationale! Les cris de la droite entraînèrent M. Ravez à une seconde som-

mation : « Vous m'obligerez à faire intervenir la force publique ! dit-il de sa voix retentissante. — Je ne sortirai pas que vous ne m'arrachiez d'ici ! » Et alors commença une scène des plus violentes. M. Ravez avait donné des ordres au chef du poste de la garde nationale et des vétérans ; ils pénétrèrent dans l'enceinte. Tout le côté gauche était debout ; et au milieu de ces députés se montrait tout gesticulant M. de Lafayette qui aimait ces grandes scènes de résistance : tous poussaient des cris de provocation. « Est-ce la garde nationale qui doit s'emparer des députés ? Se déshonorerait-t-elle à ce point ! Mettra-t-on la main sur un député, sur un représentant du peuple ! » s'écria tout de feu M. de Lafayette. Il y avait là parmi la garde nationale un industriel honorable, sans doute, mais timide, mais effrayé de ce tumulte, étonné de cette attitude du côté gauche : il hésita un moment à exécuter les ordres ; une salve d'applaudissemens se fit entendre, et M. Mercier fut un grand homme ! c'était une première désobéissance de la force armée et de la garde nationale qu'on saluait. Fallait-il en rester là ? après avoir résisté aux ordres du président, on désobéirait peut-être

aux ordonnances du roi, et qui sait ? à la loi elle-même. M. Ravez fut ferme, et la gendarmerie dut faire exécuter les volontés de la majorité à laquelle avait désobéi M. Mercier. Le colonel Foucauld était un homme sûr et de courage. Il entra dans la salle avec trente gendarmes : alors les membres de la gauche répétèrent leur dramatique protestation. « Quoi ! des gendarmes jusque dans la chambre ! s'écria le général Foy. — La gendarmerie n'est venue que pour seconder la garde nationale, répondit M. de Foucauld : je fais une dernière sommation à M. Manuel ; je serais désolé d'employer la force contre un député, mais enfin je le ferai, car c'est mon devoir. — Usez donc de la force, répliqua M. Manuel. — Eh bien ! dit M. de Foucauld en colère, gendarmes, empoignez-moi cet homme-là ! » Un brigadier et quatre gendarmes montèrent au banc de M. Manuel, le saisirent et l'emmenèrent au milieu du détachement. Ici le côté gauche se leva en masse : « Nous le suivrons tous ! nous ne le quitterons pas ! » s'écrièrent les députés ; et ils sortirent en effet de la salle dans une sorte d'ordre et de procession. Espéraient-ils trouver un peuple après eux ?

Toute cette pompe dramatique, tout ce fracas de protestations, cette manière romaine avaient leur côté ridicule : il n'entre pas dans nos mœurs d'admirer le courage sans danger ; et puis cette retraite de députés de la minorité serait-elle durable ? Où voulait-on arriver en désertant la chambre ? On avait tout tenté au dehors, les émeutes, les conspirations ; le seul moyen parlementaire était la parole, le retentissement de la tribune : on l'abandonnait ; qu'arriva-t-il ? C'est que la minorité du côté gauche se mit en dehors des affaires pendant cette session ; elle s'en repentit ; elle en appela aux orages de l'avenir ! Je conçois ce rôle de sédition pour toutes ces têtes de tribuns ; mais je regrette de trouver dans ces douloureux enfantillages le nom de M. Casimir Périer ! M. Périer soutenant la révolte du sergent Mercier ; M. Périer, l'homme de l'obéissance passive et du grand déploiement de forces militaires, s'indignant que des gendarmes fissent exécuter un ordre du président de la chambre ! J'explique M. de Lafayette, promoteur de toutes les désobéissances ; mais M. Périer ! Ici je jette un voile sur sa statue !

On fit une grande réputation à M. Mercier ;

les députés allèrent s'inscrire chez lui; on le visita comme un principe et une victime, et lui, homme simple, se crut un personnage historique quand il se vit lithographié à côté de M. de Lafayette, lorsqu'il reçut un fusil d'honneur, récompense d'une action blâmable dans tout Etat constitué. Pauvre pays où l'on élevait au rang de grandes popularités des capacités à la hauteur de MM. Grégoire, Bavoux et Mercier!

Tout ceci cependant signalait un danger : la garde nationale échappait à la restauration; on ne pouvait plus avoir confiance en elle; l'opinion libérale s'en emparait. M. de Corbière destitua le sergent Mercier; mais où aboutissait à son tour cette sévérité? La garde nationale était-elle moins hostile, la bourgeoisie ne s'alliait-elle pas plus complètement encore à la révolution? Les libéraux agissaient dans ce but; ils saluaient dans M. Mercier le principe de la désobéissance militaire; ils en avaient besoin pour triompher; ils environnaient d'une auréole un grand exemple, pour appeler des imitateurs. Les députés qui s'étaient exclus avec M. Manuel voulurent protester en face de la France : c'était un complé-

ment à leur conduite. Je ne m'explique pas pourquoi M. Ravez ne lut pas cette protestation : elle était conçue en termes tellement forts, il est vrai, qu'aucun journal français n'osa la publier ; mais était-il possible d'en empêcher la circulation? Dès lors pourquoi ne pas la lire? Je n'aime pas qu'on fasse crier à l'oppression sans but; la protestation se répandit, et les députés se déclarèrent opprimés : voilà ce qu'on gagna. Qui peut également concevoir la ténacité des protestans du côté gauche à ne pas se représenter à la chambre? Pouvaient-ils se dissimuler que là était leur force? Quant au côté royaliste, sa conduite fut capricieuse, insensée; avait-il le désir de se débarrasser de la parole hautaine de M. Manuel? c'était bien petit, bien étroit! M. de Constant n'était plus député; on excluait une autre voix puissante du libéralisme; on le privait de deux de ses plus vives et plus hautes expressions; mais l'opinion patriote cessait-elle d'être un fait dans la société? Parce qu'on l'avait exclue de la chambre, l'avait-on éteinte dans le pays? et alors il était utile qu'elle fût représentée!

L'exclusion de M. Manuel calma la majo-

rité; elle continua presque sans opposition le vote des crédits extraordinaires pour l'expédition d'Espagne, et on eut dès lors les moyens d'entrer en campagne. On s'y préparait.

LA COUR. L'ADMINISTRATION. LES PARTIS.

AVRIL A JUILLET 1823.

Des esprits prévoyans se seraient bientôt aperçus de l'inévitable abîme que creusaient sous les pas des Bourbons ces jeux d'impopularité. Triste fatalité attachée aux gouvernemens! ils ne peuvent se persuader que l'abus capricieux de la force use leur vie politique! On applaudissait surtout au château à ces grands coups de folie de la majorité; on faisait des plaisanteries de courtisans et d'aristocratie, quand on ne singeait pas l'indignation. Les royalistes se félicitaient de n'avoir plus à entendre cette voix séditieuse qui ébranlait la conviction des peuples.

Tout se faisait aux Tuileries presque en de-

hors de Louis XVIII. Les conseils se tenaient toujours en présence du roi, qui n'avait jamais permis que son frère y assistât; mais les ministres avaient le soin de ne rien proposer qui n'eût été d'avance concerté avec MONSIEUR. M. de Villèle avait de fréquentes entrevues avec S. A. R.; et d'ailleurs les amis du prince avaient leurs pleines entrées dans tous les cabinets, et venaient, porteurs de paroles, diriger la marche du gouvernement: or, comme il était dans les habitudes du roi, excepté dans les circonstances très-graves, de se soumettre à l'avis de la majorité de son conseil, par le fait MONSIEUR gouvernait.

On cherchait à semer de fleurs cette espèce d'abdication morale de Louis XVIII. Le roi n'écrivait plus que très-rarement; mais, par un larcin qui flattait son penchant littéraire, on publia ce petit *Voyage à Coblentz*, monument de reconnaissance envers un ami, et de cet esprit de cour qui ne s'abdique jamais. Louis XVIII fit le mécontent de cette publication; mais dans l'âme il en était aise, et s'inquiétait même du succès qu'elle pouvait avoir. Une des dernières lettres du roi est précisément relative au petit itinéraire:

« Vous avez lu, sans doute, mon ami, la version imprimée de mon voyage. Je ne l'avais point écrit pour que cela fût jamais publié autrement que pour quelques personnes; on a fait violence à ma résolution : j'y suis étranger. Quel effet le petit ouvrage vous a-t-il produit? J'avais élevé un monument à l'amitié, et je n'avais pas tenté un travail littéraire. Y avez-vous trouvé le sentiment que vous me connaissez pour le pauvre ami? Adieu : c'est déjà beaucoup, dans mes souffrances, que je vous écrive ces quelques lignes! »

Le roi ne pouvait plus marcher depuis longtemps; on se servait de son fauteuil, ingénieuse machine, pour le transporter dans sa voiture; la promenade seule le secouait un peu; il aimait ces courses rapides, agitées, qui le poussaient avec la force du vent à quelques lieues de la capitale. A la moindre douleur, et elles étaient très-vives, il s'emportait : le malheureux valet de chambre qui soignait ses plaies éprouvait surtout les violens accès de sa colère criarde.

Louis XVIII conservait encore toute sa force d'imagination pour la châtelaine qu'il aimait. Dans une de ses promenades, il visita Saint-

Ouen, et il y accepta une fête préparée avec goût et délicatesse. Ces prévenances, le roi les appréciait; il en tenait compte. La cour s'aperçut en cette circonstance du haut crédit dont jouissait la favorite; mais on ne s'en irritait plus, car la favorite agissait précisément dans les intérêts et les opinions de cette cour, pour le triomphe de la religion et de la monarchie.

Monsieur était au comble de ses vœux; il conduisait les affaires; il pouvait les diriger à son gré. C'était un des traits saillans du caractère de S. A. R., que ce besoin de faire et d'agir. Je ne sais si le prince l'avait pris dans sa vie errante, d'intrigues et de conspiration, mais c'était un fait; j'ajouterai même que Monsieur n'était pas dépourvu d'habileté, et qu'il entendait parfaitement tous les petits ressorts qui font agir un gouvernement. S. A. R. avait un charme tout à elle pour s'attirer les hommes; ses soirées étaient brillantes et nombreuses; les principaux membres de la chambre des députés y assistaient : de là partait cette impulsion royaliste et religieuse qui réagissait sur la majorité.

M. le duc d'Angoulême, tout occupé de la guerre d'Espagne et des préparatifs belliqueux,

s'inquiétait peu de gouvernement politique : on ne l'avait point encore entouré pour lui créer une importance. La duchesse d'Angoulême se proposait de visiter le Midi en même temps que S. A. R. entrerait en campagne. On ne peut s'imaginer de quels actes de piété ostensibles et publics avaient été accompagnés les préparatifs du voyage : certes, personne ne pouvait condamner ces témoignages de la foi et soupçonner leur sincérité; mais, était-ce indifférence de la génération qui s'élevait, était-ce la crainte malheureuse de voir la France subir encore le régime religieux et politique qu'elle avait secoué en 1789, on suivait avec moquerie et quelquefois avec inquiétude ces manifestations publiques et trop fréquentes des actes du catholicisme. Le comte d'Artois et le duc d'Angoulême communiaient avec pompe ; on l'annonçait dans les journaux, parce que, sous prétexte qu'il fallait donner l'exemple à la France impie, les princes croyaient dans leurs devoirs de témoigner de leur foi à la face du siècle.

Il y avait plus de légèreté, et j'oserai dire plus de popularité dans la conduite de Mme la duchesse de Berry. Rien n'est si facile à con-

quérir pour les princes que ces sympathies de la population de Paris : un peu de dissipation, des bals, des fêtes, des spectacles, visiter familièrement les boutiques, se montrer un peu légère, pour faire contraste surtout aux habitudes sérieuses de la famille des Bourbons, voilà les chances de popularité qu'avait Mme la duchesse de Berry dans cette grande capitale; elle s'en empara avec ce laisser-aller de plaisir d'une jeune femme. La duchesse était aimée parce qu'elle dansait, et qu'elle avait pris un théâtre sous sa protection ; ce n'était pas caprice de la foule; il y avait instinct dans le pays. Ce qu'on craignait avec les Bourbons surtout, c'était un gouvernement de prêtres, et l'on voyait dans cette légèreté de la duchesse une espèce de séparation et de protestation ; on s'en saisissait comme pour échapper à l'Église, à ses sévérités et à son influence. Je crois indigne de la haute mission de l'histoire de pénétrer dans l'existence privée; je rougis pour ceux qui en spéculent : quelle est la vie qu'on peut offrir pure de faiblesses ! On a beaucoup parlé des voyages à Rosny, des pèlerinages fréquens en Normandie ; j'ai assez vu le monde de cour et ses spirituelles médisances pour savoir cette

chronique de boudoirs; je dirai seulement que Mme de Berry évita tout scandale; elle conserva le voile que d'autres lui ont arraché. Que peut exiger de plus le monde, d'une femme jeune encore, dans une cour brillante, au milieu de ces féeries de palais et de luxe militaire?

M. le duc d'Orléans vivait dans des habitudes plus sévères; je ne sache rien de plus intime et de plus uni que l'intérieur de la famille de S. A. S.; c'était un excellent ménage avec toutes ses conditions, même avec cet enfant qui chaque quinze mois venait couronner un hymen vieux de vingt ans. Tout était bourgeois dans cette famille; et sans l'orgueil de blason et de race, le palais du duc d'Orléans ne se fût pas distingué des opulentes maisons de la capitale. Ses enfans allaient au collége comme les enfans du peuple; il n'avait point de cour proprement dite; S. A. S. s'était surtout attachée à former un conseil pour ses procès; elle améliorait chaque année ses vastes domaines; sa gestion était intelligente, économe; on aurait dit S. A. S. toute préoccupée du désir d'agrandir et de faire fructifier son apanage. Aucune considération ne l'arrêtait. J'ai déjà dit que M. le duc d'Orléans avait intenté deux grands procès contre les acqué-

reurs de biens nationaux ; cette fois elle protesta, dans l'intérêt de sa fortune, contre un acte du gouvernement de fait pendant les cent-jours : j'entends parler de son différent avec M. le duc de Bassano. Napoléon avait donné en dépôt et gages, en 1815, une certaine quantité d'actions de canaux à M. Maret; ces actions provenaient de l'apanage d'Orléans; S. A. S. les revendiqua avec chaleur, parce que le gouvernement *de fait et illégitime* n'avait pu légalement les transférer. Je cite ces circonstances, parce qu'il est bon de constater d'où vinrent les attaques et les alarmes contre les droits établis et consacrés par la charte. Il fut un instant question au conseil de donner un commandement à M. le duc d'Orléans dans l'expédition d'Espagne; S. A. S. ne l'aurait point refusé. On savait qu'elle avait offert, en d'autres circonstances, son épée au gouvernement légitime en Espagne contre Napoléon et l'empire; il eût été habile pour la branche aînée d'ainsi compromettre M. le duc d'Orléans avec le parti qui en faisait le but de ses espérances; on n'alla point au fond de cette idée.

Au château des Tuileries tout poussait à la guerre et à la violence, et l'on voulait en finir

avec l'esprit des révolutions. On caressait alors le parti militaire et de l'empire; on cherchait à le séparer de ses souvenirs pour s'emparer de son épée, et s'en servir dans l'intérêt du despotisme. Napoléon ne vivait plus; son fils était au pouvoir de l'étranger : il n'y avait donc de ce côté ni chance ni avenir; ne pourrait-on pas appeler au secours de la restauration ces dévouemens militaires, si absolus et si faciles, dont Napoléon avait employé la main pesante?

Le parti des généraux se divisait en deux fractions : l'une s'était rangée aux idées libérales, se rapprochant de M. Lafayette; on ne pouvait pas compter sur cette fraction : elle appartenait désormais aux idées révolutionnaires; l'autre, tout entière au système impérial, parlait du gouvernement absolu comme de la seule idée possible d'administration; et par instinct de despotisme, le parti royaliste s'était rapproché d'elle. Jusqu'à la mort de Napoléon, les royalistes l'avaient violemment attaqué, non-seulement dans sa vie souveraine, mais dans son système d'administration. Depuis on changea de thème : on n'eut pas assez d'éloges pour la forme du gouvernement de l'*usurpateur*, pour l'admirable prévoyance de son

pouvoir, pour ces fers qu'il avait rivés des mains de la gloire. On vanta sa police, ses préfets, son régime de presse; on n'oubliait qu'une chose en tout ceci, c'est que le bras qui dirigeait n'était plus!

Des idées de l'empire à ses agens, il n'y avait qu'un pas. On le franchit plus difficilement. On trouva des généraux parfaitement disposés à seconder le pouvoir de la restauration, pourvu qu'on le leur confiât. La congrégation en adopta quelques-uns. Ce fut alors qu'arriva la tentative du duc de Rovigo pour se mettre en grâce avec les Bourbons. Au temps où le général Savary dirigeait la police, il avait été en rapport avec un grand nombre de royalistes, et particulièrement avec la favorite; l'amour n'a pas d'opinion, et l'intimité était ensuite arrivée. D'un autre côté, le général Savary menaçait de publier des Mémoires; et il pouvait y compromettre plusieurs des grands personnages de cour qui n'avaient pas été étrangers à la police de l'empire; pourquoi ne s'arrangerait-on pas avec lui? Le duc de Rovigo était un homme de dévouement, un gouverneur à gendarmes, comme il en fallait pour le système qu'on rêvait; pouvait-on le refuser s'il

s'offrait à résipiscence à la congrégation ? On avait besoin d'ailleurs d'un coup de main, et le duc de Rovigo en avait préparé le plan, se déclarant même prêt à l'exécuter : il s'agissait d'enlever Ferdinand VII de Madrid, au moyen d'une pointe rapide. M. Savary demandait un certain nombre d'hommes et de l'argent; il répondait du succès. La congrégation applaudissait à ce plan; la favorite l'appuyait; mais le duc de Rovigo avait une tache indélébile à laver : il avait été chargé de l'exécution du jugement à mort contre le duc d'Enghien; on l'accusait d'avoir cammandé le feu aux gendarmes, et d'avoir placé la lanterne sourde sur le cœur glorieux du jeune Condé. La favorite lui insinua de publier un mémoire justificatif sur cette triste affaire. M. Savary avait eu à cette époque une ou deux entrevues avec Louis XVIII; le roi aimait les anecdotes de police, et l'ancien ministre de l'empire en savait beaucoup, quoiqu'il les contât mal; Louis XVIII aimait à répéter : « Si je suivais les conseils de M. Savary, c'en serait bientôt fait des libéraux; car il m'a dit : Donnez-moi un escadron de gendarmerie, et je réponds de cette canaille. » De pareils propos, vrais ou supposés, devaient

donner une grande popularité à M. de Rovigo dans le parti royaliste; c'était un homme fort, une espèce de Machabée dont il fallait se servir. On avait conseillé le mémoire. Or, ce mémoire avait un autre but : écraser surtout M. de Talleyrand et son parti dans la chambre des pairs; faire croire que le grand-chambellan avait non-seulement participé à l'exécution, mais qu'il l'avait commandée. C'était un coup parfaitement concerté. L'accusation était si grave, que M. de Talleyrand pensa qu'une justification était nécessaire. On vit paraître aussi un mémoire touchant du général Hullin, qui avait présidé le conseil de guerre. Ce mémoire était si éloquent, il exprimait d'une manière si noble le repentir et la vérité, qu'il détruisit la justification du duc de Rovigo. Tout cet échafaudage de sacristie, de gendarmerie et de police tomba, et le roi, malgré toute la sollicitude de la favorite, fut obligé de défendre à M. de Rovigo l'entrée des Tuileries.

La congrégation ne s'en tint pas là; elle accueillit tous les généraux de l'empire qui venaient à elle; on vit, à cette époque étrange, de vieux officiers abaisser leur front superbe devant l'autel, et le maréchal duc de Dalmatie

fréquenter des sociétés pieuses, s'affilier aux bonnes œuvres et porter des cierges aux processions du château. Le parti religieux s'applaudissait de ces triomphes comme d'autant d'épées qu'il tenait en main pour le moment de la bataille. Les hommes de l'empire ne furent point les derniers à perdre la restauration; ils la fortifièrent dans ses velléités de coups d'État.

L'autre portion de la vieille armée s'était jetée dans des sociétés secrètes, dans des conspirations libérales; c'était le véritable parti bonapartiste, actif, mécontent. Depuis les conspirations du carbonarisme et les poursuites actives, un grand nombre de ces hommes compromis étaient passés à l'étranger; ils menaçaient sur toute la frontière; ils formaient une légion en Espagne, où ils étaient réunis de tous les points; on en trouvait en Angleterre, en Belgique suscitant la haine contre la maison de Bourbon et leur patrie. En France, la plupart des sociétés secrètes s'étaient dispersées; les élémens existaient encore, mais épars, confus, et surtout sans organisation régulière. Les derniers exemples avaient effrayé les imaginations; on attendait une décision d'Espagne, car l'on comptait alors sur l'extérieur.

La portion civile du parti impérial s'était scindée comme le parti militaire. L'une avait fait des offres de service à la restauration; elle arrivait avec ses doctrines d'obéissance absolue et de dévouement administratif. Rien n'était plus docile à la chambre des pairs que les anciens sénateurs. Sauf deux ou trois exceptions républicaines ou libérales, tous votaient constamment avec le ministère, quel qu'il fût. Je pourrais citer de leurs conseils et de leurs mémoires infiniment curieux sur la nécessité que le gouvernement des Bourbons se montrât fort contre le libéralisme. Plus tard le parti impérial se fit courtisan; qui ne se souvient d'avoir rencontré aux Tuileries le duc de Bassano, revêtu de son habit de velours bleu de ciel, appelant, lui vétéran des salons de l'empire, un sourire des heureux de la restauration? L'autre fraction du parti impérial était restée sous sa tente, boudeuse et mécontente; mais elle vieillissait; sa fortune était entamée par de fortes dépenses; elle n'avait d'appui et d'espérance que dans le parti libéral, jeune et fort de tout l'avenir. La France était alors avide de libertés; les nations se préoccupent ainsi d'un besoin; elles ont toujours devant elles des idées puissantes qu'elles

poursuivent. Cette génération de force et d'espérance menaçait la restauration, et surtout le ministère, qui lui avait imprimé une direction si mesquine.

Au milieu de ces agitations de partis, l'opinion publique échappait de plus en plus aux Bourbons. Ce que les royalistes appelaient de l'énergie et de la force, n'était qu'un vain et bruyant étalage de la vieille épée de l'émigration; elle n'effrayait plus personne. Les idées avaient marché; et ce sont elles qui font les révolutions. Tant que la restauration était restée dans ses conditions originaires, elle avait été respectée, soutenue comme un noble fait social, comme une amélioration politique: il y avait eu quelques brouillons, des conspirateurs s'agitant à la surface; mais le pays aimait l'ordre, la paix, la liberté que la dynastie nous avait rendus. Maintenant, on dépouillait la restauration de sa belle parure; on la jetait à un parti qui en fit une réaction, et voilà comment on l'a perdue!

CAMPAGNE D'ESPAGNE.

AVRIL ET MAI 1823.

On ne s'attend pas à des bulletins de grande-armée; j'ai à dire la guerre d'Espagne. Je n'emboucherai point l'épopée : notre siècle a vu trop de miracles, l'aigle a volé trop haut, pour qu'on s'étonne jamais du succès des armes françaises. J'oserai rappeler pourtant à ceux qui exaltent aujourd'hui le moindre petit fait d'armes d'Ancône ou d'Anvers, et qui tournaient en ridicule la campagne de la péninsule, que cette campagne fut quelque chose. On ne marche pas de Bayonne à Cadix, on ne prend pas Pampelune, San-Sébastien et Barcelonne, sans quelque gloire. On l'exagéra sans

doute; on environna le duc d'Angoulême, esprit faible, facile à séduire, d'une fausse auréole; on chanta trop de *Te Deum;* et, comme couronnement à tous les ridicules, le gigantesque arc de triomphe, que le génie de l'empire consacrait à la grande-armée, fut destiné au vainqueur du Trocadéro. Mais, au total, la campagne d'Espagne fut bien conduite, parfaitement réglée : on se battit comme se battront toujours les Français. J'ajouterai que ce qui aveugla un peu d'orgueil le duc d'Angoulême, ce furent les généraux qui l'entouraient: dans des vues de cour et d'ambition, ils flagornèrent un petit esprit, qui s'imagina bientôt être appelé à réveiller les grandes batailles de l'empire. La courtisanerie militaire n'est pas la moins active et la moins à craindre; elle s'empara du duc d'Angoulême et le perdit *. Au reste, je n'oppose qu'un simple raisonnement à ceux qui s'efforcent de diminuer l'importance

* Louis XVIII s'aperçut bien, au retour de la campagne d'Espagne, que M. le duc d'Angoulême avait une idée exagérée de son importance; un jour qu'il avait fait appeler S. A. R. à un conseil pour un renseignement, le roi, qui le vit trancher un peu trop sur les questions, lui dit en souriant : «Mon neveu, contentez-vous d'être le premier capitaine du siècle, et laissez-nous nous occuper de ces questions trop petites pour vous.»

de la guerre d'Espagne : ou vous trompiez lorsque vous proclamiez que la révolution des cortès était nationale et populaire en Espagne, ou l'armée française a fait de grandes choses, puisqu'elle a renversé en trois mois une révolution sociale que vous disiez si profonde!

Les préparatifs militaires se continuaient pour la campagne ; de fortes divisions se portaient aux frontières; des conscrits remplaçaient aux dépôts les jeunes soldats qui marchaient aux Pyrénées; toute la ligne prenait un aspect guerrier. Le duc d'Angoulême se disposait à se rendre au quartier-général. A l'ordre, il parla aux officiers généraux qui devaient l'accompagner : « J'ai désiré vous rassembler avant votre départ pour vous témoigner la satisfaction que me fait éprouver la confiance du roi, en me plaçant à votre tête : je compte que vous m'aiderez à la justifier. Je dois en même temps vous faire connaître les intentions de Sa Majesté. Le roi veut que son armée, sous mes ordres, observe la plus exacte discipline: j'y tiendrai la main; j'en rendrai les chefs responsables. Il n'y aura qu'un centre d'autorité, celui du général en chef. Mes ordres vous seront transmis par mon major-général, le

comte Guilleminot. A nous revoir bientôt, Messieurs; je serai toujours heureux de me retrouver avec vous. Je ne doute pas que vous ne rivalisiez de zèle avec moi pour bien servir notre roi et notre patrie. » C'était une réparation envers le général Guilleminot, que des intrigues de cour avaient voulu éloigner : M. le duc d'Angoulême le proclamait major-général à la face de tous ; il se fit en même temps investir du droit absolu de distribuer les récompenses et les grades militaires pendant la campagne. Ainsi, le duc de Bellune, n'étant plus revêtu du titre de major-général, voyait tout son pouvoir s'annuler. Qu'était-ce en effet qu'un ministre de la guerre moins le personnel? Il imposa également au maréchal de Bellune M. de Caux, militaire instruit, excellent administrateur, et qui était entré au ministère avec le vicomte Digeon : il dut être spécialement chargé de ce qui restait du personnel au ministère de la guerre. M. de Caux appartenait aux opinions modérées, à cette nuance du centre droit se rapprochant du centre gauche.

La guerre d'Espagne n'était pas sans danger : indépendamment de la situation d'un territoire où la défense est si facile, il y avait des périls

autrement formidables que ceux d'une invasion pure et simple. Tous les débris des révolutions s'étaient réunis au-delà des Pyrénées; des Français expatriés avaient arboré le drapeau tricolore; et une légion patriote s'était formée en Espagne presque sous l'aile des cortès; ses desseins n'étaient pas douteux; ils se manifestaient dans le journal qu'ils avaient fondé à Madrid, dans les proclamations qu'ils cherchaient à répandre pour ébranler la fidélité de l'armée. J'ai sous les yeux un de ces documens; « Français, disaient-ils, les puissances étrangères proclamèrent en 1815, à la face de l'Europe, qu'elles ne s'étaient armées que contre Napoléon; qu'elles voulaient respecter notre indépendance et le droit qu'a toute nation de se choisir un gouvernement conforme à ses mœurs et à ses intérêts. Cependant, au mépris d'une délibération si formelle, la force armée envahit notre territoire, occupa notre capitale, et nous imposa la loi d'adopter sans choix le gouvernement de Louis-Stanislas-Xavier de France. Par suite d'un tel attentat à la souveraineté de la nation, un simulacre de constitution nous fut illégalement donné sous le nom de *charte constitutionnelle;* et la même

puissance qui nous contraignit de l'accepter en a, par la suite, neutralisé tous les effets. La haine contre Napoléon ne fut qu'un prétexte dont se servirent les souverains de l'Europe pour voiler leurs vues ambitieuses. L'énergie de la grande nation était un trop grand obstacle au rétablissement du système général de despotisme, discuté dans le cabinet des rois. Scellerez-vous de votre sang l'infamie dont on veut vous couvrir?... Vainqueurs de Fleurus, d'Austerlitz et d'Iéna, vous laisserez-vous aller aux insinuations perfides des puissances étrangères? Venez dans nos rangs; vous y trouverez tout ce qui constitue la force, et des compagnons d'armes, des compatriotes, qui jurent de défendre jusqu'à la dernière goutte de leur sang leurs droits, la liberté et l'indépendance nationale! Nos rangs vous sont ouverts pour la liberté sainte, qui vous appelle du haut de l'enseigne tricolore qui flotte sur les Pyrénées; seriez-vous sourds à ce généreux appel? »

Cette proclamation était accompagnée d'une protestation ainsi conçue : « Nous soussignés, Français et hommes libres composant le conseil de régence de Napoléon II, protestons

contre la légitimité de Louis XVIII; nous déclarons comme anti-national tout acte émané de lui ou de son gouvernement contre l'indépendance de la nation espagnole. Français, nous vous rapportons l'étendard tricolore, signal de votre réveil : au même instant des hommes libres vont faire trembler les rois absolus sur leurs trônes déjà ébranlés. Nous vous faisons un appel unanime : venez nous trouver, et nous jurerons de ne reconnaître comme le plus puissant roi de l'Europe que le souverain le plus constitutionnel! »

Était-il un dessein plus formel, mieux constaté? On voulait renverser le gouvernement des Bourbons, revenir aux idées de l'époque désordonnée des cent-jours. Des officiers compromis dans les conspirations militaires, le colonel Fabvier, le capitaine Nantil se trouvaient à la tête de ces rassemblemens de réfugiés. Le mouvement était dirigé contre la restauration. C'étaient toujours les mêmes hommes qui, depuis 1814, conspiraient contre l'ordre établi, contre le roi et la charte; c'était toujours cette faction, isolée d'abord, mais qui s'agrandissait sans cesse par les fautes de ce parti d'église et de gentilhommerie alors dominant.

Quand je vois ces grandes crises sociales, je demande comment les partis peuvent défigurer les causes et les événemens de telle sorte que les mêmes actions ne soient pas également élevées et également flétries! On a soulevé les idées contre l'émigration armée de 1789; on l'a hautement accusée, aux yeux de l'histoire, d'avoir combattu avec l'étranger contre le sol, qui est tout: je demande, la main sur la conscience, si les réfugiés français en Espagne firent autre chose? De preux chevaliers, des gentilshommes de bonne race, allèrent défendre leurs idées, leurs opinions, outre Rhin; de braves militaires, d'honorables officiers, allaient au-delà des Pyrénées défendre également leur conviction politique : je n'accuse pas; les uns et les autres crurent qu'il y avait autre chose que le sol dans la patrie : déplorons ces temps de crise qui ne laissent personne à leur place et défigurent tous les sentimens. Au reste, ces officiers réfugiés n'étaient pas sans intelligences avec l'armée d'invasion; ils cherchaient par tous les moyens à soulever le soldat; revêtus du vieil uniforme français, enveloppés du drapeau tricolore, ils parcouraient la ligne des frontières et faisaient retentir l'air de ce chant glorieux

qui tant de fois avait conduit l'armée française à la victoire. Les dangers étaient pressans. La police militaire exerçait une surveillance active, puissante; à tout moment officiers et sous-officiers étaient renvoyés. Dans le 18e de ligne, dix-huit officiers furent mis à la retraite; les motifs donnés par le général Curial signalaient toute la sévérité de la discipline, et voici la théorie d'obéissance qu'il établissait pour les corps. « Le devoir d'un bon officier ne consiste pas seulement à bien remplir les fonctions de son grade; il doit encore, dans toutes les circonstances qui se présentent, verbalement et par ses actions, manifester son amour et son dévouement pour Sa Majesté et pour son auguste famille; il ne doit rien négliger pour entretenir les subordonnés dans les nobles sentimens qui l'animent. Le juste châtiment qui vient d'être donné servira de leçon à tous ceux qui seraient tentés de transiger avec leurs devoirs, et qui, n'étant pas pénétrés vivement de leur importance, *seraient froids* dans leur manière de voir et de penser; le lieutenant général est très-décidé à provoquer semblable punition pour tout militaire, quel que soit son grade, dont l'opinion pourrait être douteuse. » C'était ici une réponse

à la minorité de gauche qui avait provoqué la désobéissance et favorisé la révolte du soldat; on opposait la théorie de l'obéissance passive à ces doctrines d'examen et de libre arbitre du soldat proclamées à la tribune.

Le gouvernement s'occupa avec une grande sollicitude de tous les moyens nécessaires au succès des armées; M. de Villèle résolut d'adjoindre au généralissime un commissaire civil, expression du gouvernement français, auprès des autorités qui seraient constituées par suite de l'occupation; le président du conseil ne cessait d'avoir des répugnances pour la guerre; il voulait qu'un homme à lui pût saisir toutes les circonstances, tous les accidens susceptibles de préparer une pacification immédiate; au parti militant il voulait opposer un commissaire pacificateur, pourvu de ses instructions spéciales et porteur de paroles de paix. M. de Martignac fut définitivement désigné et agréé par le dauphin. Rapporteur des crédits supplémentaires, M. de Martignac avait montré du dévouement; on l'en récompensait. Le roi le reçut en audience intime et lui donna ses instructions; il lui dit: « M. de Martignac, je sais la sagesse de votre esprit; ne précipitez rien. » Le roi fit allusion

à une des plus spirituelles saillies de M. de Martignac, et ajouta en riant : « Ménagez tout, comme M. de Laborde, même l'inquisition. » Voici pourquoi : dans les débats sur les crédits supplémentaires, le rapporteur avait fait une douce peinture de l'inquisition ; et comme le côté gauche avait crié *à l'horreur!* M. de Martignac avait répondu avec malice : « Ce n'est pas votre rapporteur qui parle, mais un de vos honorables collègues, M. de Laborde dans son Itinéraire d'Espagne. » M. de Martignac accepta les fonctions qu'on lui confiait ; elles préparaient pour lui un ministère ; il dut tenir ses instructions particulières de M. de Villèle ; ai-je besoin de dire qu'elles furent toutes dans un système de modération et d'accommodement ? Le ministre des finances mit toutes les ressources du trésor, dans le cercle des crédits accordés par la chambre, à la disposition de M. le duc d'Angoulême.

S. A. R. partit de Paris le 15 mars, et elle arriva sur la ligne dans les premiers jours d'avril. Ce fut quelques jours avant l'entrée en campagne qu'on vint lui annoncer que les ressources manquaient, et qu'il n'y avait aucun moyen de transport, aucune prévoyance militaire. Ici

se présente la grande question des marchés Ouvrard. Est-il vrai, est-il présumable que le le général Andréossy ait laissé l'armée au dépourvu? doit-on croire aux miracles de M. Ouvrard, à ces grandes manœuvres du munitionnaire général? Je réponds qu'il paraît démontré que le général Andréossy avait préparé des ressources, mais qu'elles n'étaient pas suffisantes; les moyens de transport surtout manquaient, On parvint à persuader à M. le duc d'Angoulême que rien n'était prêt, et que la campagne était compromise. Il y eut beaucoup d'argent donné. Dans ces affaires de fournitures il y a toujours des pots-de-vin, ignoble plaie de l'administration publique. M. Ouvrard ne les épargna pas, et le duc d'Angoulême signa les fameux marchés. Il se passa des choses extraordinaires; ainsi, des vivres qui faisaient partie des magasins de la guerre et qui avaient disparu un moment, reparurent ensuite dans les mains du munitionnaire général. Ce fut une espèce de fantasmagorie avec ses enchantemens; tant l'argent fait des miracles! L'armée qui manquait de tout fut abondamment pourvue.

Le premier coup de canon de la campagne

était chose décisive; il devait être tiré sur le drapeau tricolore, sur les uniformes français de la vieille armée; la restauration pouvait s'exposer à un mouvement militaire; qu'allait-il arriver si les soldats refusaient de faire feu sur leurs camarades? On était inquiet; le bruit courait que les régimens allaient fraterniser avec leurs frères d'Espagne; il fut arrêté au quartier général, qu'une batterie d'artillerie serait envoyée en avant pour balayer la rive espagnole de la Bidassoa. Le 6 avril, les troupes se mirent en marche et s'avancèrent; dans l'après-midi de cette journée, une bande de réfugiés français et italiens, de trois à quatre cents hommes, ayant à leur tête le drapeau aux trois couleurs, se présenta de l'autre côté de la rivière, en faisant retentir les cris de *vive l'Empereur! vive la France!* L'avant-garde, commandée par le général Valin, qui était arrivée depuis le matin, fut appelée à repousser cette agression. Le général fit faire des représentations à ces troupes séditieuses; voyant que leurs menaces ne cessaient pas, il ordonna de faire feu; trois coups de canon, tirés par l'armée française, les mirent en déroute, et dès lors la campagne fut sauvée. Le lendemain,

le premier corps, sous les ordres du maréchal duc de Reggio, passa la Bidassoa, et les autres corps d'armée le suivirent à vingt-quatre heures de distance; l'armée fut en pleine marche sur Madrid.

La campagne, considérée comme mouvement stratégique, n'était pas sans difficulté; car, en supposant que les troupes françaises occupassent depuis Irun, jusqu'à Madrid, n'était-il pas à craindre qu'une armée peu considérable et disséminée sur une si vaste étendue de pays, eût toutes ses communications coupées? Et Pampelune et Saint-Sébastien ne semblaient-ils pas menacer toute retraite? Ne devait-on pas redouter les guérillas, troupes hardies dont le triste souvenir se liait à la dernière invasion? L'armée française n'allait-elle pas être en butte à toute l'impopularité d'une guerre contre la liberté d'un peuple généreux à qui l'Europe devait sa délivrance? Et puis, dans ce pays stérile et pauvre, les vivres ne pouvaient-ils pas manquer? Les fortes chaleurs n'amèneraient-elles pas des maladies, et la mémoire des hôpitaux militaires en Espagne pendant la première guerre ne faisait-elle pas trembler? Quand un succès est accompli, on se rit souvent

des dangers qu'on a courus, on se moque des prévisions timides, on oublie tout dans les joies de la victoire; et pourtant les prévisions n'en n'ont pas été moins vraies, les dangers pas moins certains! Ici, dans la guerre d'Espagne, les adversaires des hostilités se laissaient tromper par les souvenirs de la première guerre de la péninsule; ils examinaient en quelque sorte la question d'un autre temps; ils ne voyaient pas que tout était changé. Aussi leur étonnement fut grand à l'aspect des merveilleux succès de l'armée s'avançant sur Madrid sans aucune résistance!

LA QUESTION D'ESPAGNE
AU PARLEMENT ET A LA CHAMBRE DES PAIRS.

CHOIX D'AMBASSADES.

MAI 1823.

J'aime à rapprocher les hautes discussions d'affaires. Arrière toutes ces déclamations de tribuns qui agitent le pays sans l'éclairer! Nous sommes une nation ainsi faite : la popularité entoure l'éclat et le bruit; nous avons une faible éducation politique; et voilà pourquoi la phrase nous séduit et nous entraîne; le dirais-je encore? je m'arrête de prédilection aux discussions de la chambre des pairs; là seulement était la science des faits : je vais les

mettre en présence des grands débats du parlement anglais, les comparer comme un des plus beaux épisodes de l'histoire parlementaire de la restauration; car des capacités qui ont passé à l'épreuve du cabinet vont être en face.

J'ai parlé de l'avènement de M. Canning et de ses efforts pour éviter un conflit entre la France et l'Espagne. Ses négociations n'étaient point allées à fin; la guerre était commencée, l'armée française pénétrait dans la péninsule. M. Canning n'avait rien empêché, et pourtant l'Angleterre voyait avec méfiance l'occupation possible de l'Espagne; quel serait le résultat d'une telle croisade? Après avoir dompté la révolution en Espagne, ne se porterait-on pas sur le Portugal? Où s'arrêterait cet étrange abus du principe de l'intervention? Ce fut dans ces circonstances difficiles que s'ouvrit le parlement anglais; le discours de la couronne se tenait dans le vague; il ne précisait rien, M. Canning se réservant les explications. Ce discours annonçait «que les efforts de Sa Majesté avaient tendu sans relâche à conserver la paix de Europe; fidèle aux principes qu'elle a annoncé au monde comme devant former la règle de sa conduite, elle avait évité de prendre part à

aucun des actes de Vérone, qui pouvaient être envisagés comme une intervention dans les affaires intérieures de l'Espagne de la part des puissances étrangères; le roi avait employé et continuait d'employer ses plus grands efforts et ses bons offices pour adoucir l'*irritation* qui existait entre les cours de Paris et de Madrid, et pour détourner, s'il était possible, le fléau de la guerre entre la France et l'Espagne. » On devait remarquer cette expression d'*irritation*, M. Canning n'admettant pas qu'il y eût motif légitime de guerre. L'adresse souffrit peu de difficultés; on souleva très-peu d'objections. Le ministre avait demandé à l'opposition un peu de répit pour que, les affaires étant plus avancées, il pût être fait sur les griefs une réponse plus nette et plus satisfaisante. Les explications furent donc retardées, et la motion du comte Grey dans la chambre des lords et de M. Warre dans les communes, devinrent l'occasion d'un débat important. Lord Liverpool s'était chargé des explications aux lords; M. Canning se réserva les communes. Ce fut un grand spectacle donné à la France, où tout se faisait silencieusement, où l'on refusait tout document, transac-

tion, où le secret tenait lieu d'habileté, que ces paroles retentissantes. M. Canning exposa toute la suite des négociations. « La chambre, disait-il, sera surprise d'apprendre qu'à l'époque où le ministre anglais à Vérone fut nommé, nous ne savions pas, et nous ne pouvions pas même prévoir que, dans cette assemblée, on agiterait seulement la question qui depuis est devenue la plus importante et la plus difficile de toutes; les affaires d'Espagne n'étaient pas du tout l'objet pour lequel le congrès était réuni; ceux qui ont demandé pourquoi l'Angleterre n'a pas pris soin que les cortès fussent admises au congrès comme partie, verront que nous ne nous attendions pas du tout à ce qu'il y fût question de l'Espagne, et que, dès que cette question y fut agitée, nous y restâmes étrangers. La France était, de toutes les puissances, celle dont nous attendions le moins une proposition relative à la péninsule; car le roi de France avait déclaré, dans son discours de clôture, que la saison seule le forçait à continuer les précautions sanitaires prises sur les frontières d'Espagne, et qu'il n'y avait que la malveillance qui pouvait lui imputer d'autres motifs; pourtant, il faut rendre justice au

gouvernement français; ses premières propositions à Vérone n'étaient point guerrières, mais seulement conditionnelles; on dira: pourquoi l'Angleterre n'a-t-elle pas plus tôt fait à ce sujet des communications à l'Espagne? La cause en est dans les différens très-désagréables qui existaient entre les deux gouvernemens au sujet des pirates de Cuba, différens qui exigeaient des indemnités; maintenant, justice ayant été faite à ces demandes, le gouvernement britannique s'est empressé d'offrir sa médiation: l'espoir de conserver la paix existait pourtant encore; et comme je considérais la guerre dangereuse, non seulement pour l'Espagne mais encore pour la France et pour l'Europe, je fis une tentative en envoyant lord Fitz Sommerset, porteur d'un mémoire confidentiel, à Madrid; mais le discours du roi de France vint considérablement diminuer nos espérances de paix; car, d'après le sens de ce discours, on ne pouvait penser que nos bons offices pussent encore avoir aucun effet. Cependant le langage de M. de Marcellus me faisait croire à une issue plus favorable; mais les paroles du roi de France produisirent l'effet le plus fatal à Madrid. Il ne nous restait plus qu'à

prendre les mesures convenables pour assurer nos intérêts en conservant la neutralité, et nous avons complètement pourvu à ce qui pourrait nous mettre en danger. Quant à la question de l'invasion en Espagne, pour ma part, je ne comprends point les raisonnemens par lesquels le gouvernement français justifie cette guerre; je respecte ceux qui ont fait ces raisonnemens, mais je ne leur reconnais pas plus de justesse que je ne reconnais la justice de l'intervention armée; la France accuse l'Espagne, mais jamais l'Espagne s'est-elle permise des attentats comparables à ceux de la France? Et si quelque puissance avait droit de donner à l'Espagne une pareille leçon, c'était moins la France que tout autre: si nous nous engagions dans une guerre en faveur de l'Espagne, nos efforts répondraient à ceux que nous fîmes pour la délivrance de ce pays, et nous serions déterminés à vaincre ou à périr. »

M. Canning examinait si l'honneur et les intérêts de la Grande-Bretagne exigeaient la guerre. « Je ne le pense pas! s'écria-t-il; la neutralité nous est commandée par une politique bien entendue: nos bons offices n'ont pu conserver la paix, notre médiation a été une tâchei ngrate; nous devons

donc prendre le parti de la neutralité, d'une neutralité franche et réelle. Je ne puis ni ne veux nier que l'Espagne ait eu plus de droit de changer sa constitution que la France d'établir une armée d'observation, mais enfin nos démarches pour parvenir à un arrangement ont été infructueuses : je regrette beaucoup notre peu de succès; et, quoique les opinions soient partagées sur la convenance de la politique adoptée par l'Angleterre, j'affirme que, si les mêmes circonstances se représentaient, loin de me reprocher le parti que j'ai pris, je suivrais encore la même marche. J'assure à la chambre que nous sommes loin de voir avec indifférence un tel état de choses, et j'espère que l'Espagne sortira triomphante de cette lutte; mais j'ai la ferme conviction que le premier résultat de ces succès serait d'effectuer les changemens auxquels on l'a invitée. »

Le comte de Liverpool, en face des lords, suivit l'exemple de M. Canning avec une sincérité non moins grande. En déposant toutes les pièces de la négociation sur le bureau, Sa Seigneurie disait: « A son retour de Vérone, le duc de Wellington a trouvé le ministère de France dans des dispositions pacifiques; l'Angleterre n'avait fait aucune

difficulté d'offrir sa médiation. J'avoue que la France avait eu quelques motifs pour maintenir sur les Pyrénées son armée d'observation, et qu'on n'a pas pu en demander le rappel, l'Espagne n'ayant point fait de déclaration tranquillisante, et la France pouvant se garder contre les tentatives du gouvernement espagnol; nous conservâmes cependant quelque faible espoir de prévenir la guerre : le discours du roi de France vint en éteindre les dernières lueurs; le gouvernement français essaya, par une interprétation adoucissante, de calmer l'irritation causée, tant en Angleterre que chez tous les peuples libres, par la phrase qui semblait dire que toutes les constitutions doivent nécessairement émaner du trône, prétention qui blesse le principe même de la constitution anglaise. La politique du gouvernement britannique doit être la neutralité; nous l'avons déclaré à l'Espagne encore plus positivement qu'aux autres puissances; nous avons les moyens suffisans de faire toute guerre exigée par l'honneur et l'intérêt national; mais après les grands efforts que nous avons faits pendant la dernière guerre, avant de nous lancer dans une nouvelle, nous devons mûrement réfléchir sur sa nécessité et

sur ses chances. L'Espagne est le pays où les guerres sont le plus dispendieuses. A l'époque où nous soutenions les Espagnols, ils étaient unis; aujourd'hui ils sont divisés, l'enthousiasme religieux lutte avec l'enthousiasme de la liberté; devons-nous aider une moitié de la nation espagnole à en chasser l'autre moitié? Il est un point sur lequel nous sommes tous d'accord: les Français ont formé une entreprise inexécutable s'ils ne trouvent pas un appui dans la majorité de la nation; donc, si la majorité est contre eux, nos secours sont inutiles; si elle est pour eux, devons-nous soutenir la minorité? Ne croyez pas qu'il suffirait d'envoyer des détachemens, des munitions; il faut, pour une guerre en Espagne, de grandes armées.»

Le comte Liverpool voyait juste et loin; il précisait avec plus de justesse que M. Canning la véritable difficulté de la question. Il ajoutait: « Si nous entrions conjointement avec l'Espagne dans une guerre contre la France, nous serions la principale partie belligérante. A présent la guerre contre les Espagnols n'est pas populaire, elle n'est pas même, à ce que je crois, du goût de l'armée; mais si des troupes an-

glaises paraissaient, les Français oublieraient la guerre contre l'Espagne pour n'y voir qu'une guerre contre la Grande-Bretagne. D'ailleurs le gouvernement et le parlement auraient toujours la faculté de prendre les mesures que les occurrences de la guerre pourraient exiger.»

A la suite de ces débats, je le répète, les deux ministres déposèrent sur le bureau toutes les pièces de la négociation. Cette méthode franche et libre, cette haute sincérité avaient reçu d'unanimes applaudissemens en Angleterre; M. Brougham lui-même l'avait louée dans un discours plein de violences et d'invectives contre M. de Chateaubriand. Je ne sache rien qui fût plus sensible au noble pair que cette sortie injuste, inconvenante de M. Brougham. M. de Chateaubriand, ministre, voulait conserver sa popularité politique et littéraire, chose difficile à concilier avec une position active dans l'État; il se défendit donc contre M. Brougham; il chercha tous les moyens de le rappeler sur le terrain d'une discussion parlementaire et polie.

Quoi qu'il en soit, cette grande lice ouverte au parlement avait eu des échos en France. On comparait cette méthode large, confiante

du ministère anglais, avec cette peur de publicité, cette étroite méfiance qui empêchaient les ministres français de communiquer les actes, les moindres transactions diplomatiques. Le ministère demandait des hommes, de l'argent, et on ne faisait connaître aucun des actes qui amenaient la paix ou la guerre; rien ne blessait plus le sentiment national des chambres. C'est dans cette préocupation que s'ouvrirent les débats aux pairs; les ministres avaient saisi la haute chambre de deux projets de loi : l'un était relatif à l'organisation des vétérans dans la pensée de la loi du recrutement de 1818; le second devançait la levée des jeunes conscrits de 1823. Ces mesures militaires devaient nécessairement appeler une discussion sérieuse et forte; toute la guerre d'Espagne et ses motifs durent être examinés et vus de haut. D'abord, à l'exemple du parlement anglais, M. Molé demanda la communication des pièces relatives à la guerre d'Espagne; il s'attacha à démontrer que, dans les actes diplomatiques qui avaient été déposés dans les chambres anglaises, on remarquait des arrière-pensées qui pouvaient alarmer : « Eh! qu'allons-nous faire en Espagne? quel fruit retirerons-nous de cette

guerre, qui est contraire à nos intérêts nationaux? Nous allons dans la péninsule rétablir une inquisition odieuse; et qui sait si, à l'ombre de nos drapeaux triomphans, le despotisme ne planera pas sur la France! Toutes les révolutions se ressemblent, continuait le noble orateur, leurs moyens sont toujours violens et odieux, mais leur but est presque toujours légitime; avec moins de préjugés et plus de lumières, ceux qui gouvernent pourraient toujours les prévenir. Elles s'entreprennent pour des existences nouvelles qui se sont formées dans le sein de la société, et que la société tarde trop à reconnaître; elles s'entreprennent pour remettre chacun et chaque chose à sa place; elles s'entreprennent pour substituer partout le réel au fictif, pour que la vertu, le talent, le travail, l'industrie tiennent dans la société le même rang que dans la nature; enfin elles s'entreprennent pour que les lois ne soient plus, selon la définition de Montesquieu, que l'expression fidèle des rapports des hommes entre eux. C'est ainsi que toutes les révolutions se ressemblent, qu'elles procèdent toutes du même principe, qu'elles tendent toutes vers le même but, depuis celles d'Athènes et de Rome, jus-

qu'à celles d'Angleterre, de France et d'Espagne. » Ces paroles étaient bien hardies en présence de l'opinion royaliste; le noble pair ne justifiait pas seulement la révolution espagnole, mais encore toutes les révolutions; M. de Chateaubriand répondit à la partie politique de ce discours : « On veut, s'écria-t-il, qu'à l'exemple de l'Angleterre, nous déposions les pièces relatives aux affaires d'Espagne : on n'avait pas besoin d'en appeler à cet exemple; la publicité est de la nature du gouvernement constitutionnel, mais on doit garder une juste mesure, et surtout on ne doit pas confondre les temps, les lieux et les nations. Si le gouvernement britannique n'est pas, sous quelque rapport, aussi circonspect que le nôtre doit l'être, il est évident que cela tient à la différence des positions politiques; en Angleterre, c'est l'aristocratie qui sert de rempart à la couronne; en France, c'est la couronne qui met à l'abri l'aristocratie. Ce seul fait interdit toute comparaison entre les deux pays. Si vous vouliez la paix, nous a-t-on dit, que n'avez-vous accepté la médiation de l'Angleterre? Nous n'avons jamais refusé ses bons offices, mais nous n'avions de jugement à subir de personne; l'Angleterre n'aurait

pas pu peser nos torts, puisque nous n'en avions point envers l'Espagne, et nous ne pouvions consentir à établir d'arbitrage entre la révolution et la légitimité; après tout, le moment approche où les événemens vont décider la question; mais si, comme on l'a prétendu, la guerre d'Espagne était impopulaire, il est clair qu'elle se popularise tous les jours depuis que les hostilités sont commencées. Un noble pair nous a dit que la guerre d'Espagne était une guerre d'influence; je déclare que telle n'est point la pensée du gouvernement; nous ne prétendons rétablir avec l'Espagne aucun des traités détruits par le temps; nous combattons seulement pour nous soustraire au retour des maux dont nous avons été trente ans les victimes; c'était la révolution qui, chassée de la France par la légitimité, voulait y rentrer de force; il y allait de notre existence. »

C'était là, certes, une bien faible argumentation. A des objections positives, M. de Chateaubriand répondait par les vagues théories du *Conservateur* et de M. de Bonald. En France et en Angleterre on avait le système représentatif, le gouvernement par les majorités; on devait donc

procéder par les mêmes méthodes et initier dans ses affaires le pays auquel on demandait des sacrifices. Qu'étaient-ce donc que toutes ces distinctions subtiles entre l'aristocratie anglaise et la démocratie de France, pour arriver à ce résultat de refuser la communication des transactions diplomatiques?

M. de Montmorency avait été personnellement attaqué par M. Canning sur sa conduite à Vérone; il crut devoir s'expliquer : « Qui a pu concevoir, disait le noble duc, l'ignorance du gouvernement anglais sur la place que devaient prendre au congrès les affaires d'Espagne? Ne semblerait-il pas qu'à peine il a pu prévoir qu'on en parlerait? Comment espérer persuader qu'un cabinet aussi vigilant que celui de Londres ait pu mettre en doute ce qui était connu de tous les cabinets européens? Je ne songe pas à justifier, ni la France, qui n'en a pas besoin, ni moi-même, qui regarderai toujours comme un titre d'honneur d'avoir concouru à ces grandes transactions de Vérone; mais je dois proclamer ce qui est vrai : la France n'a eu ni à désirer, ni à demander, ni à provoquer la discussion des affaires d'Espagne au congrès; ce qui l'a amené, c'est la force même

des choses, c'est ce sentiment universel d'intérêt et d'inquiétude qui dominait alors les cabinets des souverains; du moment qu'il fut question de l'Espagne, il était naturel qu'on désirât connaître l'opinion de la France. La première menacée par des contagions de tous genres, et que des souvenirs peu anciens devaient lui rendre redoutables, la France répondit avec toute la franchise qui convient à sa politique et à sa véritable dignité, que son désir sincère était de conserver la paix; mais elle exprima ses craintes trop fondées que sa sûreté, son honneur, tous ses intérêts essentiels ne lui en laissassent pas le choix; la France n'a fait à Vérone que des propositions défensives, conditionnelles et hypothétiques; les ministres anglais l'ont solennellement déclaré. Nous pouvons donc dire à tous les désapprobateurs de la guerre, le proclamer à la face de l'Europe : oui, c'est l'atteinte portée à nos intérêts, c'est notre sûreté directement menacée, ce sont des actes contraires à notre salut et même à celui de l'Europe, qui nous ont obligés de faire le sacrifice momentané de toutes les sources de prospérité que chaque jour la paix nous ouvrait pour défendre la

cause la plus juste et la plus désintéressée. Ce n'est que lorsque tous nos intérêts vraiment essentiels, au lieu d'être à chaque instant compromis, seront ménagés et garantis par l'Espagne, qu'il sera question pour nous d'une paix véritable, d'une paix solide et convenable. » M. de Montmorency terminait par des considérations générales sur la légitimité et sur l'issue de la guerre, qui n'avait pour but que de défendre les sociétés contre leurs infatigables perturbateurs : « Tous les hommes éclairés par l'expérience de nos trente dernières années, tous les amis du bien de leur pays, quels qu'ils soient, tous les partisans d'une sage liberté, devraient former des vœux communs et une union indissoluble contre les doctrines subversives, contre les révolutions et les insurrections militaires. »

M. de Montmorency ne disait pas toute la vérité : il ne s'était pas tenu seulement sur la défensive; il avait provoqué l'intervention, ou, pour parler d'une manière plus exacte, il avait accepté avec empressement les ouvertures qui lui avaient été faites par M. de Metternich : au reste, le pieux orateur venait ici exprimer les véritables théories du parti royaliste; il fal-

lait bien l'avouer; il n'y avait pas de griefs positifs, matériels, pour amener la guerre d'Espagne; le motif véritable, c'était la peur des révolutions; c'était surtout la haine contre les institutions constitutionnelles, qui en ce moment préoccupait l'Europe.

L'opposition ne se transforma point en boules; les deux projets de loi passèrent presque sans aucune difficulté; est-il besoin de dire que je regrette de trouver M. de Chateaubriand dans des idées si fausses, si étroites sur les garanties et les conditions véritables du gouvernement représentatif? Quelles doctrines exorbitantes pour la prérogative royale! réduire la chambre à voter des levées d'hommes et d'impôts sans recevoir d'autres communications du gouvernement que celles que des ministres voudraient bien faire! C'est par cette folle distinction entre les deux gouvernemens d'Angleterre et de France qu'on est parvenu à persuader à la couronne qu'elle avait en elle-même quelque chose d'un droit divin; et c'est ainsi qu'on l'a entraînée à des folies et à des coups d'Etat. Si l'on était parti de l'idée simple du gouvernement par majorité, de l'admirable système de la constitution anglaise, la cou-

ronne ne se serait jamais engagée : la lutte eût été en dehors d'elle. Le discours de M. de Montmorency se ressentait un peu de ses aigreurs contre M. de Villèle; il avait besoin d'expliquer sa conduite qu'on cherchait à dénaturer et à compromettre; et il l'expliquait avec simplicité, car M. de Montmorency était un homme de conscience, toujours prêt à rendre témoignage de sa foi politique.

De cette discussion à la chambre des pairs résulta la conviction pour M. de Chateaubriand qu'il fallait user d'habiles ménagemens dans les négociations engagées. Dans l'intérêt de sa popularité en Angleterre, et par un sentiment plus noble, M. de Chateaubriand suivit avec une ardeur infatigable les mesures régulatrices pour l'abolition de la traite des noirs, sollicitée par l'Angleterre, et qui avait dans ce pays de si robustes défenseurs. Une correspondance active s'engagea entre le noble pair et M. Canning, dans laquelle ces deux hommes d'Etat épanchèrent leurs idées pour l'avancement des deux nations : dans une note sur l'abolition de la traite des noirs, M. de Chateaubriand disait « que si la traite était pratiquée le plus souvent sous le pavillon français, c'était bien

à l'insu de la France et surtout contre son gré; qu'il fallait l'attribuer principalement à l'insouciance du public commerçant. L'abolition est le résultat d'un traité par lequel la France a expié ses victoires; par cela seul qu'on l'a crue imposée, elle a été frappée de cette impopularité qui s'attache aux actes de la force. » Le duc de Wellington proposait de déclarer la traite *piraterie*. « Cette décision, répondit M. de Chateaubriand, n'est pas de la compétence d'une réunion politique : vous nous conseillez de décréter l'affranchissement des esclaves; mais par cette intervention l'autorité porterait une espèce d'atteinte au droit de propriété; le gouvernement britannique propose encore de conférer un droit limité de visite et de confiscation sur les vaisseaux engagés dans la traite des nègres, à certains bâtimens de chacune des parties contractantes. Je réponds, ajoutait M. de Chateaubriand, que d'après la charte française la confiscation est abolie, et que quant au droit de visite, on ne saurait décider légèrement une question de si haute importance et à laquelle il faut apporter de grands ménagemens. Ai-je besoin de le dire? l'accroissement de la souffrance

des victimes d'une infâme cupidité m'inspire une profonde horreur. Les nations chrétiennes ne feront jamais trop d'efforts pour effacer la tache que la traite des noirs a imprimée à leur caractère. » M. de Chateaubriand avait habilement posé la question sur la traite; question qui se mêle à tant d'intérêts, aussi bien à tous les points du droit maritime et qu'aux grands principes du christianisme et de l'humanité.

Dans le but d'arriver à un prompt résultat, même avec la guerre flagrante, M. de Chateaubriand concerta long-temps avec M. de Villèle le choix de trois ambassadeurs qui devaient prendre une part active à la négociation d'Espagne, dans ses rapports avec la Grande-Bretagne; je veux parler des ambassades de Londres, de Madrid et de Lisbonne. Ces trois postes, qui se liaient si intimement entre eux, furent donnés à MM. de Polignac, de Talaru, Hyde de Neuville. Le premier avait été indiqué, sous l'influence de Monsieur, par ce comité de politique et de religion dont j'aurai plus tard à parler; le second appartenait à ces sociétés de haute aristocratie qui exerçaient une puissance sur le château. Quant à M. Hyde de Neuville, le sou-

venir de son ambassade aux États-Unis, et l'amitié intime qui l'unissait depuis tant d'années à M. de Chateaubriand, déterminèrent son choix. M. de Polignac paraissait pour la première fois sur une grande scène politique; jusque là son influence n'avait pas été au-delà de la cour : c'était comme l'expression du parti religieux, un gage donné à la contre-opposition sainte, qui prenait une certaine importance dans la chambre. M. de Polignac était, certes, l'esprit le moins propre à saisir les mille ressorts plus ou moins droits, plus ou moins sincères, qui dirigent souvent les négociations diplomatiques. Sa probité était haute et pieuse; il y avait dans cette tête je ne sais quoi de candide et de sévère, et avec cela une ridicule opinion de sa valeur politique et de sa capacité : quand la foi est un peu exaltée, elle vous prend une vie d'homme et vous l'éteint. M. de Polignac vénérait la royauté comme un culte; de là toutes ses fautes. Son éducation avait été négligée : jeté tout jeune encore dans les orages du dévouement et des conspirations, le malheur même ne l'avait point éclairé. Avec l'amour du bien, son esprit était le moins propre à l'opérer. M. de Po-

lignac se préoccupait de certaines idées, et les suivait avec la croyance et la ferveur d'une vocation religieuse : c'est un grand fléau que les hommes à mission, que ceux qui se disent appelés à épurer la société, à exercer une espèce de prosélytisme, à reformer enfin la politique et la morale de ce monde, plein de passions et de misères! Le gouvernement marche par une multitude de concessions; il prend la société telle qu'elle est, avec ses vices, ses besoins, et cherche à la diriger en louvoyant: les idées absolues le perdent; et malheur au pays dont l'administration tombe à de telles mains; il est lancé dans d'inévitables crises!

M. de Talaru, ancien ami de M. de Chateaubriand et de la société de Mme de Duras, n'avait pas une grande capacité. Sa fortune était considérable*; il possédait un certain caractère de modération, et voilà pourquoi on l'avait désigné. M. de Villèle n'avait pu songer à renvoyer à Madrid M. de Lagarde; il s'était trop avancé avec les cortès : j'aime les esprits à tempérament; les affaires ne se

* Une des grandes vanités de la maison Talaru était de posséder trois archevêques de Lyon dans sa race, et vingt-un chanoines de Saint-Jean.

brusquent pas; on n'enlève pas une question comme une ville à l'assaut; la diplomatie est l'art des ménagemens. M. de Talaru convenait assez à la mission que lui confiait M. de Chateaubriand; il était royaliste à forte nuance, mais avec assez de modération dans le caractère pour ne rien heurter. De communes instructions lui imposaient l'obligation de ménager une transaction avec les cortès alors à Cadix, si elles adhéraient aux conditions proposées par le ministre français, et à la première de toutes, à la délivrance du roi Ferdinand. M. de Talaru était accrédité auprès du roi d'Espagne, et, en attendant sa liberté, il devait suivre la régence de Madrid, et, par-dessus tout, s'entendre avec le prince généralissime.

M. Hyde de Neuville rapportait, je le répète, une certaine réputation d'habileté de sa mission des Etats-Unis; il l'avait remplie avec honneur et bonheur, comme aimait à le dire Louis XVIII. M. Hyde de Neuville, caractère vif, ouvert, sincère, unissait à une fermeté d'ostentation une bonhomie d'honnête homme; mais précisément cette chevalerie de sentiment et d'opinion le jetait dans une politique d'enthousiasme pour certaines

idées; alors il ne voyait plus qu'un côté des questions; tout le reste lui échappait; il boudait, se fâchait sans ménagemens. M. Hyde de Neuville pouvait s'entendre avec M. de Chateaubriand qui avait quelque analogie avec ce caractère; il ne pouvait long-temps s'accorder avec M. de Villèle et avec sa politique méticuleuse, surtout dans cette position si compliquée du Portugal où il s'agissait tout à la fois de ménager les intérêts de la France sans blesser ceux de l'Angleterre, et de dominer les différens élevés du sein de cette famille royale de Bragance, espèce de race de modernes Atrides.

Ces choix d'ambassadeurs furent délibérés en conseil, et le roi ne fit aucune objection, quoique la nomination du prince de Polignac à une ambassade aussi importante que celle d'Angleterre lui parût hasardée. Louis XVIII était à cette époque sous un charme indéfinissable; une main puissante était toujours maîtresse de sa tête et de ses sens; elle préparait les choix, protégeait les influences. Ce qu'elle avait décidé devenait pour le vieux roi la loi même; on le tenait dans une espèce de tutelle; tous les prestiges étaient employés, vanités litté-

raires, correspondances et puis d'autres choses encore que l'honneur et la pudeur m'empêchent de dire. On usait de tout pour rendre encore aux plaisirs et aux sensations de la vie ce corps malade et perclus, sans songer que la mort s'avançait impitoyable.

DIVISIONS PROFONDES ENTRE LE MINISTÈRE ET LA CONTRE-OPPOSITION ROYALISTE.

AVRIL A JUILLET 1823.

Quelle était maintenant la marche de l'opinion et de l'esprit public en France? Les premiers succès de l'armée d'Espagne, l'entrée des Français à Madrid avaient exercé une grande influence sur les masses. Il y a toujours de la force et de la popularité dans la victoire, et quels que fussent les efforts des journaux patriotes pour atténuer l'effet produit par la campagne, la marche rapide de l'armée popularisa le drapeau blanc et avec lui le trône des Bourbons.

C'est une remarque à faire à cette époque, triste remarque qui indique les mauvaises passions de l'esprit de parti : les feuilles de l'opposition semblaient être devenues les journaux des cortès et les organes de la révolution espagnole; on y mettait même de la naïveté. En parlant des troupes de Mina, on laissait échapper cette expression de *nos soldats*, qui signalait trop ouvertement l'oubli de la patrie et les sympathies secrètes. Cependant les désappointemens arrivaient à toute heure et montraient que la guerre avait pu se passer de la censure. Je dois rendre cette belle justice à M. de Chateaubriand; il avait demandé que l'on maintînt dans toute sa puissance la liberté de la presse; et pourtant en face d'une campagne chanceuse, cette presse était séditieuse, brûlante. En Angleterre, lorsqu'une guerre éclate, l'esprit public est tellement énergique qu'aucun journal n'oserait exalter les victoires des ennemis de la Grande-Bretagne au détriment de l'honneur national. Nous ne sommes point ainsi faits en France : nos passions, nos intérêts d'abord, puis la patrie, fille sublime qu'on exalte dans la parole, mais qu'on oublie et qu'on trahit!

Si le parti libéral recevait des échecs à chaque bulletin, les royalistes, fiers de leur victoire, n'avaient plus de frein et commençaient cette série de fautes qui les entraînèrent à leur perte. La pente naturelle d'un parti est d'aller toujours à l'extrême; un pouvoir, quel qu'il soit, même né au milieu d'une opinion, formé par les chefs de cette opinion, trouve néanmoins des passions plus fortes que lui-même qui le poussent et le tuent à la fin. M. de Villèle avait laissé en dehors quelques extrémités de son parti, et ces extrémités persécutaient la marche de son gouvernement. Se serait-on, par exemple, jamais imaginé que M. Frayssinous eût été traité d'athée, d'hétérodoxe, et qu'on l'accusât surtout de tiédeur pour les bonnes doctrines, lui qui luttait partout contre le mauvais esprit du siècle! et pourtant cela se rencontra. M. l'abbé de la Mennais commençait une polémique d'ardeur et d'éloquence contre le grand-maître de l'instruction publique, qui fut dénoncé comme un gallican, un hérétique; et jugez de la frayeur de ce pauvre M. Frayssinous dénoncé comme anti-catholique; jugez de toutes les émotions que lui donnaient les attaques sans ménagemens du fougeux directeur

du *Drapeau blanc.* C'était un spectacle digne de pitié pour une grande nation, que de voir les affaires de son gouvernement descendre jusqu'à la sacristie, et les hautes discussions politiques se résumer en des thèses de facultés théologiques.

Ensuite, tout foulé par ces exigences des partis, le gouvernement multiplia ses fautes. Toutes les hautes mesures d'administration furent délaissées ; on s'abandonna à je ne sais quel petit esprit d'agitation et de malaise. M. de Villèle résistait d'abord à son parti, puis il cédait peu à peu; en définitive, il n'était pas de force à s'opposer à ses mauvais desseins; il traduisait en mesure de gouvernement et en dispositions législatives tout ce que ses plus exigeans amis lui imposaient; et dans quels actes le gouvernement cherchait-il à montrer qu'il avait de la force et de la puissance? dans des mesures souvent sans objet et sans utilité. Le dirais-je? on faisait des charges de cavalerie à l'occasion des missionnaires; on dissolvait l'école de médecine que M. de Corbière réorganisait dans des idées pieuses et de congrégation. Le duc de Liancourt lui avait envoyé sa démission de la commission de surveil-

lance des prisons réorganisées; M. de Corbière le destitua de six places gratuites; ce n'était là que de la taquinerie sans force; M. de Magalon avait subi une longue condamnation en police correctionnelle; M. de Peyronnet le fit conduire à Poissy avec les malfaiteurs. A quoi tout cela servait-il? A faire crier à la tyrannie, à soulever les esprits contre une dynastie si généreuse pour les grandes choses. Et puis les destitutions s'accumulaient; les moindres fautes, les plus légères infractions, et surtout la plus petite manifestation d'opinion libérale, étaient sur-le-champ punie par la perte de son état ou de sa position. L'instruction publique se ressentait particulièment de cette malheureuse influence, et M. Frayssinous frappa même cette grande institution de l'école normale, destinée à peupler les colléges de professeurs d'une science spéciale. En présence de telles maladresses, s'étonnera-t-on encore que le parti libéral criât qu'on en voulait aux lumières pour élever plus à l'aise la puissance sacerdotale? On laissait la presse libre, et c'est en face de cette haute puissance de liberté qu'on essayait un système de petitesse et de ruse. Cette contradiction était inconcevable: vainement le beau nom de M. de

Chateaubriand intervenait-il comme une garantie et une justification ; vainement la générosité de son caractère cherchait-elle à réparer ces injustices et à délivrer M. Magalon ; le peuple, sous la double action des fautes du pouvoir et de la polémique de la presse, restait convaincu qu'on lui préparait une espèce de despotisme sacerdotal qu'il pourrait plus tard secouer de ses larges épaules. Hélas ! que les hommes prévoyans déplorèrent cette tendance qui rapetissait si étrangement le grand fait de la restauration !

Malgré toutes ces concessions, la contre-opposition n'était point satisfaite ; on jugerait mal M. de La Bourdonnaye si on en faisait l'expression du parti religieux. Je vais plus loin : il était opposé aux empiétemens du clergé, à ce système qui faisait reposer la monarchie sur l'autel ; il aurait voulu introduire une espèce de constitutionnalité royaliste, une aristocratie provinciale et insolente, au moyen de laquelle la contre-opposition aurait eu le pouvoir en mains ; il voulait des institutions libérales, mais l'administration aux mains royalistes, comme si cette alliance n'était pas un peu hétérogène ; il avait des antipathies pour tout ce

qui avait pris part à la révolution, tout en se plaçant sur le terrain de la charte interprétée dans le sens d'une concession royale. La haine de MM. Delalot et de La Bourdonnaye contre M. de Villèle s'accroissait; M. de Chateaubriand n'avait pu amener une conciliation. L'antipathie éclata plus vive que jamais à l'occasion du budget. M. de La Bourdonnaye attaqua face à face M. de Villèle par ses antécédens; il l'accusait d'avoir manqué à ses promesses et à sa destinée royaliste : « C'est pour se soustraire aux dangers des concessions déjà faites au système ministériel de M. de Richelieu, qu'un parti si souvent trompé par le chef qu'on lui imposa, disait M. de La Bourdonnaye, ne voulut consentir à appuyer M. de Villèle, lors de son entrée au ministère, que sur la promesse du triomphe des doctrines royalistes. Tout fut promis, et pourtant quelles institutions ont été données, quelles garanties avons-nous obtenues? quel système a-t-on suivi? Qui sait mieux cependant que M. le président du conseil combien il est nécessaire de préserver la France de nouvelles convulsions? qui sait mieux que lui qu'il n'y a que de fortes institutions qui puissent consolider le trône légi-

time? Ce que M. de Villèle, simple député, demandait avec tant d'instances, après trois années seulement de restauration, nous venons le demander à M. de Villèle, président du conseil! Occupé de renvoyer les chambres, qu'il craint parce qu'il n'espère pas les diriger longtemps, il étoufferait, s'il l'osait, jusqu'aux discussions de la tribune. — Eh quoi! ajoutait M. de La Bourdonnaye, dans la grande question de l'Espagne, les préparatifs apparens sont pour la guerre, et les mesures réelles pour la paix! Et tandis que M. de Villèle désorganise la régence d'Urgel, une commission diplomatique et législative est placée à la suite de l'armée; ce ministre en étant seul le régulateur, on peut en prévoir d'avance la marche tortueuse et la politique conciliante. Si je jette les yeux sur l'administration, la plupart des places sont livrées à des incapacités, à des hommes hostiles aux Bourbons; et à qui doit-on s'en prendre de ce désastre? A celui qui imprime la direction des affaires, comme le seul qui ait la confiance du monarque et le seul aussi qui s'oppose aux épurations. On nous reproche d'avoir quitté le drapeau royaliste. Il m'est pénible de révéler quelques détails, mais il faut que la

chambre et la France connaissent la vérité. Il y avait une contre-opposition avant que les ministres actuels fussent arrivés au pouvoir; et cette contre-opposition date de deux ans avant cette époque. Pendant cinq ans la majorité de cette chambre a marché dans une union parfaite; mais un moment est venu où des hommes de cette majorité ont traité en secret avec les ministres d'alors; ces hommes, placés le jour avec nous sur les bancs de l'opposition, étaient la nuit dans le salon des ministres; MM. de Villèle et de Corbière savent très-bien qu'il en a été question dans les salons où nous nous réunissions; l'opposition de la chambre des députés et celle de la chambre des pairs se réunissaient souvent hors des séances, et M. de Villèle se souvient que dans une de leurs réunions, dans laquelle se trouvaient MM. de Bonald, Benoist et le ministre des affaires étrangères, je lui ai prouvé qu'il avait passé la nuit avec M. de Corbière chez M. de Richelieu; une discussion s'éleva, et c'est à la suite de cette discussion que les hommes qui étaient à la tête de l'opposition ont cru devoir marcher avec le ministre qu'ils avaient l'air de combattre; je certifie ces faits et je les atteste sur l'honneur. » C'était

là un véritable manifeste de parti. La contre-opposition accusait le président du conseil d'avoir apostasié ses doctrines.

M. de La Bourdonnaye ajoutait : « Jusques à quand nous laisserons-nous arrêter par de vaines promesses ? Il ne tient qu'à nous de forcer le ministère à plus d'énergie ; quelle occasion plus favorable attendrons-nous pour l'exiger ? Aujourd'hui, il est temps encore, demain nous ne pourrons plus rien ; c'est compromettre les intérêts de la France et de la dynastie légitime, que d'accorder au président du conseil les moyens de perpétuer un système de faiblesse qui nous entraîne rapidement aux révolutions. » C'était au refus du budget que M. de La Bourdonnaye marchait hautement ; il avait cité le témoignage de M. de Bonald sur la vieille histoire du parti royaliste sur les haines d'hommes et d'ambition ; M. de Bonald répondit en hésitant : « Il ne pouvait nier ni affirmer le fait allégué par M. de La Bourdonnaye; il assurait sur l'honneur qu'il ne se rappelait rien de semblable, mais ce dont il se souvenait c'est que la première fois qu'il aperçut des germes de division entre MM. de La Bourdonnaye et de Villèle, ce fut lors-

que MM. de Corbière et de Villèle eurent à sa connaissance des conférences avec M. de Richelieu; et je crois même, ajoutait M. de Bonald, que M. de La Bourdonnaye équivoque, en ce qu'il prit alors lui-même des conversations avec le duc de Richelieu pour des conférences avec un autre ministre. Cette division dont j'ai gémi, et que j'ai tâché de prévenir, a commencé à cette époque. » M. Delalot vint soutenir son collègue de contre-opposition, en accusant le ministère. « On peut reprocher à l'administration actuelle les mêmes fautes qu'à la précédente; peu importe que les hommes soient changés si les choses ne le sont pas. Sans les institutions que nous réclamons, le gouvernement représentatif est une déception dérisoire: où est la loi qui règle l'organisation municipale? où est la loi sur la responsabilité ministérielle? que résulte-t-il du système adopté par le ministre? Par sa faiblesse, par ses tâtonnemens, il a porté dans les esprits l'incertitude où il était lui-même; l'opinion publique s'est effrayée de voir ce ministre incertain entre deux partis. Et que vient nous dire le président du conseil pour justifier ces tâtonnemens? Il répond à tout: « J'ai la majorité, et tant que je l'aurai,

« j'aurai toujours raison. » Croit-il ainsi absoudre à la fois ses intentions et sa conduite? Il oublie donc, ce ministre, qu'il fut un temps où lui-même était de la minorité? Si le ministère de ce temps-là lui eût tenu le même langage qu'il nous tient aujourd'hui, sans doute il s'en serait indigné; quel sentiment devons-nous éprouver maintenant? Si la majorité lui paraît un titre de gloire, qu'il la partage avec tous les ministres qui l'ont précédé, elle ne leur a jamais manqué qu'au jour du péril. — Il me sera facile, répondit M. de Villèle, de prouver que mes principes sont toujours les mêmes, et que, ministre comme député, j'ai toujours défendu les mêmes doctrines. Oui, nous avons fait de l'opposition, mais elle était appuyée sur la vérité; elle était dans notre conscience, elle était dans la seule pensée de sauver la monarchie qui marchait à sa perte; mais quand j'ai vu le gouvernement revenir à des principes conservateurs, j'ai cessé mon opposition, car elle n'avait jamais été que contre les choses et non contre les hommes; c'est là ce qui a provoqué la division entre M. de La Bourdonnaye et moi. Ce n'est pas ainsi qu'agissent ceux qui veulent faire de l'opposition aux personnes en

oubliant les intérêts de l'Etat; abstraction faite des éloignemens ou des amitiés, on doit soutenir les doctrines qui tendent à rendre le pays florissant. Il est très-possible qu'à cette époque je me sois refusé à une explication que m'aura demandée M. de La Bourdonnaye sur ce qu'il appelait mon changement; quant au fait qu'il cite, il est tout-à-fait inexact; je n'ai jamais passé la nuit avec M. de Richelieu; je n'ai jamais eu de relation avec lui que comme ministre du roi. D'ailleurs M. de La Bourdonnaye peut se rappeler que nous avons été appelés par M. de Richelieu à l'époque de la loi d'élection; que nous nous sommes rendus à son invitation, mais que c'était en plein midi; ce fut à la suite de cette entrevue que nous eûmes l'amendement de M. Boin. Enfin, disait M. de Villèle, on nous reproche une marche vacillante et incertaine; le gouvernement n'a jamais changé de conduite; la crainte d'une opposition qui ne serait pas juste, ou l'éruption d'une opinion qui n'est pas éclairée par la connaissance des choses, ne nous entraînera jamais dans une route dangereuse; comme ministre et comme membre de la chambre, j'ai toujours suivi la direction de ma conscience. »

C'était une querelle de famille, une expression de petites haines, de reproches mutuellement adressés; et combien ces querelles d'intimité, ces révélations implacables ne durent-elles pas être agréables aux libéraux! c'était du scandale; quoi de plus favorable et de mieux exploité? On disait ses désappointemens, ses amitiés, ses répugnances, ses ambitions; on se détestait profondément et on l'avouait tout haut. Ainsi marchait à sa décadence le parti royaliste; la guerre d'Espagne le rendait puissant, et il subissait les conditions de la puissance, la division profonde et les abus d'autorité qui la perdent! Le budget fut voté; mais l'opposition de droite ayant réuni ses forces à la gauche; la minorité pour le refus des subsides fut encore très-considérable; dès lors M. de Villèle songea à la dissolution prochaine de la chambre. Il prévoyait que d'une fusion de la contre-opposition, des doctrinaires, du centre gauche et de la gauche, pouvait arriver un de ces votes de colère qui avaient renversé l'administration du duc de Richelieu à son profit. La dissolution seule pouvait amener une chambre et une majorité homogène; il y était résolu, attendant une circonstance favorable.

NÉGOCIATIONS POUR L'ESPAGNE.

DÉLIVRANCE DE FERDINAND.

MAI A JUILLET 1823.

L'ARMÉE française entrait à Madrid, et la question d'Espagne était loin pourtant d'être résolue. M. de Villèle craignait plus que jamais les résultats politiques de la campagne; les cortès avaient quitté Madrid, et Ferdinand les avait suivies à Séville. En supposant que les succès de l'armée française se continuassent avec autant de gloire que de bonheur, n'était-il pas à craindre que les cortès, se renfermant dans Cadix, ne prolongeassent indéfiniment la guerre, que pendant ce temps les affaires de l'Europe ne se compliquassent, et qu'un mouvement n'éclatât dans la péninsule? M. de Villèle redoutait ce

résultat possible de la campagne. Ses instructions à M. de Martignac, les pouvoirs que M. de Chateaubriand donnait à M. de Talaru, portaient tous sur la nécessité de négociations d'après les bases suivantes : 1° liberté du roi Ferdinand; 2° constitution modifiée d'après les anciennes lois monarchiques; 3° le conseil d'Etat au choix du roi ; 4° deux chambres, dont l'une aristocratique, également à la nomination du roi. L'occupation devait cesser à ces conditions amicales. Le premier soin de M. le duc d'Angoulême, en arrivant à Madrid, avait été de constituer un conseil de régence, espèce de gouvernement provisoire qui pût servir de centre aux soumissions politiques et militaires. On craignait les folies de la régence d'Urgel, tout-à-fait sous la direction et l'influence du parti royaliste en France. Il y avait peu de grandesse à Madrid. S. A. R. réunit les débris de cette haute noblesse; et d'après ses conseils, elle désigna une régence composée du duc de l'Infantado, du duc de Montemar, du baron d'Eroles, de l'évêque d'Osma et de M. Calderon. Le duc de l'Infantado, qui fut choisi pour la présidence, était un caractère de quelque modération au milieu de l'effervescence générale;

les autres étaient passionnés; mais en somme la régence de Madrid était plus calme, plus décidée à des concessions que la primitive régence d'Urgel; les membres de cette régence furent même très-mécontens de l'oubli dans lequel ils furent laissés, et ces mécontentemens trouvèrent de l'écho dans la crête du parti royaliste en France.

Les desseins de M. le duc d'Angoulême étaient d'amener successivement les soumissions des généraux modérés tels que Morillo et Ballesteros, en offrant à leur patriotisme, et, si l'on veut, à leurs intérêts, l'espérance d'un gouvernement constitutionnel et d'une position militaire honorable et lucrative. Des négociations actives avaient été même heureusement tentées avec Morillo et le comte l'Abisbal : dans la situation des Espagnes, c'était le meilleur parti à prendre. Si Riégo et Mina étaient trop fortement engagés dans la cause des *descamisados* pour arriver à une transaction possible, les autres généraux n'avaient aucun motif pour refuser les propositions de M. le duc d'Angoulême dès qu'ils auraient un centre commun et espagnol pour faire leur soumission : ceci explique le but de la régence de Madrid. C'est

dans ce sens que cherchait également à agir sir William A'Court à Séville. Les cortès tenaient le roi dans une espèce de captivité; le ministre anglais poussait à une transaction qui aurait maintenu les formes constitutionnelles. Mais telle est la nature des révolutions qu'elles ne savent pas s'arrêter; les hommes qui leur appartiennent sont sans ménagemens; ils vont raide et droit devant eux, sans s'inquiéter s'ils ne creusent pas un tombeau aux idées libérales par leur inconcevable obstination. Les cortès ne tinrent aucun compte des justes remontrances de sir Willam A'Court; et c'est quelques jours après que se passa la scène inconvenante et fatale dans laquelle le roi Ferdinand fut déclaré déchu par les cortès, comme frappé d'incapacité mentale. M. Galiano était l'auteur de la proposition : « J'invite les cortès, vu le refus de S. M. de mettre à l'abri de l'invasion ennemie sa personne royale et sa famille, à déclarer que le cas de considérer S. M. comme étant dans un empêchement moral de remplir ses fonctions, cas prévu par l'article 187 de la constitution, est arrivé, et à nommer une régence provisoire qui, pour le seul objet de la translation, réunira les attributions du pou-

voir exécutif. » Cette proposition fut adoptée par les députés présens à Séville.

Après une déclaration aussi folle, les cortès entraînèrent violemment Ferdinand à Cadix. Le duc d'Angoulême ne renonça point toutefois aux moyens modérés; il continua de négocier avec les chefs militaires. Ballesteros reçut des propositions comme Morillo et l'Abisbal : ces conditions étaient avantageuses et décisives. Mais précisément cette conduite de sagesse et d'espérance, qui devait rallier les esprits à la cause française et au généralissime, leur aliénait les royalistes espagnols, et même la régence de Madrid, quoique plus calme et plus modérée que les exaltés de son parti. Dans cette Espagne enthousiaste et fanatique, les opinions étaient ardentes comme une croyance; elles ne s'expliquaient pas les ménagemens, les termes moyens par lesquels un gouvernement cherche à se fonder et à se maintenir long-temps. Partout se manifestaient des réactions; les Français étaient considérés comme des sauveurs et des protecteurs pour les *libéralès*. Souvent l'autorité des chefs militaires de l'armée d'occupation était méconnue; les municipalités royalistes arrêtaient ceux dont

les généraux Français avaient protégé la liberté. Les choses en vinrent à ce point, qu'à Andujar le duc d'Angoulême, à la suggestion du comte Guilleminot, se vit obligé de prendre des mesures générales pour comprimer l'esprit de réaction et assurer le maintien de l'occupation française. Il ordonna « que les autorités espagnoles ne pourraient faire arrêter personne sans l'autorisation des officiers français; les commandans en chef des corps sous les ordres de S. A. R. devaient exiger la mise en liberté de tout individu qui aurait été arbitrairement emprisonné par des motifs politiques, et spécialement des miliciens qui pourraient retourner dans leur foyer, à l'exception de ceux qui, après leur élargissement, auraient donné de justes motifs de plaintes. Les commandans en chef des corps étaient autorisés à faire arrêter toute personne qui contreviendrait à ce décret; les éditeurs d'écrits périodiques étaient placés sous la direction des commandans des troupes. »

Il y avait une haute sagesse dans cette ordonnance; elle préparait l'exécution des capitulations avec les chefs militaires; elle assurait protection à tous, et ménageait la possi-

bilité d'un accord définitif avec les cortès espagnoles. C'est ce qu'on a depuis appelé l'ordonnance d'Andujar, première résistance au mouvement royaliste en Espagne. Je n'ai pas besoin de dire que cette déclaration blessa profondément la régence de Madrid; elle faisait passer l'autorité des mains espagnoles à la domination française. C'était une manière de s'emparer du gouvernement, et par conséquent un acte en opposition complète avec les paroles désintéressée et toutes de confiance du duc d'Angoulême à son entrée en campagne. Le corps diplomatique en fut un peu effrayé; n'allait-on pas substituer l'administration française au gouvernement espagnol? La régence de Madrid en fut tellement irritée, qu'elle offrit sa démission. Cette demarche pouvait amener un conflit entre les royalistes et les troupes françaises, et par conséquent priver l'armée d'une utile coopération. Le général Guilleminot fut donc chargé d'expliquer à la régence les dispositions de l'ordonnance d'Andujar. Le major-général annonçait au duc de l'Infantado « qu'en même temps que S. A. R. témoignait le désir de faire cesser toutes mesures arbitraires, elle reconnaissait aussi l'utilité

d'assurer le pouvoir des autorités espagnoles, et que l'objet du décret rendu était de contenir les délits qui, par leur impunité, auraient compromis la tranquillité publique; que jamais l'intention de M. le duc d'Angoulême n'avait été d'arrêter le cours de la justice pour les délits ordinaires, sur lesquels les magistrats devaient conserver leur entière autorité; que les mesures prescrites dans le dernier ordre étaient d'assurer les effets de la parole du prince, qui garantissait la tranquillité de ceux qui se séparaient des rangs de l'ennemi; mais que l'indulgence pour le passé assurait la sévérité de la répression des nouveaux délits; conséquemment les commissaires français devaient non seulement laisser agir les tribunaux ordinaires, chargés de punir ceux qui à l'avenir seraient coupables de désordre et de désobéissance aux lois, mais encore prêter appui aux autorités locales; que quant à la disposition qui mettait les journaux sous la surveillance des commandans français, on ne devait pas supposer qu'elle eût un autre objet que d'empêcher l'insertion, comme cela arrivait fréquemment, d'articles qui aigrissaient les partis ou empêchaient l'effet

des mesures prises par S. A. R., soit sur ce qui touchait les opérations militaires, soit pour ce qui était relatif à la pacification et à la liberté de Sa Majesté Catholique, objet principal des efforts du prince; que les commandans devaient s'entendre avec les autorités espagnoles afin que ces sortes d'articles ne fussent pas insérés; mais que si, contre toute apparence, les autorités ne faisaient pas cas de leur observation, il était naturel que les commandans, travaillant dans l'intérêt des opérations de l'armée, s'opposassent à de semblables insertions. »

Dans ce conflit entre l'état-major et la régence, je dois dire que le duc d'Angoulême prit une fâcheuse idée des opinions et du caractère des royalistes, soit en Espagne, soit en France; j'ajouterai que c'est de cette époque que datent cette modération, cette tempérance d'opinions et de principes qui distinguèrent plus tard M. le duc d'Angoulême, jusqu'à ce qu'un fatal dévouement à son père le jetât dans les folies de la droite. S. A. R. aimait à répéter le dégoût qu'elle avait éprouvé à l'aspect de ces royalistes en guenilles et à réactions sanglantes; et puis, la société immédiate de ces fils de la révolution,

glorieux enfans de la victoire, dont il avait entouré sa tente, contribuait à le rendre favorable aux nouvelles idées. Chose extraordinaire! ce fut d'une guerre toute royaliste et dans l'intérêt des opinions de l'ancien régime, que S. A. R. rapporta des sentimens et des principes favorables au système constitutionnel!

Les cortès s'étaient réfugiés à Cadix; sir William A'Court ne les avait pas suivies, et par conséquent avait suffisamment déclaré par là que son gouvernement ne voulait plus conserver aucune relation avec la cause révolutionnaire. Tout appui était ainsi retiré aux cortès! Il y avait alors, plus ou moins reconnues, trois régences en dehors du gouvernement royal de Ferdinand : la régence d'Urgel était bien dissoute, mais ses membres conservaient encore une influence de fait sur tout le parti des exaltés; elle commandait aux volontaires royalistes et aux opinions des ultrà en France; elle composait comme un gouvernement occulte qui voyait avec douleur la marche rationnelle et modérée que prenait l'occupation française. La seconde régence était celle de Madrid, dont j'ai dit le caractère; enfin, le conseil des cortès à Cadix, compromis, intraitable. C'est en

présence de ces trois gouvernemens que devait agir M. de Villèle. M. de Talaru était arrivé à Madrid, accrédité auprès de la régence formée par M. le duc d'Angoulême. Comme ses instructions étaient de traiter, s'il était encore possible, M. de Talaru favorisa les négociations même qui s'ouvrirent à Cadix; on ne se décida au siége qu'après que toutes les voies d'accommodement eurent été épuisées. On fit même encore une fois proposer aux cortès de rendre la liberté à Ferdinand. S. A. R. s'engageait à obtenir amnistie pleine et entière pour tous ceux qui avaient pris part à la révolution; elle consacrait la sûreté des personnes et le respect des propriétés. On promettait également de faire adopter par le roi d'Espagne des institutions en harmonie avec les mœurs des peuples, et de faire entrer son gouvernement dans les voies d'une liberté sage et modérée. Ces propositions furent repoussées, je ne sais par quel esprit de vertige. Alors commencèrent de beaux faits d'armes. On exagéra sans doute dans le temps la prise du Trocadéro et du fort Santi-Petri; elles eurent leur gloire. Partout le soldat français se montra digne de lui. On a pu rire de l'exaltation des

courtisans racontant les bons mots militaires de M. le duc d'Angoulême; on a eu raison. La vérité est pourtant que S. A. R. montra du courage, du sang-froid, de la gaîté dans toutes les actions auxquelles elle prit part. Je n'aime pas qu'on soit injuste pour le malheur! Cadix fit sa soumission et Ferdinand fut délivré!

La question des opérations militaires était finie; celle des négociations allait commencer. Deux grandes puissances avaient pris une part plus ou moins directement active à la guerre d'Espagne: la Russie et l'Angleterre. Le czar, dès l'ouverture de la campagne, avait offert de couvrir les frontières de France de grandes masses armées : il proposait de faire avancer un corps de troupes russo-bavaroises, qui aurait agi selon les événemens et d'après les ordres de la France; ceci était pour répondre aux éventualités posées par M. de Montmorency. L'Angleterre s'opposa formellement à cette nouvelle intervention armée, et M. Canning expédia une note énergique, dans laquelle il disait: « La France croyant sa sûreté menacée et ses intérêts compromis par l'état de choses existant dans la péninsule, on lui a reconnu le droit d'intervenir; mais elle

seule doit agir, et la plus stricte neutralité doit être gardée par toutes les autres puissances. Si, contre toute attente, les cabinets européens dérogeaient à ces conventions, l'Angleterre se verrait forcée de faire respecter les engagemens pris, et elle considérerait la cause espagnole comme la sienne propre.» Le ministre français seconda, en cette circonstance décisive, les efforts de M. Canning; il refusa formellement les offres de l'empereur Alexandre, ne voulant pas invoquer un auxiliaire aussi dangereux.

L'Angleterre, plus immédiatement intéressée dans la question espagnole, surtout depuis la contre-révolution de Portugal, s'agitait beaucoup pour obtenir un prompt résultat. Il avait suffi de l'apparition de l'infant don Miguel et du comte d'Amaranthe pour renverser le système constitutionnel à Lisbonne. Cette nouvelle situation allait-elle changer les rapports de l'Angleterre et du Portugal? Sur ce point, les plus franches explications furent données à M. Canning par le prince de Polignac; on laissa l'Angleterre maîtresse de la question portugaise pour la résoudre à sa convenance. M. Canning eût également désiré que

Ferdinand pacifiât la péninsule par l'adoption d'un système constitutionnel, lequel aurait permis un semblable système en Portugal. C'était aussi le vœu de M. de Villèle. Les premiers actes de Ferdinand témoignèrent de la tendance contraire; son ministère fut composé dans un sens tout exalté, et le supplice de Riégo annonça la réaction. Les cabinets s'effrayèrent de cette tendance. La Russie voulait un pouvoir fort, absolu peut-être, mais humain; elle savait que le despotisme brutal n'a pas de durée. Dans la situation où se trouvait le ministère à Paris, en face d'une opinion elle-même précisément réactionnaire, il était impossible que M. de Villèle osât une démarche ostensible officielle pour entraîner Ferdinand dans les voies du système représentatif. Toute la droite disait: « Il faut laisser Ferdinand à sa liberté; qu'il fasse ce qu'il voudra; qu'on le proclame roi absolu; la France n'a rien à voir, rien à commander. » Cette opinion était trop puissante, trop impérative dans la chambre, à la cour même, pour que M. de Villèle ne la subît point. Il s'en ouvrit donc à M. Pozzo di Borgo pour qu'une démarche fût faite dans le sens d'un système modéré, au nom de l'empereur Alexandre; dont

l'influence était si grande. M. Pozzo, homme d'intelligence, avait lui-même abondé dans le sens de M. de Villèle. Une correspondance active s'engagea avec l'empereur Alexandre, qui approuva complètement la pensée d'une démarche pour amener le pouvoir absolu de Ferdinand dans des voies de clémence et de modération. Ce fut avec cette mission que M. Pozzo di Borgo partit pour Madrid. Il remit au roi d'Espagne une lettre particulière du czar dans laquelle il exprimait le désir que le nouveau ministère fût modifié pour donner de plus grandes garanties à l'Espagne. Cette demande eut un plein succès : M. Pozzo obtint le renvoi du ministre don Victor Saëz ; et Ferdinand composa un cabinet dans un sens plus modéré ; il y fit entrer M. Casa-Irujo, ancien ambassadeur à Paris sous les cortès ; c'était un homme à mesures pacifiques ; M. Eguia eut également un portefeuille.

Ainsi, chose assez curieuse, nous avions vaincu en Espagne, nos armées l'occupaient, et c'était l'empereur de Russie qui faisait la loi à Madrid. Cela venait surtout de l'attitude du ministère devant l'opinion royaliste ; il n'était point libre ; il ne pouvait agir, il en laissait le soin à

un souverain puissant sur la cour et sur la droite. Quel était le député royaliste qui eût osé s'opposer aux volontés d'Alexandre!

ADMINISTRATION PUBLIQUE.

DISSOLUTION DE LA CHAMBRE.

SEPTEMBRE A DÉCEMBRE 1823.

Tandis qu'on suivait, en Espagne, les dernières opérations militaires ; en France, l'opinion royaliste, fière et triomphante à l'extérieur, ne gardait plus de ménagemens. Les patriotes s'étaient fourvoyés dans leurs nouvelles, dans leurs bulletins, dans leurs espérances ; ils avaient prédit des malheurs inouïs à l'expédition française, et l'expédition obtenait un plein succès. Rien n'abat un parti comme un de ces grands déboires de batailles et de conspirations échouées : la défaite parut certaine

dès les premiers jours de la Bidassoa. Des élections partielles avaient eu lieu : les royalistes en sortirent victorieux ; ils envoyèrent dans la chambre, en place de députés libéraux, MM. de Pracontal, de Vassé et de Bonvouloir du côté droit : ces succès donnaient de la force, de l'audace à l'administration publique. Le ministère frappait de nouveaux administrateurs pour contenter la majorité ; MM. Chevalier, préfet du Var ; Dupeloux, des Basses-Alpes ; Liégeard, des Hautes-Alpes ; de Lamorélie, de l'Allier ; Boula de Colombiers, des Vosges, et Pelet de la Lozère, de Loir-et-Cher, furent révoqués. Les nouveaux préfets étaient MM. Blin de Bourdon, membre de la chambre des députés, de Saint-Félix, Giresse de la Beyrie, Asselin, Ferrand et Martin. Tous appartenaient à l'opinion de cour et de congrégation, ou étaient recommandés par elle. On satisfaisait ainsi la majorité.

Ces grands succès de l'opinion royaliste continuaient à jeter des germes de divisions et multipliaient les dissidences : quand un parti est victorieux, il se partage en mille nuances. En présence d'un ennemi commun, on serre les rangs ; mais quand cet ennemi est à terre,

on se laisse aller au succès ; on s'endort, ou bien, ce qui est plus déplorable, la guerre civile éclate ; car il y a guerre civile dans les partis comme parmi les nations. M. de Villèle avait cherché à attirer à sa majorité le plus d'unités possible dans la contre-opposition ardente. M. de Castelbajac avait une direction générale; M. Cornet-d'Incourt acceptait la direction des contributions au ministère des finances; M. Ferdinand de Berthier eut une place au conseil d'Etat, avec la promesse d'une grande préfecture. Mais le président du conseil avait laissé en dehors les deux puissances de l'opinion royaliste, MM. de La Bourdonnaye et Delalot. La contre-opposition pouvait se réunir autour d'eux. Elle comprenait toujours deux fractions : d'abord le parti ultrà-religieux, qui ne trouvait pas qu'on marchât assez fortement et assez droitement dans les voies pieuses du catholicisme; ensuite, ce qu'on appelait les royalistes impatiens, dont quelques uns se groupaient encore autour de M. de Chateaubriand, ministre, mais dont le plus grand nombre était rangé derrière MM. de La Bourdonnaye et Delalot, et faisait ainsi guerre violente au système ministériel.

M. de Villèle, au milieu de toutes ces difficultés de position, conduisait son ministère avec une véritable habileté : il y avait deux hommes en lui, l'administrateur et le chef de majorité royaliste; quand il se circonscrivait dans le premier de ces rôles, le pays n'avait que des éloges à donner; pour le second, c'était différent. Les dépenses occasionées par la guerre d'Espagne, et le paiement des reconnaissances de liquidation avaient nécessité la création d'une grande masse de rentes qui pouvait accabler la place. Une ordonnance du roi autorisa le ministre des finances à procéder à la vente de 23 millions 114,516 francs de rentes 5 pour 100 consolidés; M. de Villèle choisit le moment favorable, et l'adjudication avec concurrence et publicité fut annoncée un peu après l'entrée des Français à Madrid. On faisait courir les plus sinistres prévisions sur cet emprunt; on disait tout haut qu'il ne pourrait pas se réaliser, ou qu'il serait adjugé à très-bas prix. Cependant l'adjudication s'ouvrit, en présence de tous les ministres et d'une foule de capitalistes; quatre compagnies de soumissionnaires se présentèrent : c'étaient, 1° MM. Laffitte, à la tête

d'une de ces compagnies; 2° Sartoris; 3° Rotschild frères; 4° de Lapanouze. Chacune de ces maisons remit au ministre des finances sa soumission cachetée; et M. de Villèle, après avoir déposé sur le bureau son *minimum*, procéda au bris des cachets. La première soumission était celle de la compagnie Laffitte; elle s'engageait à prendre les 23 millions 114,516 francs de rentes au cours de 87 francs 75 centimes, et à payer au trésor, pour le prix de cette vente, la somme de 405 millions 659,755 francs 80 centimes. Par une conformité assez remarquable, les soumissions de MM. Sartoris et Lapanouze offraient les mêmes conditions. Le paquet de MM. Rotschild fut enfin ouvert; leur soumission était à un prix beaucoup plus élevé que celui des trois autres compagnies : ils s'engageaient à prendre l'emprunt à 89 francs 55 centimes, et à payer au trésor, pour cet achat, un capital de 413 millions 980,981 francs 56 centimes. La soumission de MM. Rotschild étant la plus élevée, et surpassant le *minimum* fixé par le ministre des finances, l'emprunt leur fut adjugé. C'est de cette époque que la maison Rotschild prit en quelque sorte le monopole des emprunts

en France : cette grande maison, habilement dirigée, se rendit maîtresse de la bourse, et fit d'immenses bénéfices. Rien ne put se comparer à la capacité active et intelligente de M. James Rotschild, son représentant à Paris; jamais du découragement dans les crises; de la confiance dans l'avenir du pays, un haut instinct de tous les mouvemens des fonds publics et des résultats de tous les événemens politiques en Europe.

La soumission Rotschild portait le plus haut prix qu'eût encore atteint la rente; cette hausse si forte, si continue amena des désastres immenses à la bourse. Le parti libéral avait joué à la baisse, parce qu'il est dans la nature des partis de subordonner même leurs intérêts à leurs passions; plusieurs agens de change suspendirent leurs paiemens. Le ministre des finances aida la fortune de tous ses amis et des royalistes qu'il voulait gagner à ses desseins. Comme M. de Villèle avait le télégraphe dans ses mains, il exploitait les nouvelles de la guerre d'Espagne comme une cause de hausse pour ses protégés de cour et des chefs de files de la chambre. La congrégation prévenue fit alors des bénéfices considérables.

Comment n'eût-elle pas aimé un ministre qui la servait si bien? Il y eut de grandes fortunes faites et des existences relevées. M. de Villèle ne ménagea point assez les ressources du trésor en ce qui touchait la campagne d'Espagne; il se montra prodigue pour aller à ses fins; il voulait à tout prix terminer la guerre; il y arriva après des dépenses prodigieuses.

Une fois la guerre finie, l'inquiétude du président du conseil fut surtout de procurer des ressources pécuniaires au gouvernement de la péninsule. Voilà pourquoi il y eût désiré l'établissement d'un système représentatif; il le considérait comme un moyen d'avoir des emprunts. Le parti royaliste, qui voulait laisser Ferdinand dans ses droits absolus, éluda cette difficulté par l'emprunt Ghuebart. C'était le triomphe des idées de l'absolutisme qu'un emprunt contracté en dehors du système représentatif et du gouvernement français. M. de Villèle s'opposa autant qu'il le put à cette opération; mais elle s'effectua comme malgré lui sous la haute protection du parti royaliste.

Dans le conseil des ministres, les divisions s'étaient réveillées. On avait la victoire, mais on allait compter avec le pays et la majorité;

sous ce rapport, le duc de Bellune devenait un témoin importun. L'affaire des marchés Ouvrard n'était pas pure; elle appelait sur tous les points le plus sévère examen. Si la nécessité des marchés d'urgence était constatée, le duc de Bellune s'était donc montré tout-à-fait incapable; car enfin, si on avait été obligé de passer des marchés d'urgence il était évident que le ministre de la guerre n'avait pas fait tout ce qu'il devait faire; au contraire, si le ministre de la guerre avait bien pris ses mesures, comment expliquer les marchés Ouvrard? M. le duc d'Angoulême avait été fortement prévenu contre le duc de Bellune par le parti du général Guilleminot qui avait envenimé la conduite du maréchal pour se disculper lui-même. S. A. R. déclara qu'elle ne s'occuperait jamais d'affaires militaires, si M. le duc de Bellune restait ministre de la guerre. M. de Villèle caressait bien l'idée de se débarrasser du duc de Bellune, dont la présence au conseil l'embarrassait; mais subirait-il le général Guilleminot environné de toute la confiance de M. le duc d'Angoulême? C'était là un embarras que M. de Villèle voulait éviter avant tout; il désirait un collègue facile à conduire, et par conséquent sans grande

influence; et M. le général Guilleminot était trop important après la campagne d'Espagne. Il insinua donc qu'en présence de la chambre, et pour justifier les marchés, il serait imprudent d'appeler tout à coup le général Guilleminot au ministère de la guerre; qu'on n'avait qu'à désigner tout autre nom, et qu'il s'empresserait de le placer dans un ministère qui ne devait être en définitive qu'une dépendance des attributions de S. A. R. M. de Villèle portait le général Digeon; mais il trouva quelques obstacles, et la congrégation imposa le baron de Damas. M. de Damas commandait une division de l'armée de Catalogne; gentilhomme plein d'un pieux honneur, il n'avait aucune espèce de capacité. Imaginez-vous la nullité la plus complète en affaires, ignorant l'administration et les chambres; au reste, l'homme le plus malléable, pour un esprit à ressources comme M. de Villèle. M. de Damas ne devait être, à vrai dire, que le secrétaire de M. le duc d'Angoulême, qui avait alors l'ambition de prendre la direction absolue de la guerre par le poste de commandant supérieur, comme la chose existe en Angleterre*. Le duc de Bellune

* Quoique M. le duc d'Angoulême n'eût pas une grande étendue

fut donc exclu du conseil par une véritable intrigue. On lui donna l'ambassade de Vienne pour le dédommager. C'était un poste bien en dehors de ses habitudes et de sa spécialité; il le refusa d'abord. Plus tard on lui fit écrire par le roi lui-même pour qu'il eût à se rendre à son poste.

La retraite du maréchal Victor fit une grande sensation dans le parti royaliste; l'opposition de cette couleur devint furieuse, compacte: « Comment, disait-elle, a-t-on pu renvoyer le ministre qui a formé l'armée victorieuse en Espagne? C'est une insulte qu'on a faite à cette armée libératrice; M. de Bellune était l'expression royaliste dans le conseil; on l'en expulsait pour blesser cette opinion, pour affaiblir ses croyances! » La *Quotidienne*, modérée jusque-là contre le ministère, se dessina complètement; elle passa à l'opposition; elle devint violente contre M. de Villèle. M. de Bellune semblait emporter le drapeau blanc dans sa disgrâce.

M. de Villèle devenait à son tour maître du conseil. Il avait d'abord eu l'intention de remplacer M. de Lauriston, qu'il avait élevé à la di-

d'esprit, il se prit à rire et à se moquer du choix de M. de Damas, son ami. Depuis, il changea d'idées et de sentimens.

gnité de maréchal dans cette pensée. Son but était déjà de céder la maison du roi au parti religieux et de cour, en y appelant le duc de Doudeauville, protégé par la douce coterie de Saint-Ouen. Mais à son retour du siége de Pampelune, le maréchal de Lauriston ne songea point à demander sa retraite; et d'ailleurs il était inutile à M. de Villèle de renvoyer du conseil un membre qui votait constamment avec lui. Il ne restait donc plus que M. de Chateaubriand comme sommité de parti; M. de Villèle le ménageait encore; il avait besoin de son talent et de sa popularité, alors surtout, car le président du conseil s'était arrêté à une grande innovation politique, à l'idée de la septennalité parlementaire, que M. de Chateaubriand adopta avec ardeur et qu'il promit de seconder de toute son influence. Quand M. de Villèle conçut cette pensée de septennalité, il ne fallait pas en chercher bien loin la portée. Qu'on ne croie pas qu'il y eût pour M. de Villèle une conception politique ou constitutionnelle; voici tout son calcul : « Nous avons eu de bonnes élections depuis notre avènement. Dans les circonstances actuelles, nous en aurons de meilleures encore; nous ne pouvons plus vivre avec une minorité

double qui fait feu sur nous de deux côtés; ayons une chambre homogène, qui nous appartienne et avec laquelle nous passerons bail de sept ans. » M. de Chateaubriand subit la conviction de M. de Villèle à ce point qu'il publia une brochure pour préparer le renouvellement intégral et la septennalité; mais il aperçut la question de plus haut; il envisagea surtout sa portée politique, en comparant la France et l'Angleterre.

La mesure de la septennalité en entraînait une autre, la dissolution de la chambre actuelle; cette chambre avait une forte majorité royaliste. N'était-ce pas s'exposer à mille hasards, aux chances d'une tout autre majorité? M. de Villèle avait un motif puissant pour provoquer la dissolution : il avait à rendre compte de l'expédition d'Espagne, à épurer des comptes financiers; or, en présence d'une minorité de gauche et de la contre-opposition de droite, pouvait-il manœuvrer à l'aise?

La question fut portée au conseil en présence du roi; elle souffrit peu de difficultés, car le cabinet fut unanime au vote. On se décida à une réélection générale par l'exemple des dernières élections partielles dans lesquelles presque tous

les libéraux avaient été exclus; ensuite la correspondance des préfets promettait partout le même résultat. On fit également entendre au roi Louis XVIII que l'impression produite par la guerre d'Espagne donnerait une grande et vive impulsion à l'esprit public et seconderait l'administration royaliste dans ses choix. D'ailleurs la septennalité étant une mesure fondamentale, devait être votée par une chambre nouvelle avec un mandat en quelque sorte connu et spécial. Dans la vérité, on n'était pas même bien sûr que la majorité de la chambre actuelle votât la septennalité; et c'est pourquoi la dissolution fut arrêtée dans le conseil du 20 décembre.

Il était d'habitude parlementaire qu'à chaque dissolution des chambres, on créât un certain nombre de pairs; on récompensait ainsi certains services parlementaires; on se débarrassait de certaines importances personnelles qui gênaient dans les élections et dans la chambre. Une première promotion de pairie avait eu lieu à la suite de la campagne d'Espagne. Pour reconnaître les services militaires, on avait appelé à la pairie le maréchal Molitor, les lieutenans-généraux Bordesoulle, comte Guilleminot, comte

Bourck, comte Bourmont et baron de Damas; mais cette promotion toute militaire n'était point une force pour le ministère, car elle n'était ni nombreuse ni décisive. La seconde promotion eut un caractère plus politique : d'abord on jeta M. Lainé dans la chambre des pairs pour que son nom ne fût plus un obstacle et une sommité dans la chambre des députés. A la dernière session on n'oubliait pas que M. Lainé avait cherché à rallier le centre droit; on craignait cette combinaison pour la session prochaine avec un résultat plus heureux. En le nommant pair, on annulait son influence, on ne donnait qu'un auxiliaire de plus à la fraction Richelieu. Il y avait ensuite deux promotions ecclésiastiques : celle de M. le comte de Villefrancon, archevêque de Besançon, et de M. de Vichy, évêque d'Autun, et ceci toujours dans la pensée de donner une importance réelle et politique au clergé. La duchesse d'Angoulême protégeait spécialement M. de Vichy. On avait ajouté quelques nominations de cour : le baron de Glandèves était une des plus rapides fortunes de château, homme honorable d'ailleurs et modéré. Monsieur avait demandé le comte de Puységur; la duchesse d'Angoulême, le vicomte

d'Agoult; la duchesse de Berry, le comte de Mesnard. On donnait à l'opinion ardente du parti royaliste le vicomte Gabriel Dubouchage et le souvenir de Charrette. M. de Tournon était récompensé de ses longs services de préfecture. On ajoutait à cette liste M. de Breteuil, préfet de la Gironde, le plus pieux des congréganistes, ainsi que le lieutenant-général Dode de la Brunerie, le comte de Bourbon-Busset, marquis de Juigné, et le marquis de Coislin. La promotion se compléta par bon nombre de députés, en général hommes considérables et influens dans la majorité royaliste de la chambre; tels étaient le comte de Béthisy, le comte Chabrol de Crouzol, le comte d'Orglandes, le comte de Chastellux, le marquis de Villefranche, le vicomte de Bonald, le comte de Vogué, le comte de Marcellus, le comte Florian de Kergorlay, le marquis de Rastignac, le comte de Courtarvel et le comte Louis d'Ambrugeac. En admettant alors le parti royaliste comme force triomphante, ce qui était un fait, on ne pouvait critiquer de pareils choix; tous représentaient des opinions influentes et de grandes nuances de la chambre. C'étaient des hommes parlementaires que l'on appelait à la

pairie, comme cela se pratique en Angleterre. Quelques uns embarrassaient comme députés; ils étaient trop importans dans les combinaisons d'une majorité soumise et subordonnée. A la chambre haute, ils étaient un secours ministériel contre cette fusion d'opinion libérale qui s'opposait à la marche du cabinet. La mesure sous ce rapport ne fut pas complète.

M. de Villèle eût été plus habile de comprendre dans cette promotion deux ou trois adversaires puissans qu'il laissa en dehors, et qui devaient à la fin l'abattre ; j'entends parler de MM. de La Bourdonnaye, de Vitrolles et Delalot. Qu'avait-il à craindre d'eux, en les confondant à la chambre des pairs avec des opinions qui ne sympathisaient en aucune manière avec la leur? M. de Vitrolles sollicitait d'ailleurs cette dignité comme un gage d'alliance. Pourquoi le refuser? c'était un noble moyen d'éteindre les ressentimens d'un chef de parti. On se borna à rendre à M. de Vitrolles le titre de ministre d'État, position révocable et en quelque sorte administrative. M. de Villèle savait l'activité de son esprit, cette prodigieuse facilité d'affaires qui le distinguait; il ne voulait en aucune manière l'introduire dans la cham-

bre haute; je ne puis dire comment il avait l'habitude de le qualifier. En résultat, si M. de Villèle savait la puissance d'action de M. de Vitrolles, n'était-ce pas une raison de plus pour l'éteindre dans la chambre des pairs?

Quant à M. de La Bourdonnaye, M. de Villèle se laissa trop aller à ses ressentimens; M. de La Bourdonnaye l'avait beaucoup attaqué en effet; mais l'homme politique ne doit pas avoir de ces ressentimens, de ces haines, de ces souvenirs du passé, au détriment de ses intérêts. Or, il était dans les intérêts de M. de Villèle d'annuler le chef le plus puissant de la contre-opposition dans la chambre des députés. Je suppose qu'il eût mis dans la chambre des pairs MM. de Vitrolles, de La Bourdonnaye et Delalot, la partie aurait peut-être été gagnée pour son ministère.

ADMINISTRATION PUBLIQUE.

ÉLECTIONS GÉNÉRALES.

FÉVRIER ET MARS 1824.

La chambre des députés une fois dissoute, toute la préoccupation du ministère dut se porter sur les élections. C'était de ce grand conflit que devait résulter une victoire longue et certaine pour le parti royaliste, considéré comme puissance parlementaire ; après avoir été absorbé par la guerre d'Espagne, M. de Villèle se donnait la fièvre des élections. Je dois dire que le moment était parfaitement choisi ; rien ne rend fort comme un triomphe, et les royalistes avaient toute l'ardeur, toute la puissance du parti vainqueur. L'éclatant démenti donné aux prédictions des feuilles libérales avait jeté du découragement dans les rangs patriotes. Il y a des momens où les opinions vain-

cues se dégoûtent tout-à-fait; frappées au cœur, elles ne se montrent ardentes que pour donner leur démission ; il y a ensuite dans le succès une force d'attraction qui entraîne vers elle beaucoup de convictions incertaines. J'explique par toutes ces causes le succès si complet des royalistes en 1824 ; j'ajouterai que le pouvoir donna carte blanche aux préfets. Ceux-ci, sachant bien qu'ils seraient d'autant plus récompensés qu'ils auraient obtenu de meilleurs résultats, commirent une multitude de fraudes électorales dans les colléges. On fit de fausses cartes; on dressa des listes mensongères; on persécuta les électeurs; on les dégoûta surtout: de là plus tard cette réaction de 1827, si funeste à la monarchie. M. Capelle fut chargé de la direction suprême des élections départementales; bien avant la dissolution, toutes les mesures avaient été prises pour obtenir une bonne chambre, dans le sens royaliste. Circulaires, instructions, mandemens épiscopaux, lettres pastorales, destitutions et promesses de places, tout fut employé : il s'agissait d'un coup décisif.

La mesure la plus importante et la plus difficile surtout comme manifestation de principes

était la liste des présidences; presque tous les royalistes de la chambre dissoute furent portés. Mais ici les haines de M. de Villèle l'emportèrent encore sur la prudence et la tactique; il voulait marcher avec les royalistes, et il excluait MM. de La Bourdonnaye, Clausel de Coussergues, Delalot, etc., etc. Sans doute ces députés avaient plus ou moins attaqué le ministère; mais leur exclusion n'allait-elle pas soulever de nouveaux ressentimens, favoriser les divisions, et fortifier les répugnances de la contre-opposition dans la chambre réélue? Pouvait-il d'ailleurs éviter l'élection de M. de La Bourdonnaye? Dès lors, élu malgré le ministère, n'allait-il pas être une voix d'accusation dans la chambre? ulcéré qu'il était, n'allait-il pas frapper implacablement M. de Villèle? La liste des présidences fut donc d'un très-mauvais effet; jamais noms plus insignifians comme talens et comme position politique n'avaient été portés aux élections. Toutefois le ministère eut le bon esprit de ramener à lui, dans cette circonstance, l'organe le plus puissant de l'opinion royaliste; sauf quelques légères nuances, *la Quotidienne* poussa tous les candidats ministériels. Des notes fort utiles pour ces candidats furent

publiées dans ce journal. Ces renseignemens étaient fournis par le ministère de l'intérieur : M. de Corbière mettait un grand prix à avoir l'assentiment de la feuille royaliste, parce qu'il savait son influence sur le parti religieux et nobiliaire qui composait les colléges des départemens.

Les libéraux, étourdis par les derniers événemens, cherchaient pourtant à se rallier pour le triomphe des élections; il y avait véritable dégoût dans les patriotes, ce qui était facile à voir par l'aspect terne de leurs journaux, par la mollesse et la timidité de leurs opinions. Il s'agissait d'arrêter le choix de leurs candidats, et déjà se manifestaient des divisions. Un bon nombre de gens honorables et réfléchis ne voulaient pas de ces champions de révolutions et de troubles qui avaient compromis par leurs passions actives la noble cause des progrès et de la monarchie constitutionnelle. MM. Ternaux et Delessert cessaient de marcher avec MM. Manuel et Grégoire; ils savaient tout le mal que ces derniers choix avaient fait à la liberté légale; il y eut même des assemblées préparatoires dans lesquelles ces nuances d'opinions se manifestèrent hautement. Deux comités s'étaient for-

més, l'un chez M. de Laborde, réunion d'hommes modérés et beaucoup plus nombreuse que celle qui composait l'autre comité se tenant chez M. Laffitte; ces deux assemblées ne marchaient nullement d'accord. Le comité Laborde, usant de la prééminence que lui donnait le nombre, imposa M. Benjamin Constant pour remplacer M. Manuel, et *le Courrier Français*, organe influent du parti libéral, n'osant pas tout-à-fait se prononcer contre cette décision, annonçait pourtant que beaucoup d'électeurs n'approuvaient pas ce changement et qu'il ne l'approuvait pas plus qu'eux. Ainsi, tandis que les royalistes s'avançaient comme un seul homme, les libéraux se morcelaient, luttaient les uns avec les autres, et ne s'entendaient même pas sur le choix de leur candidat. Il arrive des momens où c'en est fait d'un parti; tout ce qu'il prépare tourne contre lui-même; il ne peut plus marcher jusqu'à ce que les fautes des vainqueurs le rappellent à la vie et à la puissance.

Ces fautes se multipliaient en effet. Le parti prêtre gagnait toujours du terrain. On ne cachait plus les projets d'avenir; on voulait rendre les registres des actes civils au clergé; on proclamait tout haut le dessein de rétablir les

corporations religieuses et d'infliger une pénalité sacrilége aux vols commis dans les églises; on continuait à faire du gouvernement une affaire de conscience catholique. Qui ne se souvient des petites persécutions de l'Université, de cette inquisition de la vie privée qui poursuivit M. Ferlus? L'évêque d'Hermopolis ordonna une réorganisation générale de l'école de Sorèze, en ce qui touchait l'enseignement et le personnel des fonctionnaires et des élèves; et veut-on savoir les motifs de cet arrêté? Parce que « l'éducation de « la jeunesse de Sorèze n'est pas dirigée d'après « les principes religieux et monarchiques qui « doivent être la base de tout enseignement; « parce que la presque totalité des maîtres « vivent *dans une indifférence publique et* « *marquée* sur les *pratiques de la religion;* « que le très-petit nombre d'élèves qui rem- « plissent le devoir le plus sacré du culte catho- « lique, demandent à le faire en particulier, cir- « constance qui ne peut avoir pour motif que la « crainte d'éprouver *les railleries* de leurs cama- « rades; enfin le mauvais esprit qui règne dans « l'établissement, sous le rapport politique, in- « fluant singulièrement sur celui de la ville et des « environs, il est nécessaire de donner à l'en-

« seignement une direction religieuse et mo-
« narchique, etc., etc.... » Ainsi on descendait dans la vie privée; on examinait si les professeurs remplissaient les devoirs religieux, on arrivait aux billets de confession. Et le grand-maître satisfaisait-il au moins par ces concessions les exigences du clergé? Il n'en était rien. Ce pauvre M. Frayssinous était tourmenté de toutes les manières, attaqué vivement dans ses croyances, dans ses affections par l'abbé de La Mennais, par M. O'Mahony, par ces dissertateurs séculiers qui fatiguaient la vie politique de l'évêque demi-gallican. Que pouvaient être les joies de l'épiscopat à côté de ces attaques vives et passionnées dans lesquelles on accusait M. Frayssinous d'impiété ou pour le moins de schisme? Entendez-vous l'évêque d'Hermopolis un impie! Et puis, cette correspondance avec les évêques, ces dénonciations pieuses contre les colléges, les fonctionnaires qui ne faisaient pas leurs pâques, qui manquaient à la messe ou à la mission! Pauvre France! glorieuse nation dont les aigles avaient couvert le monde de leur vol de victoire! c'était là où l'on t'avait fait descendre! Tout se réduisait dans la politique à une question de sacristie!

Aussi l'événement le plus grave de cette époque fut le mandement de M. le cardinal-archevêque de Toulouse. M. de Clermont-Tonnerre était l'expression la plus ardente de cette Église militante, factieuse, toujours soulevée contre le pouvoir civil : prélat tracassier, avide de bruit, il avait lancé une lettre pastorale à l'occasion des élections; car il faut dire que le gouvernement s'étant placé dans l'Eglise, les mandemens devaient par la force des choses jouer un grand rôle politique. M. de Clermont-Tonnerre dénonçait cette impiété du siècle qui faisait tourner en dérision toutes les questions religieuses; il réclamait les anciennes libertés de l'Eglise de France, la reconstitution des synodes diocésains et des conseils provinciaux, l'indépendance entière des ministres de la religion, la réhabilitation de toutes les fêtes solennelles; il appelait aussi la discipline ecclésiastique et le droit commun du clergé tel qu'ils existaient autrefois; le rétablissement de plusieurs ordres religieux en France. M. le cardinal demandait une modification dans le code; il formait le vœu de voir les registres de l'état civil dans les mains du clergé; il sollicitait une loi sévère pour la répression des vols commis dans les églises. « Ce

crime, disait M. l'archevêque, n'outrage pas Dieu seulement, mais les nations dont il attaque les croyances; ce que nous désirons, c'est un changement dans l'esprit de la législation. C'est par d'utiles réformes dans la loi que les peuples conserveront pour la religion un respect profond et salutaire; car il faut remettre la loi française en harmonie avec l'esprit de la monarchie. »

Ce mandement annonçait ouvertement la dernière et intime pensée du parti. Il dévoilait la marche occulte du gouvernement; il était si manifestement hostile aux intérêts nouveaux, que le ministère crut devoir le dénoncer au conseil d'Etat, comme un cas d'abus; cette dénonciation donna lieu aux plus vifs débats. Dans le conseil, M. Portalis fut chargé du rapport. Il démontra que la lettre pastorale renfermait des principes contraires au droit public et aux libertés de l'Eglise; il concluait à sa suppression absolue. M. Dudon s'éleva avec force contre la juridiction du conseil d'État en matière d'abus; il ne lui reconnaissait pas le droit de juger cette circulaire ecclésiastique; il la défendit sur tous les points, car elle n'était autre chose qu'un vœu de piété.

M. Allent émit l'opinion que M. le cardinal fût mandé et entendu ; car il ne voyait rien qui pût justifier une pareille publication religieuse. Le garde des sceaux s'opposa à cette proposition, par le motif qu'aucune loi ne permettait d'appeler un prélat devant le conseil d'Etat. MM. de Balainvilliers et Delaveau soutinrent que les évêques avaient le droit de demander les améliorations et les changemens qu'ils croyaient utiles à la religion, et que le mandement de M. l'archevêque n'avait pas d'autre but. Enfin M. Portalis soutint vivement sa proposition d'abus. « Les lettres pastorales, disait-il, ne doivent avoir pour objet que d'instruire les fidèles de leurs devoirs religieux ; celle de M. le cardinal de Toulouse renferme des passages contraires aux lois du royaume, aux prérogatives et à l'indépendance de la couronne : je demande donc la suppression de ce mandement. » Cette proposition fut mise aux voix et adoptée à la presque unanimité.

Jugez de l'impression produite par un pareil arrêt sur le parti religieux qui soutenait le ministère ; attaquer un cardinal ! lui arracher son inviolabilité romaine ! Je voudrais qu'on relût les fulminations du *Mémorial catholique*, et

l'on se croirait reporté aux douzième et treizième siècles. M. de La Mennais avait dit qu'on verrait ce qu'était un prêtre; M. de Clermont-Tonnerre annonçait qu'on verrait ce qu'était un cardinal. Cette affaire ne put pas même être assoupie par l'intervention bénévole du marquis de Clermont-Tonnerre, ministre de la marine. C'est de cette époque que commence la résistance des corps civils à l'envahissement du clergé et par conséquent au cabinet, qui se faisait en quelque sorte épiscopal. Jusqu'ici le ministère n'avait trouvé aucune opposition systématique dans les cours royales; il s'agissait du trône et de ses droits; les cours l'appuyaient; mais lorsque le ministère se revêtit d'une espèce de chasuble et d'étole, lorsqu'il gouverna plus dans l'intérêt de l'Église que dans celui du pays, les cours royales passèrent à l'opposition. On réveilla les vieilles querelles du jansénisme, des parlemens et des évêques; on dénatura la restauration, et la restauration fut menacée. La religion retira-t-elle quelque éclat et quelque force de cette situation politique? Loin de là : on compromit le catholicisme lui-même en le mêlant aux passions humaines, en l'exposant aux coups

de la presse et aux invectives de l'esprit de parti. On confondit dès lors la religion et le système ministériel; ce qui frappait l'un attaquait l'autre également, et, au milieu de tout cela, la monarchie périssait sous les divisions.

Cependant, M. de Villèle était plutôt entraîné par ce mouvement qu'il ne l'approuvait lui-même; son esprit était trop éclairé pour réduire la société à des proportions si mesquines. Parmi les projets dont il était alors préoccupé, se trouvait surtout la conversion des rentes qu'il voulait lier, dans sa pensée, à l'indemnité des émigrés, impérieusement exigée par les chefs des royalistes comme gage d'alliance avec le cabinet. Cette nécessité de trouver des ressources l'avait mis en rapport avec la haute banque, et M. de Villèle avait senti la nécessité d'un système un peu libéral pour protéger le crédit public et faire arriver les ressources au trésor. C'est dans une pensée plus large que celles de son parti qu'il institua le conseil supérieur du commerce, dont l'objet était d'aviser à l'amélioration successive des lois et tarifs qui régissaient les rapports du commerce français avec l'étranger et les colonies françaises. Un bureau de commerce et des

colonies était également formé; on le chargeait de recueillir les faits et documens propres à éclairer les délibérations du conseil supérieur. M. de Villèle devait prendre les mesures pour que tous les ministères fissent parvenir à ce bureau ce qui était de nature à le mettre en état d'apprécier la marche et les besoins du commerce et de la navigation. Chaque ministère devait donner à ce bureau communication des demandes qui parviendraient à leur département et toutes les informations que le bureau jugerait utile de demander. A l'aide de tous ces documens et moyens, le bureau du commerce et des colonies proposerait au conseil supérieur toutes les mesures qu'il croirait avantageuses au commerce général du royaume. M. de Villèle désigna, pour membres du conseil supérieur, le duc de Lévis, le comte de Vaublanc, le comte Mollien, le comte Chaptal, le baron Portal, le baron Durand-Fajon et M. Ollivier. M. le comte de Saint-Cricq fut nommé président du bureau du commerce et des colonies; on lui faisait une place pour donner la direction des douanes à M. de Castelbajac. Le secrétariat-général du conseil supérieur et du bureau fut confié à M. le baron

de Fréville, tous appartenant aux diverses nuances des chambres ; on ne pouvait nier qu'ils ne fussent fort éclairés et très-instruits, surtout des intérêts dont l'ordonnance les faisait l'expression.

Cependant le brouhaha des élections approchait; les partis étaient en présence. Jamais ardeur semblable à celle des royalistes; on se concertait d'avance sur les choix; l'impulsion était donnée à Paris comme dans les départemens. Chaque électeur faisait la police de son bureau : on critiquait les droits; on excluait à tort et à travers; des circulaires émanées de tous les ministres imposaient partout les votes aux fonctionnaires publics; on ne s'épargna rien : oppression, fraudes électorales, exclusion des listes, omission des électeurs. Aussi à Paris, comme en province, la victoire demeura complète aux royalistes. Le résultat des élections leur donnait 410 nominations, et 19 seulement à la gauche ou à son centre; victoire la plus imposante et la plus complète qu'opinion eût jamais remportée.

LA CHAMBRE DE 1824.

Je crois que pour marquer la faiblesse de notre nature, la fatalité a placé la ruine près de la puissance, et que dans la vie humaine rien n'est plus proche du triomphe que la chute. Quand un parti est en pleine possession de l'autorité, il se détruit de ses mains comme à plaisir. Ce ne sont pas les obstacles du dehors qui tuent un pouvoir, mais ses folies surtout; c'est en politique que le suicide est le plus fréquent! Certes, rien ne fut plus éclatant que les succès des royalistes dans les élections de 1824, et c'est pourtant de cette époque que commence leur rapide et inévitable décadence.

Comme question ministérielle, M. de Villèle avait fait une faute de trop éliminer le côté

gauche. La scission n'existant plus large et forte entre deux couleurs tranchées de droite et de gauche, il se forma une autre opposition dans la chambre, qui prit un drapeau menaçant. Le ministère n'eut plus de contre-poids; il ne put résister. Dès lors, expression d'un parti, il lui fut livré corps et âme; il ne fut plus que ce que la majorité le fit être, et cette majorité ayant la conscience de sa force, devint insensée, exigeante; elle dépopularisa le pouvoir au dehors; elle le priva de l'appui de l'opinion publique; d'où la grande dislocation du parti royaliste.

La chambre renouvelée n'appartenait pas au ministère, comme la foule a pu le croire; elle avait son opinion, sa conscience, opinion ardente, conscience mal éclairée, mais libre, insubordonnée même. Le parti religieux avait pleine et entière victoire; il dominait la majorité, et par là le ministère, qui n'eut plus dès lors ni liberté ni puissance d'agir. Jusque là M. de Villèle avait cherché à se placer entre le centre droit et la droite, attirant vers lui l'extrémité. Avec la chambre nouvelle, le centre droit ne fut plus qu'un auxiliaire; le ministère dut se placer à l'extrémité, et l'entraîner à des

folies jusqu'à la fin, que les hommes à ménagemens se ravisèrent.

Le centre droit, alors couleur modérée et de tempérament, unie à M. de Villèle, s'était bien amoindri dans la dernière élection; pourtant il comptait encore 60 à 65 membres sous la direction de MM. Gauthier, de Martignac, Becquey, Chabrol de Volvic, Jacquinot-Pampelune et Bois-Bertrand. M. Gauthier, qui était appelé à jouer un rôle dans cette fraction de la chambre, négociant fort éclairé de Bordeaux, appartenait essentiellement aux opinions modérées du centre; il était protestant, et opposé par conviction aux empiétemens du clergé. Ceci explique comment il passa à l'opposition à mesure que le ministère subit plus complètement la domination épiscopale. M. de Bois-Bertrand, écrivain philosophique, obscur et transcendant, avec une science réelle de chiffres et de mathématiques, doctrinaire dans l'opinion royaliste, venait d'exercer une fonction de confiance et de police à Bordeaux; il s'était montré membre fort ardent de toutes les sociétés littéraires qui avaient préludé au triomphe des opinions royalistes; entré depuis dans l'administration, il avait pris des sentimens

plus sages, plus applicables ; on lui destinait une des grandes divisions du ministère de l'intérieur. M. de Bois-Bertrand écrivait lourdement avec la prétention d'un style grave et de penseur : il était plus malheureux encore à la tribune; sous ce rapport, ce n'était pas un auxiliaire bien précieux pour le ministère. M. de Chabrol-Volvic, préfet de la Seine, avait une couleur politique tiède ; administrateur paisible, il n'avait ni une indépendance de position, ni la force de caractère suffisante pour s'opposer à la marche du ministère, mais il l'aurait volontiers doucement entraînée vers des vues de tempérament et de popularité. J'ai toujours pris comme type du centre droit ces trois noms : MM. de Martignac, de Chabrol et Gauthier ; M. Ravez penchait un peu plus vers la droite. A côté de ce centre siégeait la droite pure, dont la masse adhérait complètement à la marche de M. de Villèle; elle comptait plus de 100 membres, et se fortifiait d'une foule de noms provinciaux qui allaient augmenter les votes de la majorité; comme tête de ce parti dans la chambre, étaient alors M. de Frenilly, esprit systématique, s'amusant de quelques sophismes, dévoré de la manie d'écrire et de

réformer la société, qui ne demande qu'à se délivrer de ces réformateurs bénévoles. Je ne sache rien qui ait fait plus de mal à la restauration que ces brochures royalistes paraissant comme les révélations et les espérances d'un parti, attaquant les droits, les libertés, et se faisant un jeu de prendre à rebours toutes les questions politiques; MM. Fadate de Saint-Georges, de Kergariou, Conen de Saint-Luc, de Curzay, vives expressions de la droite, et qu'on rattachait par des positions administratives au système ministériel; M. de Saint-Chamans, écrivain de brochures, animé, comme M. de Frenilly, du désir de réformes, poursuivant par la presse la presse, et voulant étouffer cette arme, qu'il employait avec une ardeur spirituelle. Je mets MM. de Frénilly et de Saint-Chamans à la tête de ces rêveurs de mesures fortes et de coups d'Etat qui perdirent la restauration en la couvrant d'impopularité; ils pénétrèrent la couronne de cette pensée, qu'elle était quelque chose sans le pays, qu'elle avait une espèce de mission du ciel pour rendre à la France sa religion, ses vieilles mœurs et sa foi monarchique; la couronne essaya un jour de leurs conseils; depuis qu'est-elle devenue?

Venait ensuite le parti de congrégation, moitié dans le ministère et moitié en dehors. J'ai besoin de le dessiner avec précision, parce-que cette coterie religieuse domina la chambre et la corrompit de son esprit. La congrégation avait exercé de grandes influences électorales. Elle avait prêté son appui au gouvernement, et le résultat des élections lui avait donné plus de 120 membres dans la chambre. Ils s'étaient placés sous la direction de M. le marquis de Rougé, homme de cour et d'église, ennemi de la libre intelligence, cherchant à réveiller les vieilles influences du sacerdoce : M. de Rougé répondait au pavillon Marsan, à ces opinions de piété de la duchesse d'Angoulême. Il était rare que ce que ces opinions demandaient avec instance elles ne l'obtinssent pas comme loi. C'est de leur sein que partirent ces premières impulsions pour les lois du sacrilége, les communautés, le droit d'aînesse. L'impatience de ses membres était telle, que quelques uns passaient même à l'opposition parce que le gouvernement n'allait pas assez vite; tels étaient M. Clausel de Coussergues, poursuivant l'impiété avec la candeur d'un père de l'Église, mélange incompréhensible de douceur et de

colère, de piété éclairée et de haine religieuse. M. Clausel de Coussergues était un homme d'érudition et de recherches, mais avec une telle préoccupation, qu'il était arrivé à faire une brochure pour prouver que le régime anglais était très-restrictif de la liberté de la presse; M. de Lapasture, expression bornée des idées de congrégation et de jésuite; M. Leclerc de Beaulieu, vivant dans une espèce de superstition bretonne pour le prêtre et l'Église; M. Loisson de Guinaumont, protecteur de toutes les pieuses études et de toutes les congrégations enseignantes. La fraction désignée sous le nom de contre-opposition perdait M. Delalot, qui n'avait pas été réélu, mais elle acquérait M. Bacot de Romans, ancien préfet, de quelque habileté administrative, mais esprit loquace et ambitieux et sans grandes idées politiques; M. de Bellissen, aux manières polies et agréables; M. de Noailles, d'une piété excessive mais douce, avec d'excellentes intentions, sans une volonté ferme et décidée d'opposition, lié d'ancienne date à la coterie de M. de Talleyrand; M. de Vallon, dans les mêmes opinions que M. de Noailles et son collègue de département; M. Ricard, avocat-général, avec quelque talent de

tribune; M. Bourdeau, esprit un peu pesant, anti-jésuitique et se séparant d'un système qui mettait le pouvoir dans les mains du clergé. Tous ceux-ci votaient souvent avec la contre-opposition; mais on se serait fait une fausse idée de s'imaginer qu'ils se plaçaient tous sous l'influence de M. de La Bourdonnaye. Si j'en excepte M. Bacot de Romans, les autres députés faisaient de l'opposition à M. de Villèle, mais ils étaient dominés par une des pensées diverses; leurs sympathies étaient plus rapprochées du centre droit que de l'extrême droite. Dois-je indiquer comme perdu au milieu de la chambre le côté gauche, avec ses 17 membres, et M. Royer-Collard, plus isolé encore et grandissant en quelque sorte dans cet isolement? Presque toutes les sommités avaient disparu; il ne restait plus debout que le général Foy, Benjamin Constant et M. Casimir Périer; tout le côté gauche avait échoué dans les colléges; le centre gauche n'existait plus. La droite était si nombreuse, si effrayante même pour le ministère, que par une ingénieuse manœuvre dirigée par les meneurs ministériels, les bancs furent indistinctement envahis; on chercha à mêler toutes les nuances, pour éviter une coalition

de bancs rapprochés. Telle était la chambre devant laquelle le ministère allait se présenter; quel allait être le discours de la couronne? quels projets allait-on offrir à l'esprit de cette majorité?

J'ai annoncé dans quel but avait été arrêtée la dissolution de la chambre. Le gouvernement avait dit sa pensée : il voulait une chambre nouvelle pour voter la septennalité; cette mesure devait donc être la base fondamentale de la session. On avait consulté les électeurs; la chambre devait prononcer. Mais cette espèce de mariage entre le ministère et la majorité ne pouvait être que le préliminaire d'une alliance. Qu'allait-on faire pour la chambre? Depuis l'avènement du ministère royaliste, le parti qui le soutenait se plaignait de ce qu'on n'avait rien préparé pour assurer une indemnité aux émigrés : il formait actuellement la grande majorité de la chambre; pourrait-on encore retarder un désir déjà si impatient et si prononcé?

M. de Villèle avait depuis long-temps réfléchi à une loi sur l'indemnité; il la concédait, je dirai presque avec la même répugnance qu'il avait fait la guerre d'Espagne, mais il sentait qu'elle était inévitable. Ministre des finances,

il s'était fait donner le chiffre approximatif de l'indemnité, et il avait vu avec effroi qu'il s'élevait à un milliard. Où donc trouver cette masse énorme de capitaux ? Recourir à l'impôt pour indemniser les émigrés, eût été impopulaire ; c'était lier une grande réparation à la sueur et aux cris du peuple. Distraire de l'amortissement une certaine quantité de rentes, n'était-ce pas compromettre le crédit public, au moment même où il était le plus nécessaire et le plus actif? demander purement et simplement un milliard aux emprunts, ne craignait-on pas d'agrandir démesurément la dette, et de payer à un taux très-élevé les intérêts des capitaux?

Au milieu de ces difficultés, l'idée lui fut suggérée d'un remboursement de la dette publique et d'une diminution des intérêts. C'était une excellente mesure d'économie sociale; mais jetée tout d'un coup sans préparation dans le public, mêlée surtout à une idée impopulaire, elle devait rencontrer de la résistance, non point à la chambre des députés qui connaissait le but définitif de cette pensée d'indemnité des émigrés, mais dans la capitale, violemment agitée par une suppression si considérable dans ses revenus annuels.

M. de Villèle croyait par ces deux grandes mesures satisfaire en tout point les vœux de la majorité ; c'est dans cette pensée que fut rédigé le discours de la couronne. Il cherchait d'abord à tout couvrir de la gloire d'Espagne. Le roi annonçait « que la France n'avait plus rien à redouter de l'État de la péninsule, et que l'Espagne, venant d'être rendue à son roi, était réconciliée avec le reste de l'Europe. Ce triomphe de la plus juste entreprise était dû à la discipline et à la bravoure de l'armée française, dont une partie était rentrée en France; l'autre ne devait rester en Espagne que le temps nécessaire pour consolider la paix intérieure de ce pays. « Un projet de loi, continuait le roi, vous sera présenté pour substituer le renouvellement septennal au mode actuel de renouvellement de la chambre; des mesures seront prises également pour assurer le remboursement du capital des rentes créées par l'État dans des temps peu favorables, ou pour obtenir leur conversion en des titres dont l'intérêt soit plus d'accord avec celui des autres transactions; cette opération terminée permettra de réduire les impôts et de fermer les dernières plaies de la révolution. Après une grande se-

cousse, le repos et la fixité sont le premier besoin de la France; la courte durée de la guerre et l'état prospère du revenu public rendent inutile la levée de nouveaux impôts; aucun emprunt nouveau ne sera contracté. » C'était avec une grande satisfaction que le roi annonçait les progrès toujours croissans du commerce et de l'industrie; car la force d'un État est dans les améliorations intérieures. « L'union qui existe entre mes alliés et moi, mes relations amicales avec tous les autres États, garantissent une longue jouissance de la paix générale. J'ai l'espérance que les affaires d'Orient et celles des colonies espagnoles et portugaises seront réglées de manière à assurer un grand développement aux relations commerciales du monde. »

Ce discours, quoique brûlant de royalisme, n'avait pas l'empreinte religieuse que la majorité voulait partout imprimer : on annonçait bien une grande réparation politique; mais la religion, que faisait-on pour elle? La révolution avait renversé les autels; n'était-il pas temps de les relever? Il y avait des églises veuves de leurs pasteurs, des villes sans évêques; on profanait les hosties; on volait le sanctuaire, et la

loi était muette! Pourquoi ne pas permettre ces saintes communautés religieuses qui peuplaient autrefois le territoire? Telles étaient les pieuses extases de la chambre, et le discours de la couronne ne la satisfaisait pas complètement. Il fut dès lors résolu d'en faire la demande formelle dans l'adresse, car la coterie de M. de Rougé n'aurait pas voulu s'associer à un système qui n'eût pas uni l'autel et le trône. La chambre étant tout entière renouvelée, sa première opération consistait dans la vérification des pouvoirs, et dès ce moment l'esprit de la majorité se dessina.

Le malheur des assemblées politiques une fois convaincues de leur force, c'est de prendre comme à plaisir de la déployer dans des actes inutiles. Certes, le côté gauche était assez dépeuplé pour qu'on lui laissât quelques expressions dans la chambre, pour qu'on ne le chicanât pas sur les titres et l'origine de ses candidats; et pourtant, à peine la vérification des pouvoirs avait été commencée, que deux élections du côté gauche furent contestées, celles de MM. Foy et Benjamin Constant, c'est-à-dire des plus habiles et des plus éloquentes voix. On aurait dit une haine, un ressentiment per-

sonnel, contre les opinions vaincues. Voici sur quel point les difficultés furent soulevées par la majorité. On objectait que les pièces produites par le général Foy ne prouvaient pas suffisamment qu'il payait depuis un an le cens exigé pour l'éligibilité. Le général ayant fourni tous les documens nécessaires, sa nomination fut confirmée. Quant à M. Benjamin Constant, une vive discussion s'engagea au sujet de son élection : M. Dudon vint à la tribune soutenir que M. Constant ne réunissait pas les qualités exigées pour être admis dans la chambre. « Il n'est ni Français, ni même d'origine française! s'écriait M. Dudon; et certes, pour être membre de cette chambre, il faut au moins être Français..... M. Benjamin Constant n'a pas cet honneur! » M. Dudon passa en revue toute la généalogie de M. Constant; il trouvait que tous ses parens, depuis 1605, avaient toujours été établis à Genève; que M. Benjamin Constant et son père avaient bien demandé au conseil des cinq-cents à être admis aux droits de citoyens français; mais il rappelait l'ordonnance du roi, du 4 juin 1814, qui anéantissait toutes les naturalisations accordées par les gouvernemens de l'interrègne. M. Dudon

concluait que « M. Benjamin Constant n'ayant point demandé de nouvelles lettres de naturalisation, n'était point Français, et qu'il était, par conséquent, impossible à la chambre de l'admettre. » M. Benjamin Constant vint soutenir ses droits; il s'appuyait sur la loi de 1790, qui reconnaissait la qualité de Français à toutes personnes descendant, à quelque degré que ce fût, d'un Français ou d'une Française expatriés pour cause de la religion réformée; la pétition présentée au conseil des cinq-cents n'avait jamais eu pour but la réclamation de ses droits politiques; au contraire, dans cette pétition il rappelait qu'il était en possession de ses droits: « Mon père, disait en terminant M. Constant, a justifié de son origine; il en a justifié devant l'autorité compétente; il y a trente-trois ans que l'arrêt est porté; il a acquis force de chose jugée: la chose jugée peut-elle être par vous remise en question? J'en appelle à vos lumières et à votre équité. — Dans une pareille discussion, disait M. de Martignac, on ne saurait apporter trop de maturité: je déclare que je n'ai pas assez de renseignemens pour la décider. Il me semble qu'il est nécessaire de nommer une commission spéciale, qui sera chargée de faire connaître son

opinion. » M. de Martignac avait surtout cet art des convenances qui, tout en s'attachant fortement à une cause et à des principes, n'allait pas blesser brutalement les personnes. Homme d'esprit avant tout, il se demandait à quoi pouvait servir l'exclusion de M. Benjamin Constant, homme d'esprit comme lui. Jamais on ne mit des formes plus délicates, des procédés plus élégans dans ses rapports avec un adversaire. M. de Martignac défendit avec chaleur, dans la commission, les droits de M. Benjamin Constant; il eut quelque peine à prouver qu'il ne serait ni utile ni honorable pour la majorité de se montrer injuste, rigoureuse, envers un orateur surtout qui n'avait rien de fortement hostile. Ce fut après plusieurs séances qu'il parvint à persuader ses collègues, très-prévenus, comme tout parti victorieux. M. Benjamin Constant fournit à la commission les documens qui pouvaient justifier sa qualité de Français, et les vieux titres de sa famille. Le rapport de M. de Martignac fut une pièce encore très-remarquable; il était long et développé : on y examinait l'antique origine de la famille des Rebecque; et, comme si le rapporteur y avait mis de la malice, il énuméra avec

complaisance les aïeux et les blasons de M. de Constant. En résultat, M. de Martignac pensait que l'honorable député avait fait les actes nécessaires pour acquérir les droits conférés par la loi de 1790 aux religionnaires qui rentreraient dans la patrie. Il proposait son admission à la chambre.

J'intervertis l'ordre des temps pour parler de ce débat, qui se prolongea loin dans la session. On ne s'explique pas l'acharnement que mit M. Dudon à poursuivre M. de Constant : cela lui valut des mots très-durs et très-spirituels de son adversaire, qui rappela des souvenirs amers du conseil d'Etat et des liquidations étrangères. M. Dudon répondit avec embarras : il fut ainsi puni d'avoir soulevé une difficulté inutile.

La chambre étant toute renouvelée, il était de la plus urgente nécessité que les partis essayassent leurs forces dans les premiers scrutins; il fallait constater le nombre de boules dont le ministère et l'opposition pouvaient disposer. Le centre droit et la droite ministérielle se réunirent sur M. Ravez ; il obtint 248 voix ; M. de La Bourdonnaye, porté par la contre-opposition , 68. C'était le balance-

ment des forces respectives. La gauche ne prit point part au vote; elle ne voulait pas montrer son infinie minorité. L'organisation de la chambre se fit à peu près dans les mêmes combinaisons de boules. Quant à l'adresse, la majorité s'empressa de la pénétrer de son esprit; et, quoique ministérielle au fond, elle tint à constater ses sympathies pour ce qu'on appelait les bonnes doctrines. Cette adresse fut peu discutée; elle paraphrasait le discours du trône; mais, arrivée à la partie significative et d'opinion, la chambre voulut en rendre témoignage; elle disait donc, comme pour pousser à la tendance catholique : « La religion réclame pour le culte des lois protectrices, pour ses ministres une existence plus digne d'eux. » La majorité, par cette courte manifestation de son esprit, dictait au cabinet toute la marche de la session. M. de Villèle n'avait pas assez fait pour ses opinions; il n'annonçait pas des volontés assez fortes, assez prononcées, pour le bien-être du clergé. La coterie de M. de Rougé, qui dominait les scrutins, exigeait des concessions plus vastes. La chambre de 1824 était surtout empreinte de cet esprit de religieuseté matérielle qui voulait appliquer le

culte à toute chose, et rappeler le clergé à son antique splendeur : c'était la même tendance que la chambre de 1815, avec cette différence pourtant qu'à cette première époque, il y avait un ministère de résistance et d'opposition aux idées de la majorité, tandis que l'administration de M. de Villèle, sortant des élémens de cette majorité, devait lui céder en définitive.

LA SEPTENNALITÉ.

MAI ET JUIN 1824.

La mesure qui avait le plus profondément préoccupé le conseil, lors de la dissolution de la chambre, avait été, ainsi que je l'ai dit, la septennalité; il l'avait indiquée dans ses brochures, dans ses instructions. Les électeurs n'avaient pu l'ignorer en fixant leur choix; on les avait consultés, et eux-mêmes n'avaient-ils pas prononcé? Le ministère, maître d'une majorité, songeait donc à ce bail de sept ans qu'il pouvait ainsi conclure avec elle. Les royalistes n'apercevaient pas les résultats définitifs de ce renouvellement intégral, expression bruyante

de la souveraineté populaire : on ne voyait que les sept ans de repos ; c'était un beau terme qu'on avait devant soi : sept ans ! c'est presque une éternité en politique *. Le projet qui fut arrêté en conseil était court et simple ; il n'apportait aucune modification au système électoral, et était ainsi conçu : « La chambre actuelle des députés et toutes celles qui la suivront seront renouvelées intégralement. Elles auront une durée de sept années, à compter du jour où aura été rendue l'ordonnance de leur première convocation, à moins qu'elles ne soient dissoutes par le roi. » Cet article était tout entier emprunté au dernier projet électoral de M. Decazes, qu'avaient repoussé les royalistes. Le ministère se décida à le présenter d'abord à la chambre des pairs. Il avait pour cela plusieurs motifs : il voulait, par convenance, saisir de la question septennale une chambre désintéressée dans sa solution ; ensuite, c'était un précédent favorable qu'un premier vote de la chambre des pairs arrivant à la chambre des députés.

* J'ai entendu comparer la septennalité par un membre de la majorité pieuse, aux sept grasses années de l'Egypte.

Dans quelle situation allait-on se trouver vis-à-vis de la majorité de la haute chambre? Deux récentes promotions avaient eu lieu : la première, toute militaire, devait avoir peu d'influence dans une question ministérielle. Sans doute, d'après la nature des opinions du plus grand nombre des officiers généraux qui arrivaient dans la chambre, leur vote devait fortifier la portion modérée de la pairie, et venir se joindre à la couleur Pasquier et Decazes, qui avaient quelque répugnance pour les folies religieuses et monarchiques de la droite. Mais l'obéissance passive des habitudes militaires et la position hiérarchique des officiers généraux ne permettaient pas une opposition constante et soutenue. Peu de ces officiers élevés à la pairie firent une résistance embarrassante. La seconde promotion avait apporté au parti royaliste des forces plus compactes et des votes plus décidés. Presque tous les nouveaux pairs s'étaient assis aux pieux côtés de la chambre; ils avaient grossi les coteries de MM. de Fitz-James et de Doudeauville, qui soutenaient alors le ministère.

Le projet de loi sur la septennalité devait trouver résistance dans deux fractions de la

pairie : d'abord dans l'opposition systématique qui frappait toute espèce de mesure par cela seul qu'elle était présentée par le ministère ; ce parti s'était agrandi, quoiqu'il n'eût pas la majorité. On pouvait ajouter l'opposition rationnelle, qui repoussait la septennalité parce qu'elle la croyait funeste au système monarchique. Le renouvellement partiel lui semblait mieux en harmonie avec les formes lentes, régulières des institutions de la monarchie; tels étaient, en général, les membres timides de la réunion de Beausset : on les rattacha à la septennalité par cette perspective d'une durée septennale, qui permettait de fonder de grandes et robustes institutions. Le rapport fut même confié à M. de Pastoret. Le noble pair avait été ramené par MONSIEUR au système ministériel, contre lequel il avait des griefs récens, car M. de Villèle l'avait repoussé d'un ministère. Il défendit avec chaleur le renouvellement intégral, « parce que seul, disait-il, il pouvait faire connaître le désir et le vœu de la nation entière; ce qu'on demandait n'était pas le vœu de quelques Français, mais de tous; et qu'on devait, par conséquent, la préférence au mode qui exprimait le plus sûrement cette universalité. »

Il démontrait qu'un des vices du renouvellement partiel était cette agitation qui trouble le corps social; car, lorsqu'il n'y a qu'un cinquième à élire, tous les hommes dignes du suffrage de leurs concitoyens se réunissent en même temps, dans les mêmes lieux, sous des bannières opposées; tandis qu'avec la généralité des élections, il y a des colléges partout, et les ambitions se dispersent davantage; enfin, le renouvellement intégral devait être préféré parce qu'il en résulterait de grands avantages pour le gouvernement, pour le repos public et la stabilité des institutions. Passant à la question de la septennalité, le rapporteur la trouvait plus favorable à la confection des lois : le gouvernement serait plus libre dans ses moyens; il serait plus fort, ayant autour de lui pour plusieurs années ceux avec qui il devait discuter les grands intérêts de l'État; le soin des élections occupait trop l'intervalle d'une session à l'autre; une assemblée plus longue devait diriger l'opinion publique, et puis la majorité, une fois acquise, se conserverait d'elle-même dans un corps intégralement renouvelé. Quant au droit de dissoudre, c'était le premier parmi les droits conservateurs du trône; la

charte le proclamait ; un député n'était élu que sous cette condition. M. de Pastoret proposait à l'unanimité l'adoption du projet de loi. Dans ce rapport, on parlait peu de la charte et de la rédaction ambiguë de l'article qui établissait le renouvellement partiel. « Ne voyez-vous pas, s'écria M. de Saint-Roman, que, par l'abolition du renouvellement partiel, vous privez le gouvernement et la chambre d'une garantie certaine, la tranquillité du public ! Lorsqu'une session s'écoule et qu'on juge ses intérêts mal défendus, on se flatte d'obtenir, par des élections prochaines, de plus zélés défenseurs ; mais présenter à un public mal disposé la tribune de la chambre élective occupée pendant sept ans par les mêmes orateurs, remplie des mêmes députés ! bientôt ils deviendront à charge ; on les prendra en haine ; et ne craignez-vous pas qu'une fois leurs fonctions terminées, ils ne soient en butte à des outrages et même à des vengeances ? Faut-il le dire ? de tous les projets de loi sur lesquels j'ai été appelé à donner mon vote, il n'en est pas un seul contre lequel je me sois prononcé avec une conviction plus forte et des motifs plus graves à mes yeux ! — La charte peut-elle être

altérée? ajoutait M. de La Rochefoucauld; et si elle peut l'être, est-ce par les formes établies pour la confection des lois ordinaires? D'après la charte, les électeurs ne peuvent nommer les députés que pour cinq ans: par le projet qu'on nous présente, deux années de plus sont ajoutées. D'après la charte, il y a deux modes de renouvellement, l'un partiel, l'autre intégral; mais entièrement laissés au libre arbitre du monarque: selon le projet, il n'y aurait plus au contraire qu'un seul mode de renouvellement, le mode intégral, et à une époque déterminée. D'après la charte, les élections sont fréquentes, puisqu'elles sont annuelles; tandis que, par le projet, il n'y aurait plus qu'une seule élection, qu'un seul appel à l'opinion publique, de sept ans en sept ans.» Le noble duc repoussait donc le projet de loi comme une violation de la charte. «Nous voulons avant tout de la stabilité, répliqua M. de Montalembert; c'est le cri général: commençons donc par en donner à nos institutions politiques. Il est évident qu'un changement annuel de la chambre des députés, cette mobilité continuelle d'une des branches de la puissance législative, détruisent tout espoir de fixité et

paralysent les mesures qui ont pour but le bien de l'Etat. Comment regarder en face les dangers qui nous menacent sous le déplorable régime des élections annuelles! N'est-ce pas une absurdité politique de vouloir gouverner la France avec une chambre des députés qui se décompose et se recompose annuellement, et surtout avec un ministère qui est obligé, dans les six mois qui séparent chaque session, de diriger son attention vers les moyens de s'assurer une nouvelle majorité? De cette manière, la présentation des lois les plus urgentes est remise d'année en année! — Je compare la septennalité, disait le duc de Doudeauville, à une sorte de bail de sept ans entre le ministère et les chambres, bail utile aux développemens de toutes les institutions et du gouvernement représentatif. — Et moi je le repousse, répondit le duc de Choiseul, comme contraire à la ligne constitutionnelle que le gouvernement doit suivre : rejetons au loin le crime de porter une main téméraire sur le pacte social! — Oui, ajoutait M. de Ségur, je combats le nouveau projet parce qu'il frappe ce pacte social, abri sûr après la tempête! » M. de Corbière soutenait que le roi et les deux chambres

avaient le pouvoir nécessaire pour introduire dans la législation la modification proposée; que, loin d'ébranler les institutions, elle les consoliderait; et que la plus sûre garantie était dans la durée, qu'une marche régulière et uniforme favorise ». Presque tous les membres du ministère Richelieu se prononcèrent contre le renouvellement intégral, qu'ils considéraient comme un ébranlement périodique trop puissant, et qui ne permettait pas des mesures de sagesse et de prudence contre une souveraineté d'opinions trop hostile.

Ainsi la septennalité avait deux sortes d'adversaires; elle était repoussée par la gauche comme contraire à la charte; et par les opinions de modération et de prévoyance, comme menaçant l'avenir de la monarchie d'une grande crise. Une opposition de 67 voix protesta contre l'adoption du nouveau principe.

C'est dans cet état que la septennalité arriva dans la chambre des députés : la question était certes bien éclaircie, bien haut placée. Dans cette chambre, elle devait trouver également deux espèces d'opposition : l'une de gauche, systématiquement opposée à l'idée d'un renouvellement intégral, pourtant favorable au prin-

cipe de la souveraineté populaire et aux projets ultérieurs des patriotes ; ensuite la contre-opposition, haineuse contre M. de Villèle : à elle se joignait un bon nombre de royalistes qui envisageaient aussi avec effroi le mouvement qu'imprimerait à la monarchie, dans un temps de crise, le renouvellement intégral. Mais ces deux fractions, en minorité, pouvaient-elles lutter contre les intérêts d'une majorité qui visait à se perpétuer au pouvoir? On était élu, on voulait se maintenir. « Votre commission, disait M. de Martignac, pourtant n'a rien négligé pour s'éclairer : elle s'est pénétrée de nos institutions et de nos besoins; elle a interrogé l'expérience étrangère et notre propre expérience; elle a consulté ensuite sa conscience et sa raison, et c'est leur langage qui l'a convaincue de la nécessité d'adopter le projet tel que vous l'a présenté le gouvernement. —Il y a agitation constante, ajoutait M. de Castelbajac, dans des élections continuelles : il y aura repos et avenir dans une chambre septennale; le pouvoir se trouvera fort contre les partis; les libertés publiques se trouveront garanties par la stabilité des hommes intéressés à les défendre. Le renouvellement intégral me paraît utile,

parce qu'il donne à l'opinion le moyen de s'éclairer sur ses véritables intérêts ; les passions ont le temps de se calmer, et le trône comme les libertés se trouvent garantis de leur funeste influence. Je vois dans la mesure force pour le gouvernement et avantage pour les citoyens, et je l'adopte avec l'intime conviction qu'elle doit donner du repos et de l'avenir à la monarchie. — Y a-t-il, depuis un demi-siècle, répliquait M. Royer-Collard, un système qui ait été suivi, un ministère qui ait subsisté, une vérité ou une réputation politique qui ait duré sept ans? Que fera-t-on dans sept ans? Qui peut répondre en France à une pareille question? On fera comme aujourd'hui; on prendra conseil des conjectures, des ennuis, des terreurs ou des espérances dont on sera obsédé : l'inconstance aura une autorité de plus. Il y aura une loi, nous dit-on, qui sonnera l'heure de la nouvelle chambre. Oui, il y aura une loi, plusieurs si vous voulez; mais comment ces lois obtiendront-elles le respect qu'on n'a pas eu pour la charte? On ne tue plus les hommes, grâce à Dieu, mais on tue les lois quand elles gênent : cette discussion en est un exemple. Il est une chose étrange, ajoutait M. Royer-Col-

lard, c'est pour fonder, à ce qu'on dit, la stabilité, que, de gaîté de cœur, on attente à la charte. Il semble que les esprits se prêtent aux contradictions les plus inattendues. Repoussons comme un présent corrupteur cet accroissement de puissance qui nous est offert contre la charte : il pourrait se tourner un jour contre la monarchie. La chambre de la charte, organe constitutionnel de l'opinion, est assez puissante si les élections sont libres! » M. de Vaublanc répondait à ces paroles d'avenir : « Je vote la loi, parce que je la trouve conforme à tous les grands principes politiques, et qu'elle donne aux trois pouvoirs une puissance bien autrement forte dans l'opinion publique. — Que veulent les ministres, s'écriait le général Foy, quand ils vous offrent le renouvellement intégral et septennal? Ce qu'ils veulent, c'est le moyen d'échapper à la loi de mortalité qui, depuis la restauration jusqu'à ce jour, réduit à deux ou trois ans au plus la moyenne d'une vie ministérielle. La fixité est le motif, le but, le système de la charte, de cette charte proclamée le *palladium* de nos libertés, et voilà qu'on la traite comme on traiterait un expédient de finances ou un rè-

glement de circonscription territoriale. Je ne considère le renouvellement partiel ou total de la chambre des députés que comme des modes particuliers de l'existence du gouvernement représentatif; ce qui lui donne la vie ou la mort, ce sont les élections; si vous voulez servir votre pays, commencez par rendre la liberté aux élections, faites que les acheteurs de suffrages soient mis au pilori de la justice, comme ils le sont déjà à celui de l'opinion : alors seulement il y aura profit pour la chose publique à aborder le système de nos institutions dans son ensemble et dans ses conséquences. »

M. de Villèle répondait « que partout où il y avait des réunions populaires pour arriver à un résultat qui intéressait tout le monde, chacun faisait ses efforts pour obtenir ce qu'il désirait; l'administration comme le candidat usaient dans des sens opposés de leur influence, ce qui, selon lui, était légitime. Il démontrait l'injustice de l'accusation portée contre le ministère, d'avoir abusé de son influence dans son intérêt, car, disait-il, qu'avons-nous fait? nous avons seulement invité les électeurs à renvoyer, pour siéger dans la chambre, les députés déjà honorés du choix de leurs concitoyens.

N'avons-nous pas envoyé, pour présider les colléges, des députés qui sortaient de cette chambre? Le seul intérêt qui a guidé le ministère, c'est d'établir la fixité dans la chambre des députés; par ce moyen, l'intérêt du pays sera satisfait. — Eh quoi! répliquait M. de La Bourdonnaye, on nous demande le renversement des seules garanties que nous ayons encore de la stabilité du trône et de la tranquillité publique! on veut que nous bouleversions les institutions de la charte! C'est parce que la chambre élective est royaliste aujourd'hui, et qu'elle peut ne l'être pas demain, qu'il ne faut pas compromettre les droits de la légitimité, sacrifier des intérêts positifs, les intérêts de la France, à l'intérêt momentané d'un ministère qui ne devrait chercher l'appui du trône et le sien que dans les doctrines qui peuvent consolider la restauration, en l'asseyant sur la religion, la justice et la morale publique. »

La discussion s'était engagée; mais le ministère connaissait d'avance quel en serait le résultat : la majorité était acquise, quoique la chambre se nuançât en plusieurs opinions. Il y avait une fraction qui hésitait à se perpé-

tuer au pouvoir au-delà des termes établis par la charte, cinq ans. Une autre fraction, qui repoussait entièrement la mesure et formait l'opposition. Au-dessus de toutes, dominait un intérêt puissant, celui de la majorité. M. de Villèle fit insinuer même à quelques membres que la durée de la chambre ne serait pas prolongée au-delà de la cinquième année. Cela fit taire des scrupules, et le projet fut adopté par 292 suffrages contre 87. Rapprochement curieux à faire : ce fut une majorité royaliste qui vota la loi qui détruisit la monarchie légitime! Avec la septennalité on eut le renouvellement intégral, avec le renouvellement les majorités coalisées, les 221 et la souveraineté parlementaire!

M. de Villèle était parvenu à ses fins; il obtenait une chambre septennale, ou, pour parler plus exactement, il recevait de la chambre actuelle un bail de sept ans avec elle; il aurait le temps de la connaître, de la satisfaire; imaginez un lit de repos pour sept ans; plus d'ennuis d'élections! Tout cela était bien, sans doute; mais il aurait fallu, avec cette première mesure, la marche ferme et nationale d'un ministère habile, une chambre maintenant sa popularité

par de grands actes et ne s'enfermant pas dans un égoïsme profond, ne courant pas après l'impopularité: il aurait fallu surtout s'entendre avec la contre-opposition, et ne pas laisser en dehors du ministère un centre d'action autour duquel devaient venir successivement se grouper les unités mécontentes. Le ministère Villèle était trop faible et trop fort tout à la fois; il était à la tête d'une majorité imposante qui le poussait malgré lui, et il n'avait d'autres moyens de se rapprocher d'elle et de la diriger que de lui faire des concessions, et ces concessions étaient impopulaires : elles perdaient le ministère et la royauté aux yeux de la France! M. de Chateaubriand prêta toutes les forces de son talent, toutes les influences de son crédit à ce projet de septennalité. Le noble pair avait appris en Angleterre les longs parlemens; il n'avait pas vu que là, des élections réglées et aristocratiques assuraient presque toujours une majorité; il n'avait pas aperçu non plus que les grandes querelles d'opinions, qui ébranlent la société jusque dans ses fondemens, y étaient finies, et que wighs et torys admettaient également la royauté des Brunswick. Mais en France, le principe étant contesté, n'était-il pas à

craindre qu'une chambre intégralement renouvelée n'amenât une majorité contre le principe; et dès lors quel remède? quelle arme placerait-on dans les mains de la royauté?

LOI DE LA CONVERSION DES RENTES.

AVRIL ET MAI 1824.

Au moment où, par le triomphe de la septennalité, le ministère semblait s'assurer une longue vie et la paisible jouissance du pouvoir, il subissait un de ces grands échecs qui aurait ébranlé le cabinet le plus fort et le mieux constitué. Trois projets formaient l'ensemble des mesures financières pour la présente session : 1° le budget; 2° les crédits extraordinaires pour la guerre d'Espagne; 3° la conversion des rentes. Je parlerai plus tard des deux premiers. J'ai besoin de développer l'histoire de la haute question financière qui se rattachait à la diminution de l'intérêt de la dette.

Dès la fin de 1823, le 5 pour cent avait touché son pair. Le gouvernement dut songer à réduire l'intérêt de la dette : c'était son droit et son devoir ; l'Etat avait deux bénéfices à cette mesure : 1° la diminution de la somme chaque année portée au budget des consolidés ; 2° la cessation d'un état de choses dans lequel l'amortissement était obligé de racheter au-dessus du pair des rentes vendues par l'Etat dans des prix bien inférieurs à 100 fr. La haute banque poussait à la conversion et la secondait par une grande impulsion de hausse. Le parti royaliste la liait à une indemnité promise pour l'émigration, sans charger les contribuables. M. de Villèle s'était mis en rapport avec toutes les lumières ; plusieurs modes de conversion étaient proposés : la substitution pure et simple du 4 pour cent au 5 pour cent. Elle était la plus naturelle et la plus loyale ; on pouvait adopter des séries, et au moyen des tirages rendre l'opération très-facile, procurer les bénéfices à l'Etat sans ébranler le crédit et la confiance. Le second moyen prêtait plus au mouvement des fonds, et par conséquent aux bénéfices du jeu : il fut proposé à M. de Villèle par une compagnie composée de MM. Baring, Laffitte

et Rostchild; il consistait dans la création d'un 3 pour cent au taux de 75 fr. et au capital de 100 fr., ce qui donnait la possibilité d'un mouvement très-étendu et d'un bénéfice plus considérable. On devait opposer à cette opération un seul dilemme; il était impossible, en effet, qu'il y eût bénéfice tout à la fois pour l'Etat et pour le rentier. L'Etat ne pouvait gagner que par la diminution de l'intérêt; le rentier ne pouvait gagner à son tour que par l'augmentation de son capital, et le capital augmentant, l'amortissement le rachetait d'autant plus cher: le trésor perdait donc en capital ce qu'il acquérait en intérêts.

M. de Villèle mêlait cette pensée de conversion, je le répète, à la nécessité pour lui impérieuse en présence de la chambre telle qu'elle était composée, de l'indemnité des émigrés. La diminution sur le chiffre du budget devait donner la possibilité « de fermer la dernière plaie de la révolution, » ainsi que l'avait annoncé le discours de la couronne. Et puis, il était évident que sous le rapport de l'économie politique, la diminution de l'intérêt payé par l'Etat sur les fonds empruntés, devait influer sur le prix général des capitaux, ce qui est toujours

un bienfait dans le mouvement commercial. En conséquence de la résolution du cabinet, M. de Villèle passa un traité avec les trois compagnies à la tête desquelles se trouvaient MM. Baring, Rotschild et Laffitte. Le ministre des finances s'engageait à présenter un projet de loi ayant pour but d'autoriser la conversion de 140 millions de rentes, 5 pour cent consolidés, en 3 pour cent, au taux de 75 fr. D'un autre côté, les banquiers s'engageaient à fournir au trésor les fonds nécessaires pour rembourser ceux des porteurs de rentes 5 pour cent qui ne consentiraient pas à la conversion, et à prendre eux-mêmes, par contre, au taux de 75 fr. les 3 pour cent qui étaient destinés aux porteurs non consentans. Pour prix du service rendu au gouvernement par ces compagnies, on les faisait jouir du bénéfice qui résulterait pour le trésor de la conversion, depuis le jour où elle aurait commencé jusqu'au 31 décembre 1825.

Cette mesure de la conversion était en dehors de toutes passions politiques; elle n'appartenait à aucune opinion, car M. Laffitte y était intéressé aussi bien que M. Rotschild; et pourtant les choses étaient arrivées à ce point que les chiffres prirent feu. Rien ne fut plus vio-

lent que l'opposition soulevée contre le projet de M. de Villèle, qui n'était que la traduction de son traité avec les banquiers. Ce projet touchait intimement aux plus chers intérêts de Paris; tous les petits rentiers, tous les capitalistes étaient en opposition à sa pensée et surtout à ses résultats. On enlevait à Paris le cinquième de ses revenus. A cela on opposait les intérêts des provinces où les capitaux allaient refluer, et une multitude d'autres raisons d'économie politique. La presse s'était aussi hautement prononcée; les journaux ministériels seuls défendaient franchement la mesure; ils la présentaient comme une pensée d'ordre et de régularité. Le *Journal des Débats* hésitait; et l'on pouvait ainsi apercevoir que M. de Chateaubriand n'approuvait pas la conception de M. de Villèle. Toutes les couleurs de la presse s'opposaient à la conversion; les unes attaquaient la mesure en général; les autres s'attachaient aux détails de l'exécution, aux bénéfices qu'elle allait procurer aux banquiers et à l'indemnité des émigrés, à laquelle on la liait. C'est déjà sous le feu de tant d'opposition que le projet fut porté devant la chambre des députés; M. Masson, rapporteur, exposait:

que le projet de loi, hardiment conçu dans l'intérêt général de l'État, froissait une multitude d'intérêts particuliers, surtout dans la capitale; que l'essor du crédit public était suspendu dans le doute où l'on était sur le sort de la proposition; mais la commission était convaincue que cette anxiété générale des esprits, cette compression du crédit public, devaient cesser du moment que la législature aurait statué sur la grande mesure de la conversion des rentes. Le rapporteur proposait l'adoption de la loi sans amendement; il la trouvait nécessaire pour autoriser le ministre des finances à user du droit qu'avait le gouvernement d'éteindre la dette publique en offrant le remboursement au pair; le but de la loi était surtout de lui en ouvrir les moyens. « Ce n'est qu'en surprenant la religion du monarque, s'écriait M. de La Bourdonnaye, qu'on peut présenter en son nom un projet aussi désastreux; c'est un aliment jeté à l'agiotage, il compromet le crédit, il est ruineux pour le rentier auquel on arrache le fruit de ses économies; on vous dit: les rentiers ont le droit d'exiger leur remboursement, et de l'exiger intégral; eh mon Dieu! non, ils ne le peuvent pas, ils sont à votre

merci, parce qu'ils sont isolés et qu'ils craignent de perdre pendant quelque mois l'intérêt de leur capital; s'ils pouvaient se réunir, s'entendre, exiger leur remboursement, c'est le ministère qui tremblerait; et encore le gouvernement paiera bien intégralement aux rentiers le montant de leur capitaux; et cependant en réalité il leur fait banqueroûte d'un cinquième, car le jour qu'ils recevront leur capitaux ils se trouveront moins riches que la veille; la mesure est donc injuste en morale et sous le rapport légal le texte du Code prouve que le gouvernement n'a pas le droit de rembourser les rentes perpétuelles de l'État; le souverain légitime ne peut pas sanctionner un pareil abus de la puissance. Quoi! s'écriait-il, en parlant de l'indemnité des émigrés, nous aurions acquitté dans des temps difficiles les créances de tant de fournisseurs éhontés, nous aurions soldé les dettes de la révolution, et nous ne paierions pas intégralement les dettes de la légitimité! Repoussons une loi qui, loin de mettre un terme à l'agiotage, lui fournit un nouvel aliment; repoussons un projet qui tend bien plus à ouvrir de nouvelles plaies qu'à fermer les anciennes : ce n'est pas par de nouvel-

les injustices qu'on répare les anciennes, et la fidélité malheureuse supportera long-temps encore avec résignation sa noble infortune plutôt que d'avoir à rougir d'une indemnité obtenue aux dépens d'une classe de la nation. Le projet de loi qu'on nous présente, répondait M. Humann (intéressé dans l'opération), est une preuve incontestable de la haute prospérité de nos finances. S'il obtient votre sanction, ce sera un des plus grands événemens de la restauration; il prendra même sa place *parmi les faits illustres* de la monarchie. Je viens appuyer la mesure qui vous est proposée, parce que l'intérêt du pays le commande, l'État et les particuliers font très-bien de se libérer quand ils le peuvent. » L'orateur, tout en approuvant le principe et le fond de l'opération, demandait qu'elle subît quelques modifications; il proposait un amendement qui avait pour but de désigner les inscriptions par tirage au sort, jusqu'à concurrence de 28 millions de rentes 5 pour 100 converties en 3 pour 100. « J'appuie le projet du gouvernement, s'écria M. de Bouville; je le crois utile à nos intérêts; cependant, il aurait mieux valu se borner à une conversion des 5 pour 100 en 4 et demi, et

successivement des 4 et demi pour 100 en 4 et en 3. Cette manière de procéder donnera un bénéfice à l'État de 56 millions, qui s'accroîtra progressivement au fur et à mesure que l'opération sera conduite à son but. Les rentiers et les créanciers de l'État, ajoutait M. de Bouville, connaîtraient bien mal leurs intérêts s'ils se croyaient lésés par la mesure proposée ; leur plus grand intérêt, leur plus précieuse garantie, c'est la stabilité, et le projet de loi leur en offre une incontestable. Quoi! répliquait M. Casimir Périer, les créanciers de l'État n'auraient pas droit de se plaindre quand un ministre, qui avait dans ses mains une opération qui pouvait faire monter la rente à 115 francs, ne leur laisse entrevoir ses desseins que tardivement et par la voie inofficielle des journaux. Quoi! depuis quatre mois ce ministre médite cette opération avec des étrangers, signe avec eux des traités secrets, quand toute la France ignorait encore ses projets ; et ce ministre des finances, protecteur de nos intérêts, appelle cela de la loyauté? Votre mesure fût-elle bonne, toujours est-il vrai de dire que vous n'avez pas protégé les créanciers de l'État, et j'en ai la conviction

profonde, vous n'avez pas fait ce que vous deviez; vous avez manqué à la France et à vous-même. » L'État, vis-à-vis de ses créanciers, n'est pas placé dans la situation d'un débiteur ordinaire; le gouvernement ne veut que faire peur à ses créanciers pour exploiter l'effroi de leur imagination. D'ailleurs, pour préparer une si vaste opération, il faut un appui, et où est l'appui du gouvernement; est-il dans l'opinion? elle repousse le projet; dans les capitaux français? le ministre les trouve insuffisans, et ne leur a point fait d'appel; il se met dans les mains des compagnies : « Cette mesure, fatale aux créanciers de l'Etat, n'offre aucun avantage présent aux contribuables, et les soumet dans l'avenir à un sacrifice de 933 millions en augmentation du capital actuel de la dette, et les prive d'une réduction éventuelle de 28 millions de rentes; le résultat du projet est de mettre à la disposition arbitraire des ministres 4 à 500 millions, dont ils dépouillent les rentiers; ils les offrent à une classe de Français dont ils redoutent aujourd'hui la lutte personnelle, ignorant sans doute que cette classe repousse une indemnité imprégnée des larmes de leur concitoyens.

— « Il est temps, répondait M. de Villèle, de venir détruire les allégations sans cesse renouvelées à cette tribune ; on veut, dit-on, dépouiller les rentiers pour donner des indemnités à une autre classe de la société, les émigrés. Certes, il y a des serviteurs fidèles qui ont quelques droits à recevoir un dédommagement de ce qu'ils ont sacrifié à la légitimité ; mais le monarque a dit lui-même que les premiers fonds qui se trouveraient disponibles sans charger ses peuples, seraient consacrés à ce légitime usage et destinés à récompenser la fidélité malheureuse. Eh quoi ! on traite ce projet d'injuste ! mérite-t-il une pareille qualification ? Quand il sera soumis à la chambre, on verra qu'il n'a été dicté que par un haut respect de la propriété territoriale. M. Périer a dit que les rentiers n'avaient pas été prévenus de notre projet ! Sans avoir mis personne dans la confidence, tout le monde a été à même de prévoir la mesure. Quant à la concurrence, elle a eu lieu réellement entre quatre compagnies, dont une seule étrangère ; ces compagnies ont été entendues séparément ; mais pour offrir toutes garanties au gouvernement et aux rentiers, elles ont dû se réunir afin de présenter les forces financières

nécessaires pour une si vaste opération. On nous parle des égards que nous devons aux rentiers; quelle est leur position vis-à-vis le trésor? Quand nous avons émis la rente, ils ont calculé que leur argent leur rapporterait 7 ou 8 pour 100; maintenant nous trouvons à les remplacer à 4; nous usons de notre droit comme ils ont usé du leur. Ainsi le projet est non-seulement utile aux intérêts de l'État, mais il ne tient qu'aux rentiers de faire tourner la mesure à leur profit». C'était là où M. de Villèle se trompait ou voulait tromper. Je répète que dans une même opération, il était impossible que l'Etat et les rentiers fissent également des bénéfices; il fallait que l'un ou l'autre des contractans perdît ou gagnât.

Dans tout le courant de cette discussion, M. de Villèle s'était aperçu qu'aucun des députés dévoués à M. de Chateaubriand n'avait pris la parole pour défendre le projet de conversion. Lors du scrutin, la majorité ministérielle était sensiblement diminuée; 238 contre 145, 40 voix de plus; et elle lui échappait, quoiqu'il eût lié ce projet de conversion à l'indemnité des émigrés. M. de Villèle en fut inquiet; il soupçonna qu'il y avait trahison; que M. de Chateaubriand favorisait un mouve-

ment de majorité contre lui ; dès lors le renvoi d'un collègue importun fut décidé dans son esprit.

Les débats à la chambre des députés avaient été vifs ; les boules noires avaient constaté l'existence d'une forte minorité de contre-opposition ; mais enfin le ministère avait la victoire. On devait penser que dans une question financière la chambre des députés s'étant prononcée, le projet ne trouvait plus que de faibles obstacles à la chambre des pairs. Il n'en fut rien ; la plus formidable résistance s'y préparait. Elle résultait de plusieurs causes. Indépendamment de l'opposition systématique dans toutes ses nuances, il devait s'y réunir plusieurs unités opposées par opinion, par intérêt ou par position à la conversion des rentes. Ainsi, par exemple, n'était-il pas facile d'entraîner l'archevêque de Paris à prendre parti pour les rentiers ses diocésains ? Ajoutez de puissantes existences liées aux rentes sur l'État par leur fortune et leurs revenus. Des notabilités financières faisaient partie de la chambre et étaient en complète opposition avec la mesure, par exemple, MM. Roy en première ligne et Mollien dans une couleur moins tranchée. M. de Villèle

allait trouver moins de passions, des hommes plus habiles et plus instruits, à qui le projet ne paraissait pas seulement une difficulté financière, mais une question de politique soumise à leurs débats. Rien ne présageait pourtant dans les premiers scrutins le rejet du projet de loi. La commission y fut presque favorable; M. de Lévis, toujours chargé des questions de finances, fut le rapporteur : il ne voyait rien d'effrayant ou de véritablement onéreux dans l'accroissement du capital qui devait être la conséquence nécessaire de la conversion de la dette en un nouveau fonds de 3 p. 100; il trouvait au contraire dans la diminution de 28 millions sur les intérêts une économie trop importante pour n'être pas recherchée avec empressement; quant aux petits rentiers, ils avaient des moyens de dédommagemens : ceux qui voulaient jouir du revenu actuel, et même l'augmenter, pouvaient sortir de la rente, qui était un état d'oisiveté, pour entrer dans la classe laborieuse; les besoins de l'agriculture et les progrès de l'industrie appelaient de toutes parts des capitaux à des entreprises utiles et lucratives. Enfin, considérant la loi sous le rapport de l'utilité, la majorité de la commission pensait qu'elle

devait avoir des avantages immédiats, et de plus grands encore pour l'avenir. Il était naturel qu'elle trouvât d'abord de l'opposition dans des classes qu'elle blessait; mais les intérêts généraux n'avaient-ils pas droit à une juste satisfaction? « Ce n'est pas sans regret, répondait M. Roy, que je viens m'opposer au projet de loi; mais ma conviction est si profonde, que j'aurais cru manquer au roi et au pays, si je ne la faisais connaître : il faut d'abord reconnaître un vice principal dans le système proposé; c'est que le gouvernement n'ayant et ne pouvant avoir les fonds nécessaires pour rembourser, l'offre qu'il fait n'est donc réellement fondée que sur l'impossibilité où le créancier se trouverait de placer ses fonds ailleurs et d'accepter le remboursement; est-ce le rentier, ajoutait M. Roy, qui ne place sur la rente que pour en toucher le revenu, qui profitera de l'accroissement du capital? Non, certes; c'est le spéculateur, le capitaliste qui n'achète que pour revendre; le rentier portera seul le préjudice de la réduction, et ne profitera pas des prétendus avantages qui y sont attachés; je le demande, est-ce là de l'équité? » Sous le rapport pécuniaire, le projet était loin d'être avantageux

à l'Etat; un des graves inconvéniens de ce projet était de désaffectionner sans nécessité une classe nombreuse et intéressante de familles, établies pour la plupart dans la capitale. Une économie de quelques millions fût-elle même le résultat de la mesure proposée, peut-elle être mise en balance avec l'amour que le roi doit toujours trouver dans le cœur de ses peuples? Le projet avait encore pour résultat d'établir une espèce de guerre d'intérêt personnel entre les rentiers et les propriétaires. M. Roy pensait donc que le projet devait être abandonné, ou du moins qu'il devait subir d'importantes et nécessaires améliorations. « Sans doute, répondait M. de Doudeauville, plaignons les rentiers qui, étrangers aux chances de la bourse, n'ont cherché dans leur placement sur l'Etat que la puissance d'un intérêt qu'ils verront réduire; mais enfin ce placement était libre; c'est par leur volonté qu'ils se trouvent dans cette situation, et l'Etat ne peut abandonner, pour des convenances individuelles, les avantages incontestables que lui offre la mesure proposée. » Ces avantages paraissaient évidens aux yeux du noble pair; l'opposition qu'éprouvait le projet, à Paris surtout, ne prouvait

rien contre son utilité. N'avait-on pas attaqué de même à leur naissance les lois reconnues depuis comme les plus avantageuses? M. de Doudeauville pensait qu'un vain désir de popularité ne ferait pas repousser le projet de loi; « d'ailleurs n'engageons pas une lutte avec l'autre chambre, spécialement chargée de questions financières; n'embarrassons pas le gouvernement dans ces projets de haute économie publique. — Faites attention, répliquait le comte Mollien, que c'est sur une seule ville que pèseront les deux tiers de la réduction proposée. A-t-on prévu l'effet d'une diminution subite de 20 millions peut-être dans ses ressources annuelles? Ne craint-on pas ensuite, lorsqu'on voit de quels élémens sa population est composée, d'arrêter, au détriment de la paix publique, cette tendance vers le sentiment de la propriété qu'avaient acquise les familles, par le placement sur l'Etat de leurs économies? » La meilleure garantie du succès étant la préparation des esprits, le noble pair demandait pourquoi, avant d'appliquer la loi à une masse de fonds aussi énorme, on n'avait pas éprouvé son effet par quelques essais. Les rentiers étaient plus frappés de la privation actuelle qu'ils éprouvaient que de l'indemnité

qui leur était promise. Je repousse donc le projet de loi, si d'importantes améliorations n'y sont faites. « Ce projet est d'une injustice criante, ajoutait M. Pasquier ; l'offre de remboursement que l'on propose aux créanciers est une véritable déception ; où sont les deniers qui serviront au remboursement? le vrai principe est que l'on ne peut rembourser que jusqu'à concurrence des fonds disponibles : l'on ne peut pas offrir un remboursement sur les chances d'un emprunt ; il y a 3 milliards à rembourser, somme que tous les capitalistes de l'Europe ne parviendraient jamais à rassembler sur un seul point ; on n'avait que 370 millions en numéraire ; par conséquent, si les demandes de remboursement excédaient cette somme, à quelle époque pourrait-il avoir lieu? Jusque-là, quelles mesures le créancier pourrait-il prendre? » M. Pasquier citait le gouvernement anglais, qui n'opérait jamais que des conversions partielles, et non au moyen d'un emprunt en rente, mais avec les fonds de l'amortissement. « Pourquoi ne pas faire de même en France? On proclame partout que l'affaire réussira ; mais à qui profitera le succès? Ce n'est pas à la propriété foncière ; ce n'est pas aux rentiers ;

ce sera donc aux banquiers seuls, qui, après avoir réalisé en quelques mois d'immenses bénéfices, iront lever une semblable contribution sur d'autres pays; puis, lorsque le cours de nos effets sera tombé, ils reviendront profiter de la baisse comme ils auraient profité de la hausse. Oui, cette mesure désaffectionnera une classe de sujets; on aura beau parler aux rentiers des droits de remboursement, ils ne verront que la réduction; et d'ailleurs pourquoi faire perdre à la restauration cette loyauté et cette bonne foi qu'elle a jusqu'à présent conservées? » M. Pasquier rejetait la loi, comme vicieuse dans son essence, quoique présentée dans des vues honorables. « Que demandons-nous, répliquait M. de Villèle? une autorisation semblable à celle que vous avez accordée à tous les ministres des finances qui ont fait des emprunts. Vous autorisez le ministre à créer un nouvel effet pour le substituer aux rentes aujourd'hui en circulation; certes, la fortune publique ou particulière n'est pas mise en péril dans cette opération; car, loin de laisser au gouvernement une latitude dangereuse, la loi fixe de la manière la plus précise et le mode qu'il devra suivre et les conditions auxquelles il sera

assujéti. Je suis persuadé que les rentiers ne s'empresseront pas de demander leur remboursement, car ils ne trouveraient pas ailleurs un taux supérieur à l'intérêt que le gouvernement offre à ses créanciers. Vous voulez réduire le fonds d'amortissement et dégrever ainsi les contribuables : cette réduction, il est vrai, diminuerait les charges de l'Etat pour le présent; mais comme elle retarderait sa libération, il n'y a véritablement aucun avantage, tandis qu'on en trouverait un réel dans la diminution de l'intérêt. Proposer de réduire l'amortissement, ajoutait le président du conseil, c'est vouloir enlever au pays les moyens d'arriver à la réduction de l'intérêt de notre dette; ne comprimons pas l'élan de la prospérité publique; ne luttons pas contre l'accroissement des capitaux et la richesse du pays; et pourquoi, au sein de cette prospérité, voudrions-nous persister à payer à nos créanciers un intérêt dont nous pouvons obtenir la réduction? »

La discussion étant ainsi engagée, les pairs de l'opposition, et particulièrement une fraction des cardinalistes persuadèrent à M. de Quélen qu'il s'agissait de l'intérêt de ses diocésains. La voix d'un prélat retentissant dans la chambre

des pairs devait appeler un bon nombre de voix à l'appui de l'opposision : on ne pouvait supposer à l'archevêque de Paris les vues ambitieuses d'une opposition systématique, quoi qu'on l'eût flatté d'un ministère dans une combinaison modérée, à laquelle M. de Chateaubriand n'était pas étranger. « La loi est-elle juste! s'écriait-il : peut-on appliquer à l'État débiteur et à ses créanciers les mêmes règles qui gouvernent les particuliers? Quand la loi serait juste dans son principe, l'est-elle dans le mode qu'elle emploie? Une justice si rigoureuse n'est-elle pas appelée une injustice? Le rentier qui ne connaît ni la spéculation du commerce, ni les calculs de la banque ou du trésor, qui ne vit que de son revenu, sans s'occuper d'autre chose, ne verra-t-il pas dans cette réduction un bouleversement, une révolution dans son existence, dans celle de ses enfans et de sa famille? Oui, cette loi pèsera avec plus de sévérité et moins de dédommagement sur une classe dont il m'appartient de plaider la cause; c'est la cause du malheur : ce malheur n'est nulle part plus étendu, plus rigoureusement senti que dans cette capitale, le théâtre et l'asile de tant de nobles infortunes;

et qui ne les plaindrait ces malheureux rentiers? Avocat et tuteur des pauvres, poursuivait M. de Quélen, je réclame à cette fin toutes les modifications possibles; j'invoque le bienfait de cette loi impérieuse du malheur, qui réclame toutes les exceptions; et puis, s'il y a des malheureux qui sont frappés par la diminution de ce qu'ils possèdent, il en est d'autres qui vont souffrir du retranchement que vont subir les riches, superflu qui tournait au profit de la charité; et je demande si le cinquième des aumônes ne diminuera pas en proportion du cinquième des rentes! » Ce discours fit une grande popularité à M. l'archevêque de Paris; mais il le mit très-mal avec le ministère. Je pose en fait qu'il détermina le refus de la loi; la chambre ne voulut aucun des amendemens qui furent proposés par MM. Roy, Mollien, le duc de Choiseul, par M. de La Rochefoucauld et par l'archevêque de Paris lui-même; on rejeta la loi absolument. La majorité fut puissante : 120 boules contre 105. Il y avait eu, à l'occasion de cette loi sur la conversion des rentes, un grand mouvement d'opinion; jamais la presse n'avait été si unanime, et je dirai même si spéciale sur une question grave d'économie politique.

La pensée de la conversion était bonne, mais plusieurs motifs s'opposaient à ce qu'elle fût adoptée; d'abord le ministère n'y avait pas suffisamment préparé les esprits. Les hommes politiques doivent savoir que toute nouveauté a besoin d'être long-temps discutée avant d'être comprise et sanctionnée par l'opinion. Ensuite le mode adopté était mal combiné; l'emprunt avait été fait sans publicité et sans concurrence; les commissions de la compagnie absorbaient une grande partie des bénéfices de l'opération. Enfin, au lieu d'opérer une conversion simple et progressive par série et de 5 pour cent en 4 pour cent, M. de Villèle était entré dans la colossale opération proposée par la banque d'embrasser toute la dette et en augmentant le capital. Un dernier motif devait arrêter la restauration : diminuer l'intérêt de la dette brusquement, n'était-ce pas mettre contre elle une classe puissante et nombreuse, à Paris surtout? M. de Villèle avait parlé à la majorité provinciale; il avait caressé ses préjugés, sa haine contre la capitale, son luxe et ses jouissances. Paris ressentait profondément ce coup; la sécurité des capitaux en était ébranlée. Cependant la discussion eut un heureux

effet : elle prépara les esprits à mieux envisager la question pour l'avenir. En l'état des transactions commerciales, l'Etat devait diminuer l'intérêt de sa dette; c'était une nécessité d'économie politique.

Le rejet fut un événement; il éleva fort haut la popularité de la chambre des pairs. L'opposition de l'ancien ministère Richelieu s'était manifestée grande de talens et d'union ; elle avait montré une spécialité remarquable. C'était un échec immense pour M. de Villèle, qui avait apporté tous ses soins, toute sa sollicitude sur le projet de loi; il devait retentir en France et en Europe : il avait trahi le secret de la faiblesse ministérielle. M. de Villèle allait-il se retirer du cabinet ? On le croyait dans le monde; le monde se trompait. M. de Villèle était trop fortement placé dans la chambre des députés, trop appuyé à la cour et au château, pour que les choses se passassent ainsi. Une autre mesure fut prise; elle était plus hardie, plus significative.

RENVOI DE M. DE CHATEAUBRIAND
DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

JUIN 1823.

J'AI dit la haute mésintelligence qui s'était depuis long-temps élevée entre M. de Villèle et M. de Chateaubriand. Quand deux personnages politiques sont trop puissans dans un même conseil, il est rare qu'il ne se manifeste pas entre eux une rivalité jalouse. M. de Villèle avait dévoré MM. de Montmorency et de Bellune. M. de Chateaubriand l'importunait par l'éclat de son talent, par le bruit de son nom, et par ses liaisons surtout avec cette fraction de la chambre qui formait la contre-opposition. M. de Chateaubriand semblait en dehors du ministère; la congrégation le poursuivait, car elle avait vu

en lui le successeur et le rival de M. de Montmorency; elle ne lui pardonnait pas ses mœurs mondaines, ses habitudes ennemies du bigotisme. M. de Chateaubriand n'était point aimé au château; le roi ne pouvait revenir de ses préventions contre lui, car il avait outragé le favori de son cœur et le système de M. Decazes. De son côté, le ministre des affaires étrangères se trouvait mal à l'aise avec son collègue; il s'en plaignait: on n'avait pour lui ni abandon ni confiance. D'ailleurs une ambition secrète lui faisait désirer la présidence du conseil; il ne supportait pas que la tête de M. de Villèle s'élevât au-dessus de la sienne. Il saisissait tous les accidens parlementaires pour arriver à ce résultat; il applaudissait à ces échecs de scrutin qui affaiblissaient la puissance et la popularité de son rival. Dans la discussion des rentes, M. de Chateaubriand avait gardé le silence, soit à la chambre des députés, soit à la chambre des pairs; il s'était expliqué sur ce projet d'une manière haute et franche avec ses amis de la contre-opposition; il l'avait désapprouvé dans ses salons; on l'avait vu applaudir à la résistance qu'il rencontrait. Le *Journal des Débats* s'était refusé à prendre parti pour le 3 pour 100.

J'ajouterai que M. de Chateaubriand avait saisi, comme une espérance, le rejet du projet de loi sur la conversion des rentes pour arriver au résultat désiré. Sans qu'il y eût d'ouvertures directes, et que les répugnances eussent entièrement cessé, il y avait eu velléité de rapprochement entre M. de Chateaubriand et la fraction Richelieu dans la chambre des pairs. Le but commun était de renverser M. de Villèle et de former un ministère nouveau de la contre-opposition et de la majorité de la chambre des pairs, en y rattachant le centre droit, un peu fatigué de la congrégation. M. de Villèle n'avait rien ignoré de tout cela. Quand le rejet de la loi par la pairie fut constaté, le président du conseil se rendit au château; il posa nettement la question à Louis XVIII, préparé depuis long-temps : il fallait, selon lui, faire cesser un pareil état de choses; il était évident que M. de Chateaubriand avait contribué au rejet d'une loi, qui pourtant était une question de cabinet; où veut-on ainsi aller? ne fallait-il pas surtout manifester par un coup de force et une déclaration nette et précise l'intention du roi de maintenir son ministère? Qu'allait devenir un conseil divisé, sans unité, sans pen-

sée commune, tiraillé par deux ministres ennemis? Louis XVIII avait surtout le profond sentiment des devoirs imposés par le système représentatif; il avait pris grand goût pour M. de Villèle, puissamment protégé par la douce influence dont j'ai parlé; ensuite cette douce influence était indirectement intéressée à la conversion, et à l'indemnité qui devait en être la suite: chacun sait qu'on ne lui avait jamais épargné les petits intérêts d'argent, les bénéfices de bourses auxquels la congrégation participait. Je le répète, Louis XVIII n'aimait pas M. de Chateaubriand: M. de Villèle lui persuada qu'il ne pouvait aller que par un coup de force; la chose fut très-facile à obtenir, et une ordonnance royale porta: « Le sieur comte de Villèle, président de notre conseil des ministres, et ministre secrétaire d'État au département des finances, est chargé, par *interim*, du portefeuille des affaires étrangères, en remplacement du sieur vicomte de Chateaubriand. » Maître de cette ordonnance, M. de Villèle écrivit à M. de Chateaubriand une lettre en deux lignes: « M. le vicomte, j'obéis aux ordres du roi, et je vous transmets l'ordonnance ci-jointe. »

Je ne sais si l'enivrement d'une victoire de palais avait complètement aveuglé M. de Villèle, et s'il était impatient de montrer sa puissance; mais on ne s'explique pas cet esprit de mauvaise compagnie qui le poussa à renvoyer d'une manière inconvenante et inouïe un de ses plus puissans collègues : il y avait, je crois, dans cette brutale destitution de M. de Chateaubriand une vieille amertume contre ce caractère brillant, qui l'offusquait; il y avait une petite haine de bourgeoisie contre un nom éclatant; Joseph de Villèle était bien aise d'abaisser une réputation qui absorbait la sienne. M. de Chateaubriand n'était point prévenu, et se disposait à se rendre au château *, lorsque le suisse des affaires étrangères lui remit la dépêche *pressée* de M. de Villèle; il quitta sa voiture pour écrire la réponse suivante : « M. le comte, j'ai quitté l'hôtel des affaires étrangères : le département est à vos ordres. »

M. de Villèle crut faire là un coup d'autorité; il constata un seul fait; c'est qu'il avait un grand ascendant sur l'esprit d'un roi malade et prêt à s'éteindre. Au dehors, les derniers débris de son crédit tombèrent. L'opinion se prononça

* Une autre version assure qu'il y était déjà.

contre M. de Villèle avec une unanimité remarquable. Tous les hommes dévoués à M. de Chateaubriand, qui se groupaient dans la chambre autour de MM. Bertin de Veaux et Agier, passèrent à l'opposition. Le *Journal des Débats* prit sa haute parole contre le système de M. de Villèle: la révolution fut complète. Toute la presse royaliste devint hostile; elle eut un prétexte pour attaquer avec violence; elle ne se l'épargna pas. Quant à la majorité provinciale de la chambre des députés, elle ne vit point avec déplaisir la retraite de M. de Chateaubriand: le noble écrivain avait trop de supériorité pour elle; les majorités n'aiment pas ce qui dépasse leur taille. M. de Villèle était tout ce qui convenait à la chambre de 1824; ses pensées, sa manière de travailler, sa parole, sa logique, et jusqu'à ses gestes et sa voix, étaient en harmonie avec la capacité et l'esprit de cette majorité. Ensuite, M. de Chateaubriand n'était pas assez religieux en pratique; il avait trop poétisé le catholicisme; il ne l'avait pas assez placé dans la sphère toute matérielle des honneurs et de la puissance terrestre. Enfin, M. de Villèle était si complaisant, si empressé pour sa majorité! places de toute espèce, promesses de pairies, mouvement des

rentes, spéculations d'industrie, tout leur était ouvert et jeté en échange de boules.

L'*interim* des affaires étrangères fut confié au marquis de Moustier, gendre du comte de Laforest, esprit entier en politique, sans portée, et très-difficile à diriger. Il était protégé par la congrégation ; et il faut supposer, ou que M. de Villèle ne le connaissait pas, ou que les protections qui le poussaient fussent bien puissantes, pour que le président du conseil subît un caractère aussi peu malléable. Aussi M. de Villèle se garda-t-il bien de lui confier définitivement le portefeuille.

M. de Chateaubriand laissait au ministère des affaires étrangères plusieurs hautes questions irrésolues. Les Grecs luttaient avec persévérance et avec plus ou moins de bonheur pour leur cause sainte. L'empereur Alexandre, d'abord si fortement prévenu contre les principes primitifs de cette révolution chrétienne, revenait peu à peu à de meilleures idées et à des intentions plus généreuses. M. Capo d'Istria cessait d'être en disgrâce officielle, et sa correspondance avec le czar, à travers les phrases pompeuses et déclamatoires, caractère de son esprit, appelait un plus vif intérêt sur ses glo-

rieux compatriotes. M. Canning et M. de Chateaubriand avaient ouvert une correspondance intime sur la malheureuse Grèce : tous deux, pleins des souvenirs de l'antiquité et des illustrations helléniques, échangeaient leurs secrètes et poétiques espérances sur la régénération possible d'une grande nation. Les affaires d'Orient étaient toujours compliquées de cette mollesse et de ces lenteurs apportées par la Porte-Ottomane dans l'évacuation des principautés de la Moldavie et de la Valachie. L'Angleterre continuait avec une persévérance infatigable cette négociation difficile; lord Strangford avait été chargé de remettre, pour la dernière fois, un mémoire ou *ultimatum* au divan, sur les éternels différens de la Porte-Ottomane et du cabinet de Saint-Pétersbourg. Lord Strangford insistait spécialement sur l'adoption d'une seule mesure, qui devait assurer le triomphe de la paix : c'était toujours l'évacuation de la Moldavie et de la Valachie, promise sans cesse, commencée, puis ralentie, enfin contremandée. Le ministre anglais invitait la Sublime-Porte, au nom des cours de Londres, de Russie, et de toutes les puissances intéressées au maintien de la paix,

à remettre, sans aucun délai, les principautés dans la même condition politique et nationale où elles étaient antérieurement aux troubles de 1821. Cette demande était fondée diplomatiquement : 1° sur les droits qu'avait la cour de Russie à exiger l'exécution des traités; 2° sur le droit de médiation du gouvernement britannique et des cours alliées pour amener ce résultat; 3° sur la considération des avantages que la Sublime-Porte retirerait d'une adhésion franche et loyale à une condition qui éloignait une guerre inévitable; enfin sur les inconvéniens majeurs et les périls certains qui seraient les conséquences d'un refus ou d'un délai.

Lord Strangford développait sa pensée : selon S. S., rien n'était plus manifeste, plus notoire que les droits de la Russie pour l'évacuation des principautés; le séjour prolongé des troupes turques était une infraction manifeste aux traités subsistans : on ne pouvait pas même le justifier par la nécessité; la présence des Ottomans était non-seulement onéreuse et fatale à la Moldavie et à la Valachie, mais elle était encore d'une inutilité palpable; ces troupes causaient la ruine du pays,

empêchaient le retour des émigrés, et n'avaient d'autres résultats que de provoquer le mécontentement des habitans. La Russie ne pouvait-elle pas élever des réclamations contre un pareil état de choses? Lord Strangford se résumait en déclarant qu'il était autorisé par l'empereur de Russie à faire connaître au divan que l'évacuation totale et immédiate des principautés était la seule et unique condition pour le rétablissement des rapports diplomatiques de S. M. I. avec la cour ottomane; le ministre anglais était convaincu que la Sublime-Porte ne balancerait pas d'adopter, dans l'arrangement final de ses différens avec la Russie, l'avis et les conseils désintéressés du cabinet britannique, ancien ami et allié.

La note de lord Strangford était le résultat des conventions de Vérone. L'empereur Alexandre était complètement entré dans les idées de M. de Metternich et de l'Angleterre; il avait séparé la question grecque de la question des principautés; ni l'Autriche, ni le cabinet de Londres ne niaient à la Russie le droit de faire exécuter les traités. Mais la cause des Grecs était une question toute morale : elle pouvait être l'objet d'une délibération spéciale entre

les cabinets, sans fonder un juste état de guerre entre la Russie et la Porte. Alexandre avait fait cette grande concession à Vérone; elle faisait entrer la question grecque dans un nouvel ordre d'idées, elle devenait l'objet de négociations spéciales; on ne pouvait désormais la confondre avec la question des principautés, la seule qui devait être agitée prématurément entre le divan et le czar.

Un second point soulevait de grandes difficultés. L'Espagne était occupée par l'armée française. Sir William A'Court et le général Digeon, conjointement avec M. de Talaru, avaient cherché à modifier les conseils atroces de Ferdinand, cette politique qui procédait par la pendaison et le bourreau. L'armée française avait triomphé, et déjà le roi d'Espagne, oubliant ce service, se jetait malgré la France dans un système de folie. On avait demandé une amnistie pour les délits politiques, afin d'éviter les réactions; cette amnistie fut promise; mais qu'on s'imagine quelles exceptions on voulait y mettre.

D'abord les auteurs principaux des révoltes militaires de l'île de Léon, de la Corogne, de Sarragosse, de Barcelonne, etc., etc.; les princi-

paux de la conspiration de Madrid en 1820; tous les chefs militaires qui avaient pris part à la révolte d'Ocagna, et notamment le lieutenant-général O'Donnel et le comte de l'Abisbal; ensuite tous les individus qui avaient composé la junte provisoire de 1820, et surtout les principaux auteurs qui avaient forcé S. M. C. à prendre cette mesure; ceux qui avaient fait de pareilles motions dans les sociétés secrètes, ou qui tenaient encore de ces réunions depuis l'abolition du régime constitutionnel; ceux qui avaient signé ou autorisé des adresses destinées à demander la déchéance du roi et la suspension de son autorité, ainsi que les juges qui avaient dicté des arrêts pour le même objet; les écrivains qui avaient attaqué la religion catholique; les assassins du chanoine Venuesela, de l'évêque de Vich, des détenus de Grenade et de la Corogne; les chefs de guérillas qui avaient pris les armes depuis l'entrée des Français; les juges qui avaient condamné le général Elio et le lieutenant Goiffieu; les Espagnols européens qui avaient concouru à la convention conclue au Mexique entre le vice-roi et Augustin Iturbide; enfin les députés des cortès qui avaient votés la déchéance du roi et l'établissement de la régence,

les régens nommés et le général commandant les troupes qui conduisirent S. M. à Cadix.

De cet acte, et il n'était encore que promis, résultait qu'aucun des principaux acteurs de la révolution n'était excepté : était-ce là ce que les cabinets pouvaient exiger pour ramener la paix publique dans la péninsule? De nouveaux troubles éclatèrent, et le gouvernement espagnol se vit bientôt réduit à demander une prolongation d'occupation militaire. La France devait y consentir; elle espérait que l'occupation se prolongeant, l'influence des conseils modérés pourrait prévaloir à Madrid; cette occupation fut arrêtée par une convention spéciale. Elle portait que les troupes françaises, qui devaient quitter la péninsule au 1er juillet 1824, y resteraient jusqu'au mois de janvier 1825. La prolongation de séjour excita des alarmes en Angleterre. Le prince de Polignac fut autorisé à affirmer, auprès de M. Canning, que la France n'avait pas l'intention de prolonger, au-delà du terme fixé, l'occupation militaire de l'Espagne, et que la pensée du cabinet de Paris n'était que de prêter main-forte aux conseils de modération.

On avait aussi à traiter la difficulté bien plus

sérieuse encore des colonies espagnoles. Cette question avait deux faces : elle devait s'agiter d'abord avec l'Espagne, puis avec l'Angleterre. M. de Villèle était trop financier pour ne pas désirer qu'un arrangement volontaire des colonies avec la métropole pût s'opérer à des conditions favorables. Le premier effet de cet arrangement devait être de donner à l'Espagne des ressources telles, qu'elles pourraient désormais dispenser la France de faire des avances à son gouvernement ; et peut-être même obtiendrait-on un remboursement des frais occasionés par la guerre. L'Espagne était sans doute très-obérée ; mais elle ne voulait en aucune manière subir la reconnaissance de ses Etats émancipés de l'Amérique du sud. Loin de là, elle préparait déjà dans ses ports des forces militaires et une petite escadre dont la destination était de tenter un mouvement qui eût rattaché les colonies à la métropole. Ces projets étaient favorisés par l'opinion royaliste en France. Les journaux de cette couleur portaient anathème contre tout arrangement ; on devait protéger la péninsule dans ses projets de conquête. M. de Chateaubriand n'était pas éloigné de cette tendance. Mais

pouvait-il heurter de front les opinions et les intérêts de l'Angleterre, complètement engagés dans l'indépendance des nouveaux Etats? M. de Polignac reçut des instructions pour traiter sous tous les points de vue la question des Amériques, et plusieurs conférences eurent lieu au foreign-office : M. Canning donna des explications sur les vœux du gouvernement britannique relativement aux possesions espagnoles et sur leur émancipation absolue. Le cabinet anglais pensait « que toute tentative pour ramener l'Amérique espagnole à son ancien état de soumission à la métropole serait sans aucune chance de succès; toute négociation à ce sujet échouerait, et le renouvellement d'une guerre dans ce but ne servirait qu'à infliger de grandes calamités entre les deux parties sans aucun résultat. Cependant le gouvernement anglais, loin de mettre obstacle à une tentative de négociation que pourrait faire l'Espagne, la soutiendrait au contraire, pourvu qu'elle fût engagée sur des bases praticables. En tout cas, l'Angleterre resterait rigoureusement neutre dans la guerre entre l'Espagne et les colonies; si cette guerre malheureusement venait à se prolonger, la métro-

pole en subirait toutes les chances; mais l'intervention d'une puissance étrangère quelconque serait considérée par l'Angleterre comme constituant une question nouvelle, question sur laquelle le gouvernement anglais prendrait telle résolution que les intérêts de la Grande-Bretagne exigeraient. M. Canning désavouait non seulement tout désir du gouvernement anglais de s'approprier aucune portion des colonies espagnoles, mais encore de former avec elles d'autres relations que celles de l'amitié et les communications commerciales. Complètement convaincu que l'ancien système des colonies ne saurait être rétabli, le gouvernement anglais ne pouvait entrer dans aucune stipulation qui l'obligerait à refuser ou à retarder la reconnaissance de leur indépendance: tant qu'il y aurait chance d'arrangement avec la métropole, cette reconnaissance n'aurait pas lieu; mais l'intervention d'une puissance étrangère, soit par force, soit par menace, serait un motif pour l'Angleterre de reconnaître les colonies sans aucun délai. L'envoi des consuls dans les diverses provinces de l'Amérique espagnole n'était pas une mesure nouvelle de la part de l'Angleterre : c'était absolu-

ment pour la protection de son commerce avec les colonies, commerce qui était ouvert aux sujets britanniques d'après les conventions de 1810. D'ailleurs la force des circonstances et la marche des événemens avaient décidé l'existence de cette liberté pour tout le monde : l'Angleterre la revendiquait pour elle-même, et si on lui disputait ce droit, elle regardait une reconnaissance prompte et illimitée de l'indépendance de l'Amérique espagnole comme le meilleur moyen de couper court à une semblable tentative.

En l'état de ces opinions générales et de ces réclamations particulières, M. Canning déclarait « que l'Angleterre ne pouvait entrer dans une délibération commune avec d'autres puissances dont les opinions étaient moins fixées sur cette question, et les intérêts moins impliqués dans la décision définitive ».

M. le prince de Polignac répondit à cette communication : que le gouvernement français ne voyait aussi aucun espoir de réduire l'Amérique espagnole à son ancien état de soumission vis-à-vis l'Espagne. La France désavouait, de son côté, toute intention de se prévaloir de l'état actuel des colonies, et de sa

position vis-à-vis de la péninsule, pour s'approprier aucune portion des possessions espagnoles, ni même pour obtenir aucun avantage exclusif. Le cabinet français abjurait surtout tout projet d'agir contre les colonies par la force des armes : il n'y avait jamais songé et ne pouvait y prétendre. M. de Polignac ajoutait : « Je ne vois pas quelle difficulté peut empêcher l'Angleterre de prendre part à une conférence pour régler ces difficultés entre l'Espagne et ses colonies. » Tout en annonçant la différence entre sa manière de voir et celle des autres alliés, l'ambassadeur français ne concevait pas ce qu'on pouvait définir, dans les circonstances présentes, par une reconnaissance pure et simple de l'indépendance des colonies espagnoles, puisque dans ces provinces, déchirées par la guerre civile, il n'existait pas un gouvernement qui présentât une apparence de solidité. Aussi long-temps que cet état de choses durerait, une reconnaissance de l'indépendance américaine ne serait autre chose qu'une sanction donnée à l'anarchie; M. le prince de Polignac terminait ainsi sa note : « Dans l'intérêt de l'humanité, et spécialement dans celui des colonies de l'Amérique du sud, il serait digne

des gouvernemens européens de concerter les moyens de calmer les passions, aveuglées par l'esprit de parti, et d'essayer de ramener à un principe d'union dans le gouvernement, soit monarchique, soit aristocratique, des peuples parmi lesquels des théories absurdes et dangereuses entretiennent l'agitation et la désunion. » M. Canning, sans entrer dans la discussion des principes, se contenta de répondre : « Quelque désirable que puisse être, d'un côté, l'établissement d'un gouvernement monarchique dans ces provinces, et quelles que soient, de l'autre côté, les difficultés qui s'y opposent, mon gouvernement ne saurait prendre sur lui de mettre en avant ce point comme une condition de la reconnaissance. »

Par la tournure que prenait cette négociation, on pouvait voir que deux tendances y dominaient : M. de Polignac voulait ramener la question des colonies espagnoles dans les conditions des affaires générales, et par conséquent la soumettre à une espèce de conférence entre les puissances alliées, à un congrès, en un mot; M. Canning récusait toute intervention commune : il réservait à l'Angleterre un libre arbitre sur cette question; il voulait

prendre toute résolution ultérieure sans s'engager d'avance pour un système.

Si M. Canning refusait tout arrangement communément arrêté sur les colonies espagnoles, il ne se trouvait pas dans une position aussi nette, aussi indépendante en ce qui touchait la révolution éclatant dans le Portugal à la suite de la prise d'armes de don Miguel. La révolte s'était montrée à Lisbonne. Le 30 avril, sous prétexte de la découverte d'un complot, l'infant don Miguel avait pris le commandement des troupes, et avait adressé une proclamation aux Portugais. « Je me mets, disait-il, à la tête de l'armée, non pour m'opposer aux droits royaux du roi mon père, mais pour donner à la monarchie la haute destinée qui lui appartient. » Selon l'infant, le roi ne jouissait pas de son libre arbitre; il était constamment opprimé par ceux qui, n'écoutant que leurs intérêts, oubliaient ceux de la nation. « Voyez la liberté dont jouissent les clubs maçonniques : l'on y discute la destruction du roi, de la famille royale et du Portugal ; les lois ne sont pas ce qu'elles doivent être; l'administration de la justice, dont dépend le salut public, est au dernier degré de relâchement; la commission qui doit

juger les ennemis du roi et de la nation laisse ces ennemis impunis; dans cette terrible position, il faut agir, Portugais! » Don Miguel annonçait qu'il ne déposerait les armes que lorsque tous les fidèles sujets seraient en sûreté.

A la suite de cette proclamation, l'armée portugaise s'était mise en mouvement; le roi Jean VI était, pour ainsi dire, prisonnier dans son palais de Bemposta; personne n'était admis auprès de lui sans un ordre exprès de l'infant. Des mesures furent prises pour qu'aucun vaisseau ne sortît du port; et don Miguel, entouré de quelques grands personnages, et soutenu par la reine sa mère, fit fermer tous les tribunaux et convoqua les juges auprès de lui; il écrivit une lettre au roi, en lui envoyant copie de sa proclamation : « J'ai résolu, disait-il, après avoir entendu les vœux sincères de tous les bons Portugais, d'appeler aux armes la brave armée portugaise, afin d'assurer, avec son aide, le triomphe de vos droits; V. M. ne pourra qu'approuver ma résolution : mon but est de préserver votre royale personne des tentatives de ceux qui l'entourent, et qui l'ont conduite au bord du précipice; vous jugerez mes nobles efforts, et si vous les approuvez,

il faut que la nation en soit instruite, et que V. M. m'accorde l'autorisation d'agir. » S. A. R. annonçait qu'elle attendait, à la tête de l'armée, les résolutions de son père ; qu'il n'y avait pas un instant à perdre ; une détermination prompte était nécessaire et utile. Pendant ce temps, quelques centaines de personnages de tout rang étaient conduites dans les prisons par ordre de l'infant : de ce nombre étaient l'intendant-général de la police, plusieurs ministres, le comte de Villaflor, le vicomte de Santa-Martha, le marquis de Valenza, et des officiers de l'armée et de la milice. Jean VI, cherchant à échapper à cette surveillance, fit prévenir le corps diplomatique. La question était grave ; quelle résolution prendre ? Don Miguel était l'idole du parti royaliste et son espérance ; le heurterait-on de face ? n'était-ce pas une simple révolution de palais, comme on en avait tenté en France contre Louis XVIII ? Cependant M. Hyde de Neuville, après s'être entendu avec l'ambassadeur d'Angleterre, entraîna le roi à se réfugier à bord du *Windsor-Castle*, vaisseau anglais qui se trouvait dans le Tage. Jean VI, prince sans caractère, accepta cette offre, et, accompagné de ses deux filles, du corps diplomatique et du

marquis de Palmella, il se mit sous la protection du pavillon britannique. Là fut établi le siége du gouvernement; M. Hyde de Neuville expédiait pendant ce temps des ordres à Cadix pour que les forces navales qui stationnaient devant cette ville vinssent sur-le-champ dans le Tage prêter main-forte aux résolutions qu'allait prendre le gouvernement. Dès que Jean VI fut à bord, il écrivit une lettre à son cher fils l'infant don Miguel, et lui intima l'ordre de se rendre immédiatement auprès de lui pour recevoir ses volontés. Cet ordre fut exécuté aussitôt par l'infant, qui avoua à son père que des moyens de séduction avaient pu seuls le faire agir. Le roi lui pardonna sa faute, mais des mesures furent aussitôt prises pour le rétablissement des choses telles qu'elles étaient avant cette insurrection. En conséquence, toutes les personnes arrêtées furent mises en liberté; les militaires qui avaient été séparés des corps auxquels ils appartenaient reprirent de suite leurs places, et le roi Jean adressa une proclamation à la nation portugaise : il annonçait qu'il avait résolu de reprendre l'autorité de généralissime de ses armées; l'infant don Miguel était destitué de la place de commandant en chief, et défense

était faite à tous les sujets du royaume d'obéir aux ordres de l'infant. Des circulaires furent adressées aux autorités portugaises par le marquis de Palmella, afin que les ordres de S. M. reçussent leur exécution. Toute cette affaire avait été conduite avec chaleur par M. Hyde de Neuville; l'ambassadeur de France, si loyalement impressionnable, s'était jeté tête perdue dans le mouvement anti-miguéliste. Il n'y avait aucun navire de guerre français dans la rade de Lisbonne, et c'était pourquoi il avait conseillé au roi de se réfugier à bord du *Windsor-Castle*. M. Hyde de Neuville avait vu l'infant don Miguel, et, dans une conversation vive et pressante, il lui avait peint l'affreuse solidarité qui pesait sur lui. Don Miguel fut doux et timide; il écouta M. Hyde de Neuville avec dissimulation; il se rendit à bord du *Windsor-Castle*. Il fut décidé que l'infant quitterait le Portugal pour voyager. Il ne faut pas croire que le parti royaliste en Espagne et en France fût étranger à ce qui se passait dans le Portugal. J'ai quelque lieu de croire que le ministère français était informé du mouvement; don Miguel avait même écrit à Paris. Quand donc les royalistes apprirent que l'entreprise

avait échoué, ils s'en prirent à M. Hyde de Neuville, qui avait entouré le roi Jean VI de toute la puissance du corps diplomatique; ce parti ne lui pardonna pas, et M. de Villèle put le rappeler sans exciter ses plaintes. Le roi Jean VI l'avait comblé d'honneur: il lui conféra le titre de comte de Bemposta, palais d'où M. Hyde de Neuville l'avait tiré de la captivité; il ajouta ces paroles : « Voilà, M. l'ambassadeur, le lieu où vous m'avez sauvé : je n'en perdrai jamais le souvenir; tous les bons Portugais le savent ou le sauront comme moi : les méchans seuls pourraient méconnaître le grand service que vous m'avez rendu. » Le prince don Miguel quitta le Portugal et vint voyager en France, où il fut partout accueilli et fêté par la société royaliste.

L'événement de Lisbonne faisait naître une grave complication; l'état du Portugal était alarmant; le parti de don Miguel n'avait été vaincu qu'un jour : il était partout, dans le clergé, dans le peuple, dans cette société fanatisée; l'Espagne même ne cessait de menacer la frontière. Pouvait-on laisser Jean VI sur ce trône mal assuré sans lui prêter appui? L'ambassadeur anglais insinua au roi de Portugal

d'invoquer les anciens traités qui engageaient l'Angleterre à fournir des troupes auxiliaires si le *casus fœderis* se produisait ; or, le *casus fœderis* n'était-il pas arrivé par l'agression de l'Espagne? M. Canning saisit cet accident comme un prétexte pour occuper le Portugal en face de l'armée française, dont le séjour en Espagne l'inquiétait; six mille Hanovriens furent destinés pour la garnison de Lisbonne.

Tel était l'état des négociations lorsque M. de Chateaubriand quitta les affaires étrangères. Il y avait quatre questions principales non résolues encore : 1° les différens survenus entre la Russie et la Porte, soit pour les principautés, soit pour la Grèce; 2° l'occupation d'Espagne; 3° ses colonies; 4° le Portugal. A quelles mains allait-on confier le maniement d'intérêts si élevés et si importans? M. de Villèle voulut s'en réserver la direction, au moins pendant quelques mois. C'est dans ce dessein qu'il avait pris le marquis de Moustier, sur la docilité duquel il s'était étrangement trompé. M. de Villèle ne voulait rien presser, rien précipiter. Il songeait à un remaniement plus complet de son administration, après la session accomplie.

FIN DE LA SESSION DE 1823.

JUILLET ET AOUT 1824.

Les travaux de la session étaient innombrables. On aurait dit que le ministère voulait prouver à la nouvelle chambre sa vive sollicitude pour les opinions et les intérêts que la majorité protégeait spécialement. Les députés avaient accordé deux grands actes de confiance à M. de Villèle ; la septennalité et le vote pour la réduction des rentes. A son tour, cette majorité exigeait que le ministère satisfît aux engagemens qu'avait signalés l'adresse. La religion dans ses formes matérielles était toujours l'objet principal des lamentations et des plaintes de la chambre. On ne faisait pas assez pour le clergé ! on ne protégeait pas Dieu et ses temples ! Tantôt, sur une pétition, la chambre demandait qu'on rendît les registres de l'état

civil au clergé; tantôt que l'on punît d'une peine terrible le sacrilége sans vol; tantôt qu'on augmentât le temporel des évêchés; puis, que les communautés religieuses fussent favorisées, agrandies; qu'elles pussent acquérir des propriétés, et que pour cela il ne fût pas même besoin d'autorisation. Le ministère lui-même, quoique dévoué aux opinions de la majorité, était effrayé de cette tendance absolue vers le parti religieux prêt à tout désorganiser. Je ne vois rien de plus étroit, de plus passionné qu'une majorité préoccupée d'une mission, soit révolutionnaire, soit contre-révolutionnaire; elle veut tout pousser à ses idées, tout empreindre de son petit esprit et de ses passions; ici la chambre elle-même entraînait le pouvoir à tout lui céder. M. de Peyronnet avait rédigé un projet qui aggravait la peine pour les vols commis dans les églises; cette jurisprudence nouvelle était justifiable: ces vols avaient quelque chose de plus coupable en ce qu'ils étaient plus faciles et qu'ils insultaient à toute une croyance; il fallait se borner là. La majorité ne voulut pas adopter ce projet, parce qu'il ne punissait pas le sacrilége et l'impiété indépendamment du vol, et qu'il ne rappelait

pas cette antique jurisprudence de mort contre le téméraire qui touchait le tabernacle *. Quant à la liberté des communautés, comme elle ne s'appliquait qu'aux femmes, et que l'intime pensée de la majorité était d'autoriser les congrégations d'hommes, et, en définitive, les jésuites, la chambre se montra mécontente des résolutions précautionneuses de la pairie. Elle manifesta son désappointement. La contre-opposition s'emparait de toutes ces hésitations du ministère; elle exploitait à son profit tous ces tâtonnemens ; elle s'était liée avec le parti religieux, et quoique au fond M. de La Bourdonnaye n'aimât pas le clergé, elle multipliait ses accusations et ses larmoiemens sur l'indifférence du ministère pour l'Eglise et la religion catholique. Cette contre-opposition s'empara de deux questions qui par leur nature devaient singulièrement embarrasser le ministère. La réduction des rentes ayant été rejetée aux pairs, M. de Villèle avait renoncé pour le moment à tout projet sur l'indemnité

* Je crois me rappeler qu'il existe à la chancellerie une lettre de M. le comte de Montlosier, dans laquelle il reproche à M. de Peyronnet d'avoir omis la punition du sacrilége simple et sans vol.

des émigrés ; M. de La Bourdonnaye, sachant bien cette position, fit en comité la proposition de supplier le roi de présenter dans la session un projet de loi, d'après lequel « une indemnité intégrale serait accordée aux Français dont les propriétés immobilières avaient été confisquées et vendues par suite des décrets et actes des gouvernemens révolutionnaires. » C'était se placer sur un admirable terrain ; les deux tiers de la chambre voulaient cette indemnité. En même temps, M. Jankowitz proposait à la chambre de déclarer « que les députés qui seraient promus par le gouvernement à une fonction ou à un emploi amovibles, cesseraient, par le seul fait de leur acceptation, de faire partie de la chambre, mais ils pourraient être réélus : étaient exceptées de cette disposition les promotions dans l'armée de terre et de mer. » L'extrême droite manœuvrait pour ces propositions avec habileté. Elle avait pris l'initiative pour l'indemnité des émigrés, afin d'accorder un dédommagement aux grandes victimes de la révolution. Ici, elle faisait un appel au désintéressement de la chambre. C'était prendre les royalistes par leurs vieilles promesses, par ces théories chéries, et toujours

renouvelées du *Conservateur*, Evangile politique du royalisme. On voulait également mettre un terme à cet immense trafic de places par lequel le ministère s'assurait la majorité. La discussion fut vive et longue, et, en définitive, les votes furent presque incertains. MM. de Valory, Alex. de Noailles, Fouquier-Long soutinrent la proposition. Tous trois appartenaient à la droite désintéressée; le centre fit valoir des considérations de prérogative royale. La proposition fut repoussée, mais il y eut une minorité puissante : de cette manière on habituait une grande partie des membres de la chambre à voter en hostilité avec le ministère; on organisait une minorité forte et haineuse contre M. de Villèle. Il y avait là de la tactique.

Enfin, à travers une session longue, orageuse, on arriva aux discussions financières. J'ai déjà dit quelle était leur nature. Il y avait d'abord les crédits supplémentaires pour la guerre d'Espagne, question fort délicate, qui se rattachait à des opérations équivoques et aux marchés avec le munitionnaire général. M. de Martignac fut chargé du rapport. Il avait suivi le prince en Espagne, et mieux que personne il connaissait

tous les faits de cette malheureuse transaction. Son rapport était une hymne de victoire plutôt qu'une dissertation sur des comptes. Lié avec ce qu'on appelait l'état-major de l'armée, bien aise aussi de ne point déplaire à M. le dauphin, M. de Martignac exposait que l'armée étant sur le point d'entrer en Espagne, les approvisionnemens avaient été loin d'être suffisans; les moyens de transports surtout avaient complètement manqué. C'était dans cette position difficile que l'entreprise des transports, des vivres et des fourrages, fut donnée à M. Ouvrard; le temps pressait, on n'avait pas le choix des moyens; il s'agissait pour la France de l'expédition la plus importante, de vaincre une révolution, de confondre sous les mêmes couleurs toutes les gloires françaises; il fallait réussir : le repos et l'avenir de la France étaient mêlés dans le succès. La commission reconnaissait une exagération exorbitante et onéreuse pour le trésor dans les conditions imposées par M. Ouvrard; elle était convaincue que le munitionnaire avait senti la position où se trouvait l'armée française, dans un moment décisif, et qu'il avait profité, dans l'intérêt de sa fortune, du besoin qu'on avait eu de ses

ressources et de son activité; mais, ajoutait M. de Martignac, les circonstances étaient impérieuses, les sacrifices commandés; un hiver passé sous les murs de Cadix eût été plus coûteux à la France; d'ailleurs des avantages réels étaient sortis de ces inconvéniens, et l'événement avait justifié ce que la nécessité avait fait admettre. Le rapporteur terminait ainsi: « Votre commission s'est défendue contre toutes les préventions; elle a résisté à l'empire d'un souvenir qui semblait recouvrir du manteau de la gloire tous les détails d'une expédition dont la France s'énorgueillit. » Je ne crois pas cependant que M. de Martignac se fût assez séparé de ces souvenirs et de cette influence. La discussion prit une tournure si délicate, les orateurs firent entendre des plaintes si vives et si fortement appuyées, que M. de Villèle crut devoir apaiser les soupçons, en désignant une commission spéciale pour l'examen et l'appuration de ces crédits. Elle se composait de MM. le maréchal duc de Tarente, président, des comtes de Villemanzy, Daru, de Vaublanc, du baron de La Bouillerie et de l'amiral Halgan. Elle était ainsi impartialement formée; on ne pouvait l'accuser d'avoir un intérêt à taire la vérité.

Plus tard, cette question devint très-sérieuse; elle fut déférée à la cour des pairs.

Toute l'opposition s'attacha spécialement au budget; je parle surtout de l'opposition d'extrême droite : je dois expliquer cette tendance. Quelles que fussent les nuances royalistes plus ou moins dessinées contre les nouveautés constitutionnelles, toutes accordaient que le vote des subsides appartenant de toute ancienneté aux États-Généraux, les députés pouvaient, d'après les lois fondamentales, accorder ou refuser le budget; de là cette violente opposition contre le ministère des finances. Il est curieux de constater, pour témoigner de l'esprit du temps, sur quel grief portait cette opposition : « Que de nécessités à satisfaire! disait M. de Berthier : décerner des peines contre le sacrilége; rendre aux liens du mariage toute leur sainteté en faisant précéder l'acte civil de l'acte religieux; donner au clergé une existence indépendante; fermer surtout cette grande plaie de la révolution, en donnant aux victimes de la fidélité une indemnité égale à l'étendue de leurs pertes; revoir nos codes, et les mettre plus en rapport avec nos sentimens religieux et nos institutions monarchiques. Une session s'est

écoulée, et aucune de ces questions n'a encore été traitée. » Ensuite, comme passeports à ces doctrines, M. de Berthier déclamait contre la multiplicité des emplois; il demandait la réunion des directeurs des contributions aux fonctions des préfets, et la réduction des quatre-vingt-six préfets en trente-trois intendans... L'entendez-vous? trente-trois intendans! le vieux régime, l'ancien système d'administration! « Et pourquoi, continuait M. de Berthier, ne reviendrions-nous pas à ce qui existait autrefois, à ce qu'une longue expérience a fait reconnaître suffisant? En simplifiant cette partie de l'administration, on obtenait une réduction dans le budget de plus de 4 millions: ces économies ne pourraient-elles pas servir à augmenter le budget du clergé? Nos temples tombent en ruines; les victimes des proscriptions n'ont pas encore été indemnisées de leurs pertes; beaucoup sont dans la misère. Quand verrons-nous accomplir ce qui est vainement désiré depuis dix années de restauration, ce qui devrait être réalisé depuis quatre ans que des ministres royalistes sont au pouvoir? Faisons cesser un état de choses aussi contraire à l'ordre social; et que le clergé sorte

d'un état précaire pour jouir d'une dotation suffisante, indépendante de tous les événemens! » M. de Berthier donnait là le véritable programme de la contre-opposition royaliste; elle était impatiente; elle ne trouvait pas que le ministère allât assez vite et assez droit. « Il serait temps, ajoutait M. de Berbis, de nous ramener à des institutions qui seraient si utiles à la France, sans être en opposition avec la charte; à un ordre de choses enfin qui permettrait aux provinces de gérer elles-mêmes leurs intérêts locaux. Marchons aux économies par une meilleure distribution de nos provinces; brisons cette centralisation monstrueuse, qui n'est bonne qu'à l'usurpation et à la tyrannie! Sous la royauté légitime, chaque province doit être appelée à la gestion de ses intérêts. » M. Chifflet faisait des vœux pour le triomphe des droits religieux. Selon lui, « les tribunaux de première instance étaient trop nombreux, leurs ressorts trop restreints : en diminuant ces tribunaux, on pourrait plus largement rétribuer les magistrats, et leur fournir les moyens de rester toujours dans cet état d'indépendance que la charte leur a accordé par l'inamovibilité de leurs fonctions. — Il est de notre devoir,

s'écriait M. de Foucault, de rappeler le gouvernement aux principes monarchiques consacrés par la charte. Pourquoi le roi n'est-il plus le chef de l'armée? Pourquoi n'a-t-il plus dans ses mains cette prérogative inhérente à sa couronne? Et puis, à quoi sont utiles ces entraves de l'administration de la guerre, qui empêchent une foule de jeunes gens de famille de se ranger sous le drapeau des lis? Les écoles militaires ne suffisent pas, et il est déplorable de voir des jeunes gens distingués enrôlés comme simples soldats, tandis que leur éducation les plaçait dans une condition plus élevée. » M. de Foucault demandait la formation de corps particuliers pour cette classe de jeunes gens, qui seraient régis par les mêmes réglemens des autres régimens de ligne.

J'indique tous ces discours parce qu'ils donnent, dans leur ensemble, toutes les exigences de l'opposition royaliste, et les véritables opinions de ce parti sur tous les points d'administration et de politique; elles se résumaient ainsi : 1° domination du clergé, même dans la vie civile; 2° répartition de la France en provinces, comme un retour vers le vieux régime; 3° nouvelle circonscription des tribunaux;

4° prédominance des gentilshommes dans l'armée, sans égard pour l'égalité civile et politique.

Le côté gauche, presque sans influence par son petit nombre dans l'assemblée, avait un haut retentissement au dehors. Il y avait sans doute de l'exagération dans cette boutade de M. Périer : « Nous sommes onze ici qui représentons la France! » mais il est vrai que les antipathies politiques contre ce mauvais système de contre-révolution grossissaient la popularité du côté gauche.

Ainsi, dès la première session de cette chambre septennale qui devait lui assurer une vie paisible et tranquille, M. de Villèle voyait une minorité inquiétante se former contre lui, et il n'avait pour appui qu'une majorité impérieuse, exigeante, qui menaçait de passer à la contre-opposition au cas où ses vœux ne seraient pas satisfaits. M. de Villèle montra dans cette circonstance une dextérité peu commune; il profita de la répugnance du centre droit pour la contre-opposition; il attira vers ce centre tout ce qu'il put de la droite; il scinda ce parti religieux, et par dessus tout, il sema dans la chambre des députés une haine puissante et pro-

fonde contre la pairie, qui en voulait plus particulièrement à son pouvoir. Dès lors, la contre-opposition ne s'unit pas à l'opposition, grande, forte, active, de la chambre des pairs ; elle s'isola.

Afin de mieux constater son pouvoir et d'affermir son crédit sur la majorité, M. de Villèle prépara un arrangement ministériel tout à sa convenance, et pourtant en harmonie avec les besoins de sa position. On a vu qu'en renvoyant M. de Chateaubriand, le président du conseil n'avait point désigné encore son successeur aux affaires étrangères : M. de Villèle s'était réservé le portefeuille, non seulement parce qu'il existait quelques questions politiques qu'il voulait mener lui-même à fin, mais parce qu'il croyait nécessaire d'attendre que la session fût close pour mettre son personnel ministériel en harmonie avec l'esprit de la majorité. M. de Villèle s'était successivement débarrassé de ce qu'on pouvait appeler les têtes d'opinions, MM. de Montmorency, de Bellune et de Chateaubriand : il les craignait ; mais, comme il ne pouvait pas secouer tout-à-fait le parti religieux et de cour, il prit les sous-œuvres dans cette couleur. J'ai parlé de M. le duc de Doudeauville, placé à la

direction générale des postes à l'avènement du ministère de M. de Villèle : déjà une première tentative avait été faite pour lui assurer la maison du roi lors du départ de M. de Lauriston, à qui la dignité de maréchal avait même été assurée dans cet objet : quelques obstacles s'opposèrent encore à cette combinaison. Une des charges de la couronne étant alors vacante, celle de grand-veneur, on la fit donner à M. de Lauriston, et, par le crédit du parti religieux et de la douce influence dont j'ai déjà parlé plusieurs fois, M. le duc de Doudeauville eut le ministère de la maison du roi. Son fils, M. Sosthènes de La Rochefoucauld, prenait la direction des beaux-arts à ce ministère. Ainsi donc, les arts, les théâtres, les musées, les dons de la munificence royale, passaient à une autorité pieuse, à l'élégante expression d'une Eglise mondaine. M. de Vaulchier fut appelé à remplacer M. de Doudeauville aux postes : il ne fallait pas que cette direction intime et secrète sortît de la congrégation.

En quelles mains M. de Villèle déposerait-il les affaires étrangères? Appellerait-il une sommité de cour et de diplomatie? n'était-il pas à craindre alors qu'il trouvât dans ce nouveau

collègue des obstacles qu'il avait voulu secouer en se délivrant de MM. de Montmorency et de Chateaubriand ? Il s'était tout-à-fait dégoûté de M. de Moustier. Un moment il avait songé à M. de Talaru ; enfin son choix se porta sur M. de Damas : certes, jamais un nom plus insignifiant! on aurait dit que M. de Villèle faisait un essai de sa force, et qu'il voulait constater aux yeux de tous qu'il était le maître.

J'ai jugé M. de Damas comme ministre de la guerre : jusqu'à un certain point cette direction militaire pouvait lui convenir ; M. de Damas était officier général ; mais ministre des affaires étrangères! sans antécédens, sans habitude, avec la plus médiocre des capacités politiques, ne sachant pas seulement ce qu'était une dépêche. Qu'importait à M. de Villèle? il lui fallait un commis docile, un homme tout à la fois religieux pour répondre à l'esprit de la congrégation, et soumis à la direction suprême de la présidence du conseil. Le choix était ainsi parfait. M. de Clermont-Tonnerre passait à la guerre : c'était un gage donné à l'esprit nobiliaire, et en même temps un ministre fort dévoué à M. de Villèle. Comme satisfaction, au centre droit on lui donnait d'abord M. de Cha-

brol, porté au ministère de la marine. M. de Chabrol avait jusque-là occupé la direction générale de l'enregistrement et des domaines : il était assez curieux de l'improviser ministre de la marine*! Bon administrateur, à formes douces, inoffensives, M. de Chabrol avait un grand besoin d'affaires et de mouvemens politiques. La direction de l'enregistrement était donnée à M. de Martignac. J'ai quelque lieu de croire qu'il avait été question pour lui du ministère de l'intérieur et de la retraite de M. de Corbière : les choses n'étaient pas pour cela assez mûres. En présence de sa majorité provinciale et de 1815, M. de Villèle n'osait point se séparer du collègue à côté duquel on l'avait toujours vu combattre depuis l'origine de sa fortune. D'ailleurs, la direction de l'enregistrement allait être chargée d'un travail immense par suite de l'indemnité des émigrés : on croyait utile de mettre à la tête de ce travail un esprit facile et applicable, qui pût fournir tous les renseignemens indispensables. M. de Castelbajac, de la majorité bien dévouée, rem-

* M. de Chabrol avait pourtant été intendant dans les provinces Illyriennes.

plaça M. de Vaulchier aux douanes. On ne sortait pas de la même couleur : cette modification dans les hommes ne fut en aucune manière un changement de système. M. de Villèle avait lui-même remanié son conseil pour le rendre plus docile; c'était en quelque sorte un changement de commis. Un homme d'esprit appela ces mutations *les quatre coins ministériels*. La pensée religieuse fut plus tard complétée.

LA PRESSE.

MANŒUVRES POUR LA CORROMPRE ET L'ÉTEINDRE.

MAI A SEPTEMBRE 1824.

La loi du mois de mars 1822 sur la presse avait été rédigée dans une pensée de répression combinée : on avait les procès de tendance pour la suppression des journaux ; ensuite, les titres étant limités et l'autorisation exclusivement réservée au gouvernement, n'était-il pas possible d'arriver à l'extinction de la presse indépendante ? Cette presse avait pris une haute attitude. Le *Courrier Français* attaquait avec une force et un talent de rédaction peu com-

muns le ministère et la chambre : c'était ce style de pitié et de compassion pour un pouvoir et une coterie hors d'haleine, qui voulaient étreindre de leurs petites mains une grande nation mûrie pour la plus haute indépendance! Le *Constitutionnel* y mettait plus de modération; mais il attaquait les jésuites avec véhémence : grande puissance populaire, il déversait la haine et le mépris sur ces intrigues religieuses qui fatiguaient la France. M. Thiers, lié avec M. Laffitte, avait voulu entraîner sa rédaction à défendre le 3 pour 100; on s'y était opposé, et l'ensemble des actes ministériels était attaqué avec persévérance. Le *Journal du Commerce* de M. Lareguy protégeait les opérations financières de M. de Villèle, poursuivant néanmoins cette influence de congrégation qui partout se manifestait. Il voulait la conversion des rentes sans l'indemnité des émigrés. Le *Pilote* s'occupait le soir de la bourse, de nouvelles étrangères, et tourmentait le sommeil de M. de Villèle par ces articles de boursiers et de coulisse qui influaient sur le cours des effets publics. La presse royaliste n'était pas moins puissante. La contre-opposition de MM. Lemoine-Desmare, Sanlot-Baguenault et de La Bourdon-

naye avait fondé un journal spécial, l'*Aristarque*; elle y soutenait ses doctrines, son constitutionalisme royaliste, la théorie d'une espèce de réformation sociale dans les intérêts de la grande propriété et du clergé; et par dessus tout, elle exhalait sa haine contre M. de Villèle. Il y avait également l'*Oriflamme* et le *Drapeau blanc*, journaux dans la même opinion guerroyante. Le parti religieux de l'opposition suivait la bannière de la *Quotidienne*. Cette feuille avait contribué de tous ses efforts au rejet de la loi sur les rentes; elle persécutait M. de Villèle avec une supériorité et une persévérance remarquables. Le *Journal des Débats* exprimait la grande et brillante opposition de M. de Chateaubriand avec cette hauteur de paroles, cette aristocratie de mépris capables d'ébranler la majorité et de faire impression sur la partie éclairée de la cour. Toutes ces nuances se rapprochaient pour combattre M. de Villèle; et comment se défendre? Pouvait-on compter sur la presse ministérielle, alors faible, presque sans popularité? et le ministère devait-il long-temps résister à ce débordement? On songea donc à un de ces moyens que la morale et la politique désavouaient également: on tenta d'achе-

ter les journaux. Dois-je rappeler la pensée et le but secret de cette manœuvre?

La loi de la presse, en instituant le privilége des titres pour les journaux, avait donné la possibilité d'éteindre successivement les feuilles politiques. Pour cela deux voies étaient ouvertes : l'achat de ces titres aux propriétaires; les procès de tendance, dont les résultats plus ou moins immédiats devaient être de suspendre d'abord et de supprimer ensuite totalement les journaux politiques. L'on essaya des moyens de corruption; c'était mieux dans les habitudes et dans les formes du parti qui gouvernait. Il n'était pas de taille à prendre la liberté en face; il la tournait. Aux Tuileries, il existait un petit comité entièrement lié à la congrégation dont la représentation était personnifiée en M. de Montmorency. Ce comité, venu au ministère par la nomination de M. de Doudeauville à la maison du roi, promise bien avant qu'elle ne fût effectuée, mit dans la tête de Monsieur la pensée d'acquérir successivement la majorité des journaux, soit pour les éteindre absolument, soit pour les diriger. Monsieur parla de cette idée à M. de Villèle qui laissa dire et laissa faire; car la presse avait été si hostile à ses pro-

jets! Il ne s'agissait plus que de trouver des fonds et des prête-noms. Les ressources furent prises sur deux services: 1° sur les fonds secrets du ministère de l'intérieur et même des affaires étrangères; 2° sur la maison du roi. C'était ici un de ces petits moyens de corruption empruntés aux dépenses secrètes du roi Louis XVI en 1792. La congrégation fournit les prête-noms, et M. Sosthène de La Rochefoucauld fut chargé de mener à fin ces achats.

L'affaire fut d'abord heureusement conduite. On acheta la *Foudre* et l'*Oriflamme*; elles tombèrent à petit bruit. L'achat des *Tablettes Universelles* eut plus d'éclat. Les *Tablettes Universelles*, sous un directeur habile et actif, avaient acquis une grande importance. Quoiqu'elles ne fussent pas quotidiennes, elles étaient aussi recherchées et lues que ces feuilles politiques. Il y avait de l'esprit, de la verve, des faits surtout et des révélations curieuses. Pour arriver à ce résultat, il avait fallu faire de grands sacrifices. On n'arrive à un bon journal qu'avec de larges moyens. Les *Tablettes* étaient endettées, leur directeur poursuivi, même par des hommes influens du parti libéral dont il ne caressait pas toutes les petites passions. Dans ces circons-

tances, des propositions furent faites au directeur; on lui offrit des conditions avantageuses d'achat; plusieurs pairs et députés marquans, entre autres MM. les ducs de La Rochefoucauld-Liancourt et de Dalberg, MM. Ternaux et Benjamin Constant, ami particulier du directeur, furent consultés, et n'y virent aucun inconvénient; des tiers seuls parurent dans l'acte; c'est ainsi que la congrégation procédait. Le marché fut donc conclu; les *Tablettes* appartinrent au comité occulte, qui lui imprima une de ces couleurs ternes qui sentent la mort, et les *Tablettes* disparurent. Cette affaire, dont on ne sentit la portée que trop tard, avait été longue, éclatante; elle éveilla la presse, qui déjà était sur ses gardes lorsque éclata le procès des deux *Pilotes*. La main du pouvoir se montra là tellement à découvert, que tout le monde fut dans la confidence des manœuvres employées contre les journaux.

Je considère pourtant le procès de la *Quotidienne* comme la solennité judiciaire qui sauva l'indépendance de la presse de ces ignobles menées. Elle révéla toutes les turpitudes de la congrégation. Le ministère avait le plus grand intérêt à obtenir la *Quotidienne*. Les journaux

libéraux avaient un parti fait, une opinion hostile au pouvoir qui n'était pas à craindre dans les deux horizons où se formait un ministère : la cour et la majorité royaliste ; mais la *Quotidienne !* elle était chez le roi ; tous ses gens la recevaient : elle parlait aux châteaux, au clergé, à cette portion de propriétaires et de gentilshommes qui composaient les colléges de département. Dans la chambre elle retentissait haut et loin. Elle servait d'organe et de point d'appui à la contre-opposition ; MM. de Villèle et de Corbières avaient donc mis un grand intérêt à la rattacher au gouvernement. J'ai entendu dire à un des ministres tombé avec le cabinet royalistes, que c'était la *Quotidienne* qui avait renversé M. de Villèle ; et c'était là une grande vérité. Cette opposition de tous les jours embarrassait le ministère, ébranlait MONSIEUR, la duchesse d'Angoulême et leurs intimes conseillers. Elle servait de thème à toutes les objections du soir et des petits comités. Déjà la congrégation avait pénétré dans la *Quotidienne* par l'achat de plusieurs actions accompli par un M. Bonneau, commensal de la maison Doudeauville.

Des propositions avaient été faites aussi à

M. Laurentie, qui ne les avait pas acceptées; mais remplissant des fonctions dans l'université, il se trouvait dans une triste alternative *. Il résolut donc de céder ses actions; on les proposa à M. Sanlot-Baguenault. Cette vente avait le consentement de M. Michaud, lorsque M. Bonneau, qui n'était propriétaire que depuis six mois, s'y opposa; la clause du contrat lui en donnait la faculté; on sut alors qu'il ne s'appartenait pas et qu'il n'était qu'un prête-nom. M. Michaud, après ce refus d'un des actionnaires, proposa diverses personnes. M. Laurentie choisit dans cette liste M. Valdené, secrétaire des commandemens de Monsieur et prête-nom de S. A. R. Quelques jours après cette vente, M. Sosthène de La Rochefoucauld fit appeler M. Berryer fils, et le pria de prendre la gestion des trois actions de M. Laurentie. Des explications furent demandées, et M. Berryer déclara ouvertement que toutes ces négociations lui paraissaient honteuses, qu'on voulait établir une censure détournée, en corrompant tous les hommes qui possédaient des journaux et qui tenaient la plume; que cette censure secrète et

* C'est dans une conférence avec M. de Laurentie que M. de Corbière dit ces mots remarquables : *Vendez-nous un procès.*

achetée à prix d'argent était humiliante; d'ailleurs ses fonctions ne lui permettaient pas de se livrer aux soins qu'on lui proposait. M. Sosthène de La Rochefoucauld ne perdit pas courage; il eut une entrevue avec M. Michaud et M. Berryer, dans laquelle les explications furent encore très-vives : « Nous nous querellons inutilement, s'écria M. de La Rochefoucauld; écoutez ce que je vous propose : que M. Berryer consente à être propriétaire de l'un des douzièmes achetés par M. Valdené, et il aura la gestion des deux autres. Ainsi, M. Michaud, vous serez à l'abri de toute influence étrangère. » Cette proposition fut acceptée avec empressement par M. Michaud, et M. de La Rochefoucauld engagea sa parole d'honneur. Mais lorsqu'on fut sur le point de signer l'acte, M. Sosthène fit observer que la convention verbale était un témoignage d'estime et de confiance, et qu'il n'était pas nécessaire de lui donner un caractère obligatoire. « Il ne faut pas, ajouta-t-il, faire une condition impérieuse de ce qui n'est qu'un acte de bienveillance qui recevra sa pleine exécution. » Les actes furent signés sans cette condition, pour laquelle M. de La Rochefoucauld avait engagé sa parole; et voici mainte-

nant comment on la tint. Lorsque la *Quotidienne* s'éleva contre le renvoi de M. de Chateaubriand du conseil, le bureau de ce journal fut envahi par la force armée et par un porteur des pouvoirs de M. Valdené, qui en expulsa M. Michaud, vénérable débris des temps d'orage et de la fidélité monarchique. Cette scène eut un grand retentissement. La cause, subissant toute la publicité des débats, révéla les ténébreuses négociations. On sut d'où provenait l'argent, et en quelles mains il avait été déposé pour arriver à la corruption.

Des démarches furent faites également auprès des propriétaires du *Constitutionnel* et du *Courrier Français*; elles n'aboutirent à aucune fin. Les négociations étaient confiées en des mains maladroites; et puis, elles demandaient le plus profond secret, et comment espérer le secret? On s'attaquait aux organes même de la parole humaine; la presse déjoua les intrigues dirigées contre la presse! Au profit de qui toutes ces honteuses spéculations avaient-elles lieu? Elles étaient bien dans l'intérêt du ministère; mais elles passaient spécialement par les intrigues de ce parti religieux et de cour, qui servait le ministère en le dominant; il voulait

s'emparer de cette force nouvelle, se saisir des journaux, en disposer à son profit, et peut-être ensuite s'en servir contre M. de Villèle lui-même. J'aurai plus tard à dire que cette intrigue fut près d'atteindre son but.

Les procès de tendance furent le second moyen employé par le ministère. Pour cela il fallait avoir la magistrature, et la magistrature échappait au système du cabinet. Tant qu'il s'était agi des droits de la couronne et des prérogatives royales, les tribunaux s'étaient montrés sévères, impitoyables; d'effrayantes condamnations accablèrent la presse et les délits politiques avant et après l'institution du jury; mais lorsque la question gouvernementale ne fut plus placée si haut, lorsqu'il ne s'agit plus de la couronne, mais de questions religieuses et d'église, alors la magistrature n'eut plus aucune sympathie pour ce gouvernement de sacristie; les vieilles querelles des parlemens et des jésuites se montrèrent encore. Les cours royales, imprudemment saisies d'un pouvoir politique, l'exercèrent avec leur esprit, leurs répugnances et leur vivacité; elles repoussèrent la fraude, donnèrent gain de cause à M. Michaud. Il n'y eut qu'une premiers sus-

pension appliquée au *Courrier*. Vint ensuite le procès de l'*Aristarque*; le gouvernement succomba, et le *Courrier*, de nouveau traduit devant la cour, fut acquitté. Les cours royales furent environnées d'une grande popularité; on les considéra comme un des pouvoirs de l'Etat. Le ministère les avait ainsi constituées; il subit les conséquences d'une position qu'il avait créée. Dès lors les moyens qu'il employait contre les journaux pour les éteindre et les anéantir, lui échappèrent. La presse triomphante, sûre en quelque sorte de l'impunité, devint plus vive, acariâtre; elle ne pardonna pas au pouvoir les tentatives qu'il avait faites pour l'asservir. Le ministère fut obligé de se réfugier dans la censure.

LA CENSURE. MESURES MINISTÉRIELLES.

CONSEIL D'ÉTAT.

AOUT ET SEPTEMBRE 1824.

La session était terminée. L'esprit de la chambre avait suffisamment indiqué dans quelles combinaisons le système ministériel devait se développer. Le caractère dominant de la majorité était un sentiment plus profondément religieux et aristocratique que royaliste encore. C'était une véritable réaction contre les deux tendances du dix-huitième siècle, la philosophie et l'égalité. Pour toute répression de cette double tendance, le ministère devait trouver adhésion franche et appui dans cette ma-

jorité. Mais il ne lui était pas permis de s'en écarter, sous peine de la voir se prononcer contre lui. A la fin de la session, la réunion Piet et celle du marquis de Rougé spécialement, s'étaient plaint de la grande licence de la presse, de cette liberté des journaux qui trouvaient impunité devant les cours du royaume. Protéger la religion, ses prêtres, ses autels, tels étaient les vœux fortement exprimés par la majorité qui avait voté le budget, et la presse ne respectait rien de ce que cette majorité adorait.

Le ministère s'était unanimement soulevé contre les dernières décisions des cours de justice. L'arrêt qui faisait revivre le titre de l'*Aristarque* détruisait toute la pensée secrète et corruptrice des auteurs de la loi de tendance. Une telle interprétation ne rendait plus possible de supprimer les journaux, de les suspendre même, car il y aurait toujours faculté de retrouver un vieux titre éteint. Les procès de tendance, base fondamentale de la loi, n'existaient plus : quels résultats pouvaient avoir désormais ces procès, puisque la sanction disparaissait sous les arrêts des cours royales? On avait voulu tuer la presse par la double influence de la corruption et des arrêts de jus-

tice; l'une et l'autre échappaient. En cette situation, il fut posé en conseil la question de savoir si la censure serait rétablie en vertu de la disposition facultative de la loi de 1822. Il y avait un autre motif connu du conseil seulement; la santé de Louis XVIII était complètement altérée : on ne répondait plus de rien. Et ne fallait-il pas se rendre maître des alarmes par la censure? Le conseil des ministres, au reste, profondément blessé, se prononça de colère à l'unanimité, et M. de Peyronnet fit la faute grave de laisser percer sa mauvaise humeur dans les motifs de l'ordonnance; elle disait : « Considérant que la jurisprudence de nos cours a récemment admis pour les journaux une existence de droit indépendante d'une existence de fait; que cette interprétation fournit un moyen sûr et facile d'éluder la suspension et la suppression des journaux; qu'il suit de là que les moyens de répression établis par la loi de 1822 sont devenus insuffisans etc. etc. » Rien n'était plus maladroit que ces motifs; la loi avait parlé de circonstances graves, et un arrêt de justice pouvait-il créer de telles circonstances? Qu'entendait-on par gravité? ces cas subits qui, surgissant tout à coup, en l'ab-

sence des chambres, ne permettaient pas d'attendre leur réunion pour concerter des mesures extraordinaires. Cet étrange abus des expressions d'une loi dit assez, qu'il ne faut jamais laisser dans les mains d'un gouvernement des pouvoirs extraordinaires, car il s'habitue à les employer dans les circonstances les plus usuelles de la vie sociale; il en fait une espèce de moyen d'administration : or qu'est-ce qu'une administration qui a besoin pour vivre de moyens extraordinaires? Je crois que si l'arrêt des cours de justice fut un prétexte, la maladie du roi fut une excuse; il fallait se justifier, et ce motif vint tardivement dans la pensée du conseil. On avait besoin de la censure par plusieurs raisons: la principale surtout était de préparer en silence, et sans exciter une trop vive et trop forte opposition, une série de mesures qui entraient dans le système politique du cabinet.

Durant la session de 1823, le ministère et la nouvelle chambre s'étaient tâtés; ils s'étaient l'un et l'autre pénétrés de leur esprit : le ministère avait reconnu les besoins de la majorité; il avait distingué ses amis et ses ennemis. La chambre devait rester cinq ou sept ans aux affaires : il fallait donc cimenter une espèce de

mariage politique pour préparer une vie commune de lois et d'actes d'administration; il fallait surtout montrer aux députés que le ministère savait reconnaître les dévouemens de scrutin, et qu'il songeait à ses amis.

Le remaniement ministériel du mois d'août n'avait répondu qu'à un seul besoin, la politique de M. de Villèle, qui consistait à s'emparer des seconds dans les partis dont il avait secoué les chefs. Le président du conseil n'avait cherché qu'à fortifier son pouvoir, qu'à le conserver intact; il fallait maintenant satisfaire la pensée religieuse de la chambre, préparer les actes sollicités par le clergé, le rétablissement des communautés religieuses, la célébration ecclésiastique des mariages, la remise des registres de l'état civil aux prêtres. La majorité avait manifesté le vœu d'un ministère spécialement consacré aux affaires ecclésiastiques : « Quoi! disait-elle, les affaires de religion sont confiées aux mains profanes des laïques! la religion est une assez grande chose pour qu'on crée pour elle un ministère spécial, et que ce ministère soit déposé dans les mains d'un évêque! » On voulait revenir à la feuille de bénéfices; et, en réunissant l'éducation

publique à ce ministère, on préparait le rétablissement des congrégations enseignantes. Placer un évêque à la tête de la hiérarchie des évêques, c'était une grande faute. En le supposant bien pénétré des doctrines gallicanes et des droits de la couronne, comment pourrait-il résister aux exigences de l'épiscopat, gouvernement tracassier qui frémissait même sous la main de fer de Napoléon? Comment, avec les règles habituelles de la hiérarchie, M. Frayssinous, simple suffragant *in partibus*, oserait-il résister à un archevêque, à un cardinal, son supérieur dans l'ordre des églises, et au pape lui-même? Et cette peur des censures ecclésiastiques, ce tremblement devant une excommunication, tout cela devait jeter M. Frayssinous dans de grands embarras. On n'y prit garde. Un ministère des affaires ecclésiastiques fut institué; on lui donna en même temps l'instruction publique, pour allier plus intimement encore les idées de religion et d'éducation nationale; ses attributions comprenaient la présentation des sujets les plus dignes d'être promus aux archevêchés, évêchés, et autres titres ecclésiastiques; les affaires concernant la religion catholique et l'instruction publique, les

dépenses du clergé, des édifices diocésains, des colléges royaux et des bourses royales; il exerçait aussi les fonctions de grand-maître de l'université de France.

Comme complément à cette mesure, M. de Peyronnet admit au conseil d'Etat deux archevêques et un évêque : ce furent MM. le comte Fère de Villefrancon, archevêque de Besançon; comte de Latil, archevêque de Reims; comte de Vichy, évêque d'Autun. C'était la prélature de cour qu'on introduisait dans l'administration politique; on légalisait cette influence occulte et malheureuse qui perdit la restauration. Le but de cette mesure était de poser partout une expression du clergé, et particulièrement au conseil d'Etat, où des questions d'église étaient discutées. On avait peur que des magistrats laïques fissent trop de résistance; on mettait les intérêts du clergé dans les mains du clergé. Cette tendance alla si loin, qu'on revêtit du titre de ministre d'Etat le cardinal de la Fare, archevêque de Sens et d'Auxerre. Le ministère formait un gouvernement ecclésiastique à côté du gouvernement civil, le pénétrant par tous les pores, le dominant sur tout. Ainsi l'avait voulu la majorité, et particulièrement cette

coterie de cour qui se donnait la mission de rétablir la splendeur de l'Eglise de France ! C'est chose curieuse! chaque fois que le ministère avait voulu résister à l'épiscopat, l'épiscopat l'avait emporté ; il fallait donc qu'il eût des forces secrètes et puissantes. Ces forces dominaient tout par la conscience dévote de Monsieur. On consultait le conseil des évêques pour la moindre mesure politique.

Le second objet que s'était proposé le ministère avait été de récompenser les amis parlementaires qui avaient secondé son système pendant la session qui venait de s'écouler. On s'était plaint beaucoup des lenteurs de M. de Corbière, de cette négligence qui lui faisait oublier une grande partie de ses devoirs dans les affaires. M. de Villèle en prit prétexte pour augmenter les directions générales autour du ministère de l'intérieur; ceci lui donna les moyens de multiplier les récompenses : non seulement on nomma M. Sirieys de Mayrinhac directeur général de l'agriculture, du commerce et des haras, mais encore on créa une direction spéciale des établissemens d'utilité publique et des secours généraux, qui fut confiée à M. de Boisbertrand. Dans l'administration des finan-

cès, une place de directeur général reconnut les services ministériels et un dévouement au système de M. de Villèle : M. le marquis de Bouthilier fut désigné pour l'administration générale des forêts. Puis vinrent les positions de seconde ligne : M. Barthe-Labastide, administrateur des postes; MM. de Saint-Géry et de Frénilly nommés conseillers d'Etat en service ordinaire. Tous ces choix étaient pris dans la droite et le centre droit.

Après les récompenses vinrent les exemples de sévérité ; tout cela pour discipliner la majorité de la nouvelle chambre, et lui apprendre la somme de dévouement qu'elle devait au ministère. On ne comprit plus au service ordinaire MM. Ferdinand de Berthier, Bertin de Veaux et de Mézy ; cela s'expliquait : M. de Berthier faisait partie de cette contre-opposition qui avait persécuté le système de M. de Villèle ; on le punissait ; M. Bertin de Veaux pouvait-il rester au conseil d'Etat après la sortie de M. de Chateaubriand des affaires et les vives attaques du *Journal des Débats*? et M. de Mézy, directeur-général des postes sous M. Decazes, n'encourait-il pas une même disgrâce* ? Du conseil

* Le roi était si accablé lorsqu'il signa cette ordonnance, qu'il ne put la lire; cependant il laissa tomber ces paroles : « Main-

d'Etat, les destitutions s'étendirent à la magistrature : M. Bourdeau avait joint ses votes à ceux de la contre-opposition ; il fut frappé dans une place de procureur-général près la Cour royale de Rennes ; M. Fréteau de Pény, qui avait porté la parole avec indépendance à la Cour de cassation, dans l'affaire de *l'Aristarque*, fut également révoqué. Ici on ne punissait pas seulement une opinion politique, mais une opinion judiciaire ; triste et dernier abus des destitutions !

Ainsi le ministère plantait nettement son drapeau : il signalait ses amis et ses ennemis ; il faisait l'usage le plus habituel de la force, en décernant des récompenses et des peines. Indépendamment des mesures sur les personnes, le gouvernement arrêta certaines pensées d'utilité générale : la première fut la création d'un conseil d'amirauté, à l'imitation de ce qui se pratique en Angleterre : il avait été arrêté lors de l'entrée de M. de Chabrol au ministère. Ces idées d'un conseil auprès de chaque département plaisaient alors à la cour, et particulièrement à

tenez-vous M. de Mézy ? » et comme on lui fit entendre que non, Louis XVIII reprit : « Ah ! tant pis ! » M. de Mézy était une créature de M. Decazes.

M. le duc d'Angoulême, parce qu'elles permettaient la création de certaines places, en même temps qu'une délibération réfléchie sans gêner le cabinet dans ses résolutions définitives. Le conseil d'amirauté était formé pour donner son avis sur toutes les mesures qui auraient rapport à la législation maritime et coloniale et à l'administration des colonies ; à l'organisation des armées navales, au mode d'approvisionnement, aux travaux et constructions maritimes, à la direction et à l'emploi des forces navales en temps de paix et de guerre. Les membres de ce conseil furent choisis, les uns avec discernement, les autres avec faveur. On désigna MM. de Missiessy, vice-amiral ; baron Roussin et de Viella, contre-amiraux ; MM. Jurrieu, intendant des armées navales ; et Desbassyns de Richemont, commissaire-général de marine.

La chambre s'était plainte souvent de cet immensité de lois révolutionnaires qui surchargeait le *Bulletin des Lois.* Il y avait des principes d'anarchie et de despotisme au choix ; on pouvait ébranler la couronne ou les libertés à son gré par le simple secours de la législation. Une commission fut chargée de vé-

rifier les arrêtés, décrets et autres décisions rendues antérieurement au rétablissement des Bourbons. Le garde des sceaux désigna avec beaucoup d'impartialité des hommes capables et spéciaux : MM. de Pastoret, Portalis, d'Herbouville, de Martignac, Dudon, Pardessus, Bonnet, Cuvier, Allent, Amy, de Cassini, de Vatimesnil. J'ajouterai un dernier acte qui fait honneur à l'administration de M. de Peyronnet : j'entends parler de la constitution nouvelle du conseil d'Etat. Si on la sépare de son personnel de passions politiques, elle reposa sur d'excellentes bases. Le conseil d'Etat se composa, comme par le passé, des princes de la famille royale, des ministres secrétaires d'Etat, des ministres d'Etat lorsqu'ils y étaient appelés, des conseillers d'Etat, et des maîtres des requêtes. M. de Peyronnet y ajouta les auditeurs. Le service du conseil se divisait en service ordinaire et service extraordinaire. Il y avait, en outre, des conseillers d'Etat et des maîtres des requêtes honoraires. Les conseillers d'Etat, maîtres des requêtes et auditeurs, ne pouvaient être révoqués qu'en vertu d'une ordonnance *individuelle et spéciale*. Les conseillers d'Etat en service ordinaire devaient être au nombre de trente, et

avoir chacun trente ans accomplis; les maîtres des requêtes en service ordinaire devaient être quarante, et avoir vingt-sept ans accomplis. Nul ne pouvait entrer au conseil d'Etat s'il n'avait rempli au moins pendant cinq ans quelques fonctions publiques. Les auditeurs au conseil d'Etat étaient au nombre de trente; ils étaient divisés en deux classes spéciales : douze de première classe, et dix-huit de seconde classe. Pour être auditeur, il fallait être licencié en droit et justifier d'un revenu net de 6000 fr. Un auditeur de seconde classe devait avoir vingt-un ans accomplis; un auditeur de première classe, vingt-quatre ans, et avoir été, pendant deux ans au moins, auditeur de seconde classe. Les auditeurs de première classe seuls pouvaient être admis aux délibérations du conseil d'Etat, lorsqu'il s'agissait des affaires du petit ordre. Nul auditeur ne recevait de traitement : le temps pendant lequel ils étaient attachés au conseil d'Etat était un temps d'épreuve et de stage qui ne devait pas se prolonger au-delà de six années. Le conseil d'Etat était réparti, comme par le passé, en cinq comités : le *contentieux*, la *guerre*, la *marine*, l'*intérieur* et les *finances*. On voulait faire de

ce conseil une sorte d'institution. On exigeait un stage, des fonctions publiques; on accordait, sinon l'inamovibilité, au moins une garantie aux conseillers d'État contre ces destitutions en masse par remaniemens de tableaux; ils n'étaient soumis qu'à une destitution spéciale. L'on voyait reparaître la création d'auditeurs, souvenir de l'empire au temps de ses aristocraties. Le garde des sceaux voulait avoir dans les mains un moyen d'accorder des faveurs aux fils de pairs et de députés qui se distinguaient par leur dévouement; la position d'auditeur au conseil d'Etat était fort recherchée : c'était une carrière tout entière ouverte à la jeune France du royalisme et de l'aristocratie. M. de Peyronnet jetait là de l'avenir.

AGONIE ET MORT DE LOUIS XVIII.

SEPEMBRE 1824.

Tous ces actes s'accomplissaient dans un moment solennel, aux approches de la mort de Louis XVIII. Ceux qui voyaient le roi s'apercevaient de cette décadence de toutes ses facultés physiques. La maladie remontait à plusieurs années, mais elle avait ses intermittences; dans les derniers temps elle avait fait de tels progrès que tout usage des jambes était interdit; elles n'étaient plus qu'une plaie. Ensuite, chose affreuse à dire, pour gouverner l'imagination de Louis XVIII, on avait multiplié ses excès; une main cupide et ambitieuse, fatiguant la vieillesse décrépite du roi, renouvelait de fatales tentatives de plaisir. Quelque nouveau Pétrone

dira quels dégoûts on subit, à quelles épreuves sales et flétrissantes on se soumit pour arracher à un prince infirme quelques nouvelles poignées d'or, ou quelques concessions religieuses et monarchiques. Je jette un voile sur ce tableau; ces excès, d'autant plus mortels qu'ils étaient impuissans, avançaient les derniers jours du roi; l'affaiblissement de ses organes était sensible. Louis XVIII recevait encore le dimanche, donnait quelques audiences particulières, mais sa figure était souffrante; sa tête penchée sur la poitrine ne se relevait plus qu'avec peine; il s'amaigrissait par ses douleurs. M. Portal donnait à M. le comte d'Artois et aux ministres des bulletins secrets de la santé du roi; il disait quelquefois dans des momens d'humeur : « Quand je vais chez le roi le mercredi (c'était le soir d'une séance de favorite), je lui trouve le pouls petit, petit, si petit! » et le vieux médecin haussait les épaules. Enfin la décadence était si profonde, si rapide que M. Portal déclara que la vie du roi était menacée et ne pouvait se prolonger au-delà de quelques jours *.

* Louis XVIII n'avait pas voulu quitter son fauteuil; et c'est alors qu'il dit ce mot historique : « Un roi de France doit mourir dans son fauteuil. »

On avait voulu cacher au public ce triste bulletin, autant que cela était possible; mais le roi exigea qu'après avoir pris toutes les précautions nécessaires, on fît connaître au peuple son état, afin de préparer presque sans transition le règne de son frère. Le dimanche, 10 septembre, le roi ne reçut pas, et la nouvelle de son agonie se répandit dans Paris *. Le conseil des ministres se rassembla, et M. de Villèle se concerta avec MONSIEUR pour les mesures à prendre dans une crise telle que le passage d'un règne à un autre : des ordres furent expédiés à la garde royale pour se rapprocher de Paris; on craignait que les partis ne s'appuyassent de la mort du roi pour tenter quelques coups de sédition.

Il était sur son lit de douleur Louis XVIII, avec un calme, une résignation admirables : toutes les pompes dont l'Eglise catholique entoure les agonisans lui annonçaient sa fin prochaine **; il s'entretenait d'une voix éteinte

* Depuis quelque temps le roi ne reconnaissait plus ceux qu'on lui présentait le dimanche : il en appelait quelques uns par leurs noms, et il n'oubliait jamais M. Decazes.

** J'ai presque la certitude que ce fut la favorite qui décida Louis XVIII à se confesser, en lui disant : «Sire, il serait trop

sur l'avenir du royaume de France : il y a quelque chose qu'on ne peut pas refuser aux Bourbons, c'est la science et le courage de la mort. Louis XIV, avant de quitter le monde, avait voulu qu'on ne le considérât plus comme roi, et que son petit-fils ceignît déjà la couronne ; Louis XVIII ordonna à ses ministres de travailler désormais avec son frère. « J'ai des devoirs à remplir, dit-il à MONSIEUR ; vous, mon frère, vous avez des affaires. » Ensuite il s'entretint quelque temps en particulier avec S. A. R., lui peignit par des mots entrecoupés et faibles les difficultés de son règne, le moyen d'éviter les écueils qu'une trop grande exaltation des opinions royalistes pouvait produire. « J'ai louvoyé entre les partis comme Henri IV, et j'ai par-dessus lui que je meurs dans mon lit, aux Tuileries ; agissez comme je l'ai fait, et vous arriverez à cette fin de paix et de tranquillité. Je vous pardonne les chagrins que vous m'avez causés, par l'espérance que fait naître dans mon esprit votre conduite de roi. » En achevant ces paroles, Louis XVIII demanda toute sa famille pour

scandaleux qu'un roi de France mourût sans confession. » C'est ce qui fit la fortune de la favorite auprès de Charles X.

la bénir. Alors le vieillard couronné, la main levée, appela les bénédictions du Ciel sur sa race. La duchesse d'Angoulême surtout était profondément émue. Elle n'avait pas quitté le roi son oncle depuis son enfance; elle avait guidé ses pas dans l'infortune et soutenu sa vieillesse : maintenant elle voyait encore disparaître un des siens; les tombes de Saint-Denis ne désemplissaient pas pour elle; la mort y pressait les rangs! Quand on lui présenta le duc de Bordeaux, Louis XVIII dit en levant la main vers son frère : « Que Charles X ménage la couronne de cet enfant! »

Dans le public la fin inévitable de Louis XVIII avait fait une vive impression, et réveillé des sympathies pour la couronne royale. Il y avait une véritable douleur dans la capitale; cette Bourse, ces théâtres fermés, ces prières des agonisans dans toutes les églises, jetaient une teinte sombre sur la population qui se pressait autour des Tuileries et à l'Hôtel-de-Ville pour recueillir les bulletins. L'agonie fut longue; la vie tenait par des racines profondes, et la tête, au milieu de ces douleurs, restait puissante d'intelligence. Louis XVIII s'informa de tout, régla tout avec une précision prodi-

gieuse, remit un ordre infini dans tous ses papiers, en fit brûler quelques uns, indiqua à son frère quelques intentions qu'il avait écrites; enfin arrivèrent les longs assoupissemens, le râle de l'agonie, puis la mort. Le règne de Charles X commença!

Il me reste à juger cette vie de roi si remplie. A mesure que les événemens s'éloignent, la postérité place haut le nom de Louis XVIII. Quand on compare la France telle que la prit la restauration, envahie, désolée, sans crédit, sans prospérité, avec une dette immense, des charges accablantes, et la France telle que Louis XVIII la laissa, brillante de prospérités, on se demande si le prince qui fit tant pour le pays ne mérite pas une de ces nobles places que réserve la reconnaissance des peuples. Le temps marche, les idées se rectifient; une nation sérieuse ne s'attache plus aux poétiques désolations de la conquête; Napoléon fit de grandes choses; qu'en reste-t-il? Louis XVIII remplit son règne d'institutions utiles, fonda la liberté! la liberté que la restauration a faite; car, je le demande, où étaient les idées libérales sous l'empire, même à sa décadence?

La charte, œuvre plus ou moins parfaite,

façonna la nation aux idées constitutionnelles; elle jeta le pays dans des conditions nouvelles: la tribune, la presse libres, avec cela l'oppression est à tout jamais impossible : et à qui devons-nous ces grandes garanties, si ce n'est à Louis XVIII, à l'esprit qu'il imprima à la restauration. Cet esprit était sa conviction propre; tous ceux qui ont connu le roi, savent s'il aimait la charte, s'il la considérait comme son plus beau titre aux yeux de la postérité. Louis XVIII était modéré par caractère et par réflexion; le système de M. Decazes fut la plus intime expression de sa pensée*; il voulait retenir les intérêts de la révolution dans de justes bornes, et comprimer les impatiences décrépites des vieilles idées; il fut un obstacle puissant à la contre-révolution : quand elle triompha, déjà il n'était plus lui-même; il était mort pour la France.

La raison de Louis XVIII était assez droite; au conseil rarement il inclinait pour les partis vio-

* L'amitié qu'il avait pour M. Decazes survécut à la disgrâce. Il avait son portrait aux Tuileries et dans le cabinet de Saint-Cloud. Un jour qu'on avait tenté de l'enlever dans cette résidence royale, le roi se mit dans une de ces colères criardes qui entraient si bien dans son caractère.

lens; il savait que dans un pays agité par les révolutions, les termes moyens sont encore ce qui vit le plus long-temps. Il aimait à dire, dans l'intimité, « que ce qu'il y avait de mieux à imiter, c'étaient les gasconnades de Henri IV, » c'est-à-dire ce système de balancement qui permet à tous d'espérer et à personne de se plaindre. Comme homme privé, Louis XVIII n'avait qu'un très-petit nombre d'amitiés; mais elles étaient vives et je dirai presque sentimentales; il aimait à afficher la sensibilité : sensibilité un peu ingrate, fausse quelquefois, oublieuse, dès que l'objet aimé s'éloignait de la cour et de la société du roi. M. de Blacas succomba sous M. Decazes, et M. Decazes fut sacrifié à une favorite. La conversation de Louis XVIII était pleine de faits; il contait l'anecdote avec esprit, et l'anecdote scandaleuse surtout; quand on l'écoutait bien, et c'est chose difficile de bien écouter, il était satisfait de lui, et de son auditeur encore plus que de lui-même : son esprit était éminemment classique, et avec cela d'une petite littérature *. Une mémoire heureuse le mettait à

* Ainsi Louis XVIII était enthousiaste *des Épreuves du Sentiment*, par Arnaud de Baculard : il en parlait comme d'un chef-d'œuvre.

même de réciter des strophes tout entières des odes divines d'Horace ou des poétiques chants de Virgile. Heureux le courtisan qui pouvait répondre par une autre strophe! On faisait pour cela des travaux prodigieux, et le spirituel M. Beugnot suait, en scandant quelques mille vers, pour complaire à son souverain. Louis XVIII avait la prétention d'écrire; il possédait en effet ce que l'aristocratie a par-dessus tout, l'art infini de composer un petit billet, de dire beaucoup de petites choses et des riens avec bonheur. Son *Voyage à Coblentz* est l'expression tout à la fois de cette sensiblerie royale et de cet esprit qui s'appesantit sur un mauvais repas d'auberge et sur une perruque mal soignée.

Louis XVIII aimait le pouvoir. Pénétré des grandes destinées de sa maison, il en avait la dignité et la fierté glorieuses; il était généreux pour le pauvre et pour ses courtisans, égoïste pour ses plaisirs. Les souffrances avaient un peu gâté son caractère; il était devenu inquiet, grondeur. Le roi savait apprécier les grandes choses; il voulait être obéi, parce qu'il portait couronne; en résumé, homme de son siècle, comprenant la France nouvelle et ses besoins.

Ses défauts venaient de ses habitudes d'enfance et de son éducation. Pouvait-il se séparer tout-à-fait de cette idée qu'il y avait eu autrefois une monarchie française! On fut injuste envers lui : il avait tout fait pour la vieille armée, il avait accueilli ses débris, encouragé toutes les gloires par des mots heureux, par des saillies bienveillantes; la vieille armée tourna en ridicule la faiblesse de ses vieux jours et les infirmités de sa vie. Eh bien! avec un tact parfait il ne s'en aperçut pas, et continua son système de balancement et de fusion : rien ne lui avait plu davantage que le personnel de l'armée d'Espagne, que cette alliance de tous les services et de tous les souvenirs!

Aujourd'hui nous commençons à comprendre la pensée de son système; le règne de son successeur a relevé l'éclat du sien, et la folie des ordonnances de juillet l'habileté de ses tempéramens et de sa modération politique*!

* Je renvoie au volume suivant le scandale des funérailles de Louis XVIII.

TABLE DES MATIÈRES.

LIVRE III.

AGITATIONS MINISTÉRIELLES DU PARTI RELIGIEUX ET ANTI-RÉVOLUTIONNAIRE.

Retour de M. de Montmorency. Sa démission. Entrée de M. de Chateaubriand au conseil........................ 1
Mouvement royaliste pour la guerre d'Espagne. Négociations à Madrid et à Paris............................ 23
L'adresse sur la guerre d'Espagne......................... 46
Préparatifs de la guerre d'Espagne. Administration ministérielle.. 66
Votes des subsides de guerre pour l'Espagne............. 87
Expulsion de M. Manuel.. 108
La cour. L'administration. Les partis....................... 128
Campagne d'Espagne.. 143
La question d'Espagne au parlement et à la chambre des pairs. Choix d'ambassades.................................. 158
Divisions profondes entre le ministère et la contre-opposition royaliste... 184
Négociations pour l'Espagne. Délivrance de Ferdinand.... 198
Administration publique. Dissolution de la chambre....... 214

Administration publique. Elections générales............. 231
La chambre de 1824................................... 245
La septennalité.. 264
Loi de la conversion des rentes 281
Renvoi de M. de Chateaubriand du ministère des affaires étrangères.. 305
Fin de la session de 1823.............................. 331
La presse. Manœuvres pour la corrompre et l'éteindre..... 348
La censure. Mesures ministérielles. Conseil d'Etat......... 360
Agonie et mort de Louis XVIII............................ 374

FIN DU TOME HUITIÈME.